



1986

banque centrale
des états
de l'afrique de l'ouest

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, dont le vingt-quatrième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept États de l'Ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA).

L'Union Monétaire Ouest Africaine, maintenant établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques suivantes :

BÉNIN

MALI

BURKINA

NIGER

CÔTE D'IVOIRE

SÉNÉGAL

TOGO

CONSEIL DES MINISTRES

AU 30 SEPTEMBRE 1986

*PRÉSIDENT : M. Komla ALIPUI
Ministre de l'Économie et des Finances
de la République togolaise*

République Populaire du Bénin

M. Hospice ANTONIO, Ministre des Finances et de l'Économie.
M. Zul Kifl SALAMI, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Statistique.

Burkina Faso

M. Talata Eugène DONDASSE, Ministre des Ressources financières.
M. Youssouf OUEDRAOGO, Ministre de la Planification et du Développement populaire.

République de Côte d'Ivoire

M. Abdoulaye KONÉ, Ministre de l'Économie et des Finances.
M. Maurice SÉRI GNOLÉBA, Ministre d'État.

République du Mali

M. Dianka Kaba DIAKITÉ, Ministre des Finances et du Commerce.
M. Ousmane Mohamed DIALLO, Ministre du Plan.

République du Niger

M. Boukary ADJI, Ministre des Finances.
M. Amadou NOUHO, Ministre du Commerce et des Transports.

République du Sénégal

M. Mamoudou TOURÉ, Ministre de l'Économie et des Finances.
M. Cheikh Hamidou KANE, Ministre du Plan et de la Coopération.

République togolaise

M. Komla ALIPUI, Ministre de l'Économie et des Finances, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
M. Yaovi ADODO, Ministre du Plan et de l'Industrie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 SEPTEMBRE 1986

PRÉSIDENT : M. Abdoulaye FADIGA

Gouverneur de la Banque centrale

République Populaire du Bénin

M. Placide AZANDE, Directeur central de la Monnaie et du Crédit au Ministère des Finances et de l'Économie.
M. Prosper VIGBÉ, Directeur du Trésor et de la Comptabilité publique au Ministère des Finances et de l'Économie.

Burkina Faso

M. Martin SOW DIÉ, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique au Ministère des Ressources financières.
M. Henri Bruno BESSIN, Secrétaire général du Ministère de la Planification et du Développement populaire.

République de Côte d'Ivoire

M. N'Golo COULIBALY, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor au Ministère de l'Économie et des Finances.
M. Jean-Baptiste GOMIS, Directeur de la Gestion des Dépôts à la Caisse Autonome d'Amortissement.

République du Mali

M. Issaga DEMBÉLÉ, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances et du Commerce.
M. Garaba SISSOKO, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique au Ministère des Finances et du Commerce.

République du Niger

M. Amadou SEYDOU, Secrétaire général du Ministère des Finances.
M. Souleymane SAÏDOU, Secrétaire général du Ministère du Plan.

République du Sénégal

M. Hady Mamadou LY, Secrétaire général du Ministère du Plan et de la Coopération.
M. Prosper YOUM, Directeur de la Prévision et de la Conjoncture au Ministère de l'Économie et des Finances.

République togolaise

M. Batcham Ségoun TIDJANI-DOURODJAYE, Secrétaire général du Ministère de l'Économie et des Finances.
M. Blèza SOGOYOU, Directeur général des Douanes au Ministère de l'Économie et des Finances.

République Française

M. Daniel LEBÈGUE, Directeur du Trésor au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation.
M. Jean-Claude FAURE, Directeur des Politiques et Programmes de Développement au Ministère de la Coopération.

SIÈGE SOCIAL

Dakar, avenue du Barachois
Boîte Postale : 3108
Téléphone : 21-16-15, 23-10-42 et 21-45-01
Télex : 21 815, 21 817, et 21 833 BCEAO SG

BÉNIN

Cotonou, Route de Lomé
Boîte Postale : 325
Téléphone : 31-24-66 et 31-24-67
Adresse télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : 5211 BCEAO CTNOU.

Parakou (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 201
Téléphone : 61-21-04 et 61-21-05
Télex : 5099 BCEAO PKOU.

BURKINA

Ouagadougou, avenue Gamal Abdel Nasser
Boîte Postale : 356
Téléphone : 33-67-15 et 33-67-16
Adresse télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : BCEAO 5205 BF

Bobo-Dioulasso (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 603
Téléphone : 99-05-48, 99-05-75 et 99-06-43
Adresse télégraphique : Instemafoc Bobo
Télex : BCEAO 8228 BF

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte Postale : 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : 32-04-66 et 32-90-70
Adresse télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : 23761 et 3474 BCEAO CI.

Abengourou (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 905
Téléphone : 91-37-15, 91-38-15 et 91-39-15
Télex : 59103 BCEAO CI.

Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 773
Téléphone : 63-33-13 et 63-33-14
Adresse télégraphique : Instemafoc Bouaké
Télex : 69109 BCEAO CI.

Korhogo (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 54
Téléphone : 86-01-10 et 86-01-11
Télex : 63106 BCEAO CI.

Man (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 1017
Téléphone : 79-02-62
Télex : 89106 BCEAO CI.

San Pedro (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 387
Téléphone : 71-21-74
Télex : 99130 BCEAO CI.

MALI

Bamako
Boîte Postale : 206
Téléphone : 22-37-56, 22-37-57, 22-41-26 et 22-47-86
Télex : 574 BCEAO BAMAKO.

NIGER

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte Postale : 487
Téléphone : 72-24-91, 72-24-92, 72-24-94 et 72-24-95
Adresse télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO 5218 NI

Maradi (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 265
Téléphone : 41-00-96
Télex : BCEAO M 8244 NI.

Zinder (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 133
Téléphone : 51-00-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Zinder
Télex : BCEAO Z 8226 NI.

SÉNÉGAL

Dakar, avenue Georges Pompidou
Boîte Postale : 3159
Téléphone : 22-13-13 et 22-53-84
Adresse télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : 536 BCEAO SG

Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 79
Téléphone : 41-13-86 et 41-13-87
Adresse télégraphique : Instemafoc Kaolack
Télex : 7471 BCEAO SG

Ziguinchor (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 317
Téléphone : 91-10-39
Télex : 7327 BCEAO SG

TOGO

Lomé, avenue de Sarakawa
Boîte Postale : 120
Téléphone : 21-25-12, 21-53-84 et 21-53-85
Adresse télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : 5216 BCEAO TO

KARA (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 75
Téléphone : 60-60-79 et 60-61-37
Télex : 7202 BCEAO TO.

BUREAUX A L'EXTÉRIEUR DE L'UNION FRANCE

Paris, 29, rue du Colisée (75008)
Téléphone : 42-25-71-60
Adresse télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BECEAO 650087 F.

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

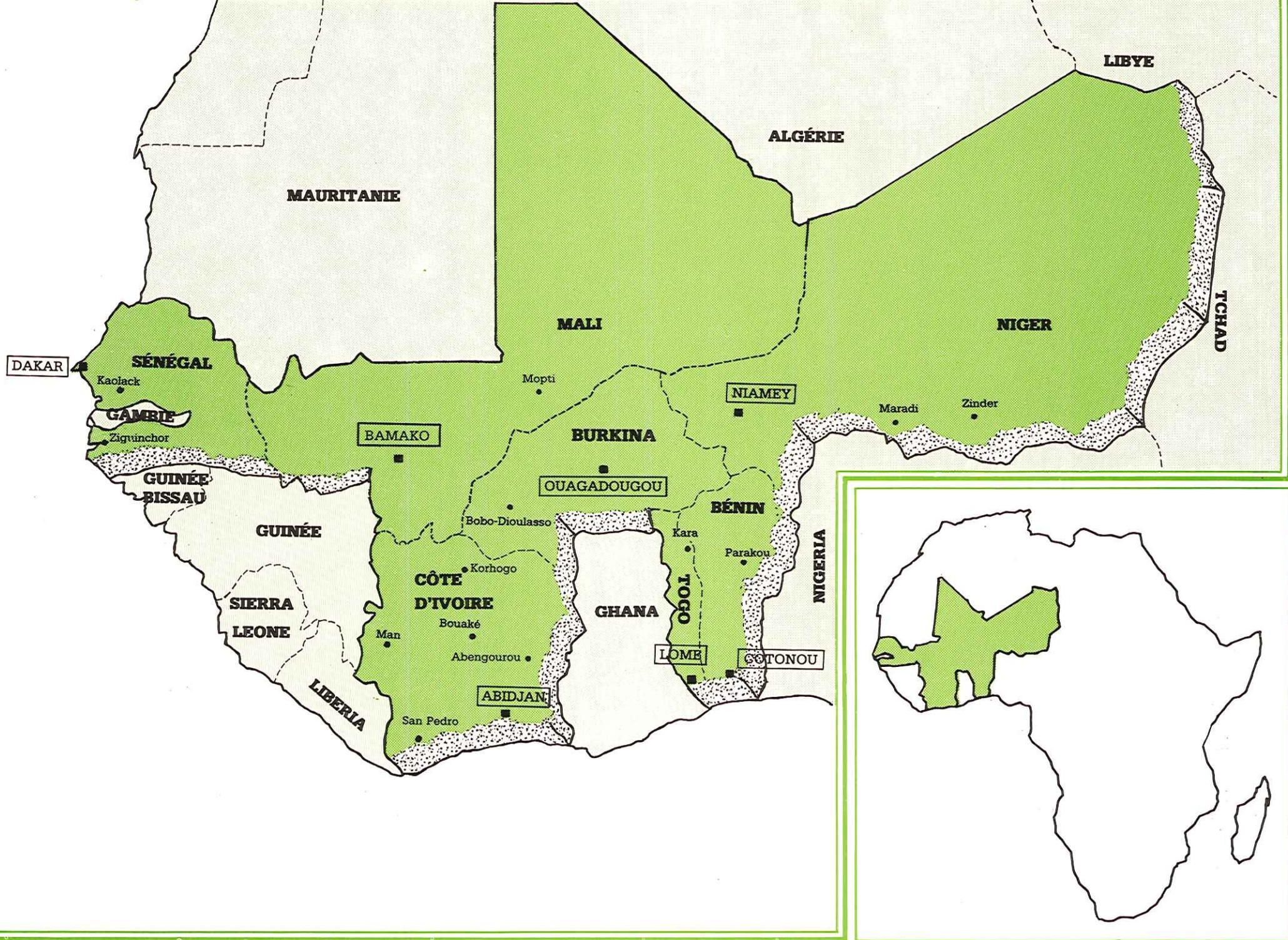
Gouverneur : M. Abdoulaye FADIGA
Vice-Gouverneur : M. Boubakar Amadou HAMA
Secrétaire Général : M. Jacques DIOUF
Secrétaire Général Adjoint : M. Komlanvi KLOUSSEH

DIRECTIONS CENTRALES

Direction Centrale des Affaires Administratives : Intérim assuré par M. Komlanvi KLOUSSEH
Directeur Central du Crédit : M. Djibril SAKHO
Directeur Central des Études : M. Lansina BAKARY
Directeur Central de la Formation Professionnelle : M. Mamadou Boubacar N'DIAYE
Directeur Central de l'Inspection : M. Oumarou SIDIKOU
Directeur Central des Opérations Financières : M. N'Goran NIAMIEN
Directeur Central du Personnel et des Affaires Sociales : M. Fidèle HIEN
Directeur Central de la Comptabilité et du Budget : M. Marcel Mensah KODJO
Directeur Central des Relations Internationales : M. Mandé SIDIBÉ

DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin : M. Gilbert MEDJE
Directeur National pour le Burkina : M. Moussa KONÉ
Directeur National pour la Côte d'Ivoire : M. Charles Konan BANNY
Directeur National pour le Mali : M. Younoussi TOURÉ
Directeur National pour le Niger : M. Mamadou DIOP
Directeur National pour le Sénégal : M. Magatte Pathé SÈNE
Directeur National pour le Togo : M. Yao Messan AHO



SOMMAIRE

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	19
LA MONNAIE ET LE CRÉDIT	43
LES AUTRES ACTIVITÉS DE LA BANQUE CENTRALE	85
L'ADMINISTRATION ET LES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE	101
ANNEXE STATISTIQUE	125

LETTRE INTRODUCTIVE DU GOUVERNEUR DE LA B.C.E.A.O.

Comme l'année précédente, 1986 a été marquée par une modération de l'activité économique dans les principaux pays industrialisés. La croissance du PNB des pays de l'*Organisation de Coopération et de Développement Économiques* (O.C.D.E.) a été limitée à 2,5 % au lieu de 3,0 % en 1985, malgré le recul de l'inflation, la détente des taux d'intérêt, le développement remarquable des marchés financiers et le renversement des termes de l'échange qui s'est produit en leur faveur. Le solde extérieur des pays de l'O.C.D.E. s'est contracté de 65,5 % d'une année à l'autre, en s'établissant à 20,0 milliards de dollars des États-Unis.

Le fonctionnement de l'économie mondiale a quelque peu perdu de son équilibre réel, basculant de la création des richesses et des investissements productifs à l'expansion effrénée des transactions financières, favorisée par les innovations et l'instabilité du système monétaire international. Cette évolution est illustrée par le déclin accéléré des échanges commerciaux par rapport aux transactions de change. Ce ratio a en effet régressé de 16,5 % en 1979 à 9,5 % en 1984 et à 5,6 % seulement en 1986. Ce mouvement correspond en partie à une redistribution dans l'affectation de l'épargne mondiale au détriment des pays en développement, exportateurs de matières premières en particulier, dont les termes de l'échange se sont à nouveau dégradés en 1986. Alors que les marchés financiers des pays industrialisés drainent des liquidités surabondantes, les nations en développement manquent de ressources pour assurer le financement d'une croissance minimale et d'un pénible processus d'ajustement.

En deux ans, ce groupe a accusé une décélération significative de son taux de croissance globale, estimé à 2,7 % en 1986 au lieu de 4,1 % en 1984, en raison du fléchissement de 1,2 % du PNB des pays exportateurs de pétrole. Le déficit courant de ces derniers a presque décuplé en 1986 par rapport à 1985. Par contre, les autres pays en développement ont réduit, au prix de vigoureux efforts, de 23,3 milliards à 18,7 milliards de dollars E.U., le solde négatif de leurs paiements courants. La faiblesse de leur demande intérieure, expliquée par la compression accrue de leurs importations et l'importance du service de la dette, s'est sans nul doute répercutée sur la croissance des pays industrialisés. A cet égard, il importe de relever que l'interdépendance effective de tous les pays, aux plans économique et financier, appelle un renforcement de la coopération internationale. Les menaces protectionnistes et le reflux des ressources, par le biais d'un désendettement accentué, d'une détérioration prononcée des termes de l'échange et de l'insuffisance de l'aide publique au développement, provoquent un sous-investissement dans les pays en développement. Ces facteurs constituent, par ricochet, un piège à la croissance et à la prospérité mondiales.

Les pays industrialisés se doivent donc d'œuvrer au rétablissement d'un climat international plus propice au succès de l'ajustement dans les pays débiteurs. A cet égard, trois préalables m'apparaissent fondamentaux : le retour à un système monétaire international plus stable, la juste rémunération des prix des produits de base et une répartition équitable des liquidités disponibles en fonction des besoins réels et des charges de l'ajustement.

En 1986, les pesanteurs de l'environnement international ont aggravé les difficultés économiques des pays de l'Union qui n'ont pu tirer profit de l'augmentation de leurs productions agricole et industrielle. Les perturbations des marchés des changes et la chute de 15,1 % des cours de nos produits de base, exprimés en francs CFA, ont fortement amoindri les recettes budgétaires et accentué les contraintes de l'ajustement des paiements extérieurs à travers une moins-value des recettes d'exportation. Ces effets de massue ont largement contribué au fléchissement du taux de croissance nominale du PIB de l'Union, qui s'est établi à 6,5 % en 1986 contre 10,2 % un an auparavant. La baisse du régime de la croissance retarde l'accroissement du processus de redressement de la position extérieure et souligne l'urgence de solutions véritables au problème de la dette extérieure, dont le service avant rééchelonnement, représentait 72,1 % des recettes fiscales nationales. La dette extérieure élevée par rapport au PIB et la charge disproportionnée qui lui est afférente, forment deux contraintes dommageables pour la croissance potentielle des économies de l'U.M.O.A. Elles entravent la mise en œuvre de la politique monétaire en raison de la rigidité qu'elles introduisent dans la structure et le niveau du crédit intérieur, du fait que la dette absorbe les ressources financières générées par nos économies.

La production agricole a progressé au cours de la campagne 1985-1986, grâce à l'amélioration des conditions climatiques et au relèvement des prix au producteur. Les revenus versés au monde rural, au titre des productions de rente, se sont accrus de 9,7 % en 1986 pour s'élever à 443,0 milliards de francs CFA. Le niveau élevé de la production vivrière a même excédé les capacités de stockage et les moyens financiers des offices céréaliers. A cet égard, des solutions opportunes doivent être recherchées afin d'éviter un effondrement des cours sur les marchés intérieurs qui, à terme, est susceptible de décourager le monde paysan.

L'activité minière s'est orientée à la baisse au cours de l'année 1986, la production d'or ayant été la seule activité à avoir connu une augmentation significative. Le secteur manufacturier a marqué une légère progression, en raison de la baisse du coût de l'énergie dans certaines branches et d'un meilleur niveau d'approvisionnement des unités agro-industrielles. La branche textile a par contre connu de sérieuses difficultés, dues au déficit de la filière coton, provoqué par la chute des cours et évalué à 60,0 milliards de francs CFA.

Les projets de budget pour l'exercice 1986 devaient participer au rétablissement des équilibres macro-économiques, à travers la poursuite d'une politique de rigueur budgétaire. Aussi, les progressions retenues pour les recettes fiscales et les dépenses de fonctionnement étaient-elles respectivement fixées à 8,6 % et 7,8 %. Les prévisions de dépenses d'équipement marquaient une expansion de 30,3 %, rompant ainsi la tendance à la baisse observée depuis quelques années. L'augmentation de 34,7 % des ressources concessionnelles, attendues de l'extérieur pour financer ce volume d'investissements, traduisait le souci des pays de l'Union de concilier l'ajustement et la croissance. Dans ce cadre, le soutien financier de la communauté internationale avait pour contrepartie la poursuite des efforts internes d'assainissement économique et financier, appuyés par une amélioration dans la programmation, la sélection, la gestion et la rentabilité des projets d'investissements publics.

La politique monétaire de la Banque centrale, en 1986, s'est située dans le cadre du processus d'ajustement des pays membres de l'Union, processus dont le renforcement a été recommandé par le Conseil des Ministres. Tous les pays devaient participer à la reconstitution des réserves de change officielles, afin d'assurer la couverture externe minimale de la monnaie commune. A l'appui du contrôle quantitatif de la monnaie, la politique sélective du crédit devait contribuer à un accroissement de la rentabilité et à l'efficacité des investissements, grâce au respect du système des autorisations préalables et à une surveillance accrue de la situation financière des entreprises. Le contrôle de la position extérieure des banques et le maintien d'une politique flexible de taux d'intérêt complétaient ce dispositif monétaire, orienté vers la promotion du secteur productif.

Bien que sa conduite ait été perturbée et rendue ardue par l'environnement économique et financier international, la politique monétaire de l'Union a été modérée. La position nette débitrice des institutions monétaires vis-à-vis de l'extérieur s'est redressée de 58,5 milliards de francs CFA d'un exercice à l'autre. Les banques ont accru leur endettement net de 89,5 milliards alors que la Banque centrale améliorait sa position extérieure de 148,0 milliards. Cinq des sept pays de l'Union ont participé au renforcement de cette position. Les réserves officielles de change se sont ainsi accrues de 59,7 milliards, entraînant un relèvement du taux de couverture de l'émission monétaire de 14,4 % à fin septembre 1985 à 19,6 % un an plus tard. Ce taux global recouvre une diversité de situations, celui par pays variant entre 1,0 % et 88,4 %. Trois pays de l'Union seulement ont pu assurer un taux de couverture supérieur à 20 %. Parmi les quatre autres États, trois ont réussi à réaliser une amélioration marginale de ce taux.

Le crédit intérieur s'est accru de 3,9 % en septembre 1986 contre 1,3 % l'exercice précédent. Le rythme d'expansion du crédit intérieur s'est donc accéléré, malgré un ralentissement du taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB). Cette accélération porte la marque du difficile dégonflement des crédits de campagne dans certains pays, en raison de la détérioration des cours et du resserrement des débouchés.

Les gouvernements de l'Union se sont désengagés à l'égard des institutions monétaires. Leur position nette débitrice s'est en effet contractée de 25,8 milliards de francs CFA. Quant aux autres agents économiques, ils ont davantage sollicité de crédits. Les concours à l'économie ont ainsi augmenté de 6,3 % au lieu de 1,8 % en septembre 1985, soit un accroissement de 116,1 milliards, réparti à concurrence de 63,8 milliards pour les crédits ordinaires et de 52,3 milliards pour les financements de campagne.

Le niveau des crédits de campagne a pesé sur l'expansion des concours à l'économie, leur réduction n'ayant pas été régulière pour les raisons invoquées plus haut. N'eût été cette situation, la hausse des crédits à l'économie aurait été inférieure à 3,4 %. L'encours des crédits ordinaires a progressé de 3,7 % au lieu de 0,3 % en 1985. Les effets induits de la campagne agricole sur les autres secteurs de l'économie, les besoins de trésorerie des unités de production et, parfois, l'importance des créances extérieures immobilisées, ont notamment déterminé l'augmentation de 5,4 % des crédits à court terme. Par contre, les concours d'investissement ont connu un accroissement modéré de 1,3 % contre 2,2 % en 1985, en dépit des deux baisses successives des taux d'intérêt débiteurs et des diverses initiatives prises pour promouvoir le secteur privé.

La répartition sectorielle des crédits à court terme révèle que le secteur commercial, à lui seul, bénéficie de 70 % des concours. Une telle orientation des financements bancaires fragilise les structures économiques et renforce le caractère extraverti des économies de l'Union, en même temps qu'elle compromet la réalisation de la politique de sélectivité des importations de biens non essentiels. Une politique de relance effective, basée sur l'investissement dans les secteurs productifs et des réformes de structures, implique que soit organisée une baisse de la part du secteur commercial dans la répartition des liquidités créées par le système bancaire.

L'amélioration de la position extérieure nette des institutions monétaires et la progression de la demande nouvelle de crédit se sont traduites par une expansion de 6,1 % de la masse monétaire, en retrait par rapport à celle de 13,6 % enregistrée en 1985 mais compatible avec l'offre de production. La circulation fiduciaire a augmenté de 12,9 % tandis que les dépôts en banque s'accroissaient de 3,5 % contre 14,4 % en 1985. Ces évolutions marquent davantage une préférence du public pour la monnaie fiduciaire, qui contribue à l'accroissement du coût d'entretien des billets en circulation. En pourcentage du stock monétaire, la circulation fiduciaire s'est relevée de 26,9 % à 28,6 %, au détriment de la monnaie scripturale. L'épargne privée en banque s'est consolidée, avec un accroissement de 5,7 % des avoirs financiers à terme.

Les interventions globales de la Banque centrale se sont établies à 818,0 milliards de francs CFA en septembre 1986, soit une progression de 7,1 % d'un exercice à l'autre, en rupture avec les baisses successives de 1984 et 1985. L'augmentation de 54,4 milliards des interventions globales, contre une contraction de 25,6 milliards en 1985, s'est répartie à hauteur de 25,2 milliards au profit des Trésors nationaux et de 29,2 milliards en faveur des banques et établissements financiers, dont 25,8 milliards au titre des refinancements de crédits de campagne. Ce recours accru des banques est la manifestation des tensions de trésorerie, nées de la rigidité à la baisse des crédits de campagne, du fait non seulement des difficultés d'écoulement mais aussi de l'existence, dans certains pays, de queues de campagne. Cette situation n'a pas manqué d'entacher la valeur de notre monnaie. De plus, la contribution des interventions globales dans l'expansion de la masse et de la base monétaires, s'est relevée en 1986. En s'accroissant à un rythme supérieur à celui du crédit intérieur en 1986, les interventions de l'Institut d'émission ont expliqué respectivement 54,0 % et 88,3 % de la progression de la liquidité globale et celle de la base monétaire. Le rôle de l'émission monétaire a donc été déterminant dans la couverture des besoins de liquidité bancaire et l'accroissement des moyens de paiements.

Certes, la position extérieure de l'U.M.O.A. s'est améliorée au cours de l'exercice 1985-1986, traduisant ainsi le succès des efforts de redressement de la situation de balance des paiements. Favorisée par le rééchelonnement de la dette extérieure, elle reste cependant fragile. La sauvegarde d'un équilibre extérieur relatif constitue une contrainte à court terme qu'il faut concilier avec l'objectif de développement économique à moyen et long terme. Le desserrement de cette contrainte dépend des possibilités de réduction du déficit courant de la balance des paiements, c'est-à-dire d'une augmentation de l'épargne des agents économiques intérieurs, publics et privés. Par conséquent, améliorer la situation des réserves de change ou résoudre le problème de balance des paiements, revient à déterminer un rapport adéquat entre l'épargne et l'investissement.

Un déséquilibre persistant entre l'épargne et l'investissement, c'est-à-dire une insuffisance chronique de ressources, a de profondes manifestations aux plans monétaire et financier : il correspond à une demande accrue de crédit et à un niveau d'endettement élevé. Pour soulager les économies de l'Union de l'emprise de la dette extérieure et du poids qu'il représente pour la gestion monétaire, il n'y a pas d'autre solution que le développement de l'épargne. Une économie dans laquelle l'émission monétaire remplace l'épargne, est condamnée à de profondes perturbations et à la déflation. La mobilisation de l'épargne et son affectation rationnelle deviennent donc des impératifs que n'occultera pas une politique monétaire généreuse. Le secteur informel de l'épargne ne devra pas prendre le pas sur le secteur officiel. Cette question interpelle à la fois le système bancaire et les États de l'Union.

Le déséquilibre entre les fonds propres des banques et leurs emplois s'est accentué en 1986, exerçant ainsi un effet expansif indésirable sur l'émission monétaire. L'insuffisance des fonds propres des banques s'est en effet relevée de 118,3 milliards de francs CFA à fin septembre 1985 à 188,5 milliards un an plus tard. Elle a ainsi représenté 31,6 % des refinancements de la Banque centrale en faveur des banques et établissements financiers contre 20,1 % en 1985. Cette situation contrarie le processus d'assainissement financier au cours duquel l'Institut d'émission doit préserver le pouvoir d'achat du franc CFA et faire partager les vertus d'une monnaie bien gérée par les banques. Celles-ci doivent se restructurer pour être financièrement solides. Une politique monétaire et une gestion bancaire permissives donnent en effet l'illusion que l'activité économique et financière fonctionne convenablement.

L'expérience a malheureusement montré qu'elles cachent de profonds déséquilibres financiers qui se manifestent lentement. Une monnaie, que l'on veut saine, apparaît dès lors comme l'une des contraintes d'une politique de croissance-développement, financièrement équilibrée. Dans ce cadre, le taux de couverture de l'émission monétaire doit être assuré. Plus qu'une contrainte institutionnelle, cette condition est le gage d'un développement harmonieux et durable. La stabilité monétaire, étroitement liée à la politique macro-économique, est à ce prix. Les prochaines années devront marquer un tournant décisif vers une politique monétaire efficace, appuyée par des réformes des structures économiques et bancaires des pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Abdoulaye FADIGA
Gouverneur de la B.C.E.A.O.
Président du Conseil d'Administration

Complexe minier de la SOMAÏR



**L'environnement économique
et financier**

SOMMAIRE

1 — ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

1. Conjoncture économique internationale	22
2. Marchés des changes	25
3. Marchés des matières premières	27
4. Financements extérieurs	30

2 — ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

1. Généralités	34
2. Production	34
3. Revenus et prix	38
4. Finances publiques et dette extérieure	39

1. ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

1.1. Conjoncture économique internationale

L'évolution de la conjoncture économique internationale est restée caractérisée en 1986 par une modération persistante de l'activité économique dans les principaux pays industrialisés, en dépit de la chute des cours du pétrole et de la plupart des matières premières, de l'accélération du processus de désinflation et de la poursuite de la détente des taux d'intérêt. Les autres faits marquants ont été la forte dépréciation du dollar E.U., la persistance d'amples déficits budgétaires, notamment aux États-Unis, l'internationalisation croissante des marchés financiers et l'importance des mouvements de capitaux flottants.

La croissance du Produit National Brut (P.N.B.) des pays membres de l'*Organisation de Coopération et de Développement Économiques* (O.C.D.E.) a, en effet, été limitée à 2,5 % en 1986 au lieu de 3,0 % en 1985. Cette décélération est imputable, pour l'essentiel, au ralentissement de l'activité constaté au Japon. Les États-Unis et les pays européens ont, par contre, enregistré dans leur ensemble des performances voisines de celles de l'année précédente.

Dans ce contexte de croissance modérée, le chômage n'a pu connaître un dégonflement significatif, nonobstant les résultats assez positifs observés aux États-Unis et en République Fédérale d'Allemagne (R.F.A.). A la fin de l'année 1986, il a concerné, pour la troisième année consécutive, environ 8,3 % de la population active, affectant ainsi près de 31 millions de travailleurs dans l'ensemble de la zone O.C.D.E.

Au plan des prix, la chute des cours du pétrole et de la plupart des produits de base s'est conjuguée avec l'impact des politiques monétaires restrictives mises en œuvre, depuis le début des années 80, pour accentuer le processus de désinflation amorcé en 1981. Apprécié à travers le déflateur implicite de la consommation privée, le taux d'inflation des pays de l'O.C.D.E. s'est établi à son plus bas niveau depuis une vingtaine d'années, soit à 2,75 %, marquant ainsi un net ralentissement comparé au taux de 4,5 % atteint en 1985. La R.F.A. en particulier a connu, pour la première fois depuis une trentaine d'années, un taux annuel d'inflation négatif, tandis que le Japon enregistrait une hausse minime de ses prix intérieurs.

La physionomie du commerce international s'est, pour sa part, ressentie de la faiblesse de l'activité économique et du renversement des termes de l'échange, opéré principalement au profit des pays industrialisés. Le volume des échanges mondiaux a ainsi progressé modérément, pour la seconde année consécutive, à un rythme voisin de 4 %.

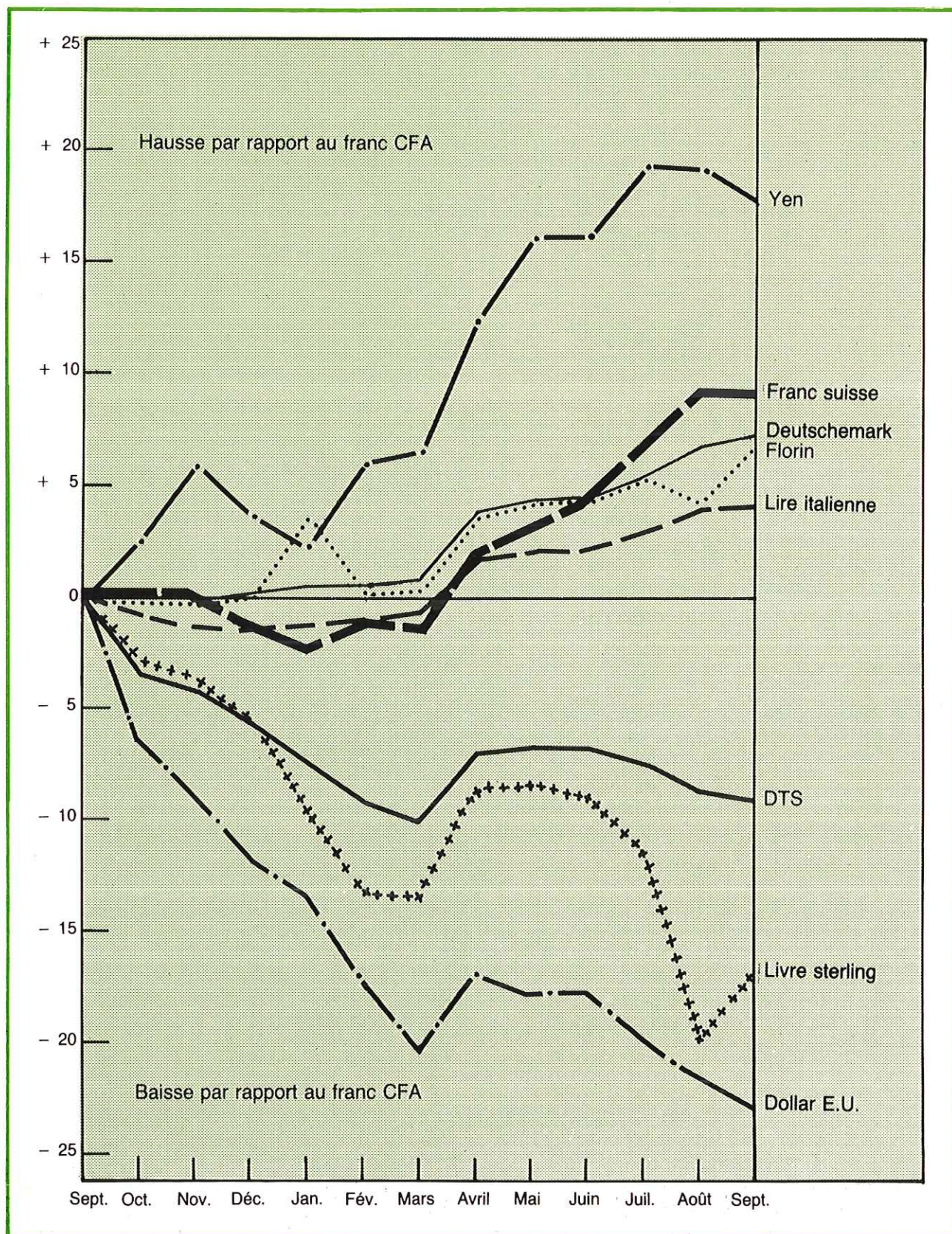
L'amélioration exceptionnelle de leurs termes de l'échange, induite par l'effondrement des cours des produits de base, notamment de ceux du pétrole, a permis aux pays de l'O.C.D.E. de contracter de 65,5 % le déficit de leurs paiements courants, ramené de 58 milliards de dollars E.U. en 1985 à 20 milliards en 1986. Cette évolution d'ensemble recouvre toutefois d'importantes disparités d'un pays à l'autre, génératrices de tensions protectionnistes accrues. Ainsi, alors que les États-Unis accusaient un déficit commercial record, le Japon et la R.F.A. engrangeaient des surplus sans précédent.

En raison de la faiblesse de l'activité économique dans les pays industrialisés et de la dépression des marchés internationaux des produits de base, les pays en voie de développement (P.V.D.) ont accusé une nouvelle décélération de leur taux de croissance, estimé à 2,7 % en 1986 au lieu de 3,2 % en 1985 et de 4,1 % en 1984. Cette évolution a davantage affecté les pays exportateurs de pétrole, dont le P.N.B. a fléchi de 1,2 %, après avoir stagné l'année précédente. Les autres P.V.D. ont par contre connu un taux d'expansion de 4,4 % en 1986, assez voisin de celui de 4,8 % réalisé en 1985.

Les pays en voie de développement ont, par ailleurs, bénéficié en 1986, à l'instar des pays industrialisés, d'une atténuation significative des pressions inflationnistes qui sont demeurées toutefois à un niveau élevé. La hausse des prix y est, en effet, ressortie à 28,4 % au lieu de 39,6 % en 1985. La recrudescence, constatée dans les pays exportateurs de pétrole où le taux d'inflation a évolué de 13,1 % à 19,7 % d'une année à l'autre, a contrasté avec la décélération observée dans les autres P.V.D. où la hausse des prix a été réduite de 54,4 % à 32,6 % en 1986.

L'évolution des soldes des paiements extérieurs a également été différenciée d'un groupe de P.V.D. à l'autre. Les pays pétroliers ont accusé, du fait de la chute des prix de l'or noir consécutive au changement de leur stratégie commerciale décidé à la fin de 1985, un quasi-décuplement du déficit de leur compte courant, passé de 4,3 milliards de dollars E.U. à 38,9 milliards d'une année à l'autre. Les autres P.V.D. sont par contre parvenus à réduire leur déficit courant, évalué par le F.M.I. à 18,7 milliards de dollars E.U. en 1986 contre 23,3 milliards en 1985, en liaison avec l'allègement de leur facture pétrolière et la compression accrue de leurs importations, due à la forte réduction de leurs réserves de change liée à la chute des prix des matières premières et à l'austérité des programmes d'ajustement de la demande.

VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE PAR RAPPORT AU FRANC CFA*



*Variations des taux moyens mensuels par rapport à septembre 1985.

1.2. Marchés des changes

Les Ministres des Finances des cinq pays les plus industrialisés avaient conclu un accord en septembre 1985 pour organiser une baisse concertée du dollar E.U. et maintenir, entre leurs différentes monnaies, un taux de change compatible avec l'évolution des paramètres économiques fondamentaux. Cette décision, conjuguée avec les difficultés persistantes de l'économie américaine, a induit, au cours de l'exercice sous revue, le recul ordonné et graduel du dollar vis-à-vis des grandes monnaies internationales. C'est ainsi que la devise américaine a perdu par rapport au yen, au deutschemark et au franc français respectivement 35 %, 28 % et 23 % de sa valeur. La décote vis-à-vis du D.T.S. et de la livre sterling a été moins importante, en se chiffrant respectivement à 15 % et 8 %. En fin de période toutefois, la chute du dollar s'est accélérée dans des proportions conduisant à s'interroger sur l'efficacité et la durabilité de l'accord de Plaza.

Dans ce contexte, et contrairement à l'exercice 1984-1985, le franc CFA s'est nettement apprécié face au dollar E.U. Sur l'ensemble de la période sous revue, ce gain est ainsi ressorti à 22,5 %. Le franc CFA s'est également valorisé, de 8,4 %, par rapport à la livre sterling, déprimée par une conjoncture économique morose au Royaume-Uni.

Par contre, face au yen japonais et au franc suisse, l'unité monétaire commune s'est affaiblie, respectivement de 7,6 % et de 3,6 %.

Au sein du *Système Monétaire Européen*, le recul prononcé du dollar a provoqué la montée des devises fortes et créé des tensions qui ont conduit à un réaménagement des parités des monnaies participant à ce mécanisme. C'est ainsi que, le 6 avril 1986, le franc français perdait 6 % de sa valeur face au deutschemark et au florin hollandais et 4 % à l'égard du franc belge. Par la suite, le 4 août 1986, la livre irlandaise devait être dévaluée unilatéralement, en raison de la très forte dépréciation de la livre sterling. Aussi, la tenue du franc CFA a-t-elle été caractérisée par un fléchissement face aux devises fortes du Système. La décote par rapport au florin hollandais, au deutschemark et au franc belge a été respectivement de 2,8 %, de 2,7 % et de 2,1 %. Par contre, une appréciation du franc CFA a été observée, cette année encore, vis-à-vis de la lire italienne, avec une progression de 4,6 %.

Le comportement du franc CFA par rapport aux principales devises entrant dans la détermination de la valeur du D.T.S., notamment le dollar E.U. et la livre sterling, s'est traduit par une nette remontée du cours de la monnaie commune de l'Union face au D.T.S. dont le taux nominal moyen est passé de 464,87 francs CFA en 1984-1985 à 413,25 francs CFA en 1985-1986.

En définitive, le taux de change effectif du franc CFA à l'importation (a) s'est apprécié de 4,89 % entre le 1er octobre 1985 et le 30 septembre 1986.

(a) Le taux de change effectif du franc CFA à l'importation a été déterminé en affectant aux différentes devises les pondérations suivantes, représentatives de la structure des importations de l'Union en 1982 : franc français : 0,309 ; naira : 0,0576 ; dollar E.U. : 0,050 ; yen japonais : 0,050 ; florin hollandais : 0,045 ; deutschemark : 0,042 ; livre sterling : 0,040 ; lire italienne : 0,028 ; franc belge : 0,022 ; peseta espagnole : 0,017.

U.M.O.A. – ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE

Exercice 1984-1985				
	4ème trimestre 84	1er trimestre 85	2ème trimestre 85	3ème trimestre 85
Francs CFA par unité monétaire : moyenne par période				
Droit de Tirage Spécial	465,53	481,44	466,67	445,83
Unité de Compte Européenne	342,19	340,31	341,71	340,54
Dollar E.U.	468,23	498,01	470,36	434,34
Deutschemark	153,31	152,88	152,52	152,45
Lire italienne (1 000 unités)	247,80	246,29	239,08	229,53
Franc suisse	186,12	180,74	181,61	185,03
Livre sterling	569,65	554,85	591,54	597,36
Florin hollandais	135,92	135,21	135,11	135,50
Franc belge (100 unités)	760,47	762,01	757,48	754,74
Yen japonais (1 000 unités)	1 904,22	1 933,08	1 877,28	1 821,58
Exercice 1985-1986				
	4ème trimestre 85	1er trimestre 86	2ème trimestre 86	3ème trimestre 86
Francs CFA par unité monétaire : moyenne par période				
Droit de Tirage Spécial	425,35	405,23	414,80	407,60
Unité de Compte Européenne	336,45	332,80	342,34	343,29
Dollar E.U.	394,35	360,38	357,33	338,89
Deutschemark	152,62	153,55	159,05	162,57
Lire italienne (1 000 unités)	224,92	225,52	232,02	236,15
Franc suisse	184,79	182,39	191,50	201,09
Livre sterling	566,25	518,88	538,77	496,12
Florin hollandais	135,47	136,08	141,21	144,17
Franc belge (100 unités)	752,02	750,48	779,46	786,69
Yen japonais (1000 unités)	1 904,31	1 921,48	2 104,40	2 175,82
N.B. - Données calculées par la B.C.E.A.O. à partir des cours, en francs français, des devises concernées, publiées par la Banque de France.				

U.M.O.A. – VARIATION DES TAUX DE CHANGE

	1984-1985	1985-1986	Variations*
Francs CFA par unité monétaire			
	moyenne sur la période		Pour cent
Droit de Tirage Spécial	464,87	413,25	– 11,10
Unité de Compte Européenne	341,19	338,72	– 7,24
Dollar E.U.	467,74	362,74	– 22,45
Deutschemark	152,79	156,95	+ 2,72
Lire italienne (1 000 unités)	240,68	229,65	– 4,58
Franc suisse	183,38	189,94	+ 3,58
Livre sterling	578,35	530,01	– 8,36
Florin hollandais	135,44	139,23	+ 2,80
Franc belge (100 unités)	758,68	767,16	+ 2,12
Yen japonais (1 000 unités)	1 884,04	2 026,50	+ 7,56
N.B. - Données calculées par la B.C.E.A.O. à partir des cours, en francs français, des devises concernées, publiées par la Banque de France.			
* Le signe – traduit une dépréciation de la devise concernée vis-à-vis du franc CFA, le signe + une appréciation.			

1.3. Marchés des matières premières

Les marchés internationaux des principales matières premières exportées par les pays membres de l'Union ont, dans l'ensemble, poursuivi en 1986, le mouvement à la baisse qu'ils connaissent depuis le second semestre de l'année 1984. En effet, l'abondance des disponibilités s'est conjuguée avec un tassement de la demande pour déprimer la plupart des cours. Ainsi, l'indice des cours mondiaux, exprimés en francs CFA, des principaux produits de base exportés par les pays membres de l'U.M.O.A., calculé par la B.C.E.A.O., a accusé une diminution de 15,1 % après celle de 6,5 % enregistrée en 1985, compte tenu de la forte dépréciation du dollar des États-Unis sur la période.

CACAO

Le marché du cacao est resté morose tout au long de l'année 1986, en raison essentiellement des incertitudes qui ont pesé sur le renouvellement de l'Accord international de 1980 sur le cacao. Ainsi, la moyenne annuelle du prix indicatif de l'*Organisation Internationale du Cacao* (O.I.C.C.) a fléchi, pour la seconde année consécutive, en ressortant à 93,81 cents par livre en 1986 contre 102,27 cents en 1985, soit une réduction de 8,3 %.

CAFÉ

Les prix du café, après avoir connu une hausse sans précédent au début de l'année 1986, en liaison avec la sécheresse survenue au Brésil, se sont dans l'ensemble orientés à la baisse au cours du second semestre. En moyenne annuelle, les cafés de type Robusta se sont cependant appréciés de 22,5 %, en passant de 120,14 cents la livre en 1985 à 147,16 cents en 1986. Toutefois, en fin d'année, les cours ont suivi un profil bas, ne s'établissant en moyenne qu'à 124,58 cents en décembre 1986 au lieu de 152,72 cents en décembre 1985, soit un recul de 18,4 %.

U.M.O.A. – ÉVOLUTION DES COURS MOYENS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE

	Huile			Cacao	Café	Coton fibre
	Arachide	Palmiste	Palme	Cours	Moy. O.I.C.	
	(a)	(b)	(c)	O.I.C.C.	(d)	(e)
Dollars E.U. / tonne métrique			Cents E.U. / livre poids			
Moyenne mensuelle						
- Décembre 1985	827	378	390	107,95	152,72	48,30
- Décembre 1986	529	389	293	89,64	124,58	61,15
Cours en 1986						
- Maximum	Janv. 701	Nov. 392	Janv. 342	Janv. 105,40	Janv. 170,17	Déc. 61,15
- Minimum	Déc. 529	Août 209	Août 197	Mai-86,43	Déc. 124,58	Août 37,03
Moyenne annuelle						
- 1985	905	551	501	102,27	120,14	59,88
- 1986	569	288	257	93,81	147,16	48,15
Pour cent						
Variations des						
moyennes annuelles	- 37,1	- 47,7	- 48,7	- 8,3	+ 22,5	- 19,6
(a) Toutes origines, CAF Rotterdam. - (b) Malaisie 5 %, CAF Rotterdam. (c) Malaisie 5 %, CAF ports européens. - (d) I.C.A. Robustas, ex-dock New York et le Havre/Marseille. - (e) Indice A Liverpool, M1-3/32.						
Sources : Huiles : Oil World. - Cacao : O.I.C.C. - Café : O.I.C. * Coton : Compagnie cotonnière.						

COTON

Le marché du coton, déprimé depuis le mois de mai 1986 en raison de l'abondance des disponibilités, a connu, à compter d'août 1986, un renversement de tendance dû essentiellement aux perspectives d'une réduction sensible de la production mondiale en 1986-1987. La moyenne annuelle de l'indice A de Liverpool a régressé de 19,6 %, en se situant à 48,15 cents la livre en 1986 au lieu de 59,88 cents l'année précédente.

OLÉAGINEUX

Les marchés des oléagineux se sont dégradés au cours de l'année 1986, en raison de l'importance de l'offre. Les prix des huiles d'arachide, de palme et de palmiste se sont, en effet, dépréciés, d'une année à l'autre, respectivement de 37,1 %, de 48,7 % et de 47,7 % avec des niveaux moyens de 569 dollars E.U., de 257 dollars et de 288 dollars la tonne.

PHOSPHATES

Le marché international des phosphates a continué de se ressentir de la faiblesse de la demande. Malgré le maintien pour la troisième année consécutive du prix de référence à 38,5 dollars E.U. la tonne pour l'origine Khouribga, les prix de réalisation des contrats ont été orientés à la baisse.

URANIUM

Du fait du ralentissement ou du redimensionnement des programmes nucléaires dans les pays industrialisés, le marché de l'uranium est resté déprimé. Dans ce contexte, le prix payé par les principaux acheteurs pour l'uranate produit par le Niger a été maintenu à 30 000 francs CFA le kilo.

OR

Le marché de l'or a été bien orienté en 1986, en liaison avec la poursuite de la baisse des taux d'intérêt et du dollar E.U., l'achat d'importantes quantités de métal jaune par le Japon et l'aggravation des tensions sociales en Afrique du Sud. Les cours ont ainsi atteint 442,75 dollars E.U. l'once en septembre, soit le niveau le plus élevé depuis plus de trois ans. Toutefois, ils se sont quelque peu effrités par la suite, du fait de ventes conséquentes par l'Union Soviétique et de l'attrait, pour les investisseurs privés, de placements alternatifs, boursiers en particulier. En définitive, la moyenne annuelle de 1986 est ressortie à 368,25 dollars E.U. l'once sur le marché de Londres contre 327,00 dollars l'année précédente, soit une hausse de 12,6 %.

1.4. Financements extérieurs

Pour régler le problème crucial de l'endettement, les pays industrialisés et les organismes multilatéraux avaient préconisé une approche visant à promouvoir la croissance des pays en développement. Cependant, l'évolution de l'économie mondiale ainsi que la réticence des banques à souscrire au plan Baker, proposé lors des assemblées du *Fonds Monétaire International* (F.M.I.) et de la *Banque Mondiale* en septembre 1985, n'ont pas permis la concrétisation des espoirs nés de cette nouvelle approche. Les flux de capitaux vers le Tiers monde sont demeurés insuffisants et l'année 1986 a vu nombre de pays en développement verser plus à leurs créanciers qu'ils n'en recevaient.

1.4.1. Aide publique au développement

Le mouvement de baisse des apports nets de ressources financières aux pays en développement, amorcé en 1982 et qui avait été stoppé en 1984, a repris en 1985. En effet, les versements nets de toutes provenances en faveur de ces pays ne se sont chiffrés qu'à 48,3 milliards de dollars E.U. contre 86,1 milliards en 1984, soit une chute de 43,9 %. Cette forte régression n'a pas affecté les pays africains, pris globalement, puisque leurs entrées nettes de ressources sont demeurées quasiment stables en 1985 par rapport à 1984, avoisinant 16,6 milliards. Toutefois, les pays de l'U.M.O.A. ont connu en 1985 une baisse des flux nets de ressources financières en provenance de l'extérieur. Ceux-ci se sont en effet situés à 1,7 milliard de dollars E.U. ou 778,7 milliards de francs CFA contre 1,8 milliard de dollars E.U., soit 807,2 milliards de francs CFA en 1984. Cette réduction a résulté d'une décélération des apports nets des pays du *Comité d'Aide au Développement* (C.A.D.) et d'une diminution des contributions nettes des organisations multilatérales et des pays membres de l'*Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole* (O.P.E.P.).

Au titre de l'*Aide Publique au Développement* (A.P.D.) bilatérale, les pays du C.A.D. ont mis 531,9 milliards de francs CFA à la disposition des pays de l'U.M.O.A. en 1985 contre 514,3 milliards l'année précédente, soit une augmentation de 3,4 % à comparer à celle de 27,3 % observée en 1984. Cette aide semble à nouveau avoir dégagé un faible taux d'accroissement en 1986.

En ce qui concerne les conditions financières de l'aide, les pays membres du C.A.D. ont porté de façon régulière le degré de libéralité de leurs apports au titre de l'A.P.D. totale au-delà de la norme de 86,0 % qu'ils s'étaient fixée. Cet assouplissement répond en partie à l'alourdissement du service de la dette et à l'aggravation du problème de celle-ci dans la plupart des pays en développement. Ainsi, les pays du C.A.D. tentent-ils de contribuer à l'allègement de la charge de la dette publique des pays bénéficiaires par un ajustement des conditions, le mécanisme du rééchelonnement ou la remise de la dette publique.

Les principaux donateurs de cette catégorie pour les pays de l'U.M.O.A. sont, par ordre d'importance, la France, les États-Unis, la Norvège et la République Fédérale d'Allemagne.

Bien qu'ayant baissé de 6,8 % en 1985, la contribution nette de la France s'est élevée à 209,6 milliards de francs CFA, soit 39,4 % des apports nets totaux du C.A.D. aux pays de l'U.M.O.A. contre 224,9 milliards ou 43,7 % en 1984. L'A.P.D. de la France aux pays en développement, à l'exclusion des collectivités territoriales d'Outre-mer, a représenté 0,54 % de son P.N.B. en 1985. Cependant, les décisions prises par le Gouvernement français en 1986 de porter son aide aux pays indépendants à un niveau de 0,7 % de son P.N.B., dès que possible, permettent d'espérer une reprise de la croissance de l'A.P.D. française au profit des pays de l'U.M.O.A. Les nouvelles orientations sectorielles de cette A.P.D., telles que redéfinies par le ministère de la Coopération, donnent la priorité, dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne, à l'éducation et la formation, à l'agriculture et au développement rural ainsi qu'à la santé publique. Un effort particulier a également été consenti en 1986 en matière d'aide hors projet, c'est-à-dire subventions budgétaires et prêts d'ajustement structurel, tant au niveau des montants que des conditions accordées.

L'aide des États-Unis s'est stabilisée autour de 0,24 % de son P.N.B. au cours de ces trois dernières années. Elle a été souvent composée, pour les pays de l'Afrique subsaharienne, d'aide alimentaire et d'autres dons. En ce qui concerne les pays de l'U.M.O.A., l'aide américaine a augmenté de 50,1 % en 1985 en atteignant 106,9 milliards de francs CFA contre 71,2 milliards l'année précédente. De même, sa part dans le total des versements nets des pays du C.A.D. à l'U.M.O.A. s'est consolidée, passant de 5,8 % en 1982 à 10,7 % en 1983, à 13,8 % en 1984 puis à 20,1 % en 1985. Les perspectives d'évolution de l'aide américaine ne sont pas favorables, compte tenu de la baisse prévisible des dotations correspondantes, dans le cadre des efforts de compression des dépenses publiques pour réduire le déficit du budget fédéral. Toutefois, les effets des orientations nouvelles de la politique budgétaire des États-Unis ne devraient pas déjà être perceptibles sur le volume de son aide en 1986.

La Norvège a maintenu, d'une manière générale, son assistance financière aux pays en développement au-dessus de l'objectif de 0,7 % du P.N.B. depuis 1976 et l'a portée à plus de 1,0 % au cours de ces quatre dernières années. Le Gouvernement norvégien a fait part de son intention de stabiliser son aide au niveau actuel, en dépit des difficultés budgétaires de l'heure. Pour les pays de l'U.M.O.A., celle-ci a peu varié de 1984 à 1985, en passant de 62,7 milliards de francs CFA à 61,0 milliards.

Les apports nets de ressources financières en provenance de la République Fédérale d'Allemagne et à destination des pays de l'U.M.O.A. ont atteint 52,2 milliards de francs CFA en 1985 contre 61,2 milliards en 1984. La nouvelle politique de coopération pour le développement, exposée au Parlement par le Gouvernement ouest-allemand, privilégie, entre autres, la réponse aux besoins essentiels et met ainsi l'accent sur la sécurité alimentaire et le développement rural, la protection de l'environnement, l'énergie et la formation. Cette nouvelle politique vise par ailleurs la promotion de la coopération régionale et l'intégration des pays en développement dans l'économie globale. L'A.P.D. ouest-allemande a représenté 0,47 % de son P.N.B. en 1985.

Au plan de l'A.P.D. multilatérale, essentiellement financée en Afrique par les pays du C.A.D., les apports nets aux pays de l'U.M.O.A. se sont établis en 1985 à 209,8 milliards de francs CFA, soit une baisse de 14,6 %. Ce recul est imputable à la diminution de la contribution nette de la *Communauté Économique Européenne* (C.E.E.) et de celle de la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement* (B.I.R.D.). Les concours nets de ces deux institutions ont régressé respectivement de 55,1 milliards en 1984 à 40,5 milliards en 1985 et de 83,0 milliards à 12,3 milliards. Ceux de l'*Association Internationale pour le Développement* (A.I.D.) et du Groupe de la *Banque Africaine de Développement* (B.A.D.) se sont par contre accrus, en se chiffrant à 65,7 milliards et 18,1 milliards en 1985 au lieu de 46,5 milliards et 7,5 milliards un an plus tôt.

D'une manière générale, les négociations relatives au financement des institutions financières internationales, tant en ce qui concerne l'accroissement de leur capital ordinaire que la reconstitution des dotations de leurs fonds spéciaux destinés à des financements concessionnels, se déroulent lentement. Les discussions relatives à une nouvelle augmentation générale du capital de la *Banque Mondiale* se poursuivent toujours au Conseil des Gouverneurs. Le Comité de développement a demandé aux Administrateurs de la Banque de continuer leurs échanges de vues sur les modalités d'une intensification de ses prêts de qualité, afin notamment de ne pas freiner le programme de prêts de la Banque par un manque de capitaux. En ce qui concerne l'A.I.D., les opérations se rapportant à la septième reconstitution de ses ressources se sont, dans leur ensemble, bien effectuées. Les donateurs sont en effet parvenus à un accord sur un montant minimum de 12,5 milliards de dollars E.U. dont la moitié serait réservée à l'Afrique subsaharienne, pour soutenir ses actions d'ajustement et de développement.

L'A.P.D. en provenance des pays de l'O.P.E.P. a été ramenée de 47,3 milliards de francs CFA en 1984 à 37,0 milliards en 1985, soit une baisse de 10,3 milliards, qui résulte de la chute des revenus de ces pays, liée à celle des prix du pétrole. Compte tenu de la détérioration du marché pétrolier en 1986, l'assistance financière du groupe de l'O.P.E.P. aux autres pays en développement pourrait marquer de nouveau un recul l'année sous revue.

U.M.O.A. - VERSEMENTS NETS DE RESSOURCES DE TOUTES PROVENANCES

	1982	1983	1984	1985
Millions de dollars E.U.				
Pays en développement	85 729	71 737	86 142	48 257
dont : - Afrique	22 092	19 181	16 654	16 645
- U.M.O.A.	2 514	1 771	1 847	1 733
Milliards de francs CFA				
U.M.O.A.	826,1	676,0	807,2	778,7
- Pays du C.A.D.	553,5	403,9	514,3	531,9
dont : - France	404,1	224,7	224,9	209,6
- R.F.A.	52,2	49,9	61,2	52,2
- Norvège	22,7	2,0	62,7	61,0
- États-Unis	31,9	43,1	71,2	106,9
- Organisations multilatérales	184,0	229,7	245,6	209,8
dont : - B.A.D.	0,5	6,8	2,5	1,2
- F.A.D.	6,4	11,6	5,0	16,9
- C.E.E.	44,6	44,9	55,1	40,5
- B.I.R.D.	65,3	72,5	83,0	12,3
- A.I.D.	25,8	44,3	46,5	65,7
- Organismes spécialisés des pays arabes de l'O.P.E.P.	7,5	10,9	- 2,0	7,7
- Pays de l'O.P.E.P.	88,6	42,4	47,3	37,0
Sources : O.C.D.E. - B.C.E.A.O.				

1.4.2. Marchés des capitaux

L'évolution des marchés internationaux des capitaux en 1986 a été influencée par l'accord monétaire du Plaza, signé à New York le 22 septembre 1985 entre les cinq pays les plus industrialisés, et la chute des prix du pétrole. L'organisation d'une baisse concertée du dollar E.U. sur les marchés des changes et la réduction sensible de la facture pétrolière ont fortement contribué aux succès enregistrés par la plupart des pays industrialisés dans leur lutte contre l'inflation, favorisant de ce fait la détente du loyer de l'argent sur les marchés monétaires et sur les marchés nationaux et internationaux des capitaux.

Ainsi, les banques centrales des pays industrialisés ont progressivement réduit, à des degrés divers, leurs taux directeurs. En particulier, le taux d'escompte de la Réserve Fédérale des États-Unis a été ramené à 5,50 % à fin septembre 1986 contre 7,50 % un an plus tôt, celui de la Banque du Japon à 3,50 % contre 5,50 % et celui de la Bundesbank à 3,50 % contre 4,00 %. De même, la moyenne mensuelle du taux des prises en pension des bons du Trésor à sept jours par la Banque de France a régressé de 11,25 % en septembre 1985 à 7,25 % en septembre 1986. Cette baisse des taux directeurs s'est répercutée sur les marchés monétaires nationaux qui ont connu une nette détente.

Le mouvement de reflux des taux d'intérêt a gagné également les marchés financiers nationaux. Aux États-Unis, les taux d'intérêt sur les émissions d'obligations du Trésor à vingt ans est revenu de 10,76 % en septembre 1985 à 7,33 % en septembre 1986. En France, le taux de rendement des obligations assimilables du Trésor est passé de près de 10 % en septembre 1985 à 7,62 % en août 1986.

La détente généralisée des taux d'intérêt a renforcé les tendances récentes des marchés internationaux des capitaux. L'adoucissement des conditions sur les marchés, lié à l'amélioration des capacités de gestion de la dette, a conduit à des opérations de refinancement aboutissant à une forte progression du marché des valeurs mobilières et à un recul de celui des prêts consortiaux traditionnels. Par ailleurs, les nombreuses innovations financières, la plus grande internationalisation des marchés financiers nationaux et, enfin, le décloisonnement de plus en plus marqué entre marchés monétaires et marchés financiers ont entraîné la réduction progressive de la part des prêts intermédiés qui a diminué de 54,8 % en 1982 à 29,0 % en 1984 et à 16,4 % en 1985. Parallèlement, les facilités de soutien, accordées notamment pour des émissions d'effets à court terme, connaissent une véritable explosion, leur importance relative atteignant 18,2 % en 1985 contre seulement 3,0 % en 1982.

Sur la base des déclarations des créanciers publics et privés, ressortissants des pays membres de l'O.C.D.E., les emprunts internationaux, après une contraction en 1983 où ils s'étaient situés à 153,8 milliards de dollars E.U., ont enregistré une rapide progression les deux années suivantes, pour atteindre 256,5 milliards en 1985. Cependant, cette vigoureuse reprise n'a guère profité aux pays en développement qui, en 1985, ont procédé à un transfert net d'environ 29 milliards de dollars au profit des pays industrialisés créanciers.

2. ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

2.1. Généralités

En raison des pesanteurs de l'environnement international, les pays membres de l'U.M.O.A. n'ont pas pu tirer profit en 1986 de l'augmentation de leurs productions agricole et industrielle pour impulser une amélioration significative de leur situation économique et financière. Les perturbations enregistrées sur les marchés des changes et le recul prononcé des prix des matières premières ont, en effet, fortement réduit l'impact attendu de l'accroissement de la production agricole sur l'amélioration des finances publiques, le redressement des comptes extérieurs et l'allègement des contraintes d'ajustement.

Dans ce contexte, et du fait d'un ralentissement sensible de la hausse des prix, le taux de progression du Produit Intérieur Brut (P.I.B) nominal a fléchi, en ressortant à 6,5 % en 1986 contre 10,2 % un an auparavant.

2.2. Production

2.2.1. Production agricole

Grâce à des conditions climatiques globalement satisfaisantes, notamment dans la zone sahélienne, la campagne 1985-1986 a été marquée par une progression d'ensemble de la production agricole.

L'évolution des récoltes a cependant été différenciée selon les types de culture. En effet, les résultats exceptionnels obtenus pour le karité et le coton graine ainsi que pour certaines cultures vivrières, ont fortement contrasté avec le léger recul constaté pour le café et le cacao.

CULTURES D'EXPORTATION

Du fait des effets conjugués de l'amélioration des conditions climatiques et des prix au producteur, notamment au Sénégal, la commercialisation de l'**arachide** a connu une reprise de 58,8 % en se chiffrant, en base coque, à 400,8 milliers de tonnes au cours de la campagne 1985-1986 contre 252,4 milliers de tonnes en 1984-1985.

La collecte de **café** a régressé de 4,3 % en passant de 286,7 milliers de tonnes à 274,3 milliers d'une campagne à l'autre, en raison de l'évolution un peu moins favorable de la pluviométrie dans les zones de production, notamment en Côte d'Ivoire.

Après avoir atteint le niveau de 582,0 milliers de tonnes au cours de la saison 1984-1985, les achats de **cacao** ont légèrement progressé pour s'inscrire à 583,8 milliers en 1985-1986. Cette évolution a résulté de la baisse de 1,3 % constatée en Côte d'Ivoire, de la reprise de 43,9 % observée au Togo et du quintuplement enregistré au Bénin.

La production de **coton graine** a poursuivi son expansion pour atteindre le volume sans précédent de 665,1 milliers de tonnes au cours de la campagne 1985-1986 au lieu de 637,9 milliers de tonnes un an auparavant. La hausse de 4,3 % ainsi enregistrée est imputable, pour l'essentiel, au Burkina, au Mali et au Togo, dont les récoltes se sont accrues de 31,1 % de 21,3 % et de 16,1 %. Au Sénégal et en Côte d'Ivoire par contre, elles ont accusé des reculs respectifs de 40,5 % et de 10,7 %.

La campagne sous revue correspondant à la phase ascendante du cycle végétatif du **karité**, la collecte de ce produit a atteint 112,1 milliers de tonnes contre 2,5 milliers de tonnes en 1984-1985. Dans ce total, le Burkina est intervenu pour 70,0 milliers de tonnes, soit 62,4 % de la commercialisation globale.

La collecte de **régimes de palme** a bénéficié d'une reprise sensible au cours de la campagne 1985-1986. Ainsi, dans le principal pays producteur, la Côte d'Ivoire, elle s'est élevée à 927,4 milliers de tonnes, soit une progression de 33,0 % par rapport à la campagne précédente. Au Bénin, elle est ressortie à 54,6 milliers de tonnes, en hausse de 11,7 %.

CULTURES VIVRIÈRES

Le bilan vivrier de l'Union a été globalement satisfaisant au cours de la saison 1985-1986, nonobstant le repli de certaines productions dans les pays du Golfe de Guinée. Dans la zone sahélienne, la situation alimentaire a été relativement équilibrée, contrairement à la campagne précédente qui avait été marquée par un déficit de près de 1,2 million de tonnes. Les offices céréaliers sont parvenus à doubler leur collecte, évaluée à 125,0 milliers de tonnes, sans pour autant résorber l'intégralité des excédents de certaines régions, du fait de l'insuffisance de leur capacité de stockage et de leurs moyens financiers. Ils s'est ensuivi un effondrement des cours sur les marchés intérieurs et des difficultés de dégonflement des stocks des offices au cours de la période de soudure.

Les statistiques disponibles traduisent une augmentation de 69,8 % de la production de **mil** et de **sorgho** dans les pays de l'Union en 1985-1986. Cette évolution reflète l'important développement des récoltes dans la zone sahélienne, qui contraste avec la diminution observée dans les pays du Golfe de Guinée.

Sur la base des informations reçues, la production de **maïs** s'est inscrite en hausse de 14,3 % au cours de la campagne 1985-1986. Dans les pays de la zone sahélienne, un quasi-doublement a été constaté.

Les résultats obtenus en 1985-1986 pour le **riz paddy** ont marqué une progression d'ensemble de 10,7 %, du fait notamment d'une amélioration des récoltes au Mali. Au total, la production est ressortie à 992,7 milliers de tonnes contre 897,1 milliers en 1984-1985.

Les récoltes de **niébé** ont régressé de 9,1 % en s'établissant à 260,4 milliers de tonnes contre 286,3 milliers de tonnes la saison 1984-1985. L'essentiel de ce recul a été localisé au Niger où la production a diminué de 41,0 %, nonobstant l'amélioration des conditions climatiques. Au Sénégal par contre, les récoltes ont quintuplé.

La production de **manioc** s'est globalement élevée de 2,2 % au cours de la campagne 1985-1986, en se situant à 2 432,4 milliers de tonnes au lieu de 2 380,1 milliers la campagne précédente.

Les statistiques disponibles pour l'**igname** traduisent une amélioration des récoltes qui ont évolué en hausse de 3,2 %, en s'établissant à 3 551,9 milliers de tonnes pour la saison sous revue contre 3 441,0 milliers en 1984-1985.

La production de **canne à sucre** a progressé globalement dans les pays pour lesquels des statistiques sont disponibles. Au total, 2 415,9 milliers de tonnes ont été obtenues au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal au lieu de 2 202,0 milliers en 1984-1985, ce qui a contribué à un meilleur approvisionnement de l'industrie sucrière.

2.2.2. Élevage

Les conditions climatiques satisfaisantes qu'a connues la zone sahélienne au cours de la campagne 1985-1986 ont contribué à une reconstitution du cheptel, gravement affecté par la sécheresse des dernières années. Ainsi au Mali et au Niger, les effectifs des ovins et caprins sont estimés en croissance de 8,2 % en 1986 avec 18,2 millions de têtes, tandis que ceux des bovins sont évalués à 6,5 millions de têtes, soit un croît de 4,5 %.

2.2.3. Pêche

Les informations disponibles traduisent une évolution contrastée du secteur au cours de l'année 1986. Si au Mali, une pluviométrie satisfaisante a favorisé une relance des prises, évaluées à 80 000 tonnes contre 50 000 tonnes les deux années précédentes, au Sénégal par contre, les mises à terre de thon ont régressé de 25,3 %, en s'établissant à 11 486 tonnes au lieu de 15 385 tonnes un an auparavant. Dans ce pays, les débarquements de la pêche artisanale auraient également fléchi par rapport aux 173 000 tonnes de 1985, en raison de la vétusté des équipements. Enfin, les pays du Golfe de Guinée ont intensifié leurs efforts dans le domaine de la pisciculture.

2.2.4. Bois

Les efforts ont été poursuivis dans l'ensemble des pays de l'Union en vue de sauvegarder le patrimoine écologique. C'est ainsi qu'une attention particulière a été portée à la lutte contre les feux de brousse. De même, des actions vigoureuses de reboisement sont menées, spécialement dans les pays sahéliens pour lutter contre la désertification. Enfin, des campagnes de sensibilisation sont entreprises dans certains pays auprès des populations pour l'utilisation de foyers améliorés, plus économes en bois, ou d'appareils à gaz.

S'agissant de l'exploitation forestière, la production de grumes au Bénin s'est chiffrée à 28 500 mètres cubes au lieu de 20 100 en 1985. En Côte d'Ivoire par contre, elle s'est établie à 3 millions de mètres cubes au lieu de 4 millions l'année précédente. Cette réduction résulte de la volonté des Pouvoirs publics de protéger le capital forestier et de freiner les exportations de bois en grume au profit du bois débité. Au Togo, la quantité de bois abattu s'est élevée à 1 200 tonnes en 1986 contre 1 050 tonnes l'année précédente. Elle a été constituée essentiellement de teck, du fait de la suspension de l'exploitation des autres essences afin de préserver le patrimoine forestier du pays.

2.2.5. Mines

L'activité minière s'est d'une manière générale orientée à la baisse au cours de l'année 1986, en liaison avec le marasme de la demande internationale.

La production d'**or** a été la seule activité minière à avoir connu une progression significative en 1986. Au Burkina en particulier, elle s'est établie à 3 217,2 kilos au lieu de 1 700,8 kilos en 1985, soit un quasi-doublement imputable essentiellement à l'exploitation de nouveaux filons, mais aussi à une meilleure organisation des orpailleurs. En Côte d'Ivoire, les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en valeur des petits gisements d'or. Des résultats encourageants ont été obtenus dans les régions d'Issia et d'Aboisso. Par ailleurs, des études se poursuivent pour améliorer la rentabilité du projet d'exploitation du gisement d'Ity dont les réserves sont évaluées à 15 tonnes de métal. Au Mali, la production de la mine de Kalana s'est effectuée conformément au planning établi. En outre, les travaux de prospection ont été intensifiés dans les régions Ouest et Sud du pays.

En raison de la morosité du marché international des **phosphates**, l'extraction globale de phosphate de calcium dans l'Union s'est contractée de 3,1 % pour se chiffrer à 4 134,7 milliers de tonnes en 1986 au lieu de 4 265,1 milliers de tonnes l'année précédente. Celle de phosphate d'allumine s'est repliée de 64,1 %, en passant de 365,6 milliers de tonnes à 131,3 milliers.

La production d'**uranium** a continué de baisser au cours de l'année 1986, du fait de la modération persistante de la demande internationale, liée au ralentissement des programmes électro-nucléaires dans l'ensemble des pays industrialisés. Ainsi, 3 107 tonnes ont été extraites au lieu de 3 179 tonnes en 1985, soit une régression de 2,3 %.

2.2.6 Énergie

En raison de certaines difficultés d'ordre technique, l'extraction pétrolière a quelque peu fléchi au cours de l'année 1986. Au Bénin, les évaluations disponibles la situent à 1 873,0 milliers de barils contre 2 697,0 milliers en 1985 alors qu'en Côte d'Ivoire, elle aurait stagné à son niveau de l'année précédente qui était de l'ordre d'un million de tonnes.

La production d'électricité s'est d'une manière générale inscrite en hausse. Au Mali, où les données couvrent l'année entière, elle s'est accrue de 17,0 %, en liaison avec une pluviométrie favorable qui a permis un remplissage satisfaisant des barrages. Dans quatre autres pays, sur la base de statistiques partielles de 1986 comparées à celles de la même période de l'année précédente, l'offre d'énergie apparaît également en hausse, au Burkina de 5,2 % pour les six premiers mois de l'exercice sous revue, en Côte d'Ivoire de 2,6 % pour les onze premiers mois, enfin, au Sénégal et au Togo, respectivement de 1,0 % et de 4,3 % pour les neuf premiers mois. Au Bénin, elle s'est inscrite au contraire en recul de 6,9 % pour le premier semestre 1986. Au Niger, si la production locale est pratiquement la même en 1985 et en 1986, les importations en provenance du barrage de Kaindji au Nigeria ont été réduites de 5,2 %.

La réalisation en cours de trois projets hydroélectriques, à savoir ceux de Nangbéto, de la Kompienga et de Manantali, s'est poursuivie normalement. La mise en eau de ces barrages devrait contribuer à terme à accroître le potentiel électrique de l'Union de quelque 966 mégawatts et permettre l'irrigation de 430 000 hectares de terres.

2.2.7. Production industrielle

L'activité manufacturière a marqué une légère reprise au cours de l'année 1986, en liaison avec l'amélioration de l'approvisionnement des unités agro-industrielles, consécutive à la bonne campagne agricole et avec l'impact positif, sur certaines branches, de la chute des prix du pétrole. Ainsi, au Mali et au Sénégal, les indices de la production industrielle ont enregistré des hausses respectives de 12,9 % et de 5,4 % au cours du premier semestre, du fait essentiellement des unités agro-industrielles.

Dans l'ensemble des pays, certaines branches telles que les huileries et les industries textiles sont cependant restées confrontées à de sérieuses difficultés, liées au marasme prévalant sur les marchés extérieurs. La filière coton en particulier a accusé, du fait de l'effondrement des cours de ce produit, un déficit préoccupant, évalué à environ 60 milliards de francs CFA.

2.3. Revenus et prix

2.3.1. Revenus

Le développement sensible de la production agricole, conjugué au relèvement des prix au producteur de la plupart des produits, a favorisé une amélioration notable des revenus versés en 1986 au monde rural. Pour les principales cultures de rente, à savoir l'arachide, le cacao, le café et le coton, environ 443 milliards de francs CFA ont été distribués aux producteurs contre 404 milliards en 1985, soit un accroissement de 9,7 %.

2.3.2. Prix

D'une manière générale, en 1986, les pressions inflationnistes sont restées modérées dans l'Union, mais avec des évolutions contraires selon les groupes de pays.

Les pays du Sahel en particulier, ont bénéficié d'une sensible décélération de la hausse des prix, favorisée par un meilleur approvisionnement des marchés en céréales. Ainsi, au Burkina, l'indice des prix à la consommation africaine a diminué de 2,6 % alors qu'il avait augmenté de 6,9 % en 1985. Au Niger, l'indice des prix à la consommation familiale africaine s'est inscrit en repli de 3,2 %, accentuant ainsi la tendance observée en 1985 avec un fléchissement de 1,0 %. Au Sénégal, cet indice ne s'est accru que de 6,3 % au lieu de 13,0 % l'année précédente. Enfin, au Mali, une baisse de 3,9 % de l'indice des produits alimentaires a succédé à la progression de 0,8 % constatée la période précédente.

Dans les pays du Golfe de Guinée par contre, une légère recrudescence a été constatée. Ainsi, en Côte d'Ivoire, la hausse des prix est ressortie à 6,6 % au lieu de 1,9 % en 1985. Au Togo, elle s'est située à 5,0 %, à comparer avec un recul de 1,8 % enregistré précédemment.

2.4. Finances publiques et dette extérieure

Les orientations ayant présidé à l'élaboration des budgets des États membres de l'U.M.O.A. traduisent le souci des autorités de maintenir, dans un contexte toujours difficile, un fonctionnement satisfaisant des services et la volonté de favoriser une légère reprise compatible avec le respect de la rigueur budgétaire destinée à rétablir les grands équilibres macro-économiques. Ainsi, après l'adoption de lois de finances rectificatives dans certains États, l'ensemble des masses budgétaires s'est établi en 1986 à 1 260,6 milliards de francs CFA pour les recettes et à 1 275,3 milliards pour les dépenses, d'où un déficit prévisionnel de 14,7 milliards. En 1985, les budgets avaient été arrêtés en équilibre à 1 140,4 milliards.

Les prévisions de recettes fiscales, qui constituent les trois quarts environ des recettes globales, sont évaluées à 952,2 milliards de francs CFA contre 876,2 milliards pour les budgets de 1985, soit une progression de 76,0 milliards ou 8,6 %. Parmi celles-ci, les droits de douane sont estimés à 447,0 milliards au lieu de 414,3 milliards. Les financements extérieurs sont attendus à 176,7 milliards, en augmentation de 45,5 milliards ou 34,7 % par rapport aux prévisions de l'année antérieure. Cette évolution marque une rupture avec la tendance observée précédemment.

Les crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement et de celles d'équipement ont été fixés en 1986 à 1 009,8 milliards de francs CFA et à 265,5 milliards contre 936,7 milliards et 203,7 milliards, soit des hausses respectives de 7,8 % et 30,3 %. Ces évolutions soulignent les efforts pour poursuivre un ajustement de la consommation publique, mais en impulsant désormais une relance des investissements publics, indispensable au soutien et à la reprise de la croissance et du développement.

U.M.O.A. - BUDGETS DES ÉTATS

	1983	1984	1985	1986
Milliards de francs CFA				
Recettes	1 158,2	1 172,5	1 140,4	1 260,6
- Recettes fiscales	871,6	890,1	876,2	952,2
dont : <i>Douanes</i>	406,8	416,8	414,3	447,0
- Autres recettes	74,0	72,4	133,0	131,7
- Financements extérieurs	212,6	210,0	131,2	176,7
Dépenses	1 166,4	1 180,8	1 140,4	1 275,3
- Budget de fonctionnement*	884,2	904,3	936,7	1 009,8
- Budget d'équipement	282,2	276,5	203,7	265,5
Déficit (-) ou excédent (+)	- 8,2	- 8,3	-	- 14,7
N.B. - Exercices : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali et Togo : 1er janvier - 31 décembre ; Niger : 1er octobre - 30 septembre ; Sénégal : 1er juillet - 30 juin.				
* Au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, les charges afférentes aux remboursements des emprunts sont assurées par la Caisse Autonome d'Amortissement.				
Sources : Trésors nationaux.				

Les données sur l'exécution des budgets 1986 ne sont pas disponibles à la même date pour tous les États. Toutefois, il apparaît que ceux-ci sont demeurés globalement confrontés, d'après les résultats provisoires, à des difficultés de trésorerie qui se sont même aggravés dans certains cas.

Au **Bénin**, pour les neuf premiers mois, les recouvrements ont atteint 32,0 milliards de francs CFA et les décaissements au titre des dépenses courantes 27,6 milliards, d'où un excédent de 4,4 milliards. Les recettes fiscales se sont chiffrées à 22,8 milliards pour des prévisions de 42,2 milliards, soit un taux de réalisation de 54,0 %. Parmi celles-ci, les droits de douane, prévus pour 22,4 milliards, ont été recouvrés à hauteur de 14,7 milliards ou 65,6 %. Les dépenses de fonctionnement ont enregistré un taux d'exécution de 61,1 % avec un montant de 27,6 milliards pour des crédits de 45,2 milliards.

Au **Burkina**, les données provisoires à fin décembre 1986 indiquent un déficit de 8,8 milliards de francs CFA qui résulte de 69,7 milliards de rentrées et de 78,5 milliards de dépenses. Les taux de réalisation correspondants s'établissent respectivement à 101,2 % et à 93,9 %. Les recettes fiscales, attendues à 59,0 milliards, se sont finalement situées à 64,2 milliards, soit 108,8 % des estimations. En particulier, les droits de douane se sont élevés à 35,3 milliards pour des prévisions de 25,9 milliards. Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ont été exécutées respectivement à concurrence de 96,5 % et de 60,7 %.

En **Côte d'Ivoire**, Au 30 septembre 1986, les recettes effectivement perçues se sont établies à 481,4 milliards de francs CFA et les décaissements à 530,9 milliards, ce qui correspond à des taux de réalisation de 78,6 % et de 86,6 % et à un déficit de 49,5 milliards. Les recettes fiscales, avec 348,7 milliards dont 188,6 milliards de droits de douane pour des prévisions de 222,0 milliards, ont été recouvrées à hauteur de 77,5 %. Les autres ressources budgétaires ont été réalisées à concurrence de 62,8 % en atteignant 51,0 milliards, tandis que les financements extérieurs, avec un montant de 81,7 milliards, ont correspondu strictement au niveau escompté. Les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement se sont situées respectivement à 377,0 milliards de francs CFA et à 153,9 milliards, ce qui représente 81,2 % et 100,0 % des prévisions.

Au **Mali**, à fin septembre 1986, les recettes se sont chiffrées à 42,2 milliards de francs CFA et les dépenses à 42,3 milliards. Les recettes fiscales, prévues pour 64,5 milliards, ont été recouvrées à concurrence de 54,3 %, soit 35,0 milliards, dont 14,7 milliards de droits de douane. Les dépenses de fonctionnement et celles d'équipement ont été exécutées pour 41,1 milliards et 1,2 milliard, soit 63,9 % et 24,4 % des crédits ouverts.

Au **Niger**, d'après les données provisoires à fin septembre 1986, les recettes se sont situées à 142,2 milliards de francs CFA et les dépenses à 146,1 milliards, d'où un déficit de 3,9 milliards. Les recettes fiscales ont été recouvrées à hauteur de 93,1 %, en s'inscrivant à 60,8 milliards dont 27,8 milliards au titre des droits de douane. Les autres ressources budgétaires et les financements extérieurs se sont élevés respectivement à 23,7 milliards et 57,7 milliards, à comparer à des prévisions de 14,1 milliards et 83,0 milliards. Le budget de fonctionnement, arrêté à 82,4 milliards, a été exécuté en dépassement, les dépenses atteignant 84,6 milliards. Le budget d'équipement, avec les décaissements de 61,5 milliards, n'a été réalisé qu'à concurrence de 76,9 %, en rapport avec la mobilisation moins importante que prévu des concours extérieurs.

Au **Sénégal**, l'exécution provisoire du budget à fin juin 1986 fait ressortir un déficit de 12,4 milliards de francs CFA, qui résulte de 218,7 milliards d'encaissements et de 231,1 milliards de règlements, soit des taux d'exécution de 102,6 % et de 108,4 %. Les recettes fiscales, prévues pour 195,2 milliards, se sont effectivement établies à 185,1 milliards dont 73,7 milliards de droits de douane. Le niveau des recettes globales, supérieur aux prévisions, s'explique par des versements effectués par la *Société Africaine de Raffinage* (S.A.R.) au titre des plus-values dégagées sur le pétrole, qui n'avaient pas été prises en compte lors de l'élaboration du budget. Les dépenses de fonctionnement, avec un montant de 220,3 milliards sont supérieures de 21,1 milliards aux prévisions. Les dépenses d'équipement se sont chiffrées à 10,8 milliards, soit 77,1 % des crédits ouverts à ce titre.

Au **Togo**, à fin décembre 1986, les opérations budgétaires se sont soldées provisoirement par un excédent de 0,7 milliard de francs CFA, provenant de 85,7 milliards de recettes et de 85,0 milliards de dépenses. Les recettes fiscales, d'un montant de 74,8 milliards dont 34,1 milliards de droits de douane, ont été réalisées à hauteur de 98,3 %. Les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement, qui étaient respectivement prévues pour 82,3 milliards et pour 5,0 milliards, se sont situées à 80,8 milliards et 4,2 milliards, ce qui correspond à des taux d'exécution de 98,2 % et de 84,0 %.

U.M.O.A. - EXÉCUTION DES BUDGETS DES ÉTATS EN 1986*

	Côte						
	Bénin	Burkina	d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
	(b)	(a)	(b)	(b)	(a)	(a)	(a)
Milliards de francs CFA							
Recettes	32,0	69,7	481,4	42,2	142,2	218,7	85,7
- Recettes fiscales	22,8	64,2	348,7	35,0	60,8	185,1	74,8
dont : <i>Douanes</i>	14,7	35,3	188,6	14,7	27,8	73,7	34,1
- Autres recettes	9,2	5,5	51,0	7,2	23,7	33,6	10,9
- Financements extérieurs	-	-	81,7	-	57,7	-	-
Dépenses	27,6	78,5	530,9	42,3	146,1	231,1	85,0
- Budget de fonctionnement	27,6	74,8	377,0	41,1	84,6	220,3	80,8
- Budget d'équipement	-	3,7	153,9	1,2	61,5	10,8	4,2
Déficit (-) ou excédent (+)	+ 4,4	- 8,8	- 49,5	- 0,1	- 3,9	- 12,4	+ 0,7
*Chiffres provisoires.							
(a) 12 mois d'exécution. - (b) 9 mois d'exécution.							
Sources : Trésors nationaux.							

En ce qui concerne la politique d'endettement extérieur pour l'exercice sous revue, le Conseil des Ministres de l'U.M.O.A. avait préconisé, lors de sa réunion du 20 septembre 1985, que diverses orientations dans le choix des projets et la gestion de la dette soient prises dans les États.

Ainsi, les projets d'investissement public devraient concerner des secteurs rentables participant au développement et leur réalisation devrait être subordonnée à l'obtention de concours extérieurs à long terme et à des conditions douces, ce qui contribuerait à une meilleure structure de la dette et à un allègement de son service. De plus, le rééchelonnement de la dette devrait continuer à être recherché auprès des clubs de Paris et de Londres, en vue de réduire les pressions exercées par le service de la dette sur les finances publiques et les réserves de change.

Il ressort des prévisions de l'ensemble des pays de l'Union, que les nouveaux engagements extérieurs ont été arrêtés à 334,6 milliards de francs CFA en 1986, dont 80 % au moins proviendraient des bailleurs de fonds officiels et 20 % au maximum des créanciers privés. Par ailleurs, les projets de répartition sectorielle de ces financements révèlent leur orientation essentiellement vers les infrastructures de transport à hauteur de 35,0 %, vers l'agriculture pour 31,4 % et vers l'urbanisme et l'habitat à concurrence de 18,7 %. Les projections de tirages pour l'année 1986 ressortent à 442,0 milliards.

S'agissant des prévisions du service de la dette extérieure, elles sont évaluées à 676,8 milliards de francs CFA, ce qui représente 72,1 % des recettes fiscales nationales. Ce montant se répartit entre les remboursements du principal et les paiements d'intérêts et de commissions à hauteur respectivement de 347,5 milliards et 329,3 milliards.

Aussi, les opérations de réaménagement de la dette extérieure recherchaient-elles une réduction de 410,7 milliards de francs CFA du service de celle-ci. Ce rééchelonnement devait être négocié auprès du Club de Paris pour 171,4 milliards et auprès du Club de Londres pour 239,3 milliards.

La monnaie et le crédit

SOMMAIRE

1 — POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

1. Objectifs généraux	45
2. Moyens	46

2 — ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES

1. Avoirs extérieurs et balances des paiements	53
2. Crédit intérieur	56
3. Masse monétaire	67
4. Épargne intérieure des particuliers et entreprises privées	71
5. Concours de la Banque centrale	73
6. Base monétaire	83

1. POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

1.1. Objectifs généraux

La politique volontariste d'ajustement des balances de paiements mise en œuvre depuis 1981, au niveau des pays de l'Union monétaire, s'était traduite en 1985 par des résultats encourageants. En particulier, la position débitrice du compte d'opérations de la Banque centrale dans les livres du Trésor français s'est retournée pour devenir créditrice à compter d'avril 1985. Toutefois, ces performances étaient demeurées fragiles, eu égard à l'importance du service de la dette extérieure et aux perspectives peu favorables de la conjoncture économique internationale. Aussi, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa séance du 20 septembre 1985, a-t-il demandé le renforcement des réformes structurelles en cours et décidé de maintenir en 1986 une politique volontariste d'ajustement des comptes extérieurs, en vue notamment de reconstituer les réserves de changes de l'Institut d'émission à un niveau adéquat, assurant la couverture de ses engagements monétaires à vue au taux minimum statutaire. Dans cette perspective, le Conseil a arrêté pour l'année 1986 et pour chaque État, un objectif, soit de stabilisation à son niveau au 31 décembre 1985, soit d'amélioration de ses avoirs ou engagements au titre du compte d'opérations de la Banque centrale ouvert dans les livres du Trésor français, ce qui implique un équilibre ou un excédent de la balance des paiements, selon les cas.

La gestion monétaire devait participer efficacement au processus d'ajustement de la balance des paiements et soutenir les autres actions économiques. Dans ce cadre, l'action de la Banque centrale continuerait d'être orientée vers une politique restrictive de la monnaie et du crédit. La politique sélective du crédit devait, à l'appui du contrôle quantitatif de la monnaie et du crédit, contribuer au développement de la rentabilité et de l'efficacité des investissements par une gestion plus efficiente des autorisations préalables et une surveillance accrue de la situation financière des entreprises. En outre, il était recommandé aux États membres de définir les secteurs prioritaires d'activités économiques ainsi que les coefficients sectoriels, en fonction des objectifs de balance des paiements et surtout du financement adéquat du secteur agricole. Un accent particulier était également mis sur le contrôle et l'assainissement de la situation financière des établissements de crédit.

Pour compléter ce dispositif monétaire, il était prévu le maintien d'une politique réaliste et flexible de taux d'intérêt, ainsi qu'une surveillance renforcée de la position extérieure des banques.

Ce processus d'ajustement monétaire devait être soutenu par diverses mesures d'accompagnement, notamment au plan des politiques budgétaires, des investissements publics, de la dette extérieure, du commerce extérieur et de la réglementation des changes.

1.2. Moyens

1.2.1. Concours maximaux autorisés

Les actions de la Banque centrale en matière de contrôle de la monnaie et du crédit devaient essentiellement s'appuyer sur la limitation des interventions de l'Institut d'émission en faveur des banques et établissements financiers, la mensualisation des refinancements de crédits ordinaires ainsi que la fixation de normes mensuelles de progression pour les crédits de l'espèce, la surveillance accrue des contreparties physiques des crédits de campagne. Les concours aux Trésors nationaux, pour leur part, étaient fixés à leur plafond statutaire, compte tenu des tensions prévisibles sur les finances publiques au niveau de tous les États.

Conformément aux directives du Conseil des Ministres de l'Union, le Conseil d'Administration de la Banque centrale, sur propositions des Comités Nationaux du Crédit, a arrêté pour l'année 1986 les maximums d'intervention de l'Institut d'émission dans chacun des États.

U.M.O.A. - CONCOURS MAXIMAUX AUTORISÉS DE LA BANQUE CENTRALE

	Concours à l'État	Concours aux banques et établissements financiers		Total (a)
		Campagne (a)	Ordinaires	
Milliards de francs CFA				
Bénin	11,6	2,0	41,8	55,4
Burkina	10,8	1,0	7,7	19,5
Côte d'Ivoire	124,3	145,0	255,0	524,3
Mali	11,2	7,1	11,9	30,2
Niger	13,6	7,0	17,0	37,6
Sénégal	40,1	20,0	127,5	187,6
Togo	15,5	4,0	5,5	25,0
U.M.O.A.	227,1	186,1	466,4	879,6
(a) Plafonds indicatifs.				

Par rapport à l'exercice monétaire précédent, les montants indicatifs des refinancements de crédits de campagne et les refinancements plafonnés de crédits ordinaires se sont inscrits en baisse, respectivement de 2,0 % et 15,8 %. Par contre, le plafond des concours aux Trésors a augmenté de 3,6 %.

Comme par le passé, des plafonds normatifs mensuels de refinancement de crédits ordinaires ont été mis en place afin de respecter, tout au long de l'année, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration, ou de résorber progressivement les éventuels dépassements de début de période.

1.2.2. Politique des taux de la Banque centrale

L'action des autorités monétaires en matière de taux d'intérêt a été marquée depuis 1980 par la volonté de faire participer cet instrument au processus d'ajustement économique et financier mis en œuvre dans la zone, tout en tenant compte des contraintes de financement du développement. Au cours de l'année 1986, dans un contexte de désescalade continue des conditions du loyer de l'argent sur les marchés extérieurs, la politique des taux d'intérêt a été guidée par le souci de relancer l'économie, en stimulant les investissements, par un allègement des charges financières des entreprises, tout en sauvegardant le redressement fragile de la position extérieure des institutions monétaires et en préservant les acquis en matière de mobilisation et de maintien de l'épargne dans l'Union.

C'est ainsi qu'au niveau du **marché monétaire** de l'Union, les taux d'intérêt ont subi plusieurs modifications à la baisse, quoique de façon modérée, à la suite de celles intervenues sur les marchés extérieurs. Au total, ils ont enregistré, au cours de l'exercice sous revue, un recul qui les a ramenés à un niveau inférieur à celui du taux d'escompte normal de la Banque centrale.

Date de changement	Jour le jour		Un mois		Trois mois	
	Dépôts	Avances	Dépôts	Avances	Dépôts	Avances
Pour cent l'an						
13 mai 1985	10,250	10,500	10,375	10,625	10,625	10,875
25 novembre 1985	9,750	10,000	9,875	10,125	10,125	10,375
3 mars 1986	9,250	9,500	9,375	9,625	9,625	9,875
31 mars 1986	8,750	9,000	8,875	9,125	9,125	9,375
28 avril 1986	8,250	8,500	8,375	8,625	8,625	8,875
26 mai 1986	7,750	8,000	7,875	8,125	8,125	8,375
21 juillet 1986	7,750	8,000	7,875	8,125	8,000	8,250

La rémunération des **dépôts à terme des banques publiques à statut spécial** a suivi une évolution similaire à celle des taux du marché monétaire.

Date de changement	Dépôts		Retraits anticipés	
	1 mois	3 mois	Avant le 1er mois	Après le 1er mois
Pour cent l'an				
13 mai 1985	10,375	10,625	10,250	10,375
25 novembre 1985	9,875	10,125	9,750	9,875
3 mars 1986	9,375	9,625	9,250	9,375
31 mars 1986	8,875	9,125	8,750	8,875
28 avril 1986	8,375	8,625	8,250	8,375
26 mai 1986	7,875	8,125	7,750	7,875
21 juillet 1986	7,875	8,000	7,750	7,875

S'agissant des **taux des opérations de l'Institut d'émission** et des **conditions des banques**, le Conseil d'Administration de la Banque centrale a eu à décider successivement au cours de ses réunions du 21 mars et du 18 septembre 1986, de réaménager les taux en vigueur à l'intérieur de l'U.M.O.A. Ainsi, les taux d'escompte normal et préférentiel ont été d'abord ramenés, à compter du 24 mars 1986, respectivement de 10,5 % à 9,5 % et de 8,0 % à 7,0 %. Ils ont été ensuite réduits à nouveau de un point, à compter du 22 septembre 1986, et ont été fixés respectivement à 8,5 % et 6,0 %. Ces réaménagements successifs ont eu comme conséquence, entre autres, de faire baisser les conditions tant débitrices que créditrices applicables par les banques de l'U.M.O.A. à leur clientèle.

1.2.3. Politique sectorielle du crédit

L'une des préoccupations majeures des autorités monétaires de l'Union est demeurée l'orientation de l'essentiel des financements bancaires vers les secteurs productifs. Les Comités Nationaux du Crédit de chaque État, responsables de la définition de la politique sélective du crédit, ont donc assigné aux systèmes bancaires les objectifs suivants dans la répartition sectorielle de leurs financements.

Au **Bénin**, la *Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.)* et la *Banque Béninoise pour le Développement (B.B.D.)* ont été invitées à affecter chacune, au moins 68 % de leurs emplois au secteur prioritaire, représenté par l'ensemble des activités économiques autres que le secteur commercial. Pour la *Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.)*, ce minimum a été fixé à 74 % du volume de ses crédits.

Au **Burkina**, en conformité avec le Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986-1990, sont considérées comme prioritaires les entreprises dont les activités concernent les secteurs rural, minier et industriel, l'artisanat, l'hydraulique, l'énergie et les transports. Les banques sont donc appelées à accroître leurs concours à ces secteurs pour lesquels des coefficients sont en voie de fixation.

En **Côte d'Ivoire**, en liaison avec les grandes orientations de politique économique, le secteur primaire et l'industrie, à l'exception du bâtiment et des travaux publics, ont été retenus comme prioritaires. Ainsi, des coefficients minimaux de 7,5 % et 37,0 % ont été fixés respectivement pour ces deux secteurs, alors qu'un maximum de 9,0 % était retenu pour le secteur des opérations de location et de gestion du bâtiment. Le secteur tertiaire, non compris les transports et communications, ainsi que les activités autres que celles indiquées ci-dessus, devaient bénéficier au maximum de 21,15 % et de 25,35 % des crédits distribués.

Au **Mali**, un minimum de 80 % des crédits bancaires devait être affecté aux secteurs prioritaires. Ainsi, au moins 25 % seraient octroyés à l'agriculture, 12 % à la commercialisation et à l'exportation des produits agricoles, 27 % aux activités minières et industrielles, 8 % aux transports et communications et également 8 % au secteur du bâtiment et des travaux publics. Des coefficients maximaux de 15 % et 5 % ont par contre été retenus pour le commerce général et les services divers.

Au **Niger**, la mise en œuvre de la politique sectorielle du crédit s'est inspirée des priorités sectorielles contenues dans le plan intérimaire de consolidation. Chacun des établissements bancaires devait consentir au moins 5 % de ses crédits à la production agricole, 2 % à l'élevage et à la pêche, 15 % aux petites et moyennes entreprises nationales et 8 % à l'habitat social. Des coefficients maximaux ont été affectés aux secteurs non prioritaires.

Au **Sénégal**, les orientations générales adoptées en 1985 ont été reconduites au titre de l'année 1986. Les secteurs prioritaires devaient bénéficier d'au moins 71 % des concours bancaires, répartis à hauteur de 31 % pour les financements à moyen et long terme et de 40 % pour ceux à court terme. Ces secteurs sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie, l'artisanat, le tourisme, l'habitat social, le génie civil et rural, le bâtiment et les travaux publics, le transport ainsi que les acquisitions d'actifs par des nationaux. Les financements non prioritaires ne devaient pas dépasser 29 % dont 25 % pour le commerce.

Au **Togo**, les établissements de crédit devaient réserver au moins 40 % de leurs financements aux secteurs prioritaires. Cette limite globale comportait l'attribution d'un coefficient minimum de 15 % à l'agriculture, de 15 % aux petites et moyennes entreprises (P.M.E.) dont 10 % aux P.M.E. industrielles, de 8 % à l'habitat social et de 2 % à l'élevage et à la pêche. S'agissant des secteurs non prioritaires, leur part ne devait pas excéder 60 % dont 28 % à la grande industrie, 20 % au commerce, 5 % au bâtiment et aux travaux publics, 4 % aux transports, transit et communications et 3 % aux services divers.

1.2.4. Autorisations préalables

La Banque centrale a également poursuivi ses efforts pour tenter d'infléchir l'orientation des crédits par secteur et par catégorie de bénéficiaires, à l'aide du système d'autorisations préalables. En effet, ce régime a pour objet de soumettre, à l'agrément du Comité National du Crédit, l'octroi, par un établissement bancaire ou financier, de tout concours qui porterait l'ensemble des crédits de toute nature, accordés à un même bénéficiaire, au-delà d'un certain montant. Les seuils, à partir desquels l'autorisation préalable est obligatoire, ont été fixés par les Comités Nationaux du Crédit de manière à assurer un contrôle d'au moins 80 % des crédits distribués dans chaque État. Ces seuils se présentent comme suit :

Millions de francs CFA		Millions de francs CFA	
Bénin	30	Niger	30
Burkina	30	Sénégal	70
Côte d'Ivoire	100	Togo	30
Mali	30		

Les demandes d'autorisation préalable doivent être présentées au moins deux mois avant l'échéance fixée pour les utilisations de crédit et être accompagnées des documents comptables requis. L'autorisation préalable est parfois délivrée par le Directeur National par délégation du Comité National du Crédit, sur la base des orientations de la politique sélective et en fonction des aspects financiers des projets examinés ainsi que des conditions de solvabilité. Toutefois, l'autorisation préalable n'implique en aucun cas un accord de refinancement de la Banque centrale.

La répartition des autorisations préalables en cours, suivant les grandes rubriques de la Centrale des risques, a été effectuée pour tous les pays, sauf la Côte d'Ivoire. Elle fait ressortir la prépondérance du commerce dans les autorisations préalables délivrées. Ainsi, à fin septembre 1986, la part relative de ce secteur s'est établie à 49,0 % au Bénin, 33,0 % au Mali et 50,1 % au Togo. Elle était de 50,4 % au Sénégal à fin novembre 1986 et de 43,8 % et 42,0 % au Burkina et au Niger à fin décembre 1986. Aux mêmes dates, les activités industrielles se sont classées au deuxième rang avec respectivement 35,8 % au Bénin, 29,3 % au Mali, 16,1 % au Togo, 30,7 % au Sénégal, 27,3 % au Burkina et 22,5 % au Niger. Il faut signaler qu'au Mali les activités agricoles ont bénéficié de 24,9 % des autorisations préalables en cours. Cette configuration de la distribution du crédit ne fait que refléter la physionomie des structures économiques des pays de l'Union dont la large ouverture sur l'extérieur explique la prépondérance des demandes de crédit émanant des activités commerciales. De ce fait, la ventilation sectorielle des autorisations préalables en cours n'est pas totalement conforme aux priorités définies par les Comités Nationaux du Crédit.

Le contrôle a posteriori de l'orientation du crédit et du respect du régime des autorisations préalables est assuré au moyen de la centrale des risques, établie d'après des déclarations que les établissements de crédit sont tenus de fournir mensuellement sur les utilisations de crédit à partir d'un certain montant. Ainsi, ce niveau se situe, pour les banques, à 10 millions de francs CFA en Côte d'Ivoire et au Sénégal et à 5 millions dans les autres États ; pour les établissements financiers, il a été fixé respectivement à 5 millions et à 2 millions.

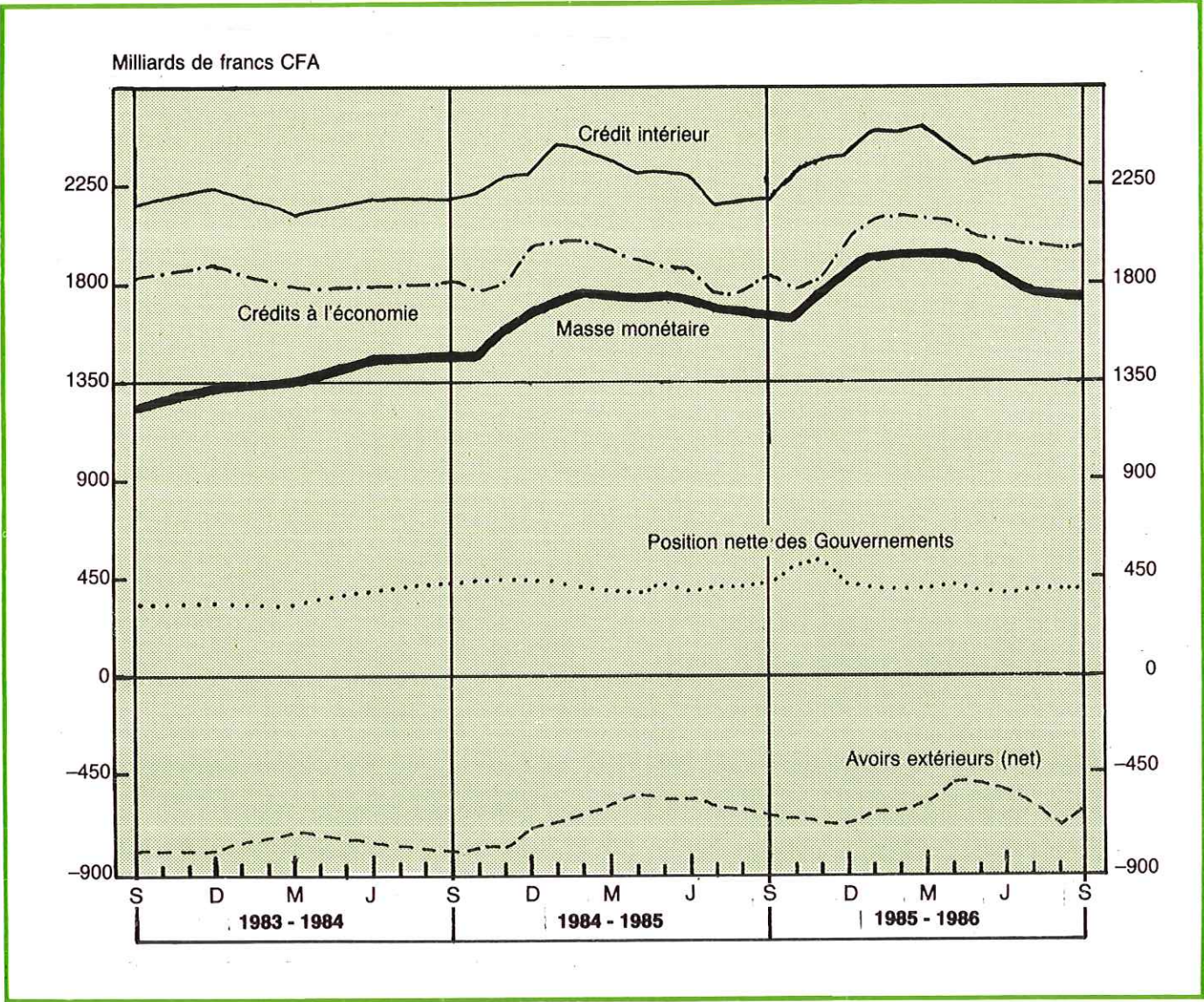
2. ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES

Les traits dominants de la situation monétaire de l'*Union Monétaire Ouest Africaine* entre septembre 1985 et septembre 1986 se résument en une poursuite de l'atténuation, à un rythme moins soutenu toutefois que l'exercice précédent, de la position nette débitrice des institutions monétaires vis-à-vis de l'extérieur, un développement plus prononcé du crédit intérieur et une croissance modérée de la masse monétaire, en rapport avec l'évolution de ses contreparties.

U.M.O.A. - SITUATION MONÉTAIRE INTÉGRÉE

	30 septembre			
	1983	1984	1985	1986
	Milliards de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	– 811,7	– 811,3	– 652,1	– 593,6
- Banque centrale	– 570,0	– 605,1	– 486,6	– 338,6
- Banques	– 241,7	– 206,2	– 165,5	– 255,0
Crédit intérieur	2 160,5	2 264,5	2 294,7	2 385,0
- Gouvernements (net)	329,6	442,9	439,7	413,9
- Crédits à l'économie	1 830,9	1 821,6	1 855,0	1 971,1
Actif = Passif	1 348,8	1 453,2	1 642,6	1 791,4
Masse monétaire	1 238,7	1 450,2	1 647,4	1 748,0
- Circulation fiduciaire	352,1	394,1	442,6	499,6
- Dépôts en banque*	886,6	1 056,1	1 204,8	1 248,4
Autres éléments nets	110,1	3,0	– 4,8	43,4
*Y compris dépôts en C.C.P. et dépôts en C.N.E.				
N.B. - Agrégats monétaires du Mali inclus depuis 1984.				

U.M.O.A. - SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES



2.1. Avoirs extérieurs nets et balance des paiements

La position nette débitrice des institutions monétaires vis-à-vis de l'extérieur a évolué en dents de scie au cours de la période sous revue. Elle est en effet passée de 652,1 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 675,9 milliards en décembre 1985 puis est tombée à 536,3 milliards en juin 1986 avant de revenir à 593,6 milliards à fin septembre 1986. Cette évolution traduit une amélioration de 58,5 milliards d'un exercice à l'autre au lieu de celle de 159,2 milliards relevée au terme du précédent exercice. Toutefois, les résultats de l'exercice 1985-1986 intègrent la contrepartie de la réévaluation des concours du F.M.I. pour 83,5 milliards dont l'exclusion fait ressortir un déficit des règlements extérieurs de 25,0 milliards. Le solde de la balance des capitaux s'étant amélioré, sous l'impulsion des entrées nettes de capitaux non monétaires, cette évolution est due à la détérioration des paiements courants, induite tant par les opérations commerciales que par les transferts sans contrepartie. Le solde commercial s'est en effet dégradé, surtout du fait de la dépréciation persistante des prix des produits de base sur les marchés internationaux et de la chute du dollar E.U., et ce, malgré la réduction des importations consécutive notamment à l'allègement de la facture pétrolière. L'excédent des transferts sans contrepartie s'est également contracté, en raison de la baisse des aides et des dons reçus. En revanche, le déficit des services a diminué à la suite de moindres dépenses d'assurance et de fret sur les importations.

Au plan de la répartition, la position extérieure nette débitrice de la Banque centrale s'est fortement amenuisée, en relation avec l'allègement résultant de la réévaluation des engagements vis-à-vis du F.M.I. Par contre, celle des banques s'accroissait, en liaison avec leur participation active à la reconstitution des réserves de change de l'Union. L'alourdissement des engagements extérieurs nets des banques est lié à un recours plus prononcé de ces dernières aux concours de correspondants étrangers et à l'accroissement de leurs ressources longues recueillies aussi bien auprès d'institutions non résidentes, financières ou non, que de Gouvernements étrangers.

Les réserves officielles de change, comptabilisées au bilan de la Banque centrale, se sont situées à 172,2 milliards de francs CFA en septembre 1986 contre 112,5 milliards douze mois plus tôt. Cette progression est imputable à l'appréciation des avoirs en or, au doublement des disponibilités en monnaie de la Zone Franc et à l'augmentation des créances sur la *Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest*. Pour l'ensemble de l'Union, le rapport des avoirs extérieurs bruts aux engagements monétaires à vue s'est ainsi amélioré, ressortant à 19,6 % en septembre 1986 contre 14,4 % en septembre 1985.

L'évolution de la position extérieure nette des institutions monétaires a été cependant différenciée selon les États.

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

30 septembre				
	1983*	1984	1985	1986
Milliards de francs CFA				
Bénin	- 25,5	- 41,9	- 39,5	- 42,9
Burkina	- 6,4	18,0	28,1	35,4
Côte d'Ivoire	- 610,6	- 594,0	- 467,3	- 439,3
Mali	-	- 47,4	- 53,5	- 65,5
Niger	- 50,8	- 31,6	- 19,5	- 19,3
Sénégal	- 224,7	- 256,4	- 262,3	- 257,3
Togo	26,9	52,2	55,9	68,9
U.M.O.A.**	- 811,7	- 811,3	- 652,1	- 593,6
*A cette date, le Mali n'avait pas encore adhéré à l'U.M.O.A.				
**Y compris les avoirs non répartis de la B.C.E.A.O.				

Au **Bénin**, la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires s'est aggravée de 3,4 milliards de francs CFA au terme de l'exercice sous revue, alors qu'elle s'était allégée de 2,4 milliards douze mois plus tôt. Cette évolution, qui s'est entièrement reflétée au niveau des banques, a résulté d'une baisse de leurs avoirs extérieurs, conjuguée à un accroissement de leurs emprunts contractés à l'étranger. Le retournement, d'un exercice à l'autre, du solde des règlements avec l'extérieur, s'est opéré malgré la réduction du déficit de la balance des capitaux non monétaires privés, l'importance des ressources de financement exceptionnelles et la stabilisation des entrées de devises au titre des transferts unilatéraux. Il s'explique par la dégradation de la balance des paiements courants, consécutive à un fort déficit commercial. En effet, les recettes tirées de la vente de coton fibre et de pétrole brut ont fortement diminué par suite de la chute du dollar et des cours des matières premières sur les marchés internationaux. Les importations, pour leur part, ont connu une légère progression en raison de la hausse des achats de biens intermédiaires et de consommation.

Les réserves officielles de change sont passées de 1,2 milliard de francs CFA en septembre 1985 à 1,5 milliard en septembre 1986. Dans le même temps, les engagements monétaires à vue s'accroissaient de 6,1 %. En définitive, le taux de couverture de l'émission monétaire s'est amélioré en passant de 2,4 % à 2,9 %.

Au **Burkina**, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont renforcés de 7,3 milliards de francs CFA à la suite d'une augmentation des réserves de change de l'Institut d'émission et d'un léger désengagement des banques vis-à-vis de l'extérieur. Toutefois, ce renforcement se situe en retrait par rapport à celui de 10,1 milliards constaté au terme du précédent exercice. L'effritement du solde positif des règlements extérieurs est lié à la dégradation du solde négatif du compte courant, puisque les entrées de capitaux non monétaires se sont fortement amplifiées, en liaison avec une progression des ressources exceptionnelles de financement. La détérioration du déficit des transactions courantes a résulté d'une hausse notable de la valeur des importations, induite par l'achat de biens d'équipement destinés à la réalisation d'un projet d'infrastructure et à l'exécution de grands travaux. En outre, l'aggravation du solde négatif des services a contribué à éroder l'excédent des règlements extérieurs.

Les avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale sont ressortis à 69,8 milliards de francs CFA au terme de l'exercice sous revue contre 56,4 milliards un an auparavant. L'accroissement de moindre importance des engagements monétaires à vue a entraîné un relèvement du taux de couverture de l'émission monétaire de 81,1 % à 82,9 %.

En **Côte d'Ivoire**, l'ampleur de la contraction de la position nette débitrice des institutions monétaires vis-à-vis de l'extérieur, avec 28,0 milliards de francs CFA, a été inférieure à celle de 126,7 milliards enregistrée douze mois auparavant. Cette forte baisse a concerné les banques qui ont été amenées à recourir de plus en plus aux concours de leurs correspondants. La hausse des importations de riz, la diminution des recettes d'exportation liée à la chute des cours des produits de base et du dollar E.U., ainsi que les reprises, aux instituts d'émission étrangers, des billets émis dans le pays sont les principales causes du repli du solde excédentaire.

Les réserves officielles de change ont couvert 1,1 % des engagements monétaires à vue contre 0,7 % en septembre 1985. Cette amélioration marginale résulte d'une augmentation des réserves de change et d'un tassement des engagements monétaires à vue.

Au **Mali**, la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires s'est détériorée de 12,0 milliards de francs CFA au lieu de 6,1 milliards en 1984-1985. Cette évolution s'explique par le fléchissement des recettes procurées par les produits cotonniers et les ventes de bétail et d'or, l'accroissement des importations, la recrudescence des sorties de billets émis dans le pays et la diminution des aides et dons reçus par le secteur public. La dégradation observée en 1985-1986 aurait été plus marquée en l'absence d'un solde excédentaire dégagé par les mouvements de capitaux non monétaires, en raison d'une légère hausse des tirages effectuées par l'État.

Les réserves officielles de change sont passées de 8,2 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 4,0 milliards douze mois plus tard, en raison du retournement du solde créditeur en compte d'opérations. Dans le même temps, les engagements monétaires à vue se sont alourdis de 14,6 milliards, ce qui a induit un effritement du taux de couverture de l'émission monétaire, ramené de 11,8 % à 4,8 % seulement d'un exercice à l'autre.

Au **Niger**, l'excédent des règlements avec l'extérieur, qui était de 12,1 milliards de francs CFA pour l'exercice 1984-1985, n'est ressorti qu'à 0,2 milliard l'exercice sous revue. La quasi-résorption de cet excédent est imputable notamment à la diminution des recettes d'exportation d'uranium et des entrées nettes au titre des transferts publics, destinées à la couverture du déficit alimentaire, à un moindre recours au rééchelonnement de la dette extérieure et à un doublement des reprises, hors de l'U.M.O.A., de billets émis dans le pays.

Les avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale ont progressé de 56,8 milliards de francs CFA à 58,0 milliards d'un exercice à l'autre. Les engagements monétaires à vue, qui se sont accrus de 4,2 milliards, ont été couverts par ces réserves à hauteur de 67,4 % contre 69,3 % un an plus tôt.

Au **Sénégal**, le solde des règlements extérieurs est ressorti créditeur en 1985-1986 de 5,0 milliards de francs CFA alors qu'il était débiteur de 5,9 milliards l'exercice précédent. Ce retournement remarquable s'explique essentiellement par la forte réduction du déficit courant. Le solde déficitaire des opérations sur marchandises, malgré un léger tassement des exportations lié à la détérioration des cours des produits de base et du dollar, s'est nettement contracté, sous l'effet du recul des importations consécutif à la baisse de la valeur des achats de riz et aux économies réalisées sur les approvisionnements en produits pétroliers engendrées par la chute des cours du pétrole et du dollar. En outre, la balance des services s'est améliorée à la suite de la diminution des charges du fret et de l'assurance, induite par la réduction des importations.

Les avoirs officiels de change se sont établis à 1,9 milliard de francs CFA en septembre 1986 contre 1,1 milliard un an plus tôt. Conjuguée à l'augmentation plus faible des engagements monétaires à vue, cette hausse des réserves a entraîné un relèvement marginal du taux de couverture de l'émission monétaire de 0,6 % à 1,0 %.

Au **Togo**, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont accrus de 13,0 milliards de francs CFA, montant largement supérieur à l'excédent de 3,7 milliards relevé pour l'exercice clos le 30 septembre 1985. Ce renforcement a été acquis grâce à d'importantes entrées de capitaux non monétaires, tant privés que publics, ces derniers étant liés à l'exécution du programme d'ajustement structurel. En outre, les rachats, en dehors de l'Union, de billets émis dans le pays ont été réduits de près de moitié. Le déficit de la balance commerciale s'est par contre aggravé, en raison notamment de la chute des recettes tirées de la vente des phosphates et de substantielles importations de biens intermédiaires et d'équipement, du fait de la réalisation de certains projets, dont le barrage de Nangbéto.

Les réserves officielles de change ont progressé, entre le début et la fin de l'exercice, de 96,3 milliards de francs CFA à 117,5 milliards à la suite de la consolidation des avoirs en compte d'opérations. Cette augmentation de 22,0 %, supérieure à celle de 18,6 % des engagements monétaires à vue, a entraîné un relèvement du taux de couverture de l'émission monétaire, passé de 85,9 % à 88,4 % d'une fin d'exercice à l'autre.

2.2. Crédit intérieur

Le crédit intérieur s'est élevé de 2 294,7 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 2 507,8 milliards en mars 1986 pour revenir à 2 385,0 milliards au terme de l'exercice sous revue. Cette évolution, qui traduit une augmentation de 3,9 % contre 1,3 % l'exercice précédent, a été impulsée par une offre supplémentaire de crédits à l'économie, conjugée à une atténuation de la position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires.

2.2.1. Position nette des Gouvernements

Encore largement débitrice au niveau de l'Union, la position nette des Gouvernements s'est progressivement atténuée en revenant de 439,7 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 375,9 milliards en juin avant de s'établir à 413,9 milliards en septembre 1986, soit une amélioration de 25,8 milliards d'une fin d'exercice à l'autre. Celle-ci résulte essentiellement d'une baisse des concours nets du F.M.I. et d'une augmentation des dépôts des Trésors nationaux à la Banque centrale et dans les banques. La contraction de la position nette débitrice des Gouvernements qui peut être attribuée à la rigueur budgétaire observée dans la majeure partie des États, aurait été plus marquée en l'absence d'un recours supplémentaire aux facilités de l'Institut d'émission et de l'apurement partiel des arriérés de paiements des Administrations vis-à-vis de certaines entreprises.

Les évolutions au niveau des États ont été contrastées.

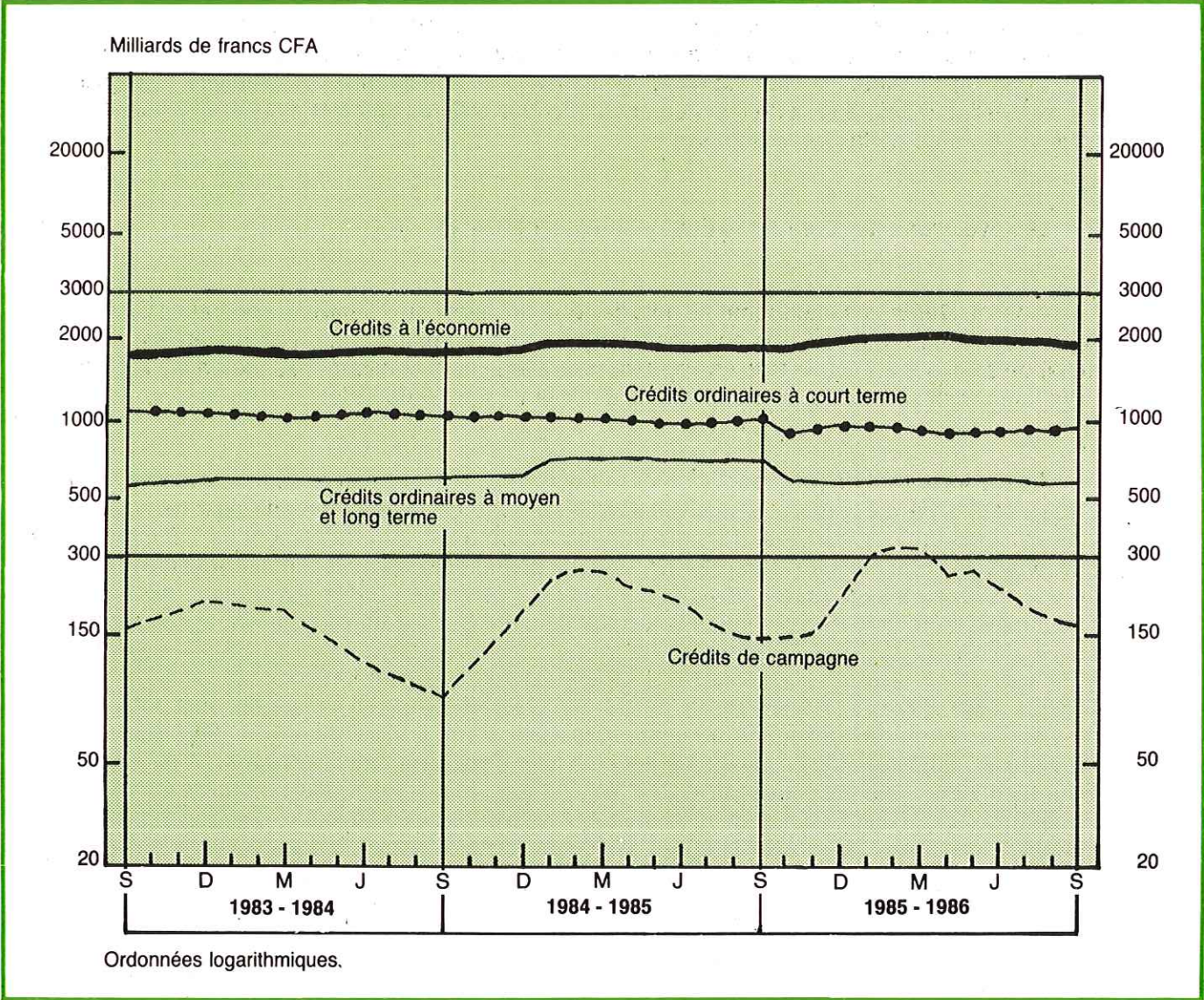
Ainsi au **Bénin**, les engagements nets de l'État ont fléchi de 9,5 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 5,5 milliards en décembre puis sont remontés à 8,9 milliards en juin 1986 avant de se situer à 7,9 milliards en septembre. L'allègement constaté masque en fait les tensions qui ont pesé tout au long de l'exercice sur la trésorerie de l'État.

Au **Burkina**, malgré l'augmentation des dépôts des particuliers et entreprises auprès de la *Caisse Nationale d'Épargne*, la position créditrice nette du Gouvernement s'est relevée de 12,9 milliards de francs CFA à 16,1 milliards, en liaison avec le renforcement de 6,8 milliards des avoirs de l'État dans les banques. En effet, ce gonflement est dû à la mobilisation d'importantes ressources extérieures, destinées au financement des projets spécifiques, ainsi qu'à l'aisance de trésorerie de certains établissements publics à caractère administratif et social.

En **Côte d'Ivoire**, les créances nettes du système bancaire sur l'État sont tombées de 232,5 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 182,3 milliards en juin 1986 avant de remonter à 230,1 milliards à la fin de l'exercice sous revue. La diminution de 2,4 milliards enregistrée en 1985-1986 est consécutive à un fort accroissement des dépôts du Trésor auprès du système bancaire dont l'effet a été modéré par le relèvement des concours des banques et de la Banque centrale à l'État. Cette hausse des disponibilités s'est opérée à la faveur d'une relative aisance de la trésorerie publique soutenue d'une part, par les transferts importants de ressources effectués par la *Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles* (C.S.S.P.P.A.) au profit du Trésor et de la *Caisse Autonome d'Amortissement* (C.A.A.) et, d'autre part, de la quasi-stabilité des dépôts des établissements publics. Par ailleurs, les recettes de l'État encaissées par la Banque centrale ont largement couvert les dépenses de celui-ci, entraînant ainsi une réduction des facilités statutaires de l'Institut d'émission jusqu'en mai 1986. Il n'en a plus été de même après cette date, la Banque centrale ayant dû à nouveau combler le déficit du Trésor. Toutefois, le maximum autorisé pour ces avances n'a jamais été atteint pendant toute la période.

Au **Mali**, la contraction de la position nette débitrice du Gouvernement de 3,2 milliards de francs CFA, observée pour la période 1985-1986, est essentiellement imputable à la progression des dépôts de l'État dans les banques. Le remboursement de concours au F.M.I. a entraîné une tension sur la trésorerie de l'État qui a été amené à recourir davantage aux avances statutaires de l'Institut d'émission. Celles-ci ont dépassé le plafond autorisé dans les derniers mois de l'exercice.

U.M.O.A. - CRÉDITS A L'ÉCONOMIE



Au **Niger**, la position nette débitrice du Gouvernement s'est détériorée entre septembre et décembre 1985, puis s'est redressée au cours du dernier trimestre de l'exercice sous revue. En définitive, elle s'est établie à 19,9 milliards de francs CFA à fin septembre 1986 alors qu'elle se chiffrait à 22,9 milliards douze mois plus tôt. Cette évolution résulte d'une augmentation des dépôts du Trésor auprès du système bancaire par suite d'une moindre utilisation de la contrepartie des tirages sur le F.M.I., du déblocage de la provision au titre du prêt à l'ajustement structurel de la *Banque Mondiale* et des effets du réaménagement de la dette extérieure.

Au **Sénégal**, la position nette débitrice du Gouvernement s'est aggravée entre septembre 1985 et mars 1986 en passant de 145,8 milliards de francs CFA à 154,0 milliards avant de se replier à 141,9 milliards six mois plus tard. La diminution de 3,9 milliards constatée entre le début et la fin de l'exercice sous revue, provient d'un renforcement des disponibilités de l'État dans les banques, conjugué à une baisse des concours nets du F.M.I. L'impact de ces évolutions a toutefois été contrarié en partie par la progression des avances statutaires de l'Institut d'émission au Trésor.

Au **Togo**, la position nette du Gouvernement est devenue créditrice dès décembre 1985 et s'est située à 2,0 milliards de francs CFA à fin septembre 1986 alors qu'elle était débitrice de 2,2 milliards douze mois plus tôt. Cette évolution favorable, qui s'explique par des entrées de ressources extérieures, masque cependant des difficultés persistantes au niveau de la trésorerie publique, en liaison avec le poids du service de la dette. En effet, les opérations du Trésor, saisies au niveau de la Banque centrale, se sont soldées par un déficit de 23,2 milliards financé en majeure partie sur ressources extérieures. Le reliquat a été couvert par des ressources monétaires et non monétaires de la B.C.E.A.O. et par des fonds provenant de diverses administrations publiques.

2.2.2. Crédits à l'économie

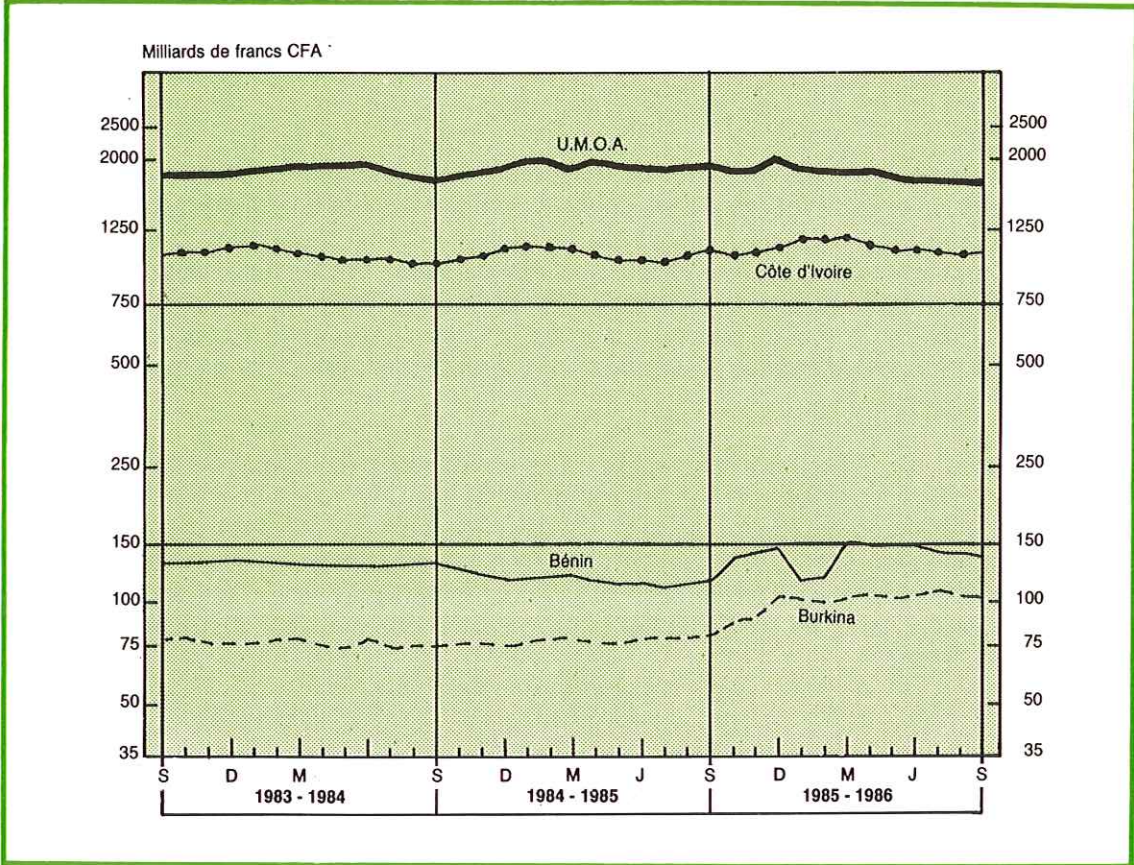
Les crédits à l'économie sont passés de 1 855,0 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 2 104,5 milliards en mars 1986 pour retomber à 1 971,1 milliards au terme de l'exercice sous revue, marquant ainsi un accroissement de 116,1 milliards, soit 6,3 % contre 1,8 % l'exercice antérieur. L'accélération du taux de progression des crédits à l'économie a été induite aussi bien par l'évolution des concours destinés au financement de la campagne agricole que par celle des crédits ordinaires, puisqu'ils ont contribué respectivement pour 44,7 % et 55,3 % à l'augmentation globale des crédits à l'économie. Toutefois, les crédits de campagne ont enregistré un rythme d'expansion supérieur à celui des crédits ordinaires.

CRÉDITS DE CAMPAGNE

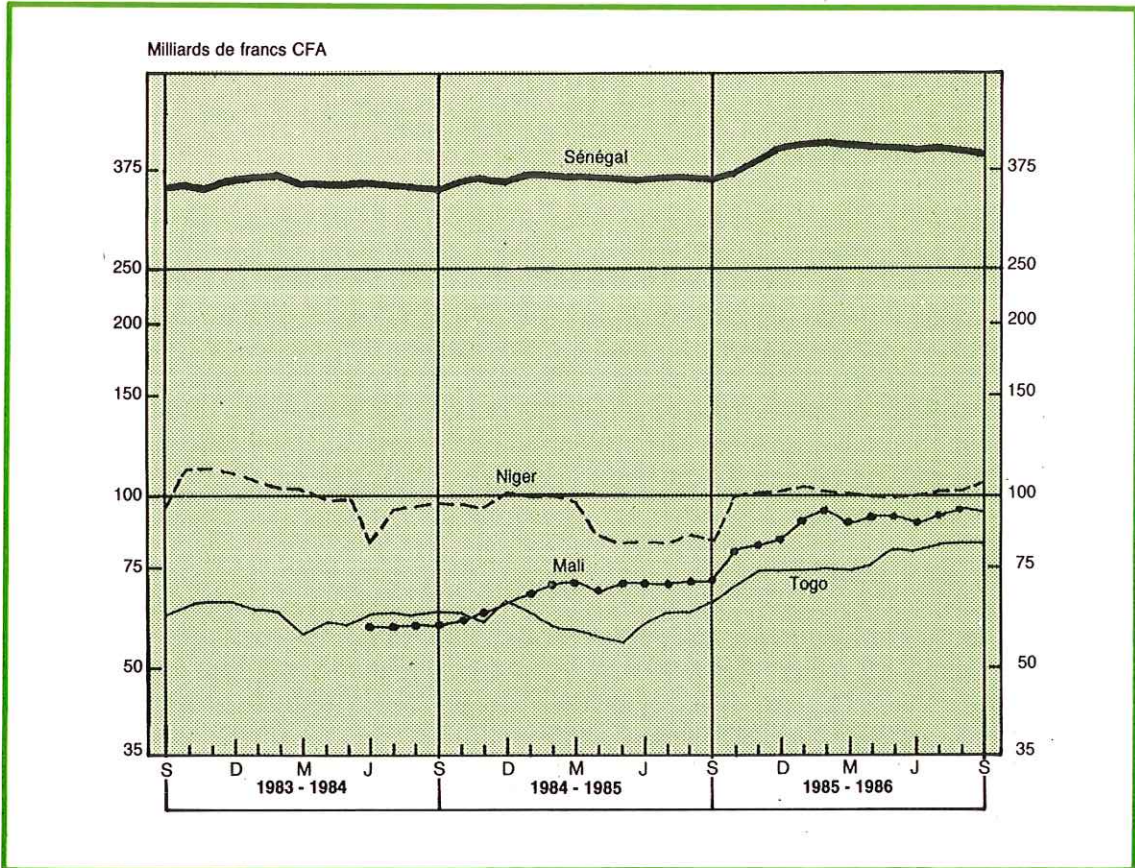
Le volume de ces concours, fortement influencé par la commercialisation des produits agricoles, a commencé son gonflement habituel à partir d'octobre 1985 pour culminer à 329,4 milliards de francs CFA en mars 1986, avant de s'établir à 171,4 milliards en septembre 1986. Ce niveau dépasse de 52,3 milliards celui de septembre 1985, en raison des difficultés d'écoulement de certaines productions à l'intérieur comme à l'extérieur des pays de l'Union.

Une tendance similaire a été notée dans l'évolution de cet agrégat dans les différents États.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE



ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE



Au **Bénin**, les crédits de campagne, d'un montant de 1,0 milliard de francs CFA en septembre 1985, se sont situés à 1,8 milliard au terme de l'exercice sous revue, après avoir atteint une pointe de 9,6 milliards en mars 1986, contre 7,2 milliards un an auparavant. Cette expansion a été soutenue par l'augmentation des produits agricoles commercialisés. En particulier, le volume de régimes de palme s'est accru de 11,7 % et la collecte d'amandes de karité, quasi nulle la campagne précédente, s'est chiffrée à 7 400 tonnes. Par rapport aux indicateurs mensuels, les crédits de campagne se sont inscrits en dépassement, en particulier en février et mars 1986. Le non-dégonflement de ces crédits relevé en août et septembre 1986 s'explique essentiellement par l'existence de stocks pour certains produits de rente, liée à leur mévente sur les marchés extérieurs.

Au **Burkina**, l'évolution des crédits de campagne s'est conformée au déroulement de la campagne agricole. C'est ainsi qu'ils ont progressé de 4,3 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 11,6 milliards en mars 1986 avant d'amorcer une décrue pour revenir à 7,9 milliards à fin septembre 1986. Cette expansion est à imputer aux hausses sensibles des quantités commercialisées de coton graine, d'arachides décortiquées et d'amandes de karité. Au niveau des cultures vivrières, la campagne a été marquée par une croissance notable des récoltes, ce qui a conduit l'*Office National des Céréales* (OFNACER) à recourir au crédit bancaire, pour absorber une partie des excédents découlant de la surabondance de l'offre. Les stocks entretenus d'une part, par la *Société des Fibres Textiles* (SOFITEX), confrontée à des difficultés d'écoulement du coton fibre sur les marchés extérieurs et, d'autre part, par l'OFNACER, expliquent le montant élevé des crédits de l'espèce en fin d'exercice. Ces crédits se sont inscrits au-delà des indicateurs mensuels durant toute la période sous revue.

En **Côte d'Ivoire**, nonobstant le recul du volume commercialisé des principaux produits de rente, le relèvement des prix d'achat aux producteurs et l'augmentation des charges de commercialisation ont entraîné une forte poussée de l'encours des crédits de campagne. Ceux-ci se sont accrus de 96,2 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 179,3 milliards trois mois plus tard, et ont culminé à 246,4 milliards en mars 1986 avant de se replier à 122,6 milliards au terme de l'exercice sous revue. Au regard des indicateurs mensuels, des dépassements ont été observés tout au long de l'exercice 1985-1986. L'encours à fin septembre 1986 traduit le niveau élevé des stocks, de café et de cacao en particulier, dont l'écoulement s'est heurté au marasme des marchés extérieurs.

Au **Mali**, les crédits de campagne sont passés de 6,3 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 15,9 milliards en février 1986 pour s'établir à 8,3 milliards en septembre de la même année. Au cours de la période précédente, le maximum avait été atteint en mars 1985 avec 10,4 milliards. Cette évolution résulte d'une augmentation des quantités commercialisées. En fin de campagne, le niveau de ces crédits, demeuré élevé, traduit les difficultés de résorption des concours de l'espèce du fait de l'importance des stocks de produits vivriers et de coton, due à des problèmes d'écoulement de ces productions. Les crédits de campagne n'ont été tenus à l'intérieur des indicateurs mensuels qu'en décembre 1985.

Au **Niger**, les crédits de campagne, qui étaient de 2,0 milliards de francs CFA en septembre 1985 ont atteint 5,9 milliards en décembre, puis 6,9 milliards en juin 1986, niveau auquel ils se sont maintenus jusqu'à la fin de l'exercice sous revue. Cette expansion est liée aux résultats satisfaisants de la commercialisation de l'ensemble des produits agricoles, en hausse par rapport à la période précédente. Toutefois, la rigidité à la baisse de ces concours a été perceptible dès juin 1986 et s'explique par les difficultés rencontrées notamment par la société de commercialisation des arachides et du niébé dans l'écoulement des stocks de ces produits. Ainsi, le rapprochement des indicateurs et des réalisations fait ressortir des dépassements entre juin et septembre 1986.

Au **Sénégal**, les crédits de campagne ont connu une croissance régulière jusqu'en mars 1986 où ils se sont élevés à 38,1 milliards de francs CFA, avant de se replier progressivement pour se situer à 23,7 milliards en septembre 1986 au lieu de 9,1 milliards un an plus tôt. En raison de l'augmentation des prix aux producteurs et du meilleur niveau de production d'arachide et de niébé, les financements consentis à la *Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux au Sénégal* (SONACOS) et à la *Société d'Études et de Promotion Financières des Activités Agro-Alimentaires* (SEPFA) se sont inscrits en hausse, de même que les fonds prélevés par la *Société de Développement des Fibres Textiles* (SODEFITEX) pour financer la campagne de commercialisation du coton. Cependant, la baisse des cours mondiaux des produits arachidières et cotonniers ainsi que les difficultés d'écoulement du niébé sur le marché intérieur ont freiné le rythme de résorption des financements bancaires correspondants. La comparaison des réalisations et des indicateurs mensuels laisse apparaître un dépassement sur la majeure partie de l'exercice.

Au **Togo**, les crédits de campagne, d'un montant de 109,0 millions de francs CFA en septembre 1985, ont atteint 7,0 milliards en février 1986 avant de commencer à se résorber pour s'établir à 452 millions en septembre 1986. La forte poussée de cette catégorie de crédits constatée sur les cinq premiers mois de l'exercice s'explique par de meilleurs résultats de la campagne agricole. La résorption de ces concours a été rapide et régulière. Ainsi, l'encours à fin septembre 1986, même s'il traduit les difficultés d'écoulement du coton par la *Société Togolaise de Coton* (SOTOCO), demeure inférieur aux prévisions. Les crédits de campagne se sont inscrits à l'intérieur des indicateurs mensuels et ont même dégagé parfois des marges, notamment en mars et septembre 1986. Cependant un dépassement de 0,9 milliard a été observé en décembre 1985.

CRÉDITS ORDINAIRES

L'encours des crédits ordinaires a progressé de 3,7 % en septembre 1986 au lieu de 0,3 % l'exercice précédent. Cette accélération a été impulsée par la poussée des crédits à court terme qui se sont accrus de 5,4 % sous l'influence des effets induits de la campagne agricole sur les autres secteurs économiques et des difficultés de trésorerie de certaines entreprises. Le rythme de croissance des crédits à moyen et long terme s'est infléchi de 2,2 % à 1,3 %. Toutefois, exclusion faite des créances douteuses et litigieuses, les concours à moyen terme ont augmenté de 1,0 % entre septembre 1985 et septembre 1986, amorçant ainsi une légère reprise après le recul de 3,6 % observé l'exercice précédent. Cette faible hausse des crédits destinés à l'investissement traduit une relance économique encore hésitante, du fait de l'expectative dans laquelle les opérateurs économiques sont restés malgré les deux baisses successives des taux d'intérêt débiteurs.

Au **Bénin**, les crédits ordinaires ont diminué de 138,2 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 132,7 milliards un an plus tard. Cette évolution est liée à celle des crédits à moyen et long terme qui se sont contractés de 8,0 milliards, alors que ceux à court terme se sont développés de 2,5 milliards. En terme de crédits sains, la réduction des crédits longs a été plus marquée et s'est élevée à 16,3 milliards. Bien que des dépassements aient été relevés au cours des quatre derniers mois de l'année 1985, les réalisations en matière de crédits ordinaires se sont ensuite inscrites, à partir de janvier 1986, à l'intérieur des plafonds normatifs retenus.

Au **Burkina**, les crédits ordinaires ont progressé entre le début et la fin de l'exercice de 81,6 milliards de francs CFA à 94,3 milliards du fait exclusivement de l'expansion des concours de trésorerie, ceux à moyen et long terme ayant fléchi de 1,5 milliard. L'accroissement des crédits à court terme est liée essentiellement à la mise en place de crédits de préfinancement pour la réalisation de projets d'infrastructure et d'investissement. Il est également dû à des besoins plus importants des entreprises du bâtiment et des travaux publics et de ceux du secteur commercial. Par rapport aux objectifs, les réalisations en matière de crédits ordinaires ont enregistré des dérapages sur toute la période considérée.

En **Côte d'Ivoire**, la hausse de 915,9 milliards de francs CFA à 936,6 milliards des crédits ordinaires au cours de l'exercice sous revue, nonobstant le règlement d'arriérés de paiements intérieurs par l'État, résulte d'une évolution divergente de leurs deux composantes. En effet, les crédits à moyen et long terme se sont réduits de 9,3 milliards, tandis que ceux à court terme ont augmenté de 30,0 milliards. La régression des premiers est imputable au fléchissement, d'environ 20 milliards, des créances douteuses et litigieuses. L'exclusion de celles-ci des concours d'investissement montre une légère reprise des crédits de l'espèce. Les difficultés de trésorerie des entreprises, induites par la dépréciation de leurs recettes d'exportation, constituent les facteurs explicatifs du niveau plus élevé des crédits à court terme. A l'exception des mois de janvier et mars 1986, les crédits ordinaires ont été contenus à l'intérieur des normes mensuelles fixées.

Au **Mali**, les crédits ordinaires sont ressortis à 84,5 milliards de francs CFA en septembre 1986 contre 72,6 milliards à la fin de l'exercice précédent. Cette progression est davantage le fait des crédits à court terme dont l'expansion a répondu à la forte demande des entreprises, confrontées à des tensions de trésorerie à la suite de la contraction de leurs recettes d'exportation et de la réduction des aides extérieures. Elle est également liée à une importante transformation des engagements par signature en crédits directs, en raison de la défaillance des bénéficiaires. Les concours à moyen et long terme sont passés de 21,2 milliards à 25,4 milliards en septembre 1986. La comparaison des réalisations et des plafonds mensuels révèle, dès le début de l'exercice, l'apparition de dérapages qui ont persisté tout au long de la période. Cette situation provient notamment du non-respect par les banques du régime des autorisations préalables et de la mauvaise appréciation des risques bancaires.

Au **Niger**, l'encours des crédits ordinaires s'est établi à 99,2 milliards de francs CFA en septembre 1986 contre 92,9 milliards un an plus tôt. Ce développement de 6,3 milliards masque en réalité une détérioration du portefeuille des banques, puisque les créances douteuses et litigieuses ont augmenté de 12,3 milliards à 17,7 milliards d'un exercice à l'autre, ce qui a entraîné un relèvement de leur part dans les crédits ordinaires de 13,2 % à 17,8 % en septembre 1986. Abstraction faite de ces créances dont le recouvrement paraît compromis, la croissance des crédits a concerné aussi bien les crédits à court terme que ceux à moyen et long terme. L'augmentation de ces concours s'est effectuée malgré la relative liquidité de l'économie, consécutive aux règlements d'une partie des arriérés intérieurs de l'État. Les réalisations de crédits ordinaires se sont situées tout au long de l'exercice à l'intérieur des normes mensuelles fixées.

Au **Sénégal**, les crédits ordinaires sont passés de 363,9 milliards de francs CFA au 30 septembre 1985 à 372,7 milliards un an plus tard. Cette évolution est essentiellement imputable aux crédits à moyen et long terme, les concours à court terme étant demeurés quasiment stables en raison du règlement d'une partie de la dette intérieure publique. La progression de 8,4 milliards des crédits d'investissement est due principalement à l'augmentation de 5,4 milliards des créances douteuses portées par les banques. Bien que les plafonds normatifs mensuels n'aient pas été toujours respectés, la variation nette des crédits ordinaires entre septembre 1985 et septembre 1986 n'a pas dépassé le maximum autorisé.

Au **Togo**, en dépit du règlement d'une partie des arriérés intérieurs de l'État, les crédits ordinaires se sont accrus de 70,7 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 80,9 milliards en septembre 1986. Cette expansion de 10,2 milliards est le fait des concours à court terme, ceux à moyen et long terme n'ayant pas varié. Le développement des crédits à court terme traduit, en particulier, les difficultés de trésorerie de l'*Office Togolais des Phosphates* (O.T.P.) dont l'encours de crédit s'est relevé de 1,7 milliard à 11,7 milliards d'un exercice à l'autre, en raison d'une plus longue immobilisation de ses créances sur l'extérieur et d'une relative mévente de sa production, liée à la faiblesse de la demande, tandis que les prix de cession étaient orientées à la baisse. De vives tensions, apparues à partir du mois de mai 1986, en relation avec ces utilisations inattendues de l'O.T.P., ont entraîné par rapport aux normes mensuelles fixées, des dépassements qui ont persisté, et même se sont accentués, jusqu'à la fin de l'exercice.

CENTRALE DES RISQUES

Au plan global de l'Union, les crédits recensés aux centrales des risques se sont chiffrés à 1 624,4 milliards de francs CFA en septembre 1986 contre 1 496,6 milliards un an plus tôt, accusant ainsi une augmentation de 127,8 milliards imputable pour l'essentiel aux risques à court terme et orientée pour plus de 70 % vers le secteur commercial. L'ensemble des utilisations déclarées aux centrales des risques couvrent 92,2 % des crédits à l'économie contre 87,9 % en septembre 1985.

Au **Bénin**, l'encours des risques recensés a fléchi de 78,3 milliards de francs CFA à 75,8 milliards d'un exercice à l'autre. Cette baisse s'est effectuée dans les mêmes proportions que celle des crédits à l'économie, ce qui entraîne un taux de recensement des crédits de même ordre au 30 septembre 1985 et au 30 septembre 1986, soit respectivement 56,3 % et 56,4 %. Le repli de l'encours a affecté essentiellement les crédits au secteur des transports, entrepôts et communications. A l'instar des autres États, le secteur commercial demeure, avec 37,5 %, le principal bénéficiaire des concours consentis par les établissements de crédit, suivi par celui des industries manufacturières avec 27,5 % et par le secteur agricole avec 15,5 %.

S'agissant de la politique sectorielle du crédit, l'examen de la centrale des risques à fin septembre montre que les banques n'ont pas respecté les objectifs qui leur étaient assignés.

Au **Burkina**, les utilisations de crédits recensées à la centrale des risques, en s'établissant à 81,3 milliards de francs CFA au 30 septembre 1986, se sont accrues de 24,7 % sous l'impulsion des risques à court terme, ceux à moyen et long terme ayant très peu varié. A la fin de l'exercice 1985-1986, le volume des risques recensés représentait 89,3 % de l'ensemble des crédits à l'économie contre 82,6 % un an auparavant. Les hausses les plus significatives enregistrées par les risques à court terme ont intéressé les entreprises commerciales pour 11,2 milliards et les industries manufacturières pour 3,5 milliards.

La comparaison des réalisations et des objectifs arrêtés dans le cadre de la politique sélective du crédit révèle que le secteur commercial a drainé 40,8 % des crédits et les industries manufacturières 22,6 %, alors que l'agriculture n'a bénéficié que de 5,4 % des concours.

En **Côte d'Ivoire**, les risques recensés sont passés de 801,2 milliards de francs CFA à 846,6 milliards entre le début et la fin de l'exercice. Cette augmentation est due uniquement aux risques à court terme, les crédits à moyen et long terme s'étant légèrement contractés. Le rapprochement entre les risques recensés et l'encours global des crédits à l'économie fait ressortir un taux de recensement 90,0 % à fin septembre 1986 contre 87,6 % en septembre 1985. L'expansion des risques à court terme est la résultante d'évolutions contrastées selon les secteurs. Ainsi, un gonflement des utilisations a été relevé au niveau des entreprises bénéficiaires de crédits saisonniers et de celles intervenant dans le commerce de détail. De même, les entreprises de transports et les industries manufacturières ont accru leur endettement bancaire. Par contre, les entreprises du bâtiment et des travaux publics notamment ont procédé à des remboursements de leurs dettes vis-à-vis des banques. S'agissant des risques à moyen et long terme, leur réduction masque cependant un accroissement des utilisations des entreprises commerciales, du secteur du bâtiment et des travaux publics et surtout des entreprises opérant dans le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau. Ces nouveaux crédits n'ont pu compenser les amortissements effectués par les entreprises intervenant dans les autres secteurs.

Au regard des résultats de la politique sectorielle, 4,6 % des financements ont été absorbés par le secteur primaire, 29,2 % par l'industrie, 9,0 % par la location et la gestion du bâtiment, 24,4 % par le secteur tertiaire et 32,8 % pour les autres secteurs.

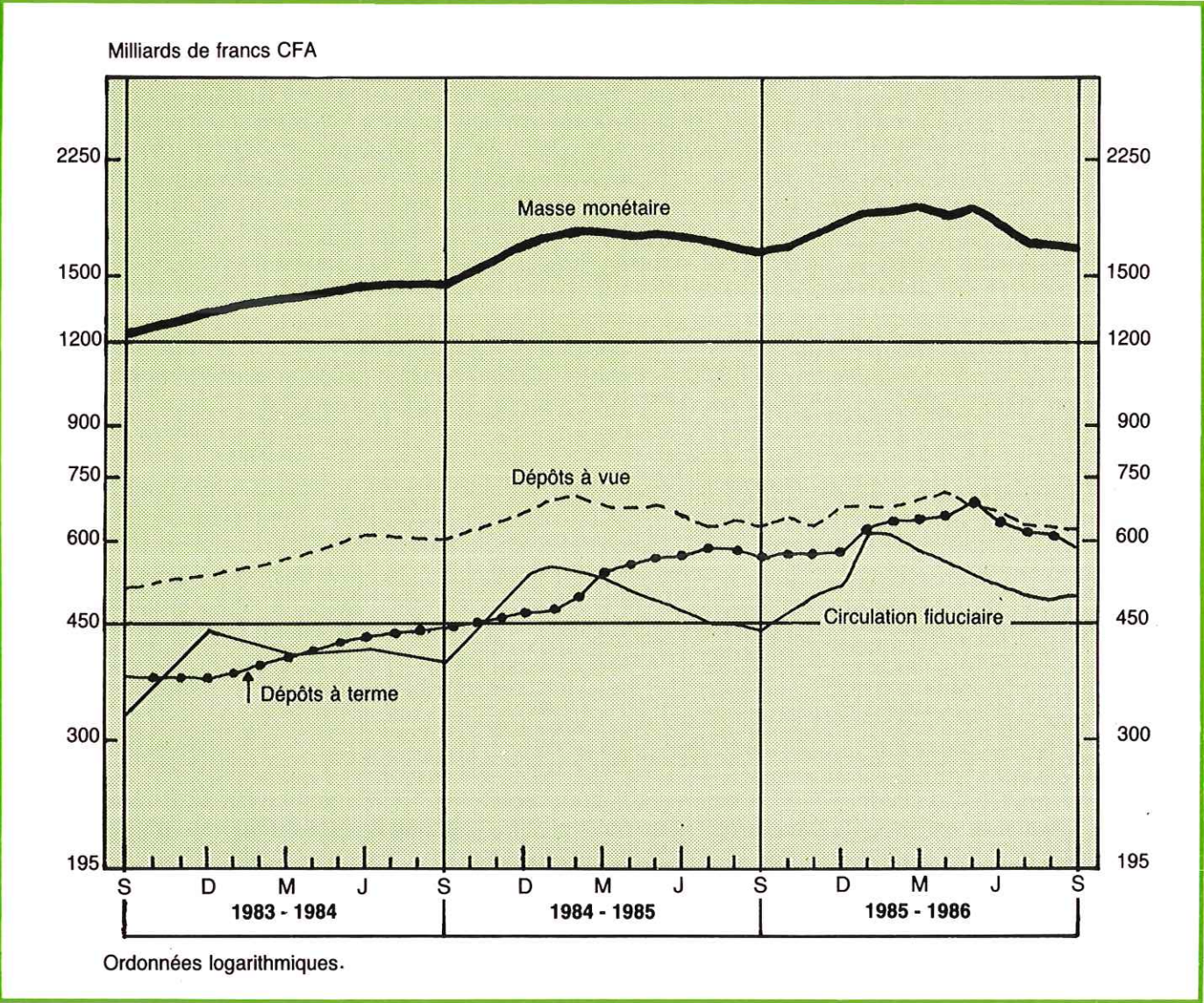
Au **Mali**, les crédits recensés ont évolué de 72,8 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 86,8 milliards en septembre 1986, soit une progression de 19,4 %, impulsée par les risques à court terme, ceux à moyen et long terme étant demeurés stables en liaison avec une certaine pause observée dans le rythme des investissements. Par secteur d'activités, la branche du commerce d'exportation de produits agricoles ainsi que celle des autres commerces ont bénéficié de plus de la moitié des crédits supplémentaires à court terme. En outre, les concours apportés à la branche regroupant les autres services ont connu un développement important. Ces résultats ne sont pas tout à fait conformes aux orientations retenues par la politique sectorielle du crédit.

Au **Niger**, l'encours des risques recensés en septembre 1986 s'est établi à 95,7 milliards de francs CFA contre 86,6 milliards douze mois plus tôt, soit une hausse de 10,5 % imputable aux seuls crédits à court terme, les crédits à moyen et long terme ayant été réduits de 2,8 milliards. L'ensemble des risques recensés représente 90,2 % en septembre 1986 au lieu de 91,2 % en septembre 1985. S'agissant de la répartition sectorielle des crédits, la période sous revue a été caractérisée par un accroissement de 6,9 milliards des crédits de trésorerie au commerce.

La répartition par secteur ne correspond pas aux objectifs de la politique sélective puisque le secteur commercial continue d'être, avec 48,8 % de l'ensemble des crédits recensés, le principal bénéficiaire des concours bancaires.

Au **Sénégal**, les crédits recensés sont passés, d'un exercice à l'autre, de 362,7 milliards de francs CFA à 400,0 milliards, accusant ainsi une progression de 10,3 %, résultant aussi bien des risques à court terme que de ceux à moyen et long terme. Les risques à court terme se sont développés, en liaison avec les besoins exprimés par tous les secteurs d'activités, sauf ceux des industries manufacturières, de la production d'électricité, de gaz et d'eau. S'agissant des risques à moyen et long terme, leur augmentation traduit essentiellement des mobilisations supplémentaires de crédit pour le financement des investissements réalisés par les entreprises commerciales, les industries alimentaires, ainsi que les entreprises de transports, d'entrepôts et de communications.

U.M.O.A. - MASSE MONÉTAIRE



Au regard des objectifs de la politique sélective du crédit, la part des financements orientés vers le secteur commercial demeure prépondérante, alors que celle consacrée à l'agriculture, secteur prioritaire, reste négligeable.

Au **Togo**, les risques recensés à la centrale se sont élevés de 48,9 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 60,9 milliards douze mois plus tard, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 24,5 %, lié à l'expansion des utilisations à court terme. L'ensemble des crédits à l'économie n'ayant augmenté que de 14,8 %, il en est résulté une amélioration de 72,6 % à 78,7 % du taux de recensement des risques. La hausse des crédits à court terme s'explique presque entièrement par l'endettement bancaire supplémentaire de 10,0 milliards des entreprises minières, du fait de la baisse des cours du phosphate et de l'allongement du délai de règlement de leurs exportations. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics ainsi que du commerce de gros ont absorbé respectivement 1,5 milliard et 2,1 milliards de nouveaux concours, tandis que les entreprises manufacturières se désengageaient de 1,0 milliard.

Par rapport aux objectifs de la politique sélective du crédit, les résultats à fin septembre 1986 demeurent en deçà des normes retenues. Ainsi, le secteur agricole n'a absorbé que 1,4 % du financement pour un minimum de 5,0 % requis, alors que le commerce a bénéficié de 40,2 % pour un maximum de 20,0 %.

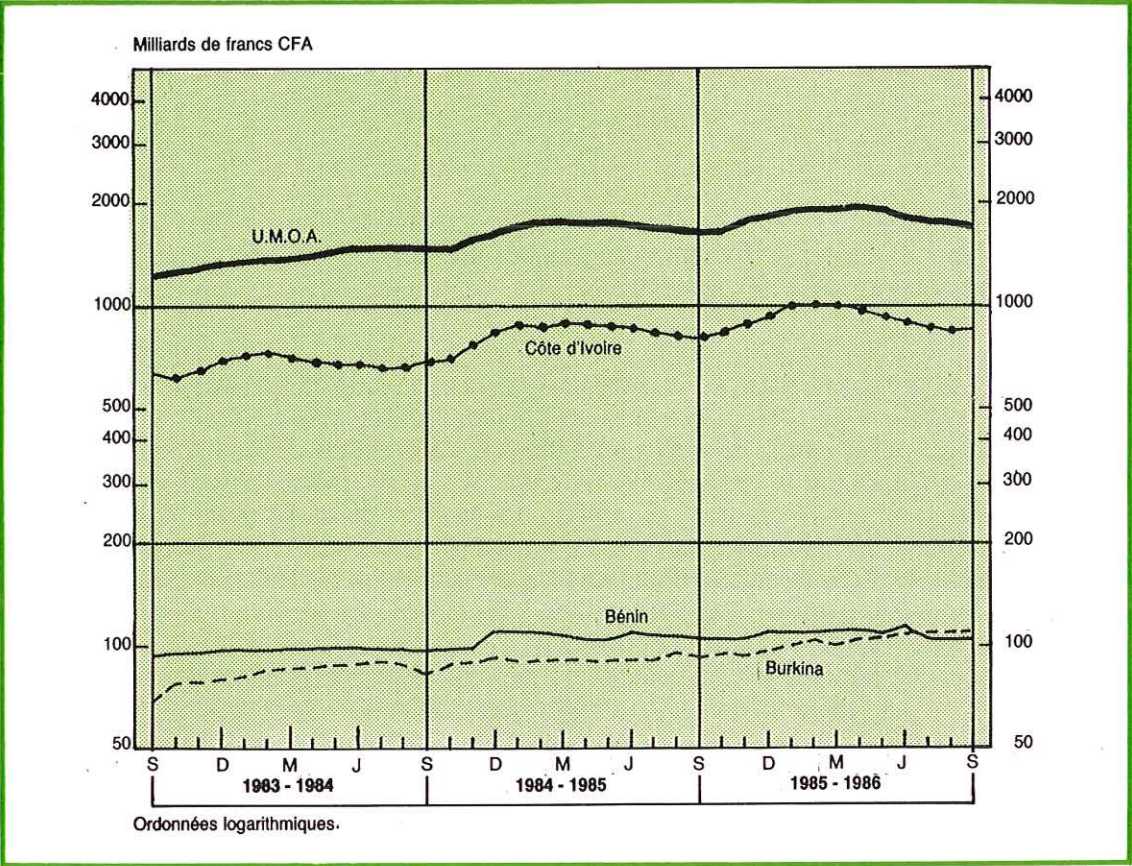
Au total, aucune amélioration sensible n'a été relevée au titre du financement des secteurs retenus comme prioritaires. L'absence de mesures adéquates d'accompagnement rend en effet difficile la réalisation des objectifs, compte tenu des risques inhérents aux secteurs concernés.

2.3. Masse monétaire

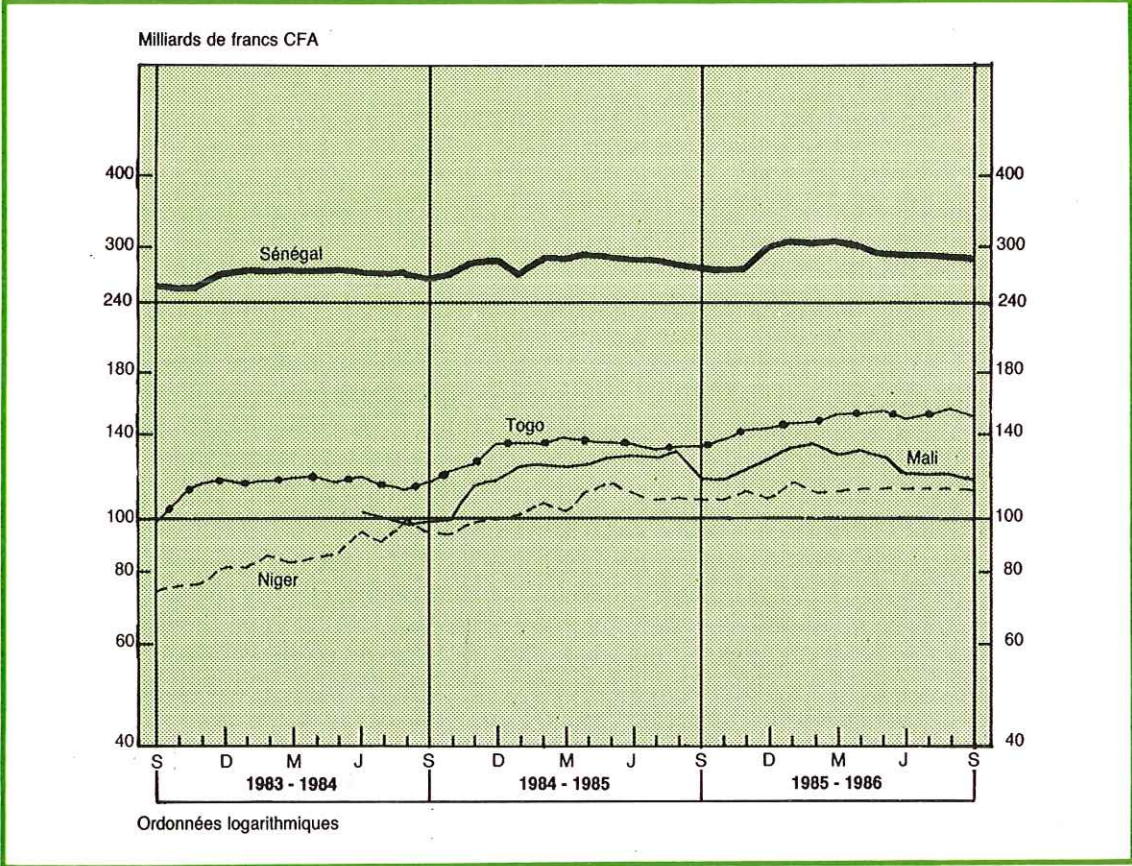
2.3.1. Évolution globale

L'expansion soutenue de la masse monétaire au cours des six premiers mois de l'exercice 1985-1986, a fait place à une diminution progressive durant le semestre suivant. En effet, la masse monétaire est passée de 1 647,4 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 1 828,7 milliards en décembre 1985, avant de culminer à 1 930,8 milliards en mars 1986. Elle est revenue à 1 814,6 milliards en juin 1986 puis à 1 748,0 milliards en septembre 1986. Cette évolution s'est effectuée d'une manière synchrone avec le rythme saisonnier des mobilisations de crédits de campagne et d'encaissement des recettes d'exportation. En variation annuelle, la croissance de 100,6 milliards ou 6,1 % de la masse monétaire a été largement en retrait par rapport à celle de 13,6 % enregistrée au cours de la période précédente. La réduction de l'endettement extérieur net des institutions monétaires et l'augmentation de l'offre de crédit auraient dû induire une progression de la masse monétaire plus importante, si leurs effets ne s'étaient pas également manifestés sur les actifs non monétaires. Ceux-ci, qui étaient débiteurs de 4,8 milliards sont devenus créditeurs de 44,4 milliards. L'analyse de ces éléments montre que l'amélioration de 49,2 milliards a pour principales contreparties le renforcement des fonds propres effectifs des banques pour 24,2 milliards et l'impact positif de la réévaluation des engagements envers le F.M.I. sur la situation de la Banque centrale pour 32,2 milliards.

ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE



ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE



2.3.2. Évolution des composantes

L'accroissement de la liquidité globale, bien que reflété au niveau de toutes ses composantes, s'est inégalement réparti entre la circulation fiduciaire et les dépôts en banque. En effet, la **circulation fiduciaire** a augmenté de 12,9 % d'un exercice à l'autre, en liaison avec l'essor des financements consentis pour la commercialisation de produits agricoles en forte hausse, et avec une revalorisation des prix au producteur. L'analyse trimestrielle des crédits de campagne et de la circulation fiduciaire montre que les fluctuations de cette dernière ont suivi les variations des premiers.

	Sept. 1985	Déc. 1985	Mars 1986	Juin 1986	Sept. 1986
Milliards de francs CFA					
Circulation fiduciaire	442,5	576,8	584,5	512,2	499,6
Crédits de campagne	119,1	235,4	329,4	219,4	171,4

Les **dépôts en banque** ont progressé de 3,5 %, taux en recul notable par rapport à celui de 14,4 % enregistré au cours de la période précédente. Ce ralentissement a pour origine la baisse de 13,0 % des dépôts à vue des organismes publics, induite en grande partie par celle des excédents des organismes de commercialisation agricole, contraints parfois à soutenir les cours de certains produits. Les dépôts à terme des établissements publics se sont par contre accrus de 6,0 %. S'agissant des particuliers et entreprises privées, leurs dépôts à vue sont demeurés pratiquement stables d'un exercice à l'autre, tandis que leurs avoirs financiers à terme s'élevaient de 5,7 %, traduisant une tendance à la consolidation de l'épargne privée. Dans l'ensemble, l'expansion des dépôts en banque a été impulsée par les dépôts à terme qui semblent avoir bénéficié de la suspension de l'obligation de rémunération des dépôts à vue.

Le partage des encaisses au cours de l'exercice 1985-1986 confirme la part importante, 28,6 % en moyenne, de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire et traduit un niveau élevé de préférence pour les billets et monnaies. Le report de la majeure part du surplus de revenus versés aux paysans, du fait de la bonne campagne agricole, sur la circulation fiduciaire et non sur les dépôts en banque, révèle le niveau insuffisant de la bancarisation rurale des économies de l'Union.

2.3.3. Évolution par État

Au **Bénin**, le rythme de croissance de la masse monétaire a fléchi de 4,3 % à 2,8 % à la suite du déficit dégagé dans les règlements extérieurs et de la baisse de la distribution du crédit. Le ralentissement de la création monétaire s'est reflété sur les dépôts à vue des particuliers et entreprises privées, qui ont diminué de 2,7 milliards de francs CFA d'un exercice à l'autre. Par contre, la circulation fiduciaire s'est inscrite en hausse de 7,1 %, en liaison avec le montant plus élevé des crédits de campagne qui se sont établis à 1,8 milliard au 30 septembre 1986 contre 1,0 milliard à la fin de la période précédente. La part de la monnaie fiduciaire dans le stock des liquidités a représenté 22,5 % au lieu de 21,6 % douze mois auparavant.

Au **Burkina**, la masse monétaire a augmenté de 20,2 % contre 13,5 % un an auparavant. Cette évolution est due essentiellement à la progression des crédits à court terme et, dans une moindre mesure, à l'excédent des règlements extérieurs enregistré au niveau de la Banque centrale. Le renforcement de la position nette créditrice du Gouvernement a quelque peu freiné l'expansion de la liquidité globale. L'accroissement de la masse monétaire a concerné toutes ses composantes. La circulation fiduciaire, après une réduction durant les trois premiers trimestres de 1985, s'est redressée à partir de décembre pour atteindre 38,1 milliards de francs CFA en septembre 1986 contre 27,7 milliards douze mois auparavant. Le développement de cet agrégat s'est opéré en liaison avec les résultats satisfaisants de la campagne agricole et le relèvement des prix d'achat aux producteurs. Son pourcentage dans la masse monétaire est passé de 29,6 % à 33,9 % entre le 30 septembre 1985 et le 30 septembre 1986. S'agissant des dépôts en banque, leur augmentation est imputable aux avoirs à vue et à terme des particuliers et entreprises qui ont crû respectivement de 5,6 % et 37,6 %, tandis que les dépôts des organismes publics régressaient de 2,9 %.

En **Côte d'Ivoire**, le fléchissement de l'endettement extérieur net des institutions monétaires et une offre de crédit plus abondante ont induit une expansion de la masse monétaire de 51,8 milliards de francs CFA ou 6,4 %, nettement en recul par rapport au taux de 16,8 % enregistré à la fin de l'exercice antérieur. Cette évolution a concerné toutes les composantes de la liquidité globale. La circulation fiduciaire s'est inscrite en hausse de 8,9 % sous l'effet des revenus générés par la commercialisation des produits de rente. Cependant, au regard du taux de 19,5 % enregistré au cours de la période précédente, la progression observée en 1985-1986 demeure largement en retrait par rapport à celle de 1984-1985, du fait du démarrage tardif de la campagne. La part de la monnaie fiduciaire dans les disponibilités monétaires a évolué de 27,0 % en septembre 1985 à 27,7 % en septembre 1986. Les dépôts dans les banques ont présenté des tendances opposées selon la nature des titulaires des comptes. En effet, les organismes publics ont vu l'ensemble de leurs dépôts se réduire de 7,0 %, l'accroissement des dépôts à terme n'ayant pu compenser la contraction des avoirs immédiatement disponibles. Cette situation a résulté du resserrement de la trésorerie des entreprises publiques, chargées de l'écoulement des produits de base, face à la baisse généralisée des cours. Par contre, les dépôts autres que ceux des organismes publics ont augmenté de 8,2 % sous l'impulsion des dépôts à vue, les avoirs à terme étant demeurés pratiquement stables.

Au **Mali**, la masse monétaire a enregistré un repli de 0,9 %, l'impact de la détérioration de la position extérieure des institutions monétaires ayant été pratiquement compensé par le fort développement du crédit intérieur. Au niveau des composantes, la circulation fiduciaire et les dépôts en banque ont présenté des évolutions divergentes. En effet, la circulation fiduciaire a progressé de 11,1 % entre le 30 septembre 1985 et le 30 septembre 1986 au lieu de 19,3 % la période précédente. Ce ralentissement est à lier à de plus amples sorties de billets et à la décélération des tensions inflationnistes. Cependant, la part des billets et monnaies dans le stock des liquidités est passée de 40,1 % à 45,1 % au cours de la période. Les dépôts en banque ont diminué de 10,1 % du fait de la baisse de plus de moitié des avoirs des organismes publics, alors que les dépôts des particuliers et entreprises privées s'accroissaient de 7,9 % sous la poussée des dépôts à terme.

Au **Niger**, l'offre additionnelle de crédit a été la principale source de création monétaire. La liquidité globale s'est inscrite en hausse de 3,7 %, avec des mouvements opposés au niveau de ses deux composantes. En effet, la circulation fiduciaire a augmenté de 15,0 %, consécutivement à la distribution de revenus agricoles plus importants. La part de la monnaie fiduciaire dans le stock des liquidités est passée d'un exercice à l'autre de 27,5 % à 30,5 %, en relation avec l'expansion des crédits saisonniers. Les dépôts en banque se sont par contre tassés de 1,4 %. L'analyse suivant la qualité des déposants révèle que les dépôts des organismes publics ont fléchi de 37,7 % du fait de la baisse de leurs avoirs à vue, tandis que ceux des particuliers et entreprises se développaient de 11,6 %.

Au **Sénégal**, la masse monétaire s'est accrue de 3,2 % pendant la période sous revue au lieu de 6,1 % durant l'exercice précédent. Cette progression résulte de l'amélioration de la position extérieure débitrice et du développement du crédit intérieur. Elle s'explique entièrement par l'augmentation de la circulation fiduciaire, les dépôts en banque ayant marqué un recul. Alors qu'elle s'était contractée de 4,9 % au terme de la période précédente, la circulation fiduciaire s'est inscrite en hausse de 18,2 %, en liaison avec les bons résultats de la commercialisation agricole, conjugués au relèvement des prix d'achat aux producteurs. L'évolution cyclique de cet agrégat découle de celle des crédits de campagne. L'expansion de la circulation fiduciaire a entraîné un relèvement de 22,8 % en septembre 1985 à 26,1 % un an plus tard de la part des billets et monnaies dans le stock monétaire, alors qu'un déclin de celle-ci était observée depuis plusieurs exercices. Les dépôts en banque ont diminué de 0,9 % au cours de la période. La classification par nature de déposants montre que les avoirs des organismes publics se sont cependant élevés de 33,9 % sous l'impulsion des dépôts à terme. Les dépôts des particuliers et entreprises privées ont par contre fléchi de 1,8 %, tant pour les disponibilités à vue que pour les comptes d'épargne.

Au **Togo**, la liquidité globale a progressé de 15,2 milliards de francs CFA ou 11,3 % au cours de l'exercice contre 16,2 % durant la période précédente. La masse monétaire n'a pas bénéficié de l'intégralité de l'augmentation des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur, celle-ci ayant été absorbée à hauteur de 42,2 % par les actifs non monétaires. L'accroissement de la liquidité a porté principalement sur les dépôts en banque et, dans une moindre mesure, sur la circulation fiduciaire. Le volume des billets et pièces en circulation est passé, entre le début et la fin de l'exercice, de 32,6 milliards à 37,5 milliards et leur part dans la masse monétaire de 24,3 % à 25,1 %. Cependant, l'analyse mensuelle indique une montée régulière de la circulation fiduciaire entre octobre 1985 et janvier 1986, mois où elle a atteint son point culminant de 41,2 milliards, avant d'amorcer une baisse graduelle jusqu'à la fin de l'exercice, à l'exception d'un léger relèvement en avril 1986. Ce mouvement illustre le déroulement de la campagne de commercialisation dont l'intensité se trouve concentrée sur les quatre premiers mois de l'exercice. Il est pratiquement synchronisé avec les mises en place et les dégonflements des crédits de campagne. Le volume des dépôts en banque s'est inscrit en hausse de 9,9 milliards au cours de la période. La décomposition par qualité des déposants montre des évolutions contraires. En effet, les dépôts des organismes publics se sont tassés de 6,4 milliards, soit de 4,2 milliards pour les disponibilités à vue et de 2,2 milliards pour les avoirs à terme, en raison notamment d'importants transferts contractuels à l'État. Les particuliers et entreprises privées ont par contre accru leurs dépôts de 16,3 milliards qui se sont répartis à hauteur de 6,8 milliards pour les dépôts à vue et de 9,5 milliards pour ceux à terme. Cette situation est consécutive à l'encaissement de créances échues et à un reclassement de dépôts préalablement imputés au secteur public.

2.4. L'épargne intérieure des particuliers et entreprises privées*

2.4.1. Évolution globale

L'épargne collectée par les banques de l'Union auprès des particuliers et entreprises privées a évolué de 472,2 milliards de francs CFA en septembre 1985 pour atteindre 525,5 milliards en mars 1986 avant de s'établir à 489,5 milliards en fin d'exercice. Le taux d'expansion enregistré pour l'exercice 1985-1986 ressort ainsi à 3,7 %, en retrait important par rapport à celui de 25,4 % observé l'exercice précédent. Ce fléchissement est consécutif à la baisse des cours des produits de base à l'exportation et du dollar E.U. En effet, le rythme de constitution de l'épargne dans les pays de l'Union est essentiellement tributaire des revenus tirés des recettes à l'exportation.

* Pour des raisons de disponibilités de données, l'analyse de cet agrégat est effectuée uniquement sous l'angle financier.

Au niveau des composantes, le recul du volume des dépôts à terme contraste avec le développement, quoique à un taux plus faible que l'exercice précédent, des comptes à régime spécial. La plus lente progression de ces derniers est à rattacher à la décélération notée dans la formation des comptes sur livrets, nonobstant l'intensification de l'attrait exercé par la formule de l'épargne-logement, perceptible à travers le solde dégagé par ces comptes, passé de 19,0 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 31,6 milliards à la fin de l'exercice sous revue.

L'évolution des dépôts à terme et des comptes sur livrets, dont l'accroissement s'est concentré aux cours des six premiers mois de l'exercice, semble s'être conformée au déroulement des campagnes de commercialisations intérieure et extérieure des produits agricoles.

La poursuite de la croissance de l'épargne, amorcée depuis septembre 1984, paraît s'expliquer également par la suspension de l'obligation de rémunération des dépôts à vue par les banques. Cette décision, appliquée depuis janvier 1985, a sans doute incité les agents économiques à transférer une part de leurs encaisses oisives des comptes à vue vers ceux à terme.

2.4.2. Évolution par pays

Au **Bénin**, les banques et la caisse d'épargne ont recueilli à la fin de l'exercice sous revue 23,0 milliards de francs CFA de dépôts, répartis à hauteur de 20,7 milliards pour les banques et de 2,3 milliards pour la Caisse Nationale d'Épargne. L'accroissement de 21,7 % du volume collecté durant l'exercice 1985-1986 reste cependant inférieur à celui de 78,3 % observé au terme du précédent exercice. Le rythme de croissance de l'épargne intérieure s'est ainsi situé au-dessus de celui de la masse monétaire, ce qui a entraîné un relèvement de 13,9 % à 16,1 % de sa part dans l'ensemble des liquidités.

Au **Burkina**, l'épargne recueillie aussi bien par le réseau bancaire que par celui de la Caisse Nationale d'Épargne a progressé de 22,7 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 29,9 milliards en septembre 1986. Cette hausse a intéressé principalement l'ensemble des dépôts à terme des particuliers et entreprises, collectés par les banques, qui se sont renforcés de 5,5 milliards, sous la double impulsion des dépôts à terme et des comptes sur livrets, les soldes des comptes d'épargne-logement ayant très peu varié. Les avoirs en caisse d'épargne ont poursuivi leur expansion pour se situer à 6,1 milliards en septembre 1986 contre 5,4 milliards un an plus tôt. La part de l'épargne intérieure détenue par les particuliers et entreprises privées dans la masse monétaire totale est passée de 24,3 % à 26,6 % d'une fin d'exercice à l'autre.

En **Côte d'Ivoire**, le montant de l'épargne intérieure a fléchi de 262,1 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 254,3 milliards en septembre 1986, alors qu'il s'était accru de 53,2 milliards l'exercice précédent. Cette diminution est la résultante d'une contraction des dépôts à terme de 27,2 milliards et d'un renforcement des soldes créditeurs des comptes sur livrets de 19,4 milliards. Les comptes d'épargne-logement ont vu leur montant évoluer en dents de scie pour s'établir à 15,1 milliards en septembre 1986 contre 13,5 milliards en septembre 1985. Cette croissance modérée traduit une certaine désaffection de la clientèle vis-à-vis de l'épargne-logement, qui pourrait s'expliquer par les difficultés du marché immobilier. La baisse du montant de l'épargne intérieure a ramené sa part dans la masse monétaire à 29,9 %, taux de même ordre que celui de 30,2 % observé en septembre 1984, alors qu'elle s'était hissée à 32,4 % un an auparavant. Comparée au taux de croissance de l'ensemble des dépôts à terme, l'accélération du rythme de constitution des dépôts des organismes publics, canalisés par le réseau bancaire, a entraîné une érosion de la proportion de l'épargne intérieure des particuliers et entreprises privées dans la quasi-monnaie.

Au **Mali**, l'épargne localisée dans les banques a évolué de 9,0 milliards de francs CFA en septembre 1984 à 12,5 milliards en septembre 1985 pour atteindre 16,1 milliards un an plus tard. Cette hausse régulière du volume de l'épargne résulte d'une collecte additionnelle de ressources qui s'est manifestée dans l'évolution aussi bien des dépôts à terme que des comptes sur livrets. Les dépôts à terme représentent plus de 90 % de l'ensemble de la quasi-monnaie et leur augmentation, supérieure à celle de la masse monétaire, explique l'élargissement de 10,5 % à 13,7 % de leur part dans cet agrégat.

Au **Niger**, les banques et la Caisse Nationale d'Épargne détenaient 29,2 milliards de francs CFA au titre de l'épargne intérieure en septembre 1986, contre 21,7 milliards et 22,2 milliards respectivement en septembre 1985 et septembre 1984. Cette forte progression est imputable, pour la plus grande part, aux dépôts à terme, les dépôts en comptes à régime spécial et ceux collectés par la Caisse Nationale d'Épargne n'ayant accusé qu'un accroissement marginal. Le renforcement des dépôts à terme supérieur à celui de la masse monétaire, a induit un relèvement de leur proportion dans l'ensemble des liquidités, de 15,9 % à 19,8 %, alors que dans le même temps, leur part dans le volume global des disponibilités quasi monétaires s'effritait de 77,7 % à 75,7 %.

Au **Sénégal**, le volume de l'épargne collecté par le réseau bancaire et par celui de la Caisse d'Épargne a fléchi de 107,8 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 104,2 milliards en septembre 1986. Cette baisse s'oppose à la forte expansion relevée l'exercice précédent et trouve son origine dans l'évolution des dépôts à terme et des comptes sur livrets. En effet, ceux-ci se sont réduits alors que le montant des comptes d'épargne-logement a plus que triplé. Les avoirs des particuliers à la Caisse d'Épargne, n'ont pas subi de variation significative. La part de l'épargne intérieure dans l'ensemble des liquidités est passée de 38,6 % en septembre 1985 à 36,1 % un an plus tard.

Au **Togo**, l'expansion de l'épargne intérieure s'est poursuivie, puisque celle-ci s'est située à 51,4 milliards de francs CFA en septembre 1986 au lieu de 42,9 milliards douze mois auparavant et 31,7 milliards en septembre 1984. Elle s'est opérée toutefois à un rythme plus faible. En effet, le taux d'accroissement des dépôts à terme dans les banques a été ramené de 40,1 % pour l'exercice 1984-1985 à 15,0 % pour l'exercice sous revue, celui des comptes sur livrets de 32,8 % à 28,6 % et celui des avoirs à la Caisse d'Épargne de 25,0 % à 14,5 %. Ainsi, la capacité à épargner des particuliers et entreprises privées semble s'être émoussée en raison de la légère baisse, en termes réels, du taux de croissance de l'économie du pays. Cependant, la masse monétaire s'étant accrue à un taux moindre que l'épargne intérieure, la part de celle-ci dans l'ensemble des liquidités s'est renforcée en évoluant de 30,7 % à 33,0 %.

2.5. Concours de la Banque centrale

Les interventions de la Banque centrale en faveur des Trésors nationaux, des banques et établissements financiers se sont établies à 818,0 milliards de francs CFA à fin septembre 1986 contre 763,6 milliards un an plus tôt. Cette évolution, en rupture avec les baisses successives des deux précédents exercices, résulte de la progression simultanée des concours aux Trésors nationaux et des refinancements des crédits à l'économie.

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

30 septembre				
	1983	1984	1985	1986
Milliards de francs CFA				
Trésors nationaux	175,6	195,4	196,7	221,9
- Concours article 14	124,9	149,2	153,9	180,4
- Concours article 15	49,1	46,0	42,4	41,1
- Obligations cautionnées	1,6	0,2	0,4	0,4
Banques et établissements financiers	657,4	593,8	566,9	596,1
- Crédits de campagne	154,1	74,1	93,3	119,1
- Crédits ordinaires	503,3	519,7	473,6	477,0
Total	833,0	789,2	763,6	818,0
Source : B.C.E.A.O.				

2.5.1. Concours aux Trésors nationaux

Les concours de la Banque centrale aux Trésors nationaux de l'U.M.O.A. sont passés de 196,7 milliards de francs CFA à fin septembre 1985 à 221,9 milliards à fin septembre 1986. L'augmentation de 25,2 milliards ainsi enregistrée découle d'une aggravation de 26,5 milliards des découverts en compte courant et, eu égard aux amortissements intervenus, d'un repli de 1,3 milliard des tirages effectués au titre de l'article 15 des Statuts. Le réescompte d'obligations cautionnées est resté stable d'une fin d'exercice à l'autre, avec 0,4 milliard.

L'analyse des tirages par État au 30 septembre 1986 révèle que les tensions sont demeurées vives au niveau de toutes les trésoreries publiques.

Au **Bénin**, les concours à l'État se sont situés à 11,6 milliards de francs CFA à fin septembre 1986. Par rapport au 30 septembre de l'année précédente, ils ont marqué une progression de 0,5 milliard, qui résulte d'une croissance de 6,2 milliards à 7,6 milliards du découvert en compte courant et d'un recul de 4,9 milliards à 4,0 milliards des concours au titre des financements d'investissements publics. Bien que les tensions soient demeurées vives tout au long de l'exercice, les utilisations se sont maintenues dans les limites fixées par l'article 16 des Statuts de la Banque centrale.

Au **Burkina**, les interventions de l'Institut d'émission en faveur de l'État se sont chiffrées au 30 septembre 1986 à 10,7 milliards de francs CFA, dont 0,4 milliard consistant en réescompte d'obligations cautionnées. Les facilités octroyées dans le cadre de l'article 14 ont représenté 10,1 milliards et celles destinées au financement d'investissements publics 0,2 milliard. Comparées au niveau atteint au 30 septembre 1985, les réalisations se sont globalement inscrites en augmentation de 1,3 milliard, résultant d'une hausse de 1,6 milliard du découvert en compte courant et d'une baisse de 0,3 milliard des concours au titre de l'article 15. Les tirages du Trésor sont restés en deçà du plafond statutaire, mais la marge a été souvent faible en rapport avec les besoins accrus de financement de l'État.

En **Côte d'Ivoire**, les concours à l'État se sont établis au 30 septembre 1986 à 118,3 milliards de francs CFA. Les tirages du Trésor se sont élevés à 94,3 milliards au titre de l'article 14 des Statuts de l'Institut d'émission et à 24,0 milliards pour l'article 15. Par rapport au 30 septembre 1985, les interventions totales se sont accrues de 8,7 milliards sous l'impulsion exclusive d'une hausse de 12,7 milliards du découvert en compte courant, des amortissements de 4,0 milliards ayant été effectués sur les facilités octroyées pour le financement des investissements publics. L'évolution de ces concours durant l'exercice sous revue traduit cependant une relative aisance de la trésorerie publique, surtout au cours des sept premiers mois de 1986.

Au **Mali**, les tirages du Trésor ont été réalisés uniquement sur les facilités de l'article 14 des Statuts de l'Institut d'émission et se sont élevés à 14,3 milliards de francs CFA au 30 septembre 1986 contre 9,9 milliards un an plus tôt. Le plafond autorisé pour l'année 1986 a été dépassé à partir du mois de mai, en raison des difficultés aiguës de trésorerie de l'État.

Au **Niger**, les concours à l'État se sont situés au 30 septembre 1986 à 12,8 milliards de francs CFA. Ils se sont accrus de 4,0 milliards par rapport au 30 septembre 1985 et ont concerné pour leur totalité des financements d'investissements publics. L'examen de l'évolution mensuelle des réalisations indique que celles-ci ont été proches, tout au long de l'exercice, de l'objectif fixé pour l'année. Mais, parallèlement, le Trésor a disposé d'importantes disponibilités dans son compte courant ouvert dans les livres de l'Institut d'émission.

Au **Sénégal**, les concours au Trésor, consentis exclusivement sous forme de découvert en compte courant, se sont établis à 39,9 milliards de francs CFA à fin septembre 1986 au lieu de 34,3 milliards au 30 septembre 1985. Leur niveau est demeuré durant l'exercice sous revue, très voisin du montant maximum autorisé, reflétant la situation très tendue de la trésorerie publique.

Au **Togo**, le Trésor public a uniquement utilisé les facilités prévues par l'article 14 des Statuts de la Banque centrale. Les tirages se sont chiffrés à 14,3 milliards de francs CFA au 30 septembre 1986 contre 13,6 milliards un an plus tôt. Ils ont été contenus dans des limites proches du plafond, l'État étant confronté à de vives tensions de trésorerie.

2.5.2. Concours aux banques et établissements financiers

Le rapprochement des **emplois et des ressources** des banques révèle que celles-ci ont enregistré un resserrement de leur trésorerie au cours de l'exercice sous revue, ce qui les a conduit à recourir davantage aux refinancements de l'Institut d'émission. Ainsi, les concours de ce dernier aux banques et établissements financiers ont atteint 596,1 milliards de francs CFA à fin septembre 1986 contre 566,9 milliards à fin septembre 1985, soit une hausse de 29,2 milliards, imputable pour l'essentiel à un fort accroissement des refinancements de crédits de campagne.

La ventilation des crédits à l'économie, **selon la nature des besoins financés**, laisse apparaître une consolidation de la part relative des mobilisations de crédits de campagne. Cette situation s'explique, dans certains États, par les performances agricoles et, dans d'autres, par la rigidité à la baisse de ces concours, en raison non seulement des difficultés d'écoulement de certains produits de rente, mais aussi de la lenteur constatée dans la résorption des avances, en l'absence de contrepartie physique.

U.M.O.A. - RÉPARTITION PAR TAUX DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

30 septembre				
	1983	1984	1985	1986
Pour cent				
Taux d'escompte normal (a)	51,1	43,6	6,8	5,8
– 12,5 %	0,8	0,3	0,1	0,1
– 10,5 %	41,7	37,9	2,9	1,4
– 9,5 %	-	-	-	0,2
– 8,5 %	-	-	-	1,9
– 8,0 %	8,6	5,4	3,8	2,2
Taux d'escompte préférentiel (a)	40,4	33,7	39,1	43,1
– Crédits de campagne	28,4	12,5	16,4	20,0
– Autres crédits	17,0	21,2	22,7	23,1
. 10,0 %	0,9	0,8	0,6	0,4
. 8,0 %	15,1	18,6	19,5	2,4
. 7,0 %	-	-	-	0,4
. 6,0 %	-	-	-	17,6
. 5,5 %	1,0	1,8	2,6	2,3
Taux des crédits				
à moyen terme 5,5 % (b)	0,5	0,5	0,5	-
Taux du marché monétaire	6,3	17,3	42,8	37,6
Taux majorés (c)	1,7	4,9	10,8	13,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
a) Les taux d'intervention de la Banque centrale ont été modifiés à deux reprises en 1985-1986. Le taux d'escompte normal a été abaissé de 10,5 % l'an à 9,5 % à compter du 24 mars 1986 et à 8,5 % à partir du 22 septembre. Dans le même temps, le taux d'escompte préférentiel est passé successivement de 8,0 % à 7,0 % et à 6,0 %. - b) Anciens crédits mobilisables accordés avant le 1er juillet 1975. c) Taux applicables aux soldes débiteurs des banques dans les livres de la Banque centrale.				
Source : B.C.E.A.O.				

Au regard des indicateurs mensuels arrêtés par les Comités Nationaux du Crédit, avec valeur normative pour les refinancements de crédits ordinaires en faveur des banques et établissements financiers, les mobilisations nettes pour cette catégorie de concours ont été contenues au 30 septembre 1986 dans les limites dans tous les États, à l'exception du Mali et du Sénégal où des dépassements ont été observés. En revanche, les refinancements de crédits de campagne se sont situés au-delà des indicateurs dans tous les États, sauf en Côte d'Ivoire et au Togo.

La **procédure de mobilisation** la plus utilisée au cours de l'exercice sous revue a été, tout comme en 1984-1985, le marché monétaire. Cependant, la part relative des avances à ce titre dans le total des interventions a baissé de 42,8 % à 37,6 %, au profit du réescompte et de la pension ainsi que des autres avances, dont l'importance relative s'est relevée respectivement de 33,4 % à 35,6 % et de 23,8 % à 26,8 %.

U.M.O.A. - RÉPARTITION DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE PAR PROCÉDURE DE MOBILISATION

30 septembre				
	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Pour cent				
Réescompte-Pension	78,3	58,8	33,4	35,6
Marché monétaire	6,4	17,3	42,8	37,6
Autres avances	15,3	23,8	23,8	26,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Source : B.C.E.A.O.				

Enfin, l'**analyse des refinancements selon les taux** révèle une poussée des mobilisations des concours au taux d'escompte préférentiel, celles-ci ayant totalisé 43,1 % des opérations à fin septembre 1986 contre 39,1 % à la même date de l'année précédente. Cette évolution s'est opérée au détriment des concours octroyés au taux d'escompte normal et aux taux du marché monétaire. Les financements à taux majorés se sont encore renforcés en constituant 13,5 % des créances de la Banque centrale sur les établissements de crédit au lieu de 10,8 % à fin septembre 1985.

Le **marché monétaire** de l'Union s'est affirmé au cours des derniers exercices comme un mode d'intervention privilégié de l'Institut d'émission, alors qu'il était marginal auparavant. Cet essor est la conséquence de la série de mesures prises en 1984, notamment pour stimuler les demandes d'avances afin d'améliorer la redistribution des liquidités disponibles, en net accroissement à la faveur des progrès réalisés en matière de rapatriement des recettes d'exportation et des rentrées de fonds dans certains pays de l'Union, suite aux accords conclus dans le cadre de programmes de restructuration économique et financier.

Les liquidités collectées, tous termes confondus, sont passées de 217,9 milliards de francs CFA à fin septembre 1985 à 223,8 milliards à fin septembre 1986, soit une augmentation de 5,9 milliards. Les taux d'intérêt de l'Union, demeurés très compétitifs par rapport à ceux en vigueur à l'étranger, ont été d'un attrait réel pour les placements.

Les offres sur le compartiment à un jour se sont élevées à 51,5 milliards de francs CFA au 30 septembre 1986 contre 120,2 milliards un an plus tôt, soit une baisse de plus de moitié. En revanche, l'encours des placements à terme s'est nettement accru, évoluant de 97,7 milliards à 172,4 milliards d'une fin d'exercice à l'autre, soit une progression de 74,7 milliards ou 76,5 %. Les principaux déposants ont en effet modifié leur comportement, marquant désormais une nette préférence pour les placements à terme, en particulier à trois mois, afin de bénéficier d'une meilleure rémunération. Près de 77 % du volume des offres ont été effectués à terme au 30 septembre 1986 contre 45 % un an auparavant.

Les demandes d'avances, exprimées pour leur quasi-totalité sur le compartiment à un jour, se sont chiffrées à 224,2 milliards de francs CFA au terme de l'exercice sous revue contre 242,5 milliards auparavant. Elles ont accusé ainsi une baisse de 18,3 milliards ou 7,5 %. Cette évolution est liée aux rentrées de fonds au profit de certains demandeurs et à un recours plus important aux refinancements de crédits de campagne. Les demandes exprimées sur les compartiments à terme sont restées modestes en volume, avec seulement 4 % du total. Elles ont cependant connu une sensible remontée, notamment sur l'échéance à trois mois.

En définitive, le marché est ressorti largement excédentaire, tous compartiments confondus. Les dépôts des organismes régionaux, précédemment gelés dans des comptes à terme, ont été peu employés. Au 30 septembre 1986, ils s'élevaient à 47,3 milliards de francs CFA. Leur recyclage en faveur des banques avait été décidé durant le précédent exercice pour limiter l'émission monétaire au profit d'une utilisation accrue des ressources financières disponibles.

L'évolution des interventions de la Banque centrale en faveur des banques et établissements financiers dans chaque État est retracée ci-après.

Au **Bénin**, l'exercice 1985-1986 a été caractérisé par une accentuation des difficultés de trésorerie des établissements de crédit, dont les ressources ont continué de s'amenuiser tandis que leurs emplois, tout en se contractant, se sont dégradés. Cette évolution a contribué à un relèvement, de 39,0 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 42,4 milliards en septembre 1986, de leurs recours au refinancement de l'Institut d'émission. La hausse de 3,4 milliards ainsi enregistrée est imputable aussi bien aux mobilisations de crédits de campagne qu'à celles de crédits ordinaires.

Les refinancements de crédits de campagne, qui étaient nuls à fin septembre 1985, se sont établis à 1,0 milliard de francs CFA au terme de l'exercice sous revue, après avoir culminé en mars 1986 à 9,3 milliards, soit plus du double du plafond indicatif mensuel. Ils se sont souvent situés en dépassement par rapport aux objectifs mensuels, surtout entre les mois de février et mai. Leur résorption, attendue pour le mois d'août, n'était toujours pas réalisée à la fin de l'exercice, en raison exclusivement des difficultés d'écoulement des produits cotonniers dont les stocks-report s'élevaient au 30 septembre à 5 327 tonnes pour le coton fibre et à 14 925 tonnes pour les graines.

En ce qui concerne les refinancements de crédits ordinaires, ils sont passés de 39,0 milliards de francs CFA au 30 septembre 1985 à 41,4 milliards au 30 septembre 1986. Ils se sont constamment maintenus en dessous des normes mensuelles mais la marge est demeurée étroite tout au long de l'exercice.

La répartition par procédure de mobilisation des concours aux banques et établissements financiers révèle la prépondérance des interventions à taux majorés qui, à fin septembre 1986, ont représenté 45,5 % du total, suivies par les avances sur ressources du marché monétaire U.M.O.A. avec 29,5 %, le réescompte et la pension avec 15,6 % et, enfin, les avances garanties au T.E.P. avec 9,4 %. A fin septembre 1985, ces proportions étaient respectivement de 52,3 %, de 15,1 %, de 20,0 % et de 12,6 %.

Au **Burkina**, les banques ont enregistré une progression aussi bien de leurs emplois que de leurs ressources, mais à un rythme plus marqué pour les premiers. En conséquence, leur recours au refinancement de la Banque centrale s'est accru, les interventions de l'Institut d'émission ayant atteint 7,3 milliards de francs CFA à fin septembre 1986 au lieu de 6,5 milliards un an plus tôt.

Les concours au titre des crédits de campagne, qui étaient de 0,2 milliard de francs CFA à fin septembre 1985, se sont élevés à 2,4 milliards au 30 septembre 1986. Leur non-dégonflement en fin de période est essentiellement dû aux difficultés rencontrées pour l'écoulement du coton et des amandes de karité, dont les stocks-report se sont établis respectivement à 17,6 milliers de tonnes et 16,0 milliers. Par rapport à l'indicateur annuel, les réalisations mensuelles se sont situées en dépassement dès le mois de février 1986 et elles ont atteint leur maximum en mai avec 3,4 milliards.

Les concours au titre des crédits ordinaires ont évolué de 6,3 milliards de francs CFA au 30 septembre 1985 à 4,9 milliards un an plus tard. Ils se sont inscrits tout au long de l'exercice en deçà des normes mensuelles arrêtées. La réduction de 1,4 milliard d'une fin d'exercice à l'autre, résulte de l'apurement des soldes débiteurs et d'une baisse de 0,5 milliard des avances du marché monétaire consenties sur ressources locales.

La principale procédure de mobilisation en 1985-1986 a été le réescompte et la pension. Leur part relative dans les interventions de l'Institut d'émission, déjà prépondérante au 30 septembre 1985 avec 46,2 %, s'est relevée à 71,2 % un an plus tard. En revanche, celle du marché monétaire est tombée de 40,0 % à 28,0 %.

En **Côte d'Ivoire**, les emplois des banques ont progressé entre septembre 1985 et septembre 1986 de 5,8 % et leurs ressources de 5,3 %. Les dépôts collectés ont couvert les crédits bancaires à concurrence de 67,8 %, taux voisin de celui de 68,1 % enregistré à la fin de l'exercice précédent. Le reliquat a été financé par un endettement additionnel vis-à-vis des correspondants extérieurs et par les avances de la Banque centrale, bien que celles-ci n'aient représenté que 29,5 % des crédits à fin septembre 1986 contre 31,9 % douze mois plus tôt.

Les concours de la Banque centrale aux banques et établissements financiers se sont en effet chiffrés au 30 septembre 1986 à 324,2 milliards de francs CFA au lieu de 331,9 milliards au 30 septembre 1985, soit une baisse de 2,3 %.

Les refinancements de crédits de campagne se sont établis à 82,6 milliards de francs CFA contre 79,0 milliards un an auparavant. A leur maximum atteint en février 1986, ils se sont situés à 231,6 milliards. De décembre 1985 à fin mai 1986, ces refinancements ont enregistré des dépassements par rapport à l'indicateur annuel. Ils ont évolué en dessous de celui-ci tout le reste de la période sous revue.

Les concours au titre des crédits ordinaires sont passés de 252,9 milliards de francs CFA au 30 septembre 1985 à 241,4 milliards à la même date en 1986. Les avances consenties sur les ressources du marché monétaire local ont diminué de 55,1 milliards à 4,5 milliards au cours de la même période, tandis que les refinancements de crédits ordinaires nets de ces avances ont augmenté de 197,8 milliards à 236,9 milliards. Durant l'exercice sous revue, ces derniers ont été contenus en dessous des normes mensuelles.

L'analyse des interventions par procédure de mobilisation indique un fléchissement des parts relatives du marché monétaire ainsi que du réescompte et de la pension, respectivement de 48,9 % et 21,9 % à fin septembre 1985 à 44,0 % et 20,8 % à fin septembre 1986. Par contre, celles des autres avances garanties et des interventions à taux majorés se renforçaient de 20,6 % à 23,0 % et de 8,6 % à 12,2 %.

Au **Mali**, la situation de trésorerie des banques, largement excédentaire à la fin de l'exercice 1984-1985, est devenue déficitaire au terme de l'exercice sous revue. Cette dégradation a résulté d'une forte progression des emplois alors que les ressources marquaient un léger fléchissement. Elle a entraîné un recours accentué des établissements de crédit aux concours de la Banque centrale, qui ont plus que doublé entre septembre 1985 et septembre 1986 en passant de 13,7 milliards de francs CFA à 31,1 milliards. Ce développement prononcé des interventions de l'Institut d'émission a concerné tant les mobilisations de crédits de campagne que celles de crédits ordinaires.

En effet, les refinancements de crédits de campagne ont atteint 6,1 milliards de francs CFA à fin septembre 1986 contre 3,6 milliards un an plus tôt, s'accroissant ainsi de 2,5 milliards. Ils se sont situés à 12,3 milliards à leur maximum en février 1986. Cette évolution est liée d'une part, au volume plus important que prévu des quantités commercialisées et, d'autre part, à la non-résorption des crédits mis en place pour la collecte des produits céréaliers, les offices intervenant dans la commercialisation de ces produits ayant été confrontés à des difficultés d'écoulement des stocks constitués, suite à l'abondance de l'offre sur le marché local.

En ce qui concerne les interventions au titre des crédits ordinaires, elles se sont établies à 25,0 milliards de francs CFA au 30 septembre 1986, soit 14,9 milliards de plus que le niveau enregistré douze mois auparavant. Cette expansion reflète l'accentuation des difficultés de trésorerie d'un établissement bancaire de la place, en relation avec la détérioration de la situation des entreprises publiques. Elle s'est également traduite par l'apparition de soldes débiteurs dans les livres de la Banque centrale, à compter du mois de mars 1986. Ceux-ci se sont par la suite aggravés régulièrement pour représenter 20,4 % des refinancements de crédits ordinaires à fin septembre 1986. Les avances au titre du marché monétaire consenties sur ressources locales se sont élevées à 10,4 milliards de francs CFA au 30 septembre 1986 au lieu de 7,8 milliards à fin septembre 1985. Les refinancements de crédits ordinaires sont restés dans les limites mensuelles fixées jusqu'au mois de mai 1986 avant de s'inscrire en dépassement jusqu'à la fin de l'exercice.

Le marché monétaire, qui constituait la procédure de mobilisation la plus utilisée, a vu sa part relative chuter de 56,9 % au 30 septembre 1985 à 36,0 % un an plus tard, au profit partiellement de celle du réescompte et de la pension, qui est passée de 43,1 % à 47,6 %, et essentiellement des soldes débiteurs qui, inexistantes au 30 septembre 1985, ont représenté à la fin de l'exercice sous revue 16,4 % des interventions de l'Institut d'émission.

Au **Niger**, les crédits bancaires ont augmenté de 10,5 milliards de francs CFA entre le début et la fin de l'exercice sous revue. Bénéficiant d'un élargissement de 12,0 milliards de leurs ressources, sous l'effet exclusivement d'un accroissement des dépôts de l'État, les établissements de crédit ont réduit marginalement de 0,3 milliard leurs recours aux facilités de la Banque centrale qui ont été ramenées de 18,1 milliards à 17,8 milliards.

Les refinancements de crédits de campagne, avec 6,2 milliards de francs CFA à fin septembre 1986, se sont inscrits en hausse de 4,2 milliards, par rapport à la même date de l'année précédente. La non-résorption des crédits de l'espèce est due notamment aux problèmes d'écoulement des stocks de riz, de niébé et d'arachide, évalués au 30 septembre 1986 respectivement à 4 685 tonnes, 10 816 tonnes et 1 216 tonnes. Ces difficultés expliquent les dépassements constatés en juin et septembre par rapport aux plafonds indicatifs mensuels.

Les interventions de la Banque centrale au titre des crédits ordinaires se sont établies à 11,6 milliards de francs CFA à la fin de l'exercice sous revue contre 16,1 milliards un an plus tôt. Les avances consenties sur les ressources du marché monétaire local se sont contractées de 5,9 milliards en septembre 1985 à 1,9 milliard et les refinancements de 10,2 milliards à 9,7 milliards. Ces derniers sont restés, tout au long de la période, en deçà des maximums autorisés.

L'analyse par mode d'intervention des concours de la Banque centrale révèle une forte poussée du réescompte et de la pension, dont la part relative s'est relevée de 67,4 % au 30 septembre 1985 à 89,3 % un an plus tard, au détriment de celle du marché monétaire, ramenée de 32,6 % à 10,7 %.

Au **Sénégal**, les dépôts collectés par les banques se sont accrus entre le 30 septembre 1985 et le 30 septembre 1986 de 3,8 milliards de francs CFA, ce qui a été insuffisant pour couvrir des crédits additionnels de 24,3 milliards. De ce fait, les banques et établissements financiers ont recouru aux facilités de l'Institut d'émission pour un montant de 169,2 milliards au lieu de 154,2 milliards un an plus tôt.

Les refinancements de crédits de campagne se sont chiffrés à la fin de l'exercice sous revue à 20,2 milliards de francs CFA contre 8,5 milliards un an auparavant. Ils se sont situés en dépassement par rapport au plafond indicatif dès le mois de janvier 1986, atteignant un montant maximum de 36,1 milliards en février et mars. Leur niveau élevé s'explique par des retards dans le remboursement, par suite de pertes enregistrées à l'exportation des produits arachidières et du coton, ainsi que par le non-dénouement des concours mis en place pour les achats de semences, de niébé et de riz.

Les concours au titre des crédits ordinaires aux banques et établissements financiers se sont élevés à 149,0 milliards de francs CFA au lieu de 145,7 milliards en septembre 1985. Les avances consenties sur les ressources du marché monétaire local se sont réduites de 17,6 milliards à 15,7 milliards en septembre 1986, alors que les refinancements progressaient de 128,1 milliards à 133,3 milliards. Par rapport aux plafonds normatifs mensuels, des dérapages ont été constatés dès le mois de décembre 1985 et ont persisté tout au long de l'exercice sous revue.

L'examen de la structure des interventions au 30 septembre 1986, par procédure de mobilisation, indique un léger renforcement, par rapport au 30 septembre 1985, des parts relatives du réescompte et de la pension ainsi que des concours à taux majorés, passées respectivement de 55,2 % à 58,4 % et de 7,5 % à 10,0 %. En revanche, l'importance relative du marché monétaire a faibli, avec 31,6 % au lieu de 37,2 %.

Au **Togo**, les crédits bancaires se sont inscrits au 30 septembre 1986 en hausse de 10,0 milliards de francs CFA par rapport à la même date de l'année précédente, sous l'effet exclusif du relèvement des crédits à l'économie. Nonobstant l'augmentation de 12,2 milliards des dépôts au cours de cette période, les interventions de la Banque centrale en faveur des banques et établissements financiers se sont accrues de 3,6 milliards à 4,2 milliards.

Les refinancements de crédits de campagne, qui étaient totalement résorbés au 30 septembre 1985, se sont chiffrés à 0,4 milliard au 30 septembre 1986. Leur évolution a suivi le cycle normal de la campagne agricole, avec un maximum de 5,1 milliards en février 1986. Ils se sont situés au-dessus du plafond indicatif annuel de janvier à mars 1986. Le faible niveau enregistré à fin septembre 1986 reflète le dégonflement régulier de ces crédits. A cette date, les encours portés par le système bancaire et refinancés auprès de la Banque centrale étaient sous-tendus par un stock de coton de 6 763 tonnes.

Les interventions de l'Institut d'émission au titre des crédits ordinaires se sont établies à 3,8 milliards de francs CFA au lieu de 3,6 milliards à fin septembre 1985. Les avances accordées sur les ressources du marché monétaire local sont demeurées pratiquement stables puisqu'elles se sont élevées à 0,7 milliard à la fin de l'exercice sous revue contre 0,6 milliard un an plus tôt. Il en a été de même pour les refinancements qui se sont établis à 3,1 milliards au lieu de 3,0 milliards. Ces derniers ont atteint leur maximum en septembre 1986 et ont été contenus tout au long de l'exercice au-dessous des normes arrêtées.

L'analyse par procédure de mobilisation des concours de la Banque centrale aux établissements de crédit révèle que le réescompte et la pension ont représenté la principale forme d'intervention avec 83,3 % du total à fin septembre 1986 tout comme à fin septembre 1985. La part relative du marché monétaire s'est maintenue également à 16,7 % d'une fin d'exercice à l'autre.

2.6. Base monétaire

2.6.1. Évolution globale

Pour l'Union, la base monétaire est passée de 696,2 milliards de francs CFA en septembre 1985 à 757,8 milliards en septembre 1986, soit un taux de progression de 8,8 %, plus élevé que celui de la masse monétaire. Cependant, le multiplicateur s'est abaissé de 2,37 à 2,29 durant cette période, en raison de la préférence plus marquée des particuliers et entreprises pour la monnaie fiduciaire. Au niveau des contreparties, l'atténuation de la position nette débitrice de la Banque centrale vis-à-vis de l'extérieur et l'accroissement des concours de cette institution aux banques et établissements financiers ont contribué au renforcement de la base monétaire. Leur impact a été cependant amorti par la réduction de l'endettement net des Gouvernements vis-à-vis de l'Institut d'émission.

2.6.2. Évolution par État

Au **Bénin**, l'élargissement de la base monétaire, de 24,8 milliards de francs CFA à 25,6 milliards entre septembre 1985 et septembre 1986, a pour origine la croissance de la circulation fiduciaire car les réserves des banques se sont réduites de 34,3 %. Au niveau des contreparties, cette progression a été induite par celle des concours de l'Institut d'émission aux banques et établissements financiers. Le multiplicateur a peu varié en se situant à 4,20 en septembre 1986 contre 4,21 douze mois auparavant.

Au **Burkina**, la base monétaire, en se chiffrant à 63,5 milliards de francs CFA à fin septembre 1986, s'est accrue de 6,8 milliards par rapport à l'exercice précédent sous l'impulsion de la circulation fiduciaire, les réserves des banques s'étant contractées. Cet accroissement a été généré par l'augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale et par l'accroissement de la position débitrice du Trésor vis-à-vis de l'Institut d'émission. Le multiplicateur s'est élevé de 1,65 à 1,77 au cours de la période, du fait d'une expansion de 30,7 % de la masse monétaire, plus forte que celle de la base monétaire.

En **Côte d'Ivoire**, la base monétaire s'est établie à 329,1 milliards de francs CFA en septembre 1986 contre 294,4 milliards douze mois auparavant, soit une progression de 34,7 milliards répartie à hauteur de 19,4 milliards pour la circulation fiduciaire et de 15,2 milliards pour les réserves des banques. Ce développement a résulté exclusivement de la réduction de la position extérieure nette débitrice. Par contre, la contraction de la position débitrice du Trésor vis-à-vis de l'Institut d'émission et la diminution des concours de ce dernier aux banques et établissements financiers ont exercé un effet restrictif sur la base monétaire. Le multiplicateur a été ramené de 2,74 en septembre 1985 à 2,61 un an plus tard.

Au **Mali**, la base monétaire a augmenté de 5,8 % pour s'inscrire à 69,5 milliards de francs CFA à la fin de l'exercice sous revue. Cette hausse a concerné uniquement la circulation fiduciaire, les réserves des banques ayant baissé de 8,8 %. Au niveau des contreparties, l'accroissement de la base monétaire a pour cause la hausse prononcée des refinancements de la Banque centrale, passés de 13,7 milliards à 31,1 milliards entre septembre 1985 et septembre 1986. La masse monétaire ayant enregistré une quasi-stabilité, le multiplicateur a fléchi de 1,80 à 1,70 d'une fin d'exercice à l'autre.

Au **Niger**, la base monétaire s'est située à 56,0 milliards de francs CFA en septembre 1986, en baisse de 7,9 % par rapport au niveau atteint douze mois plus tôt, en relation avec la diminution des concours de la Banque centrale aux établissements de crédit et le retournement du solde débiteur des autres éléments nets. Ce rétrécissement a été induit par l'amenuisement des réserves des banques, du fait de leur désengagement vis-à-vis de l'extérieur. Le multiplicateur s'est cependant relevé de 1,79 à 2,02 entre septembre 1985 et septembre 1986, compte tenu de l'expansion de la masse monétaire.

Au **Sénégal**, la base monétaire a évolué de 63,7 milliards de francs CFA au 30 septembre 1985 à 96,3 milliards au 30 septembre 1986, soit un renforcement de 8,6 milliards lié à l'augmentation de la circulation fiduciaire, les réserves des banques s'étant réduites. Cette progression s'explique, au niveau des contreparties, par un recours plus important des banques et établissements financiers au refinancement de la Banque centrale. La liquidité globale s'étant développée à un rythme plus faible que la base monétaire, le multiplicateur a été ramené de 3,18 à 2,99 entre le début et la fin de l'exercice.

Au **Togo**, la base monétaire s'est établie à 118,1 milliards de francs CFA à la fin de l'exercice sous revue, soit, par rapport au 30 septembre 1985, une croissance de 11,7 %, sensiblement de même ordre que celle de la masse monétaire. Le multiplicateur est ainsi resté constant d'une fin d'exercice à l'autre en se situant à 1,26. L'élargissement de la base monétaire s'est davantage porté sur les réserves des banques que sur la circulation fiduciaire. Au niveau des contreparties, la consolidation de la position nette créditrice de la Banque centrale vis-à-vis de l'extérieur et la hausse des concours aux banques et établissements financiers contrastent avec l'amélioration de la position du Gouvernement vis-à-vis de l'Institut d'émission.

**Les autres activités de la Banque
centrale**

SOMMAIRE

1 — GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

1. Prélèvements et versements aux guichets	87
2. Composition de la circulation fiduciaire	87
3. Mouvements de billets entre agences	90
4. Dispositions entre les pays de l'Union	91

2 — EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS

1. Opérations sur billets	92
2. Transferts scripturaux	92

3 — GESTION DU SYSTÈME BANCAIRE ET DES CHANGES

1. Évolution du réseau bancaire	94
2. Activités des chambres de compensation	95
3. Dispositions réglementaires	95

4 — COOPÉRATION MONÉTAIRE

1. Relations avec le Fonds Monétaire International	96
2. Relations avec les autres institutions	97

1. GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

1.1. Prélèvements et versements aux guichets

Au cours de l'exercice sous revue, les opérations aux guichets ont porté sur un volume global de 869,6 millions de signes monétaires contre 895,3 millions en 1984-1985, soit une baisse de 2,9 %.

Les **prélèvements** de billets aux guichets des agences de la Banque centrale ont totalisé 376,6 millions de vignettes pour une valeur de 1 192,1 milliards de francs CFA contre 356,7 millions de billets pour un montant de 1 089,3 milliards de francs l'exercice précédent. Cette hausse a concerné toutes les coupures. Les sorties de pièces de monnaie ont atteint 86,3 millions d'unités pour une valeur de 3,5 milliards de francs contre 98,9 millions de pièces pour 4,0 milliards de francs l'exercice 1984-1985. Cette baisse, qui concerne les pièces de 100 francs, 10 francs et 5 francs, résulte à la fois d'une gestion plus serrée dans toutes les agences et d'une réduction de la demande de l'espèce au Mali où les sorties sont passées de 24,0 millions à 10,8 millions d'unités d'un exercice à l'autre.

Les **versements** aux guichets de la Banque centrale se sont chiffrés à 366,2 millions de vignettes pour une valeur de 1 075,0 milliards de francs CFA contre 399,0 millions de billets pour un montant de 949,2 milliards l'exercice précédent. Les quantités de pièces de monnaie reçues ont légèrement diminué, en évoluant de 40,7 millions au 30 septembre 1985 à 40,5 millions au 30 septembre 1986. A l'inverse, la valeur de ces entrées a augmenté de 2,1 milliards à 2,4 milliards d'un exercice à l'autre, du fait que la baisse en volume des versements a concerné surtout les plus petites valeurs faciales.

1.2. Composition de la circulation fiduciaire

Au 30 septembre 1986, le montant des billets et monnaies en circulation s'est établi à 528,3 milliards de francs CFA contre 473,3 milliards au 30 septembre 1985, soit un accroissement de 11,6 %.

	Exercice 1984-1985		Exercice 1985-1986	
	1er oct. 1984*	31 janv. 1985	1er oct. 1985*	31 janv. 1986
Milliards de francs CFA				
Minimum	419,6	-	473,3	-
Maximum	-	585,4	-	643,6
*La circulation fiduciaire au 1er octobre est en fait celle constatée à la fermeture des guichets le 30 septembre.				
Source : B.C.E.A.O.				

La ventilation de la circulation fiduciaire par nature de signes monétaires se présente comme suit :

B.C.E.A.O. - STRUCTURE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Décomposition en valeur						
	Minimum		Maximum		Fin d'exercice	
	1984-85	1985-86	1984-85	1985-86	1984-85	1985-86
Pour cent						
Billets	94,2	94,4	95,6	95,7	94,4	94,7
Monnaies	5,8	5,6	4,4	4,3	5,6	5,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décomposition en volume						
	Minimum		Maximum		Fin d'exercice	
	1984-85	1985-86	1984-85	1985-86	1984-85	1985-86
Pour cent						
Billets	17,3	17,4	19,7	19,9	17,4	17,4
Monnaies	82,7	82,6	80,3	80,1	82,6	82,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au **minimum saisonnier**, les billets représentaient 94,4 % du montant de la circulation fiduciaire et 17,4 % du volume des signes monétaires détenus par le public pour l'exercice 1985-1986 contre respectivement 94,2 % et 17,3 % pour l'exercice précédent. Les coupures de 1 000 francs et 500 francs totalisaient 47,5 % du volume des billets en circulation au 1er octobre 1985 contre 47,1 % à la même date l'année précédente. En valeur, la prépondérance des coupures de 10 000 et 5 000 francs se confirme, leur part étant de 78,9 % au 1er octobre 1985 au lieu de 77,4 % un an plus tôt. Les pièces de 100 francs, 10 francs et 5 francs qui sont les plus demandées, ont représenté au 1er octobre 1985, tout comme au 1er octobre 1984, environ les deux tiers du volume des monnaies métalliques.

Au **maximum saisonnier**, la proportion des billets dans la circulation fiduciaire n'a pratiquement pas varié d'un exercice à l'autre, tant en valeur qu'en volume, en s'établissant à 95,7 % et 19,9 % en janvier 1986. Ces taux se sont situés en hausse respectivement de 1,3 point et 2,5 points par rapport à leurs niveaux d'octobre 1985. Des écarts de même ordre avaient été observés pour l'exercice 1984-1985. Les coupures de 1 000 francs et 500 francs ont constitué à peu près la moitié des vignettes en circulation mais seulement 20 % environ de la valeur. La part relative des coupures de 10 000 francs et 5 000 francs a ainsi avoisiné 80 % en valeur. La proportion en volume des pièces de 100 francs, 10 francs et 5 francs est restée pratiquement identique aussi bien entre les minimum et maximum saisonniers, que d'un exercice à l'autre.

Au **30 septembre 1986**, la part des billets dans la circulation fiduciaire s'est inscrite à 94,7 % du montant global et 17,4 % du volume, contre respectivement 94,4 % et 17,4 % à la fin de l'exercice précédent. Comparée à la situation au maximum, la part des billets est en diminution de 1 point en valeur et 2,5 points en volume. L'importance relative des coupures de 1 000 francs et 500 francs dans le volume des billets en circulation est passée de 47,5 % au 1er octobre 1985 à 47,0 % au 30 septembre 1986. A l'inverse, la valeur totale des billets de 10 000 francs et 5 000 francs a progressé de 78,9 % à 80,4 %. Par rapport à la circulation fiduciaire globale, la part des pièces de monnaie est restée quasiment stable tant en volume qu'en valeur d'un exercice à l'autre. Par ailleurs, les pièces de 100 francs, 10 francs et 5 francs sont demeurées prépondérantes.

1.3. Mouvements de billets entre agences

Au cours de l'exercice sous revue, les mouvements de billets entre les agences de la B.C.E.A.O. installées dans les différents États se sont établis à 289,3 milliards de francs CFA contre 241,8 milliards en 1984-1985, soit une hausse de 19,7 %. Ils se sont soldés par des excédents de 22,7 milliards pour le Bénin, 60,4 milliards pour le Burkina, 13,8 milliards pour le Sénégal et 28,5 milliards pour le Togo. La Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger ont par contre enregistré respectivement des déficits de 106,1 milliards, 3,3 milliards et 16,0 milliards de francs CFA. Hormis le Mali, passé d'une situation excédentaire à une situation déficitaire en 1985-1986, chacun des autres États dégage un solde de même signe que celui de l'exercice précédent.

	Exercice 1984-1985			Exercice 1985-1986		
	Entrées	Sorties	Solde	Entrées	Sorties	Solde
Millions de francs CFA						
Bénin	45 421	18 176	+ 27 245	38 732	16 050	+ 22 682
Burkina	50 253	18 916	+ 31 337	88 756	28 350	+ 60 406
Côte d'Ivoire	24 246	116 614	- 22 368	38 247	144 405	- 106 158
Mali	37 209	27 287	+ 9 922	33 269	36 525	- 3 256
Niger	19 537	23 552	- 4 015	17 022	32 977	- 15 955
Sénégal	18 092	12 910	+ 5 182	24 637	10 809	+ 13 828
Togo	47 006	24 309	+ 22 697	48 627	20 174	+ 28 453
Total	241 764	241 764	-	289 290	289 290	-

Le nombre de billets échangés entre les agences de la Banque centrale s'est élevé à 95,8 millions de coupures contre 68,3 millions en 1984-1985. La répartition par coupure de la valeur faciale globale des billets déplacés a évolué de la façon suivante au cours des quatre derniers exercices.

Coupures	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Pour cent				
Billets de 10 000	42	39	41	40
Billets de 5 000	43	45	46	45
Billets de 1 000	13	13	10	10
Billets de 500	2	3	3	5

Il apparaît ainsi que l'essentiel des billets déplacés se réalise chaque année sous forme d'envois de coupures de 10 000 francs et de 5 000 francs.

1.4. Dispositions entre les pays de l'Union

Le montant des dispositions entre les pays de l'U.M.O.A. s'est accru de 7,6 % en se chiffrant à 196 719 millions de francs CFA en 1985-1986 contre 182 782 millions l'exercice précédent. Le solde des dispositions par État est demeuré de même signe pour les deux derniers exercices, mais il s'est amélioré pour deux d'entre eux, à savoir la Côte d'Ivoire et le Niger, en contrepartie d'une dégradation des positions du Bénin, du Burkina, du Mali et du Sénégal. Le solde enregistré par le Togo a présenté peu de modifications.

	Dispositions					
	Exercice 1984-1985			Exercice 1985-1986		
	Reçues	Émises	Soldes	Reçues	Émises	Soldes
Millions de francs CFA						
Bénin	9 263	5 174	+ 4 089	6 759	5 775	+ 984
Burkina	18 604	48 041	- 29 437	15 386	54 253	- 38 867
Côte d'Ivoire	80 892	30 403	+ 50 489	104 152	35 550	+ 68 602
Mali	5 682	42 806	- 37 124	3 991	45 407	- 41 416
Niger	3 563	34 968	- 31 405	6 879	31 357	- 24 478
Sénégal	39 381	9 925	+ 29 456	31 729	11 717	+ 20 012
Togo	25 397	11 465	+ 13 932	27 823	12 660	+ 15 163
Total	182 782	182 782	-	196 719	196 719	-

Source : B.C.E.A.O.

2. EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS AVEC L'EXTÉRIEUR

2.1. Opérations sur billets

Les opérations sur billets, effectuées avec l'extérieur au cours de l'exercice sous revue, se sont soldées par un excédent de 5,9 milliards de francs CFA contre un déficit de 25,3 milliards en 1984-1985.

Sur un montant de 107,1 milliards de francs CFA enregistré en dépenses, les **rachats de billets B.C.E.A.O.** ont porté sur 104,0 milliards au lieu de 128,5 milliards l'exercice précédent. Cette baisse est imputable principalement aux billets repris à la Suisse, à l'Autriche, à la France et à la B.E.A.C. En effet, les billets en provenance de Suisse ont été évalués à 40,1 milliards ou 38,5 % du total des rachats contre 65,3 milliards ou 50,8 % un an plus tôt. Ceux reçus de la Banque de France ont fléchi de 26,4 milliards à 14,6 milliards. Les rapatriements d'Autriche se sont chiffrés à 7,5 milliards au lieu de 10,0 milliards l'exercice précédent. Les reprises à la B.E.A.C. ont diminué en passant de 2,6 milliards à 1,4 milliard. En revanche, les billets en provenance de la Grande-Bretagne ont continué leur progression en évoluant de 13,9 milliards à 19,7 milliards à la fin de l'exercice sous revue. De même, les rachats à la Guinée, quasi nuls auparavant, ont atteint 7,7 milliards en 1985-1986.

Les **cessions de billets** de la Zone Franc ont marqué une légère hausse au cours de l'exercice 1985-1986 avec 113,0 milliards de francs CFA contre 111,3 milliards la période précédente. Cette évolution résulte d'un accroissement de 93,8 milliards à 97,0 milliards des entrées de billets B.E.A.C. et de moindres recettes au titre de francs français qui se sont situées à 15,9 milliards au lieu de 17,5 milliards.

2.2. Transferts scripturaux

Au cours de l'exercice 1985-1986, le montant total des transferts émis sur l'extérieur s'est élevé à 822 455 millions de francs CFA contre 828 611 millions durant l'exercice précédent, soit une quasi-stabilité d'un exercice à l'autre. Les transferts reçus ont régressé de 12,2 % en s'établissant à 880 654 millions contre 1 003 218 millions. L'excédent des transferts avec l'extérieur s'est ainsi chiffré à 58 199 millions au lieu de 174 607 millions un an plus tôt.

Transferts sur l'extérieur						
	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	1984-85	1985-86	1984-85	1985-86	1984-85	1985-86
Millions de francs CFA						
Banques	475 246	459 963	239 363	240 466	+ 235 883	+ 219 497
Organismes publics	446 686	388 816	585 173	579 650	- 138 487	- 190 834
C.C.A.O.	81 286	31 875	4 075	2 339	+ 77 211	+ 29 536
Total	1 003 218	880 654	828 611	822 455	+ 174 607	+ 58 199
Source : B.C.E.A.O.						

L'amenuisement du solde positif des transferts avec l'étranger observé durant la période sous revue est principalement dû à une diminution des entrées nettes de capitaux au profit des banques et dans le cadre de la *Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest* (C.C.A.O.), ainsi qu'à un accroissement des sorties nettes enregistrées par les organismes publics. L'afflux de capitaux en direction des deux premières catégories a respectivement fléchi de 6,9 % et de 61,7 %, tandis que les transferts nets sur l'étranger des organismes publics progressaient de 37,8 %.

En effet, la baisse des cours mondiaux des principaux produits exportés par les pays de l'Union, conjuguée à la dépréciation du dollar E.U., a induit un recul de 3,2 % des fonds reçus de l'extérieur par les banques, leurs transferts à destination de l'étranger étant demeurés stables d'un exercice à l'autre. La forte dégradation de l'excédent des opérations avec la C.C.A.O. résulte du ralentissement des activités, lié en partie à la suspension des relations avec certaines banques centrales membres. Par conséquent, le volume des transferts émis et reçus par l'intermédiaire de cette Chambre a régressé respectivement de 42,6 % et de 60,8 %. Malgré une légère réduction de 0,9 % de leurs règlements sur l'étranger, le déficit des paiements extérieurs des organismes publics s'est accentué sous l'effet de la chute de 13,0 % des entrées brutes de capitaux. Cette évolution reflète d'une part, le tassement de l'aide publique au développement et, d'autre part, la contraction des prêts extérieurs.

Le solde des transferts entre l'U.M.O.A. et l'extérieur a varié comme suit au cours des neuf derniers exercices :

Exercices	Millions de F. CFA	Exercices	Millions de F. CFA
1977-1978	- 95 007	1982-1983	- 191 172
1978-1979	- 82 681	1983-1984	+ 33 655
1979-1980	- 173 598	1984-1985	+ 174 607
1980-1981	- 142 797	1985-1986	+ 58 199
1981-1982	- 40 508		
Source : B.C.E.A.O.			

3. GESTION DU SYSTÈME BANCAIRE ET DES CHANGES

3.1. Évolution du réseau bancaire

Entre le 1^{er} octobre 1985 et le 30 septembre 1986, le nombre de banques est passé de 70 à 72 par suite de l'agrément de la *Caisse Autonome d'Investissement du Burkina* (C.A.I.) le 29 janvier 1986 et de la *Banque Sénégal-Tunisienne* (B.S.T.) le 30 juillet 1986. Au cours de la même période, la *Financière du Burkina* (FIB) a été agréée en qualité d'établissement financier, ce qui a porté à 34 le nombre d'établissements financiers autorisés à exercer dans l'Union.

A la fin de l'exercice sous revue, le réseau bancaire comptait 581 guichets contre 562 un an plus tôt. Il était composé de 457 guichets permanents et de 124 guichets périodiques au lieu respectivement de 435 et 127 l'exercice précédent.

U.M.O.A. - RÉPARTITION PAR PAYS DES GUICHETS OUVERTS

	Permanents		Périodiques	
	30 septembre		30 septembre	
	1985	1986	1985	1986
Nombre de guichets				
Bénin	29	33	17	14
Burkina	38	42	19	19
Côte d'Ivoire	199	200	59	59
Mali	30	36	3	2
Niger	24	27	3	3
Sénégal	62	65	2	1
Togo	53	54	24	26
Total	435	457	127	124
Source : B.C.E.A.O.				

3.2. Activités des chambres de compensation

Le montant total des valeurs, échangées par les adhérents aux chambres de compensation fonctionnant auprès de diverses agences de la Banque centrale, est passé de 6 602,0 milliards de francs CFA en 1984-1985 à 7 738,2 milliards au cours de l'exercice sous revue, soit une augmentation de 1 136,2 milliards ou 17,2 %. Tous les pays ont contribué à cette hausse, mais à des degrés divers. Modeste au Niger et au Sénégal avec respectivement 1,3 % et 3,9 %, la progression a été plus conséquente au Togo et au Mali où elle a atteint 12,2 % et 17,4 %. Elle a dépassé le seuil des 20 % dans les autres pays, avec 21,2 % en Côte d'Ivoire, 21,6 % au Bénin et 24,4 % au Burkina.

U.M.O.A. - VALEURS ÉCHANGÉES EN CHAMBRE DE COMPENSATION

	Exercices		Variations
	1984-1985	1985-1986	
	Milliards de francs CFA		Pour cent
Bénin	84,4	102,6	+ 21,6
Burkina	190,5	236,9	+ 24,4
Côte d'Ivoire	4 503,0	5 455,9	+ 21,2
Mali	176,3	207,0	+ 17,4
Niger	157,6	159,6	+ 1,3
Sénégal	1 154,4	1 199,6	+ 3,9
Togo	335,8	376,6	+ 12,2
Total	6 602,0	7 738,2	+ 17,2
Source : B.C.E.A.O.			

3.3. Dispositions réglementaires

La **réglementation bancaire** n'a subi aucune modification, à l'exception de celle des conditions de banques intervenue à deux reprises au cours de l'exercice 1985-1986. En effet, les conditions débitrices, fixées à partir du taux d'escompte normal de la Banque centrale, ont enregistré une diminution de un point le 24 mars 1986 et de nouveau de un point le 22 septembre 1986. Les taux créditeurs ont de même été réduits le 24 mars de un point, sauf ceux applicables aux dépôts supérieurs à deux millions qui l'ont été seulement de un demi point afin de favoriser les dépôts importants, et à nouveau le 22 septembre de un point pour toutes les tranches.

Dans le cadre des actions de consolidation de la structure financière des banques, la suspension temporaire de l'obligation de rémunération des dépôts à vue, décidée à compter du 1er janvier 1985 pour une durée de deux ans, demeure toujours en vigueur.

Au plan de la **législation des changes**, dans le cadre de la poursuite de la politique d'ajustement visant à rétablir la position extérieure des États membres de l'Union, le Conseil des Ministres, en sa séance du 22 décembre 1984, avait recommandé l'amélioration de la procédure de rapatriement du produit des recettes d'exportation. En application de cette décision, des circulaires ont été adoptées au cours de la période sous revue dans la plupart des pays membres, en vue de préciser les modalités du rapatriement effectif du produit des recettes d'exportation.

4. COOPÉRATION MONÉTAIRE

4.1 Relations avec le Fonds Monétaire International

Les relations entre le *Fonds Monétaire International* (F.M.I.) et la Banque centrale, agent financier et dépositaire des États de l'Union auprès de cette institution, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 30 septembre 1986.

Les missions du F.M.I. qui ont séjourné dans les pays de l'Union ont eu à effectuer des consultations périodiques au titre de l'article IV des Statuts de cette institution, à négocier quatre nouveaux accords de confirmation et à procéder à des revues de programmes financiers dans les cinq pays recourant aux ressources conditionnelles du Fonds.

Au titre des consultations périodiques destinées à faciliter l'exercice de la surveillance du F.M.I., les missions ont examiné l'évolution récente et les perspectives des économies des pays de l'Union ainsi que les politiques de change appliquées par ceux-ci.

Les accords de confirmation conclus au cours de l'exercice sous revue ont porté sur des périodes variant de douze à vingt-quatre mois et sur un montant global de 159,4 millions de D.T.S., soit environ 62 milliards de francs CFA. Les missions de revue des programmes ont révélé que les États bénéficiaires avaient, dans le cadre de leurs engagements, respecté tous les critères de performance aux différentes dates de réalisation. Aussi, les achats prévus au titre de l'exercice ont-ils été intégralement effectués.

Les tirages bruts se sont chiffrés à 134,6 millions de D.T.S., soit l'équivalent de 55,8 milliards de francs CFA. Ils ont été financés à hauteur de 52,7 millions de D.T.S. ou 39,2 % sur les tranches ordinaires de crédit et de 81,9 millions de D.T.S. ou 60,8 % sur les ressources empruntées du mécanisme d'accès élargi. Cette évolution traduit un rétrécissement progressif des concours du F.M.I., puisque les sommes ainsi mobilisées s'inscrivent en recul de 8,4 % et 9,1 % par rapport aux achats de 146,9 millions et 148,0 millions de D.T.S. effectués respectivement en 1984-1985 et 1983-1984. Elle fait ressortir par ailleurs l'importance croissante des tirages sur ressources empruntées, lesquels sont plus onéreux, au détriment des financements sur ressources ordinaires. En effet, avant d'atteindre 60,8 %, la part relative des tirages sur fonds d'emprunt était passée de 33,7 % en 1984 à 36,4 % l'exercice suivant.

Les rachats de monnaie se sont établis à 185,0 millions de D.T.S. contre 140,4 millions en 1984-1985. Les remboursements des prêts du Fonds Fiduciaire ont porté sur 31,5 millions de D.T.S. au lieu de 18,4 millions l'exercice précédent. Ces amortissements, dont la contrevaletur en monnaie locale s'est élevée à 88,9 milliards de francs CFA, ont occasionné des pertes de change de l'ordre de 18,4 milliards, supportées par la Banque centrale, en application des dispositions en vigueur.

Pour le deuxième exercice consécutif, les tirages nets ont été négatifs et se sont établis à 81,9 millions de D.T.S. contre 11,9 millions en 1984-1985. En définitive, les engagements nets des États de l'Union vis-à-vis du F.M.I., y compris l'encours des prêts du Fonds Fiduciaire, sont ressortis à 1 015,3 millions de D.T.S. au 30 septembre 1986, en recul de 7,5 % par rapport aux 1 097,1 millions enregistrés un an plus tôt.

Les charges d'intérêts réglées au F.M.I., qui se sont chiffrées à 83,3 millions de D.T.S. au lieu de 97,1 millions en 1984-1985, se répartissent à concurrence de 74,5 millions pour les intérêts liés à l'utilisation des ressources générales du Fonds, de 8,2 millions correspondant à diverses commissions et de 0,6 million d'intérêts sur l'encours des prêts du Fonds Fiduciaire. Hormis ces derniers paiements qui ont été réglés en dollars des États-Unis pour l'équivalent de 0,2 milliard de francs CFA, toutes ces charges étaient exclusivement exigibles en D.T.S. Aussi, la B.C.E.A.O. a-t-elle dû acquérir un montant global de 87,1 millions de D.T.S. en faveur des États dont la situation des avoirs en cette unité de compte ne permettait pas d'effectuer les paiements requis. Le coût de ces acquisitions s'est élevé à 36,1 milliards de francs CFA.

En revanche, le F.M.I. a versé à la B.C.E.A.O. 0,8 million de D.T.S., représentant les rémunérations des positions créditrices de trois États de l'Union auprès de cette institution.

Enfin, dans le cadre du réajustement de ses avoirs en monnaies nationales, prévu à l'article V section 11 de ses Statuts, le F.M.I. a réduit ses engagements en francs CFA d'environ 83,5 milliards au 30 avril 1986, date d'arrêté de son exercice. Cette réduction résulte d'une dépréciation, pour la première fois depuis 1980, du taux représentatif du D.T.S. en francs CFA, décote évaluée à 13,0 %.

4.2. Relations avec les autres institutions

La seizième réunion du Comité sous-régional de l'Afrique de l'Ouest de l'Association des Banques Centrales Africaines (A.B.C.A.) ainsi que la onzième session ordinaire du Comité de Change et de Compensation de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest (C.C.A.O.) se sont tenues à Monrovia en avril 1986. Au cours de ces assises annuelles, les Gouverneurs des banques centrales de la sous-région ont procédé, comme à l'accoutumée, à un échange de vues sur la situation économique et financière des pays membres, les problèmes monétaires internationaux et les activités de la C.C.A.O.

Reflétant les difficultés économiques des États de la sous-région, le volume des opérations réglées par le mécanisme de la compensation s'est fortement contracté au cours de l'exercice 1985-1986 en ressortant à 90,5 millions d'U.C.A.O. (a) contre 195,3 millions d'U.C.A.O. en 1984-1985. Cette régression n'a cependant pas affecté la structure des échanges qui est demeurée déséquilibrée, comme l'atteste le taux de compensation de 14,1 %. En effet, au cours de l'exercice, les pays de l'U.M.O.A. ont réalisé 88,8 % des exportations alors que, dans le même temps, leurs importations ne représentaient que 7,6 %. Ils ont ainsi reçu, par l'intermédiaire de la B.C.E.A.O., 99,7 % des règlements effectués au cours de la période sous revue.

(a) L'Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (U.C.A.O.) équivaut à un D.T.S.

Au niveau de la *Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest* (C.E.D.E.A.O.), les préoccupations des responsables des banques centrales ont été centrées sur l'étude relative à la création d'une zone monétaire unique en Afrique de l'Ouest. A l'issue de l'examen du document, les Gouverneurs, tout en reconnaissant la nécessité d'une telle entité, ont recommandé que sa mise en place s'inscrive dans le cadre d'un processus à long terme dont la première étape devrait consister en l'amélioration du fonctionnement de la C.C.A.O. Cette orientation a été confirmée par les Ministres de l'Économie et des Finances de la C.E.D.E.A.O., réunis à Abuja en juillet 1986.

La coopération monétaire à l'échelle du continent africain a essentiellement porté sur l'examen de l'étude sur la faisabilité technique d'un Fonds monétaire africain. Réunis à ce sujet à Libreville en juin 1986, les Ministres de l'Économie et des Finances et les Gouverneurs des banques centrales des pays africains ont situé ce projet dans une perspective à moyen et long terme. Ils ont constitué un comité ministériel ad hoc ayant pour mission de mettre en œuvre toutes les dispositions préalables à la création de cette institution.

Dans le cadre de ses relations avec le *Centre Africain d'Études Monétaires* (C.A.E.M.), la Banque centrale a apporté son assistance technique à un groupe de travail, présidé par elle-même, chargé d'élaborer le statut du personnel du Centre. Ce statut a été approuvé par le Conseil d'Administration du C.A.E.M. lors de sa réunion des 11 et 12 juin 1986 à Dakar.

Les réunions semestrielles de la *Zone Franc*, tenues en avril et septembre 1986 à Paris, ont été consacrées à l'examen de la situation économique et financière des États membres ainsi qu'aux problèmes monétaires internationaux.

L'exercice sous revue a été marqué par le démarrage d'un nouveau mécanisme de financement, sous l'égide du F.M.I. et de la *Banque Mondiale*, destiné à soutenir l'effort d'ajustement et de croissance des pays en développement à faible revenu, plus particulièrement de l'Afrique subsaharienne. Dans ce cadre, une décision du F.M.I. en date du 26 mars 1986 a institué la Facilité d'Ajustement Structurel (F.A.S.). Le Groupe de la *Banque Mondiale* a également poursuivi son assistance aux pays africains, notamment par le canal du Fonds Spécial pour l'Afrique Subsaharienne, créé en janvier 1985 et doté de 1,5 milliard de dollars des États-Unis. A ce titre, il a été alloué aux pays de l'U.M.O.A. 231 millions de dollars pour les années 1986 et 1987. Cet effort des institutions de Bretton-Woods en faveur des pays en développement pourrait continuer, en relation avec le succès enregistré par la huitième reconstitution des ressources de l'A.I.D., qui a porté sur un montant de 12,5 milliards de dollars dont 50 % devraient être affectés à l'Afrique au cours de la prochaine période triennale.

Siège de la Banque centrale à Dakar



**L'administration et les comptes
de la Banque centrale**

SOMMAIRE

1 — FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES	103
2 — PERSONNEL ET SERVICES	
1. Organigramme de la Banque	105
2. Le personnel et la formation	106
3. Informatisation de la Banque centrale	107
4. Le réseau	108
3 — LES COMPTES FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE	
1. Analyse du bilan	109
2. Compte d'exploitation	113
3. Contrôle des comptes	115

1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice 1985-1986, le Conseil des Ministres de l'U.M.O.A. et les organes d'administration de la B.C.E.A.O. ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions du Traité instituant l'Union et des Statuts qui lui sont annexés.

Le **Conseil des Ministres** s'est réuni trois fois en séance ordinaire : les 20 décembre 1985 à Niamey, 29 mars 1986 à Bamako et 19 septembre 1986 à Dakar. A l'issue de sa première session, M. Komla ALIPUI, Ministre de l'Économie et des Finances de la République togolaise, a été porté, conformément à l'article 7 du Traité, à la présidence du Conseil pour une période de deux ans, en remplacement de M. Mamoudou TOURÉ, Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Sénégal.

Au cours de ces différentes assises, le Conseil a pris connaissance de l'évolution de la situation monétaire de l'Union et a relevé avec satisfaction l'atténuation sensible de la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires et la consolidation des avoirs en compte d'opérations. Toutefois, devant la baisse inquiétante des prix des matières premières exportées par les États de l'Union et les lourdes échéances du service de la dette, il a insisté sur la nécessité de poursuivre la politique volontariste d'ajustement des balances de paiements mise en œuvre ces dernières années.

Le Conseil s'est, en outre, prononcé sur trois dossiers relatifs à la mise en application des sanctions prévues par la réglementation bancaire. Il a par ailleurs adopté des mesures visant à l'assainissement du système bancaire dans les pays de l'Union.

Examinant les opérations avec l'extérieur, le Conseil a vivement recommandé la poursuite des efforts en vue de la réduction sensible des sorties de billets de notre émission.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres, lors de sa réunion extraordinaire du 15 décembre 1986 tenue à Lomé, a arrêté les Directives de politique de la monnaie et du crédit ainsi que les objectifs d'avoirs extérieurs pour l'année 1987. Enfin, au cours de sa session ordinaire du 17 décembre 1986, il a procédé à l'affectation des résultats financiers de l'Institut d'émission au titre de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice 1985-1986, deux États de l'Union ont apporté des modifications à leur représentation au sein du Conseil des Ministres : il s'agit du Burkina, où M. Talata Eugène DONDASSE, Ministre des Ressources financières, a succédé à M. Damo Justin BARRO, et du Mali dont le Ministre du Plan, M. Ousmane Mohamed DIALLO, a remplacé M. Mamadou HAÏDARA.

Le **Conseil d'Administration** de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest a tenu, sous la présidence de M. Abdoulaye FADIGA, Gouverneur de la B.C.E.A.O., son Président statutaire, quatre séances ordinaires au titre de l'exercice 1985-1986 : le 19 décembre 1985 à Niamey, le 21 mars 1986 à Bamako, le 1er juillet 1986 à Parakou et le 18 septembre 1986 à Dakar. Les principales décisions prises par le Conseil lors de ces différentes assises ont concerné :

- la fixation du maximum d'intervention de la Banque centrale au 31 décembre 1986 dans chacun des États membres de l'Union ;
- l'adoption du rapport d'exécution du budget de l'exercice 1984-1985 ;
- les réaménagements successifs, à compter du 24 mars 1986 et du 22 septembre 1986, des taux d'escompte de la Banque centrale et des conditions de banque ;
- l'adoption, conformément aux dispositions de l'article 70 des Statuts, du rapport d'activité de la Banque centrale pour l'exercice 1984-1985.

En outre, le Conseil a, en application des dispositions de l'article 63 des Statuts, approuvé, en sa séance du 17 décembre 1986 à Lomé, les comptes de la Banque centrale arrêtés au 30 septembre 1986.

Entre le 1er octobre 1985 et le 30 septembre 1986, la composition du Conseil d'Administration a subi quelques modifications :

- pour le Bénin, M. Placide AZANDE, Directeur de la Monnaie et du Crédit au Ministère des Finances et de l'Économie, a été nommé en remplacement de M. Jean Innocent ASSOGBA,
- pour la Côte d'Ivoire, M. Jean-Baptiste GOMIS, Directeur de la Gestion des Dépôts, à la Caisse Autonome d'Amortissement, a succédé à M. Oumar DIARRA,
- pour le Niger, M. Souleymane SAIDOU, Secrétaire général du Ministère du Plan, a remplacé M. El Hadj Oumarou,
- pour le Togo, M. Batcham Ségoun TIDJANI-DOURODJAYE et M. Blèza SOGOYOU, respectivement Secrétaire général du Ministère de l'Économie et des Finances et Directeur général des Douanes, ont été nommés en remplacement de M. Bawa MANKOUBI et de M. Seyi MEMÈNE ,
- pour la République Française, M. Jean-Claude FAURE, Directeur des Politiques et Programmes de Développement au Ministère de la Coopération, a succédé à M. Christian JOUDIOU à compter du 1er juillet 1986.

La composition des **Comités Nationaux du Crédit** a été affectée par les modifications consécutives à la désignation à d'autres fonctions de certains de leurs membres.

2. PERSONNEL ET SERVICES

2.1. Organigramme de la Banque

L'organigramme de la Banque centrale a subi de profondes modifications par suite de la restructuration des services centraux intervenue le 22 juillet 1986.

Aux termes des nouvelles dispositions, le **Gouvernement** de la Banque comprend : le Gouverneur, le Vice-Gouverneur, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint.

Au Gouvernement de la Banque sont rattachés les bureaux installés hors de la zone d'émission.

Les **services centraux** ont été réorganisés et regroupés en neuf Directions Centrales, à savoir :

- la Direction Centrale des Affaires Administratives,
- la Direction Centrale de la Comptabilité et du Budget,
- la Direction Centrale du Crédit,
- la Direction Centrale des Études,
- la Direction Centrale de la Formation Professionnelle,
- la Direction Centrale de l'Inspection,
- la Direction Centrale des Opérations Financières,
- la Direction Centrale du Personnel et des Affaires Sociales,
- la Direction Centrale des Relations Internationales.

Concomitamment avec cette restructuration, ont été prononcées les nominations suivantes :

- | | |
|---------------------------|---|
| - M. Komlanvi KLOUSSEH, | Directeur Central des Affaires Administratives par intérim, |
| - M. Marcel Mensah KODJO, | Directeur Central de la Comptabilité et du Budget, |
| - M. Djibril SAKHO, | Directeur Central du Crédit, |
| - M. Lansina BAKARY, | Directeur Central des Études, |
| - M. Boubacar NDIAYE, | Directeur Central de la Formation Professionnelle, |
| - M. Oumarou SIDIKOU, | Directeur Central de l'Inspection, |
| - M. N'Goran NIAMIEN, | Directeur Central des Opérations Financières, |
| - M. Fidèle HIEN, | Directeur Central du Personnel et des Affaires Sociales, |
| - M. Mandé SIDIBÉ, | Directeur Central des Relations Internationales. |

Par ailleurs, M. Guy POGNON a été nommé le 11 novembre 1985 Conseiller du Gouverneur.

Au niveau des **Directions Nationales**, M. Gilbert MEDJE a été nommé Directeur National de la B.C.E.A.O. pour le Bénin à compter du 11 novembre 1985, en remplacement de M. Guy POGNON et M. Charles Konan BANNY, Directeur National de la B.C.E.A.O. pour la Côte d'Ivoire à partir du 2 janvier 1986, en remplacement de M. Lamine DIABATÉ, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

2.2. Le personnel et la formation

L'**effectif global** de la Banque centrale est passé de 2 814 agents au 30 septembre 1985 à 2 802 agents au 30 septembre 1986. Cette baisse, essentiellement due aux mesures de modération mises en œuvre en matière de recrutement du personnel, a résulté, d'une part, de la réduction des autorisations nouvelles et, d'autre part, de la suppression du caractère automatique des remplacements d'agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Le nombre d'agents en service au Siège est passé de 611 à 617 entre le 30 septembre 1985 et le 30 septembre 1986. A cette dernière date, il se décomposait en 215 agents d'encadrement, 400 agents de recrutement local et 2 agents de la coopération technique.

Au niveau des agences, l'effectif a évolué au cours de l'exercice sous revue de 2 203 à 2 185, soit une baisse de 18 agents. L'effectif du personnel d'encadrement s'est établi à 418 au lieu de 414, celui de recrutement local à 1 765 contre 1 787 et celui de la coopération technique a été maintenu à 2. La réduction du nombre des agents de recrutement local est imputable au personnel des services de caisse et de bureau dont les effectifs ont été ramenés respectivement de 676 à 644 et de 626 à 625. Le personnel de service a par contre augmenté de 585 à 596 agents.

Le **Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (C.O.F.E.B.)**, dans le cadre de ses cycles longs, a achevé la formation de la septième promotion, composée de 47 stagiaires provenant des administrations, des banques et des établissements financiers. A l'issue des soutenances de mémoires et de rapports de stage pratique qui se sont déroulées en avril 1986, les résultats enregistrés ont été satisfaisants. En effet, les 37 stagiaires de l'encadrement supérieur et 9 des 10 stagiaires de l'encadrement moyen ont obtenu leur diplôme.

Le C.O.F.E.B. a, par ailleurs, accueilli en novembre 1985 la huitième promotion, comprenant 137 stagiaires dont 110 recrutés par voie de concours par la B.C.E.A.O. pour satisfaire ses propres besoins en personnel d'encadrement, 15 provenant des administrations et 12 des banques et établissements financiers.

Le Gouvernement de la B.C.E.A.O. a décidé de surseoir à l'organisation des concours de recrutement pour l'année 1986. Ainsi, pour la neuvième promotion, le Comité d'admission du Centre, lors de sa réunion du 4 août, a statué uniquement sur les candidatures présentées par les administrations, les banques et les établissements financiers. Il a retenu sur titre 42 stagiaires pour l'encadrement supérieur et 13 stagiaires pour l'encadrement moyen.

Toujours dans le cadre des cycles longs, le Comité consultatif du Centre, chargé de faire au Gouvernement de la Banque des propositions en matière de formation, s'est réuni le 5 août 1986 pour examiner les problèmes liés à l'exécution et à l'adaptation des programmes d'enseignement.

S'agissant des cycles courts de perfectionnement, le C.O.F.E.B. a organisé, durant la période sous revue, cinq séminaires, dont l'animation a été assurée par des experts du *Fonds Monétaire International* (F.M.I.), de la *Banque Mondiale*, des administrations économiques, des banques et établissements financiers de l'U.M.O.A. et de la France.

Un séminaire sur les «Règles d'intervention de la Banque centrale» s'est tenu du 21 au 26 avril 1986, à Dakar. Il avait pour but d'analyser et de préciser les instructions de base.

Le deuxième séminaire qui s'est déroulé du 30 juin au 11 juillet 1986 à Dakar, a eu pour thème la «Réforme de l'établissement de la balance des paiements». L'objectif visé par ces travaux était de tester l'applicabilité du passage de l'état des règlements à la balance en termes de transactions ainsi que de rechercher l'amélioration de la collecte et du traitement des données.

Le troisième séminaire qui a porté sur «la Promotion et le financement du commerce extérieur» a été organisé du 21 au 25 juillet 1986 à Abidjan. Il a consisté à analyser et à maîtriser les systèmes de règlement et les différentes techniques de financement. Il constituait par ailleurs la première expérience en matière de décentralisation des activités de cycles courts du C.O.F.E.B.

Le quatrième séminaire, consacré aux «Statistiques de finances publiques», s'est tenu du 18 au 29 août 1986 à Dakar. Il avait pour objet de permettre l'établissement de statistiques plus actuelles et plus fiables ainsi que d'aboutir à une harmonisation entre la politique monétaire et les politiques budgétaires nationales.

Pour la cinquième année consécutive, le C.O.F.E.B. a organisé, conjointement avec l'*Institut de Développement Économique de la Banque Mondiale*, un séminaire sur la «Gestion de l'économie nationale». Cette session s'est déroulée du 30 juin au 1er août 1986 et a permis d'analyser différents politiques et programmes d'action économique et sociale, dans le cadre des objectifs de développement.

En ce qui concerne la formation continue, 30 agents d'encadrement de l'Institut d'émission ont participé à des cours, séminaires, colloques et stages organisés par diverses institutions telles que le F.M.I., la *Banque Mondiale*, la *Federal Reserve Bank of New York*, la *Banque de France*, la *Citibank*, le *Centre Africain d'Études Monétaires* (C.A.E.M.) et la *Fondation italienne pour l'assistance financière aux pays africains* (FINAFRICA). Enfin, 394 agents de recrutement local ont suivi les cours dispensés par le *Centre International de Formation de la Profession Bancaire* (C.I.F.P.B.).

2.3. Informatisation de la Banque centrale

Le programme d'informatisation a connu, au cours de l'exercice 1985-1986, une impulsion décisive par suite du démarrage effectif d'un certain nombre d'actions visant notamment la mise sur ordinateur, de manière progressive et rationnelle, de toutes les opérations de l'Institut d'émission.

Ces actions ont concerné essentiellement l'élaboration d'un schéma directeur accéléré qui a permis de définir les caractéristiques du matériel informatique à acquérir, de recenser les différentes applications et d'identifier les projets prioritaires. La réalisation de ce schéma directeur a bénéficié du concours de la *Banque Nationale de Belgique*, à travers une mission d'assistance.

Par ailleurs, des dispositions particulières ont été prises en vue de l'aménagement de sites informatiques, de la création de structures de réflexion et de sensibilisation ainsi que de la mise en œuvre d'une politique de formation des utilisateurs.

2.4. Le réseau

En application des directives arrêtées par la Conférence des Chefs d'État de l'U.M.O.A. à Yamoussoukro le 20 novembre 1982, les diligences relatives à la construction de nouveaux immeubles pour les agences principales ont permis de faire progresser, de manière significative, le programme immobilier qui était entré dans une phase active en 1985 avec la sélection après concours des projets d'architectes lauréats.

En raison de la complexité et de la dimension des ouvrages en projet, la Banque centrale a jugé opportun de s'attacher les services de bureaux d'ingénierie dont la collaboration, tant au niveau des études techniques qu'à celui de la conduite du chantier, revêt une importance quant à la garantie de bonne fin des opérations.

Les travaux préliminaires ont démarré à la même époque dans tous les États sauf au Mali, mais leur rythme d'avancement a été différent selon les pays. Cependant, au cours de la période sous revue, plusieurs étapes de la phase des études des projets ont été réalisées, à savoir : l'élaboration des dossiers d'appel d'offres, la consultation des entreprises, le dépouillement des offres d'entreprises, la signature des marchés, le démarrage des travaux.

En ce qui concerne la reconstruction de l'immeuble de l'agence principale de la B.C.E.A.O. pour le Mali, des démarches en vue de l'obtention du terrain, préalable à tout début d'études, ont été entreprises.

3. LES COMPTES FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE

Conformément à l'article 63 des statuts de la Banque centrale, les comptes ont été arrêtés, comme les années précédentes, au 30 septembre.

3.1. Analyse du bilan

Le total du bilan au 30 septembre 1986 s'est établi à 1 809,3 milliards de francs CFA, en augmentation de 67,2 milliards ou 3,9 % par rapport au 30 septembre 1985. A l'actif, les principales variations ont porté sur les avoirs en monnaies étrangères, les concours de la B.C.E.A.O., les opérations pour compte des Trésors nationaux et les comptes d'ordre et divers. Au passif, elles ont concerné presque tous les postes.

ÉVOLUTION DU BILAN AU 30 SEPTEMBRE

	1983	1984	1985	1986
Milliards de francs CFA				
Actif				
Avoirs en or	19,9	22,1	18,2	20,5
Fonds Monétaire International	14,5	16,3	16,6	16,4
Avoirs en monnaies étrangères	43,2	36,8	77,7	135,3
Concours de la B.C.E.A.O.	833,1	789,2	763,6	818,3
Opérations				
pour compte des Trésors nationaux	345,1	426,8	445,2	430,5
Participations	8,5	10,2	11,8	13,1
Autres immobilisations (net)	15,4	28,2	35,0	34,0
Comptes d'ordre et divers	164,1	296,3	374,0	341,2
Total	1 443,8	1 625,9	1 742,1	1 809,3
Passif				
Billets et monnaies en circulation	372,1	419,6	473,3	528,3
Dépôts	206,6	239,5	331,7	371,3
Transferts à exécuter	2,4	2,4	9,2	9,6
Engagements en monnaies étrangères	204,8	121,7	—	—
Fonds Monétaire International	362,8	472,9	513,4	425,8
Fonds fiduciaire	37,4	42,6	38,2	27,2
Capital et réserves	91,0	59,1	76,0	106,9
Comptes d'ordre et divers	166,7	268,1	300,3	340,2
Total	1 443,8	1 625,9	1 742,1	1 809,3

3.1.1. Analyse des postes de l'actif

Les **avoirs en or** se sont élevés à 20,5 milliards de francs CFA contre 18,2 milliards l'exercice précédent. L'augmentation de 2,3 milliards est la résultante d'une baisse nette de 802 millions au titre des réévaluations trimestrielles du stock et d'un accroissement de 3,1 milliards, dû à l'acquisition de 24 871,454 onces d'or pendant l'exercice écoulé. Le stock d'or s'est ainsi chiffré à 163 412,637 onces au 30 septembre 1986.

Le poste **Fonds Monétaire International**, qui enregistre la position de réserve des États de l'Union et les Droits de Tirage Spéciaux détenus par les États auprès de cet organisme, n'a pratiquement pas varié d'un exercice à l'autre, en s'établissant à 16,4 milliards de francs CFA au lieu de 16,6 milliards. Cette quasi-stabilité masque d'une part, la dépréciation du D.T.S., évalué au 30 septembre 1986, sur la base de 1 D.T.S. pour 409,646 francs CFA contre 471,027 francs un an plus tôt et, d'autre part, l'augmentation des disponibilités en Droits de Tirage Spéciaux.

La *position de réserve* est passée de 13,2 milliards de francs CFA au 30 septembre 1985 à 11,5 milliards au 30 septembre 1986, soit une baisse de 1,7 milliard qui provient essentiellement de la dépréciation du D.T.S. par rapport au franc CFA.

Les disponibilités en *Droits de Tirage Spéciaux* se sont inscrites à 4,9 milliards de francs CFA contre 3,4 milliards, soit une hausse de 1,5 milliard se décomposant de la manière suivante :

	Millions de francs CFA
Acquisitions	+ 39 016
Cessions	- 147
Rémunérations perçues	+ 684
Commissions payées	- 37 045
Réévaluation	- 1 011
Total	+ 1 497

Les **avoirs en monnaies étrangères** se sont accrus de 57,6 milliards de francs CFA, en passant de 77,7 milliards à 135,3 milliards.

Le solde du *Compte d'opérations* auprès du Trésor français est ressorti créditeur de 94,9 milliards de francs CFA, en amélioration de 52,4 milliards par rapport aux 42,5 milliards atteints à la fin de l'exercice précédent.

Les avoirs en compte auprès des *correspondants en France* ont totalisé 168,8 millions de francs CFA contre 8,3 milliards au 30 septembre 1985.

Les encaisses en *billets de la Zone Franc* ont peu varié, en se situant à 5,8 milliards de francs CFA au lieu de 5,5 milliards.

La contrevaletur en francs CFA des devises détenues auprès des *correspondants en dehors de la Zone Franc* a considérablement augmenté, en se chiffrant à 13,6 milliards contre 3,1 milliards un an plus tôt.

Les bons d'*institutions financières internationales*, représentés exclusivement par des bons B.A.D. pour un montant nominal de 3,0 millions de dollars E.U. et venant à échéance le 1er août 1987, ont été comptabilisés pour 993,3 millions de francs CFA contre 1,2 milliard un an plus tôt, en raison de la baisse du dollar E.U.

Les créances nettes sur les autres membres de la *Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest* ont progressé de 16,9 milliards de francs CFA à 19,7 milliards dont 16,7 milliards d'arriérés de paiements, dus à la B.C.E.A.O. par certaines banques centrales membres de la Chambre.

Les **concours de la Banque centrale** aux banques, aux établissements financiers et aux Trésors nationaux se sont établis à 818,3 milliards de francs CFA, soit 54,7 milliards de plus que le niveau relevé au 30 septembre 1985.

Les **opérations pour compte des Trésors nationaux** ont dégagé un solde de 430,5 milliards de francs CFA contre 445,2 milliards l'exercice précédent. Les utilisations de la contrepartie des prêts du Fonds fiduciaire ont diminué de 38,2 milliards à 27,2 milliards, à la suite de remboursements intervenus au cours de la période. La contrevaletur globale des concours du F.M.I. rétrocédés aux États est passée de 375,0 milliards à 371,3 milliards, sous l'effet d'un excédent des remboursements sur les tirages. Les autres concours, représentés par un dépôt de 30,0 millions de dinars koweïtiens reconduit en faveur d'un État, ont été comptabilisés pour 32,0 milliards de francs CFA.

Les **participations de la Banque centrale** se sont élevées à 13,1 milliards de francs CFA contre 11,8 milliards à la fin de l'exercice précédent. L'accroissement de 1,3 milliard ainsi constaté provient d'une part, de la libération partielle du capital de la B.O.A.D. pour 875 millions et, d'autre part, de la participation de la B.C.E.A.O. au capital d'une banque au Sénégal et à l'augmentation du capital d'une banque au Niger pour respectivement 105,0 millions et 332,1 millions.

3.1.2. Analyse des postes du passif

Le montant des **billets et monnaies en circulation** s'est inscrit à 528,3 milliards de francs CFA contre 473,3 milliards un an auparavant. A son maximum saisonnier, qui s'est situé à fin janvier au cours des deux derniers exercices, la circulation fiduciaire a atteint 643,6 milliards en 1986 au lieu de 585,4 milliards en 1985.

Les **dépôts** des diverses institutions locales et étrangères auprès de la Banque centrale ont évolué de 331,7 milliards de francs CFA à 371,3 milliards. Le tableau ci-après retrace la décomposition de ces engagements.

30 septembre				
	1983	1984	1985	1986
Milliards de francs CFA				
Banques et institutions étrangères	42,1	42,5	47,4	57,0
Banques inscrites dans les États	63,8	128,8	227,8	234,1
dont : <i>Marché monétaire</i>	56,8	102,6	217,9	223,8
Établissements financiers				
inscrits dans les États	0,1	€	0,1	0,2
Trésors nationaux et				
autres comptables publics	100,0	67,1	56,1	79,7
Autres comptes de dépôts	0,6	1,1	0,3	0,3
Total	206,6	239,5	331,7	371,3

Les **engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International** ont baissé de 513,4 milliards de francs CFA à 425,8 milliards, sous le double effet de la dépréciation du DTS et de l'excédent des remboursements sur les tirages. La part des *allocations de Droits de Tirage Spéciaux* dans ces engagements n'a pas varié en termes de DTS. La contrevaletur en francs CFA de ces allocations est par contre passée de 55,3 milliards à 48,1 milliards. Les engagements au titre du *Fonds fiduciaire* ont fléchi de 38,2 milliards de francs CFA à 27,2 milliards, à la suite de remboursements intervenus pendant l'exercice écoulé.

Le poste **capital et réserves** s'est accru de 30,9 milliards de francs CFA, du fait d'une dotation de 27,2 milliards au compte du report à nouveau, d'une affectation de 0,8 milliard à la réserve générale et de 2,9 milliards à la réserve statutaire.

30 septembre 1986	
Francs CFA	
Capital	32 564 000 000
Réserve statutaire	12 925 000 000
Réserve générale	4 686 771 330
Réserve spéciale de réévaluation des immeubles	19 249 767 402
Report à nouveau	37 468 984 724
Total	106 894 523 456

3.2. Compte d'exploitation

L'exercice clos le 30 septembre 1986 s'est soldé par un bénéfice net, après amortissements, de 30 135 millions de francs CFA, en diminution de 11 404 millions par rapport à celui enregistré un an plus tôt. Les charges ont progressé de 81 210 millions à 88 806 millions, tandis que les produits ont fléchi de 122 748 millions à 118 941 millions.

Produits	Francs CFA
Produits des opérations de crédit	73 411 981 992
Interêts sur les avoirs extérieurs	17 305 581 102
Interêts sur la position extérieure débitrice des États	17 984 534 182
Autres produits	10 239 249 849
Total	118 941 347 125
Charges	
Charges financières	51 335 934 850
Dépenses de fonctionnement	25 925 274 520
- <i>Entretien de la circulation fiduciaire</i>	4 465 209 532
- <i>Frais généraux</i>	19 186 521 530
- <i>Dotation aux amortissements</i>	2 273 543 458
Autres charges	11 545 123 889
Résultat de l'exercice	30 135 013 866
Total	118 941 347 125

3.2.1. Produits

La baisse des produits résulte, pour une part importante, de la diminution des intérêts comptabilisés au titre de la position extérieure débitrice de certains États de l'Union.

Les **produits des opérations de crédit** se sont réduits de 3 514 millions de francs CFA, en passant de 76 926 millions à 73 412 millions, sous l'effet conjugué d'un tassement de l'encours moyen des refinancements de la Banque et d'une baisse de ses taux d'intervention. Les produits correspondant aux différents concours de la Banque centrale se répartissent comme suit :

	Millions de francs CFA
Refinancement	31 063
Découvert des Trésors nationaux	8 883
Marché monétaire	15 743
Soldes débiteurs	17 723
Total	73 412

Les **intérêts sur avoirs extérieurs** ont presque triplé d'un exercice à l'autre en évoluant de 6 459 millions de francs CFA à 17 305 millions. Cette amélioration est principalement due au Compte d'opérations qui est resté créditeur tout au long de l'exercice sous revue, la rémunération de ces dépôts s'étant élevée à 15 425 millions. Les autres produits de cette rubrique comprennent les intérêts sur les bons B.A.D., les intérêts de retard versés par les diverses banques centrales membres de la C.C.A.O. et les intérêts sur les différents comptes en devises.

Les **intérêts à percevoir** de certains États au titre de leur position extérieure débitrice sont passés de 27 954 millions de francs CFA à 17 984 millions.

Les **autres produits**, qui se sont établis à 10 239 millions de francs CFA au lieu de 12 401 millions, proviennent essentiellement des intérêts perçus sur la position extérieure débitrice des États, d'une reprise sur provision pour fluctuation des cours et des commissions de transfert.

3.2.2. Charges

Les charges ont globalement augmenté de 7 596 millions de francs CFA en s'établissant à 88 806 millions.

Les **charges financières** ont fléchi de 57 015 millions de francs CFA à 51 336 millions. Aucun intérêt n'a été versé au Trésor français, alors que l'exercice précédent une rémunération de 6 038 millions avait été réglée à cet organisme. Les intérêts payés sur les dépôts auprès de l'Institut d'émission ainsi que les intérêts, commissions et pertes de change au titre des opérations avec le F.M.I., qui constituent les deux rubriques les plus importantes des charges financières, sont passés respectivement de 24 678 millions à 27 297 millions et de 26 228 millions à 23 983 millions.

Les **dépenses de fonctionnement** se sont chiffrées à 25 925 millions de francs CFA contre 23 996 millions en 1984-1985. Elles comprennent le coût de l'entretien de la circulation fiduciaire qui s'est situé à 4 465 millions, soit une augmentation de 1 358 millions liée à l'accroissement des billets et monnaies en circulation ; les frais généraux qui se sont accrus de 3,7 % en s'inscrivant à 19 186 millions ; et, enfin, les dotations aux amortissements qui ont baissé de 2 385 millions à 2 274 millions.

Les **autres charges** se sont élevées à 11 545 millions de francs CFA contre 199 millions l'exercice précédent, du fait essentiellement de la comptabilisation pour 10 947 millions de pertes de change exceptionnelles.

3.2.3. Résultats

L'exercice sous revue s'est soldé par un bénéfice net de 30 135 millions de francs CFA, en recul de 11 404 millions par rapport au résultat de la période précédente.

L'affectation de ce bénéfice se présente comme suit :

	Francs CFA
Dividendes versés aux États	6 619 524 139
Report à nouveau	17 984 534 182
Reserve statutaire	5 530 955 545
Total	30 135 013 866

Conformément aux décisions antérieures du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque centrale a opéré sur la part des bénéfices revenant aux pays, une retenue par État de 250 millions pour alimenter les ressources de la Banque Ouest Africaine de Développement.

3.3. Contrôle des comptes

La vérification des comptes des agences de la B.C.E.A.O. a été effectuée par des contrôleurs nationaux, désignés par les Ministres chargés des Finances dans chacun des États membres de l'U.M.O.A., en application de l'article 64 des Statuts. Ont été commis à cette vérification :

- . au Bénin : M. Alidou KOUSSE, Expert comptable diplômé, Commissaire de sociétés agréé près les Cours d'Appel de Cotonou et de Dakar ;
- . au Burkina : M. Noaga Edward OUEDRAOGO, Commissaire aux comptes ;
- . en Côte d'Ivoire : M. René EDI, Expert comptable diplômé inscrit près la Cour d'Appel d'Abidjan ;
- . au Mali : M. Bidanis HAMALAH, Contrôleur d'État ;
- . au Niger : M. Annou Mamane BADAMASSI, Directeur de la dette publique ;
- . au Sénégal : M. Alia Diène DRAMÉ, Directeur général du Trésor ;
- . au Togo : M. Kodjo AFANTCHAWO, Expert comptable diplômé d'État.

Les observations des contrôleurs nationaux ont été centralisées par M. Christian VIEYRA, Commissaire contrôleur désigné par le Conseil des Ministres de l'Union. Celui-ci a en outre procédé à l'examen de la comptabilité centralisée de la B.C.E.A.O. et établi à cette occasion, un rapport général qui a été présenté, à l'appui des comptes de l'exercice, au Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 1986.

Le contrôle de l'application de la Convention de Compte d'opérations, signée le 4 décembre 1973, a été effectué, pour la République Française, par M. Michel ROUGE, Conseiller financier pour l'Afrique à la Direction du Trésor et, pour l'Union, par M. Christian VIEYRA, Commissaire contrôleur.

BILAN DE LA BANQUE CENTRALE

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

BILAN AU 30

Actif

Francs c.f.a.	
Avoirs en or	20 564 009 651
Fonds Monétaire International	16 386 327 654
Position de réserve	11 464 327 188
Droits de Tirage Spéciaux détenus	4 922 000 466
Avoirs en monnaies étrangères	135 263 585 684
Monnaies de la Zone Franc	100 881 832 764
Compte d'opérations	94 894 915 265
Correspondants dans la Zone Franc	168 870 223
Billets et monnaies de la Zone Franc	5 818 047 276
Autres monnaies étrangères	34 381 752 920
Correspondants en dehors de la Zone Franc	13 661 248 623
Bons d'institutions financières	993 300 000
Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest	19 727 204 297
Créances sur les banques	579 930 854 649
Court terme	523 922 466 265
Moyen terme	56 008 388 384
Long terme	-
Créances sur les établissements financiers	16 354 636 337
Court terme	16 354 636 337
Moyen terme	-
Créances sur les Trésors nationaux	222 004 639 687
Escompte d'obligations cautionnées	449 673 153
Escompte d'effets à long terme (art. 15)	41 108 962 500
Découverts en compte courant	180 442 040 700
Compte courant postal	3 963 334
Opérations pour compte des Trésors nationaux	430 542 495 434
Concours mis à la disposition des États	
- Fonds fiduciaire	27 204 700 918
- Autres concours F.M.I.	371 326 850 604
- Autres concours	32 010 943 912
Participations	13 110 266 356
Autres immobilisations (– Amortissements)	33 994 906 829
Comptes d'ordre et divers	341 238 811 241
TOTAL	1 809 390 533 522

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
SEPTEMBRE 1986

Passif

Francs c.f.a.	
Billets et monnaies	528 346 183 069
Banques et institutions étrangères	57 012 497 724
Banques et institutions communes de l'Union	68 430 567
Banques inscrites dans les États	234 088 751 935
Établissements financiers inscrits dans les États	156 658 464
Trésors nationaux et autres comptables publics	79 666 447 726
Autres comptes de dépôts	357 862 263
Transferts à exécuter	9 588 176 433
Sur l'extérieur	788 897 716
Sur les autres États de l'Union	719 291 544
A l'intérieur d'un État	1 264 754 141
Reçus de l'extérieur	6 815 233 032
Engagements en monnaies étrangères	27 758 287
Trésor français - Compte d'opérations	-
Banque de France	27 758 287
Fonds Monétaire International	425 810 040 021
Recours au crédit du Fonds	377 715 919 675
Allocations de Droits de Tirage Spéciaux	48 094 120 346
Fonds fiduciaire	27 204 700 918
Concours du Fonds fiduciaire	27 204 700 918
Capital et réserves	106 894 523 456
Comptes d'ordre et divers	340 168 502 659
TOTAL	1 809 390 533 522

TAUX DES OPÉRATIONS
DE LA BANQUE CENTRALE

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE AU 30 SEPTEMBRE 1986

A — Dispositions générales

1 - Taux d'escompte préférentiel (T.E.P.)

6,00 % l'an

applicable aux opérations ci-après :

- *Escompte ou prise en pension d'effets privés émis en mobilisation*

- de crédits de campagne (a),
- de crédits de stockage de produits de campagne (b),
- de crédits à court terme et, sous réserve des dispositions du chapitre D, de crédits à moyen terme ainsi que de crédits à long terme ayant moins de dix ans à courir jusqu'à leur échéance, consentis à des petites et moyennes entreprises nationales (c) (d) dont l'encours global de crédits de toute nature n'excède pas 30 millions de francs CFA.
- de crédits à court, à moyen et long terme ayant moins de dix ans à courir jusqu'à leur échéance, dont le total nominal n'excède pas 15 millions de francs CFA, accordés aux ressortissants des États de l'Union monétaire pour financer la construction d'un logement destiné à constituer leur première habitation principale (e).

Taux exclusif de toute commission. Un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet escompté.

- *Escompte d'effets publics n'ayant plus que dix ans à courir, créés par les États ou les collectivités publiques de l'Union monétaire pour financer la création ou l'amélioration d'équipements collectifs, d'infrastructures ou d'actions d'amélioration des conditions de production, ou, souscrire au capital d'entreprises concourant au développement et présentés par les États, les collectivités publiques, la Banque Ouest Africaine de Développement ou les banques.*

- *Découverts en compte courant aux Trésors nationaux.*

Décisions des Conseils d'Administration des 19 juin 1975, 25 août 1975, 9 avril 1980, 31 mars 1982, 29 mars 1983, 21 mars 1986 et 18 septembre 1986. Décision du Conseil des Ministres du 10 avril 1979.

(a) Par crédits de campagne, il faut entendre, pour l'application du présent barème, les concours bancaires consentis de façon exclusive et certaine pour la commercialisation des produits agricoles locaux, y compris les crédits destinés à financer l'exportation de ces produits :
- lorsque cette commercialisation est effectuée par l'intermédiaire ou sous la surveillance d'organismes placés directement ou indirectement sous le contrôle de l'État ;
- et lorsque le dénouement de ces concours intervient normalement dans un délai maximum de 12 mois à compter du début de la campagne.

(b) Bénéficient également du taux d'escompte préférentiel, les stocks-report, lorsque leur montant représente moins de 40 % des tonnages commercialisés au cours de la campagne.

(c) Sont considérées comme entreprises nationales, les entreprises appartenant à des personnes physiques ressortissant de l'un des États de l'Union, ou à des sociétés dont le capital est détenu à concurrence d'au moins 51 % par des nationaux (personnes physiques ou morales) de l'Union monétaire et dont la gestion est assurée par des nationaux de celle-ci.

(d) Y compris les crédits consentis à des coopératives directement ou indirectement par l'intermédiaire d'organismes publics.

(e) Si un bénéficiaire peut également prétendre, au titre d'autres activités, à des crédits susceptibles d'être mobilisés dans les conditions prévues pour les entreprises nationales dont l'encours de crédit n'excède pas 30 millions de francs CFA, le taux préférentiel ne sera appliqué aux concours dont il bénéficie, comme particulier et comme entrepreneur, que si leur montant cumulé n'excède pas 30 millions de francs CFA.

1 - Taux d'escompte normal (T.E.N.) 8,00 % l'an
applicable aux opérations ci-après :

- *Escompte ou prise en pension d'effets privés autres que ceux visés au paragraphe 1 ci-devant.*

Ce taux s'applique aux effets représentatifs de crédits à court, à moyen ou à long terme ayant moins de dix ans à courir jusqu'à leur échéance, ne bénéficiant pas du taux préférentiel prévu au paragraphe 1.

Taux exclusif de toute commission. Un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet escompté.

- *Avances sur effets publics.*

- *Escompte ou prise en pension d'obligations cautionnées.*

3 - Taux divers

- *Avances sur titres admis en garantie*

T.E.N. + 1,50 %

B - Marché monétaire

1. Rémunération des dépôts effectués par les banques	% l'an
- <i>au jour le jour</i>	7,750
- <i>à un mois</i>	7,875
- <i>à trois mois</i>	8,000
2. Avances contre remise d'effets publics ou privés	
- <i>au jour le jour</i>	8,000
- <i>à un mois</i>	8,125
- <i>à trois mois</i>	8,250

C - Commissions de transferts

1. Transferts entre agences de la Banque centrale dans l'Union monétaire	Commission forfaitaire de 100 F.
2. Transferts sur l'Union monétaire	0,10 % minimum 100 F.
3. Transferts de l'Union monétaire sur l'extérieur	2,5 % minimum 100 F.

A ces commissions s'ajoutent les frais de câble ou de télex des transferts exécutés par ces voies.

Les remises de francs CFA en devises autres que le franc français, et inversement, donnent lieu à perception de remboursement des frais de transfert et de change supportés par la Banque centrale.

La Banque centrale exécute sans commission :

- les transferts entre ses sièges de l'Union monétaire,
- les transferts hors de l'Union monétaire,

qui lui sont demandés par les Trésors publics, les administrations des Postes et les institutions assimilées des États de l'Union monétaire.

D - Autres dispositions

Crédits à moyen terme et à long terme

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen terme ayant bénéficié d'un accord de mobilisation de la Banque centrale avant le 30 juin 1975 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

5,50 % l'an

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 30 juin 1975 et le 13 avril 1980 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

5,50 % l'an (a)
ou
8,00 % l'an (b)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 14 avril 1980 et le 6 avril 1982 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

8,00 % l'an (c)
ou
10,50 % l'an (d)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 7 avril 1982 et le 4 avril 1983 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

10,00 % l'an (e)
ou
12,50 % l'an (f)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 5 avril 1983 et le 23 mars 1986 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

8,00 % l'an (g)
ou
10,50 % l'an (h)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 24 mars 1986 et le 21 septembre 1986 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

8,00 % l'an (i)
ou
7,00 % l'an (j)

(a) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 1er juillet 1975. - (b) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 1er juillet 1975.
(c) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 14 avril 1980. - (d) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 14 avril 1980.
(e) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 7 avril 1982. - (f) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 7 avril 1982.
(g) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 5 avril 1983. - (h) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 5 avril 1983.
(i) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 24 mars 1986. - (j) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 24 mars 1986.

Annexe Statistique

SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union	2
Position des États vis-à-vis du Fonds Monétaire International	3 à 5
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	6
Production des principales cultures vivrières	7
Prix à la production des cultures d'exportation	8
Indice général des prix à la consommation africaine	9
Situation des institutions monétaires	10 à 17
Situation de la Banque centrale	18 à 25
Situation des banques	26 à 33
Position nette des Gouvernements	34 à 41
Épargne intérieure des particuliers et entreprises privées	42 - 43
Évolution de la base monétaire	44 à 50
Utilisations déclarées aux Centrales des risques :	
– Crédits à court terme	51 à 58
– Crédits à moyen et long terme	59 à 66
Balances des paiements	67 à 70

U.M.O.A. – COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	1983	1984	1985	1986	1985				1986			
					I	II	III	IV	I	II	III	IV
Prix moyens de la période en francs CFA/kg												
Cacao												
Prix indicatif O.I.C.C.	811	1 044	1 011	717	1 116	1 013	988	925	799	691	711	665
Café												
Prix indicatif Robusta O.I.C	1 041	1 327	1 189	1 126	1 357	1 257	1 011	1 131	1 327	1 116	1 056	1 003
Coton												
Indice A de Liverpool	705	777	600	368	760	671	547	421	423	354	294	399
Huile d'arachide brute												
Toutes origines												
Rotterdam	276	443	408	198	449	474	374	335	219	204	186	181
Huile de palme												
Sumatra												
CIF. N.W. Europe	194	316	229	89	304	285	181	146	104	86	70	95
Sources : Cacao, Organisation Internationale du Cacao. (O.I.C.C.). - Café, Organisation Internationale du Café (O.I.C.). - Huiles, Oil World. - Coton, Compagnie Cotonnière.												

**INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMÉS EN FRANCS CFA
DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTÉS PAR L'U.M.O.A.**

Indices moyens – Base 100 : Année 1980												
Indice général	139,1	169,1	158,2	134,3	174,8	164,7	148,4	145,0	145,5	133,4	129,7	128,6
dont Produits végétaux	144,4	178,5	164,2	137,2	183,5	171,7	152,4	149,2	150,7	135,8	131,7	130,6
– Cacao	147,6	189,7	183,8	130,3	203,0	184,2	179,7	168,2	145,4	125,6	129,2	120,8
– Café	152,1	193,5	173,4	164,2	198,0	183,5	147,5	164,6	193,7	162,9	153,9	146,4
– Oléagineux	159,2	241,0	185,6	89,1	229,1	217,1	157,3	138,8	99,1	88,9	78,5	90,0
– Bois	116,2	125,7	127,7	153,5	127,7	127,7	127,7	127,7	150,2	154,6	154,6	154,6
Sources : – Cotations des marchés. – B.C.E.A.O.												

POSITION DES ÉTATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		30 septembre				
		1983	1984	1985	1986	
		Millions de D.T.S.				
U.M.O.A. - Position globale						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	101,5	117,4	117,4	117,4
		- Disponibilités	21,4	9,3	7,3	11,9
Département général	{	- Quotes-parts	277,5	436,4	436,4	436,4
		- Positions de réserve	14,8	28,0	28,0	28,0
		- Encours des tirages	807,9	966,0	972,3	922,0
		dont : . <i>Tranches de crédit</i>	90,7	195,4	259,8	274,7
		. <i>Financt. compensatoire</i>	170,6	181,3	102,0	24,0
		. <i>Facilité élargie</i>	180,1	180,1	175,8	159,5
		. <i>Financt. supplément.</i>	347,7	340,6	312,7	260,2
		. <i>Accès élargi</i>	17,8	67,6	121,0	202,6
		. <i>Financt. stocks régulat.</i>	1,0	1,0	1,0	1,0
Fonds fiduciaire	-	- Encours des prêts	135,4	143,2	124,8	93,3
Bénin						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	9,4	9,4	9,4	9,4
		- Disponibilités	1,3	0,4	0	0
Département général	{	- Quote-part	24,0	31,3	31,3	31,3
		- Position de réserve	2,0	2,0	2,0	2,0
		- Recours au crédit du Fonds	-	-	-	-
Fonds fiduciaire	-	- Encours des prêts	12,5	11,4	10,3	7,8
Burkina						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	9,4	9,4	9,4	9,4
		- Disponibilités	7,5	5,6	5,6	5,6
Département général	{	- Quote-part	24,0	31,6	31,6	31,6
		- Position de réserve	5,6	7,5	7,5	7,5
		- Recours au crédit du Fonds	-	-	-	-
Fonds fiduciaire	-	- Encours des prêts	12,7	11,4	9,8	7,3
N.B. - Le Mali a intégré l'U.M.O.A. à compter du 1er juin 1984.						
Source : B.C.E.A.O.						

POSITION DES ÉTATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

Situation au 30 septembre						
		1983	1984	1985	1986	
Millions de D.T.S.						
Côte d'Ivoire						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	37,8	37,8	37,8	37,8
		– Disponibilités	1,0	0,1	0,4	5,1
Département général	{	– Quote-part	114,0	165,5	165,5	165,5
		– Position de réserve	€	€	€	€
		– Recours au crédit du Fonds	589,5	621,0	575,6	517,2
		dont : . Tranches de crédit	28,5	62,7	82,4	103,2
		. Financt. compensatoire	114,0	114,0	57,0	–
		. Facilité élargie	159,6	159,6	157,7	144,8
		. Financt. supplément.	286,4	283,7	264,3	227,1
		. Financt. stocks régulat.	1,0	1,0	1,0	1,0
		. Accès élargi	–	–	13,2	41,1
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	50,8	46,5	42,2	32,1	
Mali						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	15,9	15,9	15,9	
		– Disponibilités	0,1	0,2	0,3	
Département général	{	– Quote-part	50,8	50,8	50,8	
		– Position de réserve	8,7	8,7	8,7	
		– Recours au crédit du Fonds	53,7	69,4	73,2	
		dont : . Tranches de crédit	36,4	44,1	38,3	
		. Financt. compensatoire ¹	1,3	–	–	
		. Accès élargi	16,0	25,3	34,9	
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	19,3	16,1	11,8		
Niger						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	9,4	9,4	9,4	
		– Disponibilités	7,4	2,9	0,2	0,4
Département général	{	– Quote-part	24,0	33,7	33,7	33,7
		– Position de réserve	6,1	8,6	8,6	8,6
		– Recours au crédit du Fonds	12,0	33,6	54,8	68,8
		dont : . Tranches de crédit	–	9,6	24,4	31,4
		. Financt. compensatoire	12,0	24,0	24,0	24,0
		. Accès élargi	–	–	6,4	13,4
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	12,7	11,6	10,5	8,0	
N.B. - Le Mali a intégré l'U.M.O.A. à compter du 1er juin 1984.						
Source : Fonds Monétaire International.						

POSITION DES ÉTATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

Situation au 30 septembre						
		1983	1984	1985	1986	
Millions de D.T.S.						
Sénégal						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	24,5	24,5	24,5	24,5
		– Disponibilités	2,5	0,1	0,1	0,5
Département général	{	– Quote-part	63,0	85,1	85,1	85,1
		– Position de réserve	0,9	1,0	1,0	1,0
		– Recours au crédit du Fonds	174,7	213,7	222,0	199,0
		dont : . <i>Tranches de crédit</i>	45,5	61,1	76,8	64,0
		. <i>Financt. compensatoire</i>	44,6	42,0	21,0	–
		. <i>Facilité élargie</i>	20,5	20,5	18,1	14,7
		. <i>Financt. supplément.</i>	54,1	50,5	43,9	30,4
		. <i>Accès élargi</i>	10,0	39,7	62,2	89,9
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	32,6	29,8	24,9	18,3	
Togo						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	11,0	11,0	11,0	11,0
		– Disponibilités	1,7	0,1	0,8	€
Département général	{	– Quote-part	28,5	38,4	38,4	38,4
		– Position de réserve	0,2	0,2	0,2	0,2
		– Recours au crédit du Fonds	31,7	44,0	50,5	63,8
		dont : . <i>Tranches de crédit</i>	16,7	25,7	32,1	37,8
		. <i>Financt. supplément.</i>	7,2	6,3	4,5	2,7
		. <i>Accès élargi</i>	7,8	11,9	13,9	23,3
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	14,3	13,2	11,0	8,0	
Source : Fonds Monétaire International.						

U.M.O.A. - COMMERCIALISATION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Milliers de tonnes					
Arachide					
<i>En coque</i>					
Mali	14,5	10,7	-	1,3	21,3
Sénégal	692,3	912,7	352,0	235,7	347,6
<i>Décortiquée</i>					
Burkina	0,4	1,4	€	0,2	5,4
Niger	1,7	4,2	2,0	1,3	1,8
Togo	€	€	0,1	9,3	15,1
Cacao					
Bénin	0,4	2,9	6,0	1,3	6,4
Côte d'Ivoire (a)	471,7	365,9	417,7	570,9	563,3
Togo	11,0	9,8	16,6	9,8	14,1
Café					
Bénin	0,4	0,5	€	€	€
Côte d'Ivoire	246,8	267,5	85,2	276,6	265,7
Togo	9,2	5,9	2,7	10,1	8,6
Coton graine					
Bénin	14,5	31,6	44,9	87,8	89,3
Burkina	57,5	75,6	79,3	88,1	115,5
Côte d'Ivoire	135,4	157,0	142,3	212,1	189,3
Mali	96,5	127,6	140,7	144,3	175,1
Niger	1,8	2,0	3,9	3,9	4,4
Sénégal	41,0	47,1	30,5	46,9	27,9
Togo	21,1	27,0	24,4	54,8	63,6
Karité					
Bénin	3,4	1,8	25,5	€	7,4
Burkina	26,6	24,3	66,7	1,6	70,0
Mali	20,0	19,0	14,9	€	13,8
Togo	6,3	4,4	12,8	0,9	20,9
Sésame					
Burkina	3,7	4,0	3,7	6,5	4,6
Régimes de palme					
Bénin	87,6	62,3	33,2	48,9	54,6
Côte d'Ivoire	787,0	712,1	818,8	697,3	927,4
Palmistes					
Bénin	23,9	24,0	18,2	24,7	7,8
Côte d'Ivoire	...	33,6	37,6	34,6	37,9
Togo	6,8	5,5	0,3	0,9	3,5
(a) Achats bruts, y compris freintes et sacheries.					
Sources : Organismes nationaux de commercialisation.					

U.M.O.A. - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIÈRES

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Milliers de tonnes					
Maïs					
Bénin	287,9	272,9	281,9	373,5	425,1
Burkina	131,7	111,3	71,9	77,6	141,9
Côte d'Ivoire	423,0	410,0	520,0	480,0	420,0
Mali	70,0	95,0	75,0	74,0	200,0
Sénégal	94,8	82,3	60,6	98,5	146,9
Togo	151,0	150,9	144,7	221,8	181,6
Mil et sorgho					
Bénin	63,6	68,6	62,6	92,9	90,9
Burkina	1 114,1	1 050,1	1 038,8	1 019,6	1 425,7
Côte d'Ivoire	48,3	43,0	64,0	62,0	62,0
Mali	871,0	793,0	670,1	520,0	1 249,4
Niger	1 635,4	1 652,0	1 687,0	1 019,3	1 778,7
Sénégal	986,1	585,2	351,8	471,4	949,6
Togo	120,4	136,0	130,8	194,4	181,6
Riz paddy					
Bénin	8,5	8,8	5,3	7,7	6,3
Burkina	28,7	27,1	19,3	41,0	20,9
Côte d'Ivoire	450,0	360,0	514,0	540,0	560,0
Mali	175,6	129,7	129,2	103,4	187,2
Niger	38,3	51,5	45,3	51,4	56,1
Sénégal	127,0	95,0	108,5	135,8	147,0
Togo	14,5	16,3	10,0	17,8	15,2
Igname					
Bénin	665,9	671,9	620,2	710,0	776,6
Côte d'Ivoire	2 540,0	2 170,0	2 470,0	2 500,0	2 300,0
Togo	527,8	472,6	424,1	341,9	364,4
Manioc					
Bénin	575,2	609,9	580,2	685,7	708,0
Côte d'Ivoire	1 230,0	1 060,0	1 250,0	1 250,0	1 250,0
Togo	372,1	366,9	345,2	444,4	474,4
Niébé					
Bénin	28,0	29,0	28,6	42,7	39,1
Niger	267,1	290,0	268,9	194,8	115,4
Sénégal	28,8	13,2	12,9	15,8	79,7
Togo	19,8	26,2	20,6	33,0	26,6
Banane "plantain"					
Côte d'Ivoire	1 320,0	980,0	1 100,0	1 300,0	1 010,0
N.B. - Pour le Bénin, le Burkina et la Côte d'Ivoire, année civile.					
Sources : Ministères de l'Agriculture des États.					

U.M.O.A. - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Francs CFA le kilo					
Arachide					
<i>En coque</i>					
Mali	45,0	45,0	...	...	70,0
Sénégal	70,0	70,0	70,0	70,0	90,0
<i>Décortiquée</i>					
Burkina	130,78	138,758	138,758	138,758	150,0
Niger	85,0	100,0	100,0	110,0	140,0
Togo	95,0	105,0	145,0	175,0	175,0
Cacao					
Côte d'Ivoire	300,0	300,0	350,0	375,0	400,0
Togo	225,0	235,0	275,0	300,0	330,0
Café					
Bénin	210,0	215,0	235,0	235,0	280,0
Côte d'Ivoire (cerises)	150,0	150,0	175,0	190,0	200,0
Togo (marchand)	215,0	235,0	290,0	315,0	365,0
Coton graine (1er choix)					
Bénin	80,0	85,0	100,0	100,0	110,0
Burkina	62,0	62,0	70,0	90,0	100,0
Côte d'Ivoire	80,0	80,0	100,0	115,0	115,0
Mali	65,0	65,0	74,65	75,0	85,0
Niger	80,0	120,0	120,0	120,0	130,0
Sénégal	68,0	70,0	70,0	70,0	100,0
Togo	65,0	65,0	75,0	90,0	105,0
Karité					
Bénin	35,0	40,0	55,0	55,0	60,0
Burkina	43,0	46,0	58,0	58,0	70,0
Togo	41,0	45,0	55,0	65,0	80,0
Palmistes					
Bénin	40,0	42,0	45,0	60,0	60,0
Togo	52,0	55,0	60,0	75,0	75,0
Sources : Journaux officiels des États.					

U.M.O.A. – INDICE GÉNÉRAL DES PRIX A LA CONSOMMATION AFRICAINE

	1982	1983	1984	1985	1986
Base 100 : Année 1970					
Ouagadougou					
1er trimestre	...	412,4	429,8	488,6	448,4
2ème "	...	427,3	446,2	488,3	459,8
3ème "	...	427,3	502,0	486,1	448,9
4ème "	412,8	437,3	499,0	448,1	433,4
Année	...	427,7	469,3	477,8	447,6
Abidjan					
1er trimestre	359,9	374,1	394,2	402,6	433,0
2ème "	372,2	390,9	408,2	405,7	439,0
3ème "	365,4	392,7	408,0	414,2	438,2
4ème "	365,0	391,0	404,6	422,5	443,9
Année	365,6	387,2	403,7	411,2	438,5
Bamako (a)					
1er trimestre	420,6	437,2	512,4	529,7	585,0
2ème "	408,4	465,6	538,3	579,5	593,5
3ème "	472,0	511,4	558,9	637,1	557,9
4ème "	456,4	516,3	559,4	591,4	511,3
Année	439,4	482,6	542,3	584,4	561,9
Niamey					
1er trimestre	379,2	366,7	402,9	398,3	381,6
2ème "	392,2	374,8	417,1	415,6	397,4
3ème "	401,6	387,0	440,6	428,0	424,0
4ème "	397,3	403,1	401,1	402,3	388,5
Année	392,6	382,9	415,4	411,1	397,9
Dakar					
1er trimestre	313,7	338,7	371,8	432,0	481,2
2ème "	319,4	344,6	395,0	454,1	478,1
3ème "	328,6	378,7	423,4	465,4	487,2
4ème "	335,2	386,4	428,8	478,0	499,3
Année	324,3	362,1	404,8	457,4	486,5
Lomé					
1er trimestre	342,7	379,1	374,1	354,8	378,3
2ème "	354,9	404,3	384,8	366,1	386,2
3ème "	346,4	381,2	363,2	362,4	373,9
4ème "	353,1	363,3	351,9	363,9	359,4
Année	349,3	382,0	368,5	361,8	379,8
(a) Indices des prix des produits alimentaires relevés sur les marchés.					
N.B. : Indices calculés par la B.C.E.A.O. à partir de ceux établis par les Services nationaux de Statistiques.					

U.M.O.A. – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1983		1984*	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 811 720	- 798 829	- 811 272	- 713 961
Crédit intérieur	2 160 564	2 243 990	2 264 520	2 407 349
- Position nette				
des Gouvernements	329 656	345 531	442 932	437 475
- Crédits à l'économie	1 830 908	1 898 459	1 821 588	1 969 874
. Créd. de campagne	161 800	207 530	90 073	193 232
. Autres crédits	1 669 108	1 690 929	1 731 515	1 776 642
dont :				
Obligat. caution.	17 002	16 075	17 490	17 033
ACTIF = PASSIF	1 348 844	1 445 161	1 453 248	1 693 388
Masse monétaire	1 238 721	1 341 892	1 450 155	1 674 602
- Circulation fiduciaire	352 076	440 964	394 109	532 281
- Dépôts en C.C.P.	15 880	14 040	24 949	23 878
- Dépôts en banque	870 765	886 888	1 031 097	1 118 443
. Organ. publics	120 217	100 218	154 070	183 696
. Autres	750 548	786 670	877 027	934 747
Autres éléments (net)	110 123	103 269	3 093	18 786
Millions de francs CFA				
	</			

BÉNIN – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 25 452	- 32 735	- 41 934	- 36 969			
Crédit intérieur	126 900	132 322	139 392	155 270			
- Position nette							
du Gouvernement	- 2 100	- 578	10 792	14 126			
- Crédits à l'économie	129 000	132 900	128 600	141 144			
. Créd. de campagne	3 000	3 000	2 640	2 642			
. Autres crédits	126 000	129 900	125 960	138 502			
dont :							
Obligat. caution.	-	-	-	-			
ACTIF = PASSIF	101 448	99 587	97 458	118 301			
Masse monétaire	98 310	97 001	100 295	110 610			
- Circulation fiduciaire	26 277	22 511	23 296	26 954			
- Dépôts en C.C.P.	3 033	2 895	2 921	2 980			
- Dépôts en banque	69 000	71 595	74 078	80 676			
. Organ. publics	12 000	12 000	33 997	27 651			
. Autres	57 000	59 595	40 081	53 025			
Autres éléments (net)	3 138	2 586	- 2 837	7 691			
1985							
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	1986		
					Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 42 626	- 32 225	- 39 548	- 42 986	- 53 952	- 51 600	- 42 889
Crédit intérieur	158 714	146 691	148 707	151 010	157 855	153 596	142 414
- Position nette							
du Gouvernement	13 409	10 343	9 519	5 506	7 286	8 926	7 947
- Crédits à l'économie	145 305	136 348	139 188	145 504	150 569	144 670	134 467
. Créd. de campagne	7 209	2 137	954	4 042	9 615	4 114	1 756
. Autres crédits	138 096	134 211	138 234	141 462	140 954	140 556	132 711
dont :							
Obligat. caution.	-	-	-	-	-	-	-
ACTIF = PASSIF	116 088	114 466	109 159	108 024	103 903	101 996	99 526
Masse monétaire	109 813	110 475	104 550	111 619	112 384	116 284	107 495
- Circulation fiduciaire	25 570	25 827	22 563	20 261	20 396	22 106	24 168
- Dépôts en C.C.P.	3 698	3 102	3 348	2 903	3 826	3 842	3 114
- Dépôts en banque	80 545	81 546	78 639	88 455	88 162	90 336	80 213
. Organ. publics	22 555	27 894	27 097	24 505	25 464	26 407	27 151
. Autres	57 990	53 652	51 542	64 050	62 698	63 929	53 062
Autres éléments (net)	6 275	3 991	4 609	- 3 595	- 8 481	- 14 288	- 7 970
N.B. - Données des banques estimées jusqu'en décembre 1983.							
Source : B.C.E.A.O.							

BURKINA – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 6 443	5 635	17 956	24 421
Crédit intérieur	79 221	73 376	68 596	72 440
- Position nette				
du Gouvernement	- 744	- 6 940	-10 684	- 6 250
- Crédits à l'économie	79 965	80 316	79 280	78 690
. Créd. de campagne	3 483	4 106	154	1 874
. Autres crédits	76 482	76 210	79 126	76 816
dont :				
<i>Obligat. caution.</i>	2 192	1 916	1 942	1 806
ACTIF = PASSIF	72 778	79 011	86 552	96 861
Masse monétaire	74 138	80 059	82 515	92 768
- Circulation fiduciaire	24 912	31 738	24 679	31 240
- Dépôts en C.C.P.	1 300	1 308	1 876	1 844
- Dépôts en banque	47 926	47 013	-	-
. Organ. publics	6 080	6 062	55 960	59 684
. Autres	41 846	40 951	43 237	48 420
Autres éléments (net)	- 1 360	- 1 048	- 4 037	- 4 093

CÔTE D'IVOIRE – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 610 591	- 630 680	- 593 860	- 521 570
Crédit intérieur	1 282 707	1 335 706	1 272 006	1 355 260
- Position nette				
du Gouvernement	202 999	210 685	250 979	239 216
-- Crédits à l'économie	1 079 708	1 125 021	1 021 027	1 116 044
. Créd. de campagne	116 383	163 585	72 010	160 727
. Autres crédits	963 325	961 436	949 017	955 317
dont :				
Obligat. caution.	9 841	10 241	11 633	11 844
ACTIF = PASSIF	672 116	705 026	678 146	833 690
Masse monétaire	632 612	691 921	692 245	829 651
- Circulation fiduciaire	171 438	231 988	182 794	278 656
- Dépôts en C.C.P.	4 755	2 840	9 112	8 675
- Dépôts en banque	456 419	457 093	500 339	542 320
. Organ. publics	77 558	52 157	67 747	66 812
. Autres	378 861	404 936	432 592	475 508
Autres éléments (net)	39 504	13 105	- 14 099	4 039
Millions de francs CFA				

Source : B.C.E.A.O.

MALI – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1983				1984			
	Septembre		Décembre		Septembre		Décembre	
Millions de francs CFA								
Avoirs extérieurs (net)					- 47 435	- 37 780		
Crédit intérieur					103 213	113 868		
- Position nette								
du Gouvernement					38 152	40 810		
- Crédits à l'économie					65 061	73 058		
. Créd. de campagne					6 955	7 613		
. Autres crédits					58 106	65 445		
dont :								
Obligat. caution.					342	342		
ACTIF = PASSIF					55 778	76 088		
Masse monétaire					100 927	117 395		
- Circulation fiduciaire					39 882	50 486		
- Dépôts en C.C.P.					2 032	3 222		
- Dépôts en banque					59 013	63 687		
. Organ. publics					18 251	19 371		
. Autres					40 762	44 316		
Autres éléments (net)					- 45 149	- 41 307		
	1985				1986			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	
Millions de francs CFA								
Avoirs extérieurs (net)	- 43 549	- 41 694	- 53 531	- 55 345	- 53 868	- 57 769	- 65 464	
Crédit intérieur	117 761	119 263	120 745	127 164	128 805	127 414	131 462	
- Position nette								
du Gouvernement	38 135	40 789	41 882	43 619	40 233	38 211	38 666	
- Crédits à l'économie	79 626	78 474	78 863	83 545	88 572	89 203	92 796	
. Créd. de campagne	10 357	8 187	6 296	6 992	12 132	8 657	8 270	
. Autres crédits	69 269	70 287	72 567	76 553	76 440	80 546	84 526	
dont :								
Obligat. caution.	342	342	342	342	342	342	342	
ACTIF = PASSIF	74 212	77 569	67 214	71 819	74 937	69 645	65 998	
Masse monétaire	123 935	129 099	118 630	127 579	129 706	119 211	117 476	
- Circulation fiduciaire	53 357	54 366	47 598	59 765	65 112	54 516	53 000	
- Dépôts en C.C.P.	3 306	2 590	3 050	4 313	3 760	3 888	3 327	
- Dépôts en banque	67 272	72 143	67 982	63 501	60 834	60 807	61 149	
. Organ. publics	20 681	22 498	20 944	17 979	10 932	9 497	10 407	
. Autres	46 591	49 645	47 038	45 522	49 902	51 310	50 742	
Autres éléments (net)	- 49 723	- 51 530	- 51 416	- 55 760	- 54 769	- 49 566	- 51 478	
Source : B.C.E.A.O.								

Source : B.C.E.A.O.

NIGER – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 50 848	– 51 768	– 31 634	– 33 432			
Crédit intérieur	129 840	134 690	122 672	130 399			
– Position nette							
du Gouvernement	12 585	18 122	16 082	21 606			
– Crédits à l'économie	117 255	116 568	106 590	108 793			
. Créd. de campagne	10 033	10 482	2 006	2 977			
. Autres crédits	107 222	106 086	104 584	105 816			
dont :							
Obligat. caution.	1 415	35	22	85			
ACTIF = PASSIF	78 992	82 922	91 038	96 967			
Masse monétaire	77 257	82 113	95 494	100 622			
– Circulation fiduciaire	28 754	30 950	28 094	30 628			
– Dépôts en C.C.P.	1 044	1 226	1 479	1 452			
– Dépôts en banque	47 459	49 937	65 921	68 542			
. Organ. publics	4 197	5 975	12 447	12 378			
. Autres	43 262	43 962	53 474	56 164			
Autres éléments (net)	1 735	809	– 4 456	– 3 655			
1985							
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 31 834	– 23 417	– 19 512	– 28 842	– 28 374	– 21 419	– 19 354
Crédit intérieur	132 617	118 718	117 840	127 956	125 853	124 290	126 021
– Position nette							
du Gouvernement	24 418	22 515	22 922	26 593	24 311	25 504	19 924
– Crédits à l'économie	108 199	96 203	94 918	101 363	101 542	98 786	106 097
. Créd. de campagne	2 978	2 156	1 975	5 901	5 623	6 946	6 917
. Autres crédits	105 221	94 047	92 943	95 462	95 919	91 840	99 180
dont :							
Obligat. caution.	103	103	100	–	–	–	–
ACTIF = PASSIF	100 783	95 301	98 328	99 114	97 479	102 871	106 667
Masse monétaire	103 146	111 679	108 926	108 105	114 321	113 501	112 886
– Circulation fiduciaire	27 828	30 032	30 033	33 340	34 752	33 781	34 479
– Dépôts en C.C.P.	1 396	1 440	1 414	1 671	1 630	1 924	2 031
– Dépôts en banque	73 922	80 207	77 479	73 094	77 939	77 796	76 376
. Organ. publics	12 823	20 584	20 418	10 601	9 182	12 520	12 712
. Autres	61 099	59 623	57 061	62 493	68 757	65 276	63 664
Autres éléments (net)	– 2 363	– 16 378	– 10 598	– 8 991	– 16 842	– 10 630	– 6 219
Source : B.C.E.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

SÉNÉGAL – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 224 684	- 217 363	256 417	- 245 335			
Crédit intérieur	471 369	489 558	502 929	509 440			
- Position nette							
du Gouvernement	107 720	116 308	138 389	130 633			
- Crédits à l'économie	363 649	373 250	364 540	378 807			
. Créd. de campagne	27 787	22 034	5 614	14 647			
. Autres crédits	335 862	351 216	358 926	364 160			
dont :							
Obligat. caution.	1 491	1 903	1 643	1 491			
ACTIF = PASSIF	246 685	272 195	246 512	264 105			
Masse monétaire	258 405	273 000	263 204	287 115			
- Circulation fiduciaire	69 877	78 277	66 957	77 323			
- Dépôts en C.C.P.	4 834	4 806	6 553	4 736			
- Dépôts en banque	183 694	189 917	189 694	205 056			
. Organ. publics	4 355	4 969	4 453	14 172			
. Autres	179 339	184 948	185 241	190 884			
Autres éléments (net)	- 11 720	- 805	- 16 692	- 23 010			
	1985		1986				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 249 345	- 259 845	- 262 286	- 293 689	- 284 452	- 270 643	- 257 347
Crédit intérieur	516 173	511 060	519 007	554 194	562 844	549 840	538 347
- Position nette							
du Gouvernement	133 003	134 153	145 750	150 698	153 952	147 953	141 912
- Crédits à l'économie	383 170	376 907	373 257	403 496	408 892	401 887	396 435
. Créd. de campagne	21 374	16 568	9 310	28 287	37 367	30 007	23 741
. Autres crédits	361 796	360 339	363 947	375 209	371 525	371 880	372 694
dont :							
Obligat. caution.	1 714	1 837	1 839	2 248	2 055	2 065	2 032
ACTIF = PASSIF	266 828	251 215	256 721	260 505	278 392	279 197	281 000
Masse monétaire	287 258	284 304	279 285	300 109	306 094	291 556	288 313
- Circulation fiduciaire	73 107	64 793	63 670	86 222	81 690	75 223	75 257
- Dépôts en C.C.P.	4 699	4 695	4 647	3 827	4 205	3 909	3 883
- Dépôts en banque	209 452	214 816	210 968	210 060	220 199	212 424	209 173
. Organ. publics	5 863	8 268	5 572	4 840	6 759	7 920	7 463
. Autres	203 589	206 548	205 396	205 220	213 440	204 504	201 710
Autres éléments (net)	- 20 430	- 33 089	- 22 564	- 39 604	- 27 702	- 12 359	- 7 313
Source : B.C.E.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

TOGO – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	26 880	47 185	52 169	62 902
Crédit intérieur	77 612	80 380	70 347	74 110
– Position nette				
du Gouvernement	11 279	9 976	2 233	772
– Crédits à l'économie	66 333	70 404	68 114	73 338
. Créd. de campagne	1 180	4 325	227	2 392
. Autres crédits	65 153	66 079	67 887	70 946
dont :				
<i>Obligat. caution.</i>	2 062	1 980	1 908	1 465
ACTIF = PASSIF	104 492	127 565	122 516	137 012
Masse monétaire	97 970	117 760	115 433	136 077
– Circulation fiduciaire	30 818	45 500	28 406	36 994
– Dépôts en C.C.P.	913	964	975	969
– Dépôts en banque	66 239	71 296	86 052	98 114
. Organ. publics	16 028	19 055	26 449	32 045
. Autres	50 211	52 241	59 603	66 069
Autres éléments (net)	6 522	9 805	7 083	935
Millions de francs CFA				
	</			

Source : B.C.E.A.O.

U.M.O.A. – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 570 022	- 568 030	- 605 116	- 551 487
Créances sur les États	520 697	534 739	622 230	619 850
Créances sur les banques	646 673	730 854	581 489	680 774
Créances sur les établiss. financiers	10 745	11 619	12 315	12 640
ACTIF = PASSIF	608 093	709 182	610 918	761 777
Circulation fiduciaire	352 076	440 964	394 105	532 281
Dépôts des États (y c. encaisse)	104 588	92 507	72 441	71 671
Dépôts des banques (y c. encaisse)	79 281	101 580	148 981	176 564
Autres dépôts	639	156	1 091	429
Autres éléments (net)	71 509	73 975	- 5 704	-19 738
	</			

BÉNIN – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 20 352	- 25 735	- 28 532	- 20 120			
Créances sur l'État	13 294	13 822	14 223	15 222			
Créances sur les banques	38 982	39 297	39 358	39 984			
Créances sur les établiss. financiers	-	-	-	-			
ACTIF = PASSIF	31 924	27 384	25 049	29 086			
Circulation fiduciaire	26 277	22 511	23 296	26 954			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	3 427	3 695	1 203	898			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	1 140	1 287	1 651	2 332			
Autres dépôts	-	-	-	-			
Autres éléments (net)	1 080	- 109	- 1 101	- 1 098			
Millions de francs CFA							
	1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 31 604	- 24 372	- 28 590	- 29 688	- 36 692	- 30 841	- 28 253
Créances sur l'État	14 740	15 038	13 956	13 727	14 094	14 038	13 735
Créances sur les banques	45 198	37 295	38 967	42 428	49 633	44 410	38 967
Créances sur les établiss. financiers	-	-	-	-	-	-	-
ACTIF = PASSIF	28 334	27 961	24 333	26 467	27 035	27 607	27 927
Circulation fiduciaire	25 570	25 827	22 563	20 261	20 396	22 106	24 168
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	950	1 214	1 640	4 582	3 461	2 652	2 443
Dépôts des banques (y c. encaisse)	2 960	2 701	2 152	3 404	3 642	2 998	1 411
Autres dépôts	45	45	90	290	104	113	35
Autres éléments (net)	- 1 191	- 1 826	- 2 112	- 2 070	- 568	- 262	- 130
Source : B.C.E.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

BURKINA – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	10 986	25 215	32 041	37 170			
Créances sur l'État	13 244	12 382	13 289	13 838			
Créances sur les banques	11 035	11 202	9 427	9 608			
Créances sur les étab. financiers	671	761	742	801			
ACTIF = PASSIF	35 936	49 560	55 499	61 417			
Circulation fiduciaire	24 912	31 738	24 679	31 240			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	3 214	7 226	7 171	4 766			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	7 765	10 286	23 783	26 086			
Autres dépôts	16	1	2	9			
Autres éléments (net)	29	309	- 136	- 684			
	1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	37 143	41 886	42 047	35 736	46 043	46 724	46 531
Créances sur l'État	12 235	11 840	12 065	11 915	12 543	12 561	12 775
Créances sur les banques	9 136	6 056	5 751	7 014	7 951	6 545	6 264
Créances sur les établis. financiers	855	767	713	773	822	919	997
ACTIF = PASSIF	59 369	60 549	60 576	55 438	67 359	66 749	66 567
Circulation fiduciaire	32 235	29 853	27 673	30 971	34 654	36 702	38 110
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	5 560	5 360	5 482	5 242	3 838	3 546	3 037
Dépôts des banques (y c. encaisse)	22 406	27 018	28 967	20 552	30 561	26 501	25 240
Autres dépôts	4	4	49	236	35	122	126
Autres éléments (net)	- 836	- 1 686	- 1 595	- 1 563	- 1 729	- 122	54
Source : B.C.E.A.O.							

CÔTE D'IVOIRE -- SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 471 196	- 494 895	- 493 567	- 473 087			
Créances sur l'État	321 850	316 393	343 585	333 500			
Créances sur les banques	384 237	466 904	351 065	433 311			
Créances sur les établiss. financiers	7 282	7 772	8 358	8 559			
ACTIF = PASSIF	242 173	296 174	209 441	302 283			
Circulation fiduciaire	171 438	231 988	182 794	278 656			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	58 977	37 733	22 074	19 752			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	11 456	25 510	32 530	30 197			
Autres dépôts	125	83	181	254			
Autres éléments (net)	177	860	- 28 138	- 26 576			
	1985		1986				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 422 621	- 394 128	- 401 023	- 365 568	- 314 123	- 225 329	- 291 288
Créances sur l'État	331 309	341 921	332 046	327 433	312 284	290 646	329 988
Créances sur les banques	417 444	332 543	322 436	392 153	362 491	297 912	313 348
Créances sur les établiss. financiers	8 941	9 175	9 515	9 877	10 165	10 758	10 814
ACTIF = PASSIF	335 073	289 511	262 974	363 895	370 817	373 987	362 862
Circulation fiduciaire	278 584	234 824	218 387	307 030	307 911	252 734	237 810
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	55 807	10 129	18 578	24 972	19 531	17 213	28 087
Dépôts des banques (y c. encaisse)	23 506	97 878	75 855	81 983	89 098	102 847	91 033
Autres dépôts	322	317	196	94	87	52	256
Autres éléments (net)	- 23 146	- 53 637	- 50 042	- 50 184	- 45 810	1 141	5 676
Source : B.C.E.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

MALI – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

1983		1984					
Septembre	Décembre	Septembre	Décembre				
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)		- 41 990	- 33 356				
Créances sur l'État		40 419	47 219				
Créances sur les banques		9 515	12 511				
Créances sur les établiss. financiers		-	-				
ACTIF = PASSIF		7 944	26 374				
Circulation fiduciaire		39 882	50 486				
Dépôts de l'État (y c. encaisse)		815	5 910				
Dépôts des banques (y c. encaisse)		9 384	13 108				
Autres dépôts		838	-				
Autres éléments (net)		- 42 975	- 43 130				
1985							
1986							
Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 34 542	- 29 238	- 41 576	- 41 800	- 40 099	- 42 292	- 50 184
Créances sur l'État	46 828	51 459	50 744	51 224	51 638	51 097	49 158
Créances sur les banques	17 098	11 255	13 722	20 620	27 521	28 320	31 133
Créances sur les établiss. financiers	-	-	-	-	-	-	-
ACTIF = PASSIF	29 384	33 476	22 890	30 044	39 060	37 125	30 107
Circulation fiduciaire	53 357	54 366	47 598	59 765	65 112	54 516	53 000
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	3 389	3 319	1 526	3 710	3 201	4 491	658
Dépôts des banques (y c. encaisse)	15 641	21 046	18 129	11 980	15 755	19 133	16 475
Autres dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments (net)	- 43 003	- 45 255	- 44 363	- 45 411	- 45 008	- 41 015	- 40 026
Source : B.C.E.A.O.							

NIGER – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 3 107	- 3 239	11 468	11 515
Créances sur l'État	20 673	27 859	27 764	31 067
Créances sur les banques	33 127	33 277	21 039	20 814
Créances sur les établiss. financiers	275	221	95	90
ACTIF = PASSIF	50 968	58 118	60 366	63 486
Circulation fiduciaire	28 754	30 950	28 094	30 628
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	16 432	20 345	19 670	16 795
Dépôts des banques (y c. encaisse)	5 561	6 766	14 619	17 964
Autres dépôts	5	5	5	5
Autres éléments (net)	216	52	- 2 022	- 1 906

SÉNÉGAL - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 188 336	- 189 241	- 215 830	- 200 844
Créances sur l'État	122 177	132 273	150 760	145 296
Créances sur les banques	174 329	173 824	145 567	157 904
Créances sur les établiss. financiers	2 020	2 357	2 580	2 612
ACTIF = PASSIF	110 190	119 213	83 077	104 968
Circulation fiduciaire	69 877	78 277	66 957	77 323
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	18 134	15 949	12 035	13 506
Dépôts des banques (y c. encaisse)	21 615	24 848	14 716	24 819
Autres dépôts	457	13	2	3
Autres éléments (net)	107	126	-10 633	-10 683
	</			

Source : B.C.E.A.O.

TOGO - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

1983					1984								
Septembre		Décembre		Septembre		Décembre							
Millions de francs CFA													
Avoirs extérieurs (net)	32 163	47 080	49 088	65 878									
Créances sur l'État	29 458	32 009	32 189	33 707									
Créances sur les banques	4 962	6 349	5 519	6 643									
Créances sur les établiss. financiers	497	508	541	578									
ACTIF = PASSIF	87 080	85 946	87 337	106 806									
Circulation fiduciaire	30 818	45 500	28 406	36 994									
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	4 405	7 559	9 473	10 615									
Dépôts des banques (y c. encaisse)	31 742	32 882	52 298	62 057									
Autres dépôts	7	17	23	19									
Autres éléments (net)	108	- 12	- 2 863	- 2 879									
1985				1986									
Mars		Juin		Sept.		Déc.		Mars		Juin		Sept.	
Millions de francs CFA													
Avoirs extérieurs (net)	78 492	73 358	63 406	75 757	81 627	79 576	83 459						
Créances sur l'Etat	36 285	36 800	38 360	40 718	41 535	42 325	44 250						
Créances sur les banques	6 027	4 450	2 839	3 952	6 468	4 955	3 149						
Créances sur les établiss. financiers	596	626	709	796	849	995	1 066						
ACTIF = PASSIF	121 400	115 234	105 314	121 223	130 749	127 851	131 924						
Circulation fiduciaire	36 724	32 272	32 606	39 213	39 960	37 002	37 510						
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	9 049	12 037	5 397	10 831	6 801	11 301	13 498						
Dépôts des banques (y c. encaisse)	78 237	75 923	73 086	77 013	89 363	79 578	80 598						
Autres dépôts	17	14	40	44	16	51	40						
Autres éléments (net)	- 2 627	- 5 012	- 5 815	- 5 878	- 5 661	- 81	- 278						
Source : B.C.E.A.O.													

U.M.O.A. – SITUATION DES BANQUES

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 241 698	- 230 799	- 206 156	- 162 474
Réserves	79 184	73 654	151 051	183 284
Créances sur les États	74 414	74 589	76 527	78 015
Crédits à l'économie	1 803 161	1 870 765	1 791 783	1 940 201
ACTIF = PASSIF	1 715 061	1 788 209	1 813 205	2 039 026
Dépôts des particuliers				
et entreprise :	870 126	886 732	1 030 006	1 117 788
- Organismes publics	119 719	100 210	153 743	183 690
- Autres	750 407	786 522	876 263	934 098
Dépôts des États	159 745	169 255	190 842	194 993
Crédits de la				
Banque centrale	652 467	722 414	588 862	695 042
Autres éléments (net)	32 723	9 808	3 495	31 203
Millions de francs CFA				

BÉNIN – SITUATION DES BANQUES

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 5 100	- 7 000	- 13 402	- 10 849
Réserves	1 140	1 287	1 651	2 329
Créances sur l'État	3 000	3 400	2 806	3 223
Crédits à l'économie	129 000	132 900	128 600	141 144
ACTIF = PASSIF	128 040	130 587	119 655	135 847
Dépôts des particuliers				
et entreprises	69 000	71 595	74 078	80 676
- Organismes publics	12 000	12 000	33 997	27 651
- Autres	57 000	59 595	40 081	53 025
Dépôts de l'État	18 000	17 000	7 955	6 401
Crédits de la				
Banque centrale	38 982	39 297	39 358	39 984
Autres éléments (net)	2 058	2 695	- 1 736	8 786

BURKINA – SITUATION DES BANQUES

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 17 429	- 19 580	- 14 085	- 12 749			
Réserves	7 702	10 234	23 782	25 846			
Creances sur l'État	13 953	12 465	10 903	12 655			
Credits à l'économie	77 102	77 639	76 596	76 083			
ACTIF = PASSIF	81 328	80 758	97 196	101 835			
Dépôts des particuliers							
et entreprises	47 910	47 012	55 958	59 675			
- Organismes publics	6 080	6 062	12 723	11 264			
- Autres	41 830	40 950	43 235	48 411			
Dépôts de l'État	23 835	23 953	27 640	28 015			
Crédits de la							
Banque centrale	11 035	11 202	9 412	9 607			
Autres éléments (net)	- 1 452	- 1 409	4 186	4 538			
1985							
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 11 122	- 13 713	- 13 956	- 13 767	- 16 457	- 11 342	- 11 154
Réserves	22 300	26 655	28 884	20 191	29 892	22 976	21 862
Créances sur l'État	3 922	3 769	6 110	6 672	6 864	6 738	6 482
Crédits à l'économie	79 365	78 672	83 181	92 837	99 167	101 778	98 665
ACTIF = PASSIF	94 465	95 383	104 219	105 933	119 466	120 150	115 855
Dépôts des particuliers							
et entreprises	51 340	54 811	58 319	60 136	62 974	65 408	66 129
- Organismes publics	9 585	12 115	12 607	13 423	10 779	11 843	12 236
- Autres	41 755	42 696	45 761	46 713	52 195	53 565	53 893
Dépôts de l'État	27 094	26 667	31 166	31 134	36 879	39 123	37 996
Crédits de la							
Banque centrale	9 136	6 115	5 751	7 014	8 011	6 545	6 264
Autres éléments (net)	6 895	7 790	8 983	7 649	11 602	9 074	5 466
Source : B.C.E.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

CÔTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 139 395	- 135 785	- 100 293	- 48 483
Réserves	11 391	26 606	34 708	39 217
Créances sur l'État	17 130	17 405	20 340	19 393
Crédits à l'économie	1 062 585	1 107 008	1 001 036	1 095 641
ACTIF = PASSIF	951 711	1 015 234	955 791	1 105 768
Dépôts des particuliers				
et entreprises	456 294	457 010	500 158	542 066
- Organismes publics	77 515	52 151	67 747	66 806
- Autres	378 779	404 859	432 411	475 260
Dépôts de l'État	71 918	77 979	88 351	90 756
Crédits de la				
Banque centrale	389 743	456 958	359 238	449 324
Autres éléments (net)	33 756	23 287	8 044	23 622

Source : B.C.E.A.O.

MALI – SITUATION DES BANQUES

1983		1984					
Septembre	Décembre	Septembre	Décembre				
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)		– 5 445	– 4 424				
Réserves		8 981	10 927				
Créances sur l'État		2 334	2 598				
Crédits à l'économie		64 719	72 716				
ACTIF = PASSIF		70 589	81 817				
Dépôts des particuliers							
et entreprises		58 175	63 687				
– Organismes publics		17 925	19 371				
– Autres		40 250	44 136				
Dépôts de l'État		5 476	5 977				
Crédits de la							
Banque centrale		8 886	12 510				
Autres éléments (net)		– 1 948	– 357				
1985		1986					
Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 9 007	– 12 456	– 11 955	– 13 545	– 13 769	– 15 477	– 15 280
Réserves	15 920	21 367	17 878	12 780	17 196	19 620	16 794
Créances sur l'État	2 298	2 474	2 658	2 623	1 963	2 483	2 763
Crédits à l'économie	79 284	78 132	78 521	83 203	88 230	88 861	92 454
ACTIF = PASSIF	88 495	89 517	87 102	85 061	93 620	95 487	96 731
Dépôts des particuliers							
et entreprises	67 272	72 143	67 982	63 501	60 834	60 807	61 149
– Organismes publics	20 681	22 498	20 944	17 979	10 932	9 497	10 407
– Autres	46 591	49 645	47 038	45 522	49 902	51 310	50 742
Dépôts de l'État	10 566	12 073	12 702	10 488	13 585	14 424	15 581
Crédits de la							
Banque centrale	16 950	11 255	13 912	21 226	27 409	28 397	31 180
Autres éléments (net)	– 6 293	– 5 954	– 7 494	–10 154	– 8 208	– 8 141	–11 179
Source : B.C.F.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

NIGER – SITUATION DES BANQUES

1983					1984				
		Septembre		Décembre		Septembre		Décembre	
Millions de francs CFA									
Avoirs extérieurs (net)		- 47 741		- 48 529		- 43 102		- 44 947	
Réserves		5 719		6 802		14 673		17 658	
Créances sur l'État		23 721		24 682		23 662		23 383	
Crédits à l'économie		115 564		116 312		106 473		108 618	
ACTIF = PASSIF		97 263		99 267		101 706		104 712	
Dépôts des particuliers									
et entreprises		47 454		49 932		65 916		68 537	
- Organismes publics		4 197		5 975		12 447		12 378	
- Autres		43 257		43 957		53 469		56 159	
Dépôts de l'État		15 006		15 265		17 130		17 416	
Crédits de la									
Banque centrale		33 127		33 277		21 039		20 918	
Autres éléments (net)		1 676		793		- 2 379		- 2 159	
1985									
		Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	
Millions de francs CFA									
Avoirs extérieurs (net)		- 44 828	- 41 210	- 39 213	- 40 905	- 39 287	- 37 786	- 39 608	
Réserves		20 410	29 488	30 521	24 909	21 110	23 663	21 594	
Créances sur l'État		23 544	22 983	21 769	21 663	21 620	21 334	21 077	
Crédits à l'économie		108 027	96 933	94 888	101 346	101 532	98 786	106 097	
ACTIF = PASSIF		107 153	108 194	107 965	107 013	104 975	105 997	109 160	
Dépôts des particuliers									
et entreprises		73 917	80 191	77 474	73 088	77 934	77 792	76 372	
- Organismes publics		12 823	20 584	20 418	10 601	9 182	12 520	12 712	
- Autres		61 094	59 607	57 056	62 487	68 752	65 272	63 660	
Dépôts de l'État		16 665	19 555	19 133	19 071	18 263	19 618	21 440	
Crédits de la									
Banque centrale		18 717	18 872	18 203	20 598	20 724	18 681	17 788	
Autres éléments (net)		- 2 146	- 10 424	- 6 845	- 5 744	- 11 946	- 10 094	- 6 440	
Source : B.C.E.A.O.									

Source : B.C.E.A.O.

SÉNÉGAL - SITUATION DES BANQUES

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 36 348	- 28 122	- 40 587	- 44 491			
Réserves	20 934	21 216	14 973	24 193			
Créances sur l'État	13 966	13 454	14 110	14 428			
Crédits à l'économie	360 138	368 991	360 317	374 704			
ACTIF = PASSIF	358 690	375 539	348 813	368 834			
Dépôts des particuliers							
et entreprises	183 237	189 904	189 692	205 053			
- Organismes publics	3 900	4 969	4 453	14 172			
- Autres	179 337	184 935	185 239	190 881			
Dépôts de l'État	13 632	16 373	19 356	18 830			
Crédits de la							
Banque centrale	174 619	175 321	145 410	156 038			
Autres éléments (net)	- 12 798	- 6 059	- 5 645	- 11 087			
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 24 747	- 25 072	- 28 817	- 47 328	- 34 132	- 35 013	- 40 318
Réserves	12 427	20 558	23 540	22 364	22 462	17 486	20 903
Créances sur l'État	14 411	15 150	14 958	14 502	15 163	15 234	16 748
Crédits à l'économie	378 760	372 236	368 430	398 114	403 554	396 439	390 926
ACTIF = PASSIF	380 851	382 872	378 111	387 652	407 047	394 146	388 259
Dépôts des particuliers							
et entreprises	209 451	214 813	210 967	210 059	220 198	212 423	209 172
- Organismes publics	5 863	8 268	5 572	4 840	6 759	7 920	7 463
- Autres	203 588	206 545	205 395	205 219	213 439	204 503	201 709
Dépôts de l'État	20 730	20 398	18 837	17 487	18 139	25 878	24 444
Crédits de la							
Banque centrale	164 660	160 360	151 055	182 088	179 358	172 423	171 386
Autres éléments (net)	- 13 990	- 12 699	- 2 748	- 21 982	- 10 648	- 16 578	- 16 743

Source : B.C.E.A.O.

Source : B.C.E.A.O.

TOGO – SITUATION DES BANQUES

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	– 5 283	105	3 081	– 2 976
Réserves	31 738	33 019	52 283	63 113
Créances sur l'État	2 635	3 165	2 321	2 322
Crédits à l'économie	63 774	67 916	65 665	71 295
ACTIF = PASSIF	92 864	104 205	123 350	133 754
Dépôts des particuliers				
et entreprises	66 232	71 279	86 030	98 095
– Organismes publics	16 028	19 053	26 256	32 045
– Autres	50 204	52 226	59 774	66 050
Dépôts de l'État	15 260	16 623	21 871	24 146
Crédits de la				
Banque centrale	4 962	6 359	5 519	6 659
Autres éléments (net)	6 410	9 940	9 930	4 854

U.M.O.A. – POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	1983		1984*				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	4 574	5 129	5 302	5 064			
Dépôts à la Banque centrale	100 014	87 378	67 139	67 178			
Dépôts dans les banques	159 745	169 255	190 842	194 993			
Obligations cautionnées	17 002	16 075	17 490	17 033			
Total des créances (-)	281 335	277 837	280 773	284 268			
Concours de la							
Banque centrale	520 679	534 739	622 229	619 850			
Concours des banques	74 414	74 589	76 527	78 015			
Dépôts en C.C.P.	15 880	14 040	24 949	23 878			
Dépôts en C.N.E.							
Total des dettes (+)	610 991	623 368	723 705	721 743			
POSITION NETTE	329 656	345 531	442 932	437 475			
	1985*				1986*		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	6 736	5 828	5 605	4 797	5 783	4 619	4 989
Dépôts à la Banque centrale	103 253	59 644	56 055	67 115	61 399	61 669	79 666
Dépôts dans les banques	203 552	276 746	248 071	249 002	270 860	279 116	278 105
Obligations cautionnées	17 478	20 631	18 327	20 468	23 215	20 704	21 239
Total des créances (-)	331 019	362 849	328 058	341 382	361 257	366 108	383 999
Concours de la Banque centrale							
Concours des banques	68 201	105 898	100 943	102 639	102 940	100 697	118 213
Dépôts en C.C.P.	20 052	16 721	19 542	17 771	19 496	18 629	21 084
Dépôts en C.N.E.	5 419	5 450	5 372	5 467	5 526	6 118	6 112
Total des dettes (+)	722 887	772 948	767 757	767 901	764 507	741 960	797 956
POSITION NETTE	391 868	410 099	439 699	426 519	403 250	375 852	413 957
*Y compris les données du Mali à compter de juin 1984.							
Source : B.C.E.A.O.							

BÉNIN - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	959	1 458	886	571			
Dépôts à la Banque centrale	2 468	2 237	317	327			
Dépôts dans les banques	18 000	17 000	7 955	6 401			
Obligations cautionnées	—	—	—	—			
Total des créances (—)	21 427	20 695	9 158	7 299			
Concours de la Banque centrale	13 294	13 822	14 223	15 222			
Concours des banques	3 000	3 400	2 806	3 223			
Dépôts en C.C.P.	3 033	2 895	2 921	2 980			
Total des dettes (+)	19 327	20 117	19 950	21 425			
POSITION NETTE	— 2 100	— 578	10 792	14 126			
	1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	639	631	395	564	498	581	361
Dépôts à la Banque centrale	311	583	1 245	4 018	2 963	2 071	2 082
Dépôts dans les banques	8 856	11 478	11 088	10 316	11 008	9 701	10 090
Obligations cautionnées	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances (—)	9 806	12 692	12 728	14 898	14 469	12 353	12 533
Concours de la Banque centrale	14 740	15 038	13 956	13 727	14 094	14 038	13 735
Concours des banques	4 777	4 895	4 943	3 774	3 835	3 399	3 631
Dépôts en C.C.P.	3 698	3 102	3 348	2 903	3 826	3 842	3 114
Total des dettes (+)	23 215	23 035	22 247	20 404	21 755	21 279	20 480
POSITION NETTE	13 409	10 343	9 519	5 506	7 286	8 926	7 947
N.B. - Données des banques estimées jusqu'en décembre 1983.							
Source : B.C.E.A.O.							

BURKINA - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	575	670	681	939			
Dépôts à la Banque centrale	2 639	6 556	6 490	3 827			
Dépôts dans les banques	23 835	23 953	27 640	28 015			
Obligations cautionnées	2 192	1 916	1 942	1 806			
Total des créances (-)	29 241	33 095	36 753	34 587			
Concours de la Banque centrale	13 244	12 382	13 290	13 838			
Concours des banques	13 953	12 465	10 903	12 655			
Dépôts en C.C.P.	1 300	1 308	1 876	1 844			
Total des dettes (+)	28 497	26 155	26 069	28 337			
POSITION NETTE	- 744	- 6 940	- 10 684	- 6 250			
	1985		1986				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	1 182	1 175	1 386	1 659	1 426	1 037	860
Dépôts de la Banque centrale	4 378	4 185	4 096	3 583	2 412	2 509	2 177
Dépôts dans les banques	27 094	26 667	31 166	31 134	36 879	39 123	37 996
Obligations cautionnées	1 637	1 740	1 994	2 601	2 122	2 280	2 484
Total des créances (-)	34 291	33 767	38 642	38 977	42 839	44 949	43 517
Concours de la Banque centrale	12 235	11 840	12 065	11 915	12 543	12 561	12 775
Concours des banques	3 922	3 769	6 110	6 672	6 864	6 738	6 482
Dépôts en C.C.P.	2 089	2 184	2 190	1 981	2 008	2 090	2 071
Dépôts en C.N.E.	5 419	5 451	5 372	5 468	5 525	6 117	6 075
Total des dettes (+)	23 665	23 244	25 737	26 036	26 940	27 506	27 403
POSITION NETTE	- 10 626	- 10 523	- 12 905	- 12 941	- 15 899	- 17 443	- 16 114
Source : B.C.E.A.O.							

CÔTE D'IVOIRE - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	735	651	1 056	957			
Dépôts à la Banque centrale	58 242	37 082	21 018	18 797			
Dépôts dans les banques	71 918	77 979	88 351	90 756			
Obligations cautionnées	9 841	10 241	11 633	11 844			
Total des créances (-)	140 736	125 953	122 058	122 352			
Concours de la Banque centrale	321 850	316 393	343 585	333 500			
Concours des banques	17 130	17 505	20 340	19 393			
Dépôts en C.C.P.	4 755	2 840	9 112	8 675			
Total des dettes (+)	343 735	336 638	373 037	361 568			
POSITION NETTE	202 999	210 685	250 979	239 216			
	1985		1986				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	2 242	1 500	1 283	819	1 565	1 186	1 212
Dépôts à la Banque centrale	53 565	8 629	17 295	24 153	17 966	16 027	26 875
Dépôts dans les banques	89 724	155 511	122 337	121 474	136 335	129 760	127 765
Obligations cautionnées	12 364	14 739	12 571	13 647	17 324	14 423	15 153
Total des créances (-)	157 895	180 379	153 486	160 093	173 190	161 396	171 005
Concours de la Banque centrale	331 309	341 921	332 046	327 433	312 284	290 646	329 988
Concours des banques	18 825	56 288	49 992	52 656	52 688	51 098	66 596
Dépôts en C.C.P.	3 739	1 661	3 909	1 813	3 000	1 924	4 528
Total des dettes (+)	353 873	399 870	358 947	381 902	367 972	343 668	401 112
POSITION NETTE	195 978	219 491	232 461	221 809	194 782	182 272	230 107
Source : B.C.E.A.O.							

MALI – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

1983		1984	
Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA			
Billets et monnaies		95	95
Dépôts à la Banque centrale		720	5 815
Dépôts dans les banques		5 476	5 977
Obligations cautionnées		342	342
Total des créances (-)		6 633	12 229
Concours de la Banque centrale		40 419	47 219
Concours des banques		2 334	2 598
Dépôts en C.C.P.		2 032	3 222
Total des dettes (+)		44 785	53 039
POSITION NETTE		38 152	40 810

1985				1986			
Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	95	95	95	95	95	95	
Dépôts à la Banque centrale	3 294	3 224	1 431	3 616	3 106	4 396	
Dépôts dans les banques	10 566	12 073	12 702	10 488	13 585	14 424	
Obligations cautionnées	342	342	342	342	342	342	
Total des créances (-)	14 297	15 734	14 570	14 541	17 128	19 257	
Concours de la Banque centrale	46 828	51 459	50 744	51 224	51 638	51 097	
Concours des banques	2 298	2 474	2 658	2 623	1 963	2 483	
Dépôts en C.C.P.	3 306	2 590	3 050	4 313	3 760	3 888	
Total des dettes (+)	42 432	56 523	56 452	58 160	57 361	55 248	
POSITION NETTE	38 135	40 789	41 882	43 619	40 233	38 666	

Source : B.C.E.A.O.

NIGER – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	559	1 163	1 080	1 061			
Dépôts à la Banque centrale	15 873	19 182	18 590	15 734			
Dépôts dans les banques	15 006	15 265	17 130	17 416			
Obligations cautionnées	1 415	35	22	85			
Total des créances (-)	32 853	35 645	36 822	34 296			
Concours de la Banque centrale	20 673	27 859	27 763	31 067			
Concours des banques	23 721	24 682	23 662	23 383			
Dépôts en C.C.P.	1 044	1 226	1 479	1 452			
Total des dettes (+)	45 438	53 767	52 904	55 902			
POSITION NETTE	12 585	18 122	16 082	21 606			
	1985		1986				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	801	736	1 000	766	594	446	378
Dépôts à la Banque centrale	15 164	14 655	15 599	15 763	20 856	20 992	26 045
Dépôts dans les banques	16 665	19 555	19 133	19 071	18 263	19 618	21 440
Obligations cautionnées	103	218	-	-	-	-	-
Total des créances (-)	32 733	35 164	35 732	35 600	39 713	41 056	47 863
Concours de la Banque centrale	32 211	33 256	35 471	38 859	40 774	43 302	44 679
Concours des banques	23 544	22 983	21 769	21 663	21 620	21 334	21 077
Dépôts en C.C.P.	1 396	1 440	1 414	1 671	1 630	1 924	2 031
Total des dettes (+)	57 151	57 679	58 654	62 193	64 024	66 560	67 787
POSITION NETTE	24 418	22 515	22 922	26 593	24 311	25 504	19 924
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1983		1984				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	1 153	789	777	980			
Dépôts à la Banque centrale	16 981	15 160	11 258	12 526			
Dépôts dans les banques	13 632	16 373	19 356	18 830			
Obligations cautionnées	1 491	1 903	1 643	1 491			
Total des créances (-)	33 257	34 225	33 034	33 827			
Concours de la Banque centrale	122 177	132 273	150 760	145 296			
Concours des banques	13 966	13 454	14 110	14 428			
Dépôts en C.C.P.	4 834	4 806	6 553	4 736			
Total des dettes (+)	140 977	150 533	171 423	164 460			
POSITION NETTE	107 720	116 308	138 389	130 633			
	1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Billets et monnaies	1 001	829	801	508	885	808	804
Dépôts de la Banque centrale	18 268	17 193	11 637	5 537	8 015	4 985	9 401
Dépôts dans les banques	20 730	20 398	18 837	17 487	18 139	25 878	24 444
Obligations cautionnées	1 714	1 837	1 839	2 248	2 055	2 065	2 032
Total des créances (-)	41 713	40 257	33 114	25 780	29 094	33 736	36 681
Concours de la Banque centrale	155 606	154 565	159 258	158 149	163 678	162 547	157 962
Concours des banques	14 411	15 150	14 958	14 502	15 163	15 233	16 748
Dépôts en C.C.P.	4 699	4 695	4 648	3 827	4 205	3 909	3 883
Total des dettes (+)	161 746	174 410	178 864	176 478	183 046	181 689	178 593
POSITION NETTE	133 003	134 153	145 750	150 698	153 952	147 953	141 912
Source : B.C.E.A.O.							

TOGO - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1983		1984	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Millions de francs CFA				
Billets et monnaies	593	398	727	461
Dépôts à la Banque centrale	3 812	7 161	8 746	10 154
Dépôts dans les banques	15 260	16 623	21 871	24 146
Obligations cautionnées	2 062	1 980	1 908	1 465
Total des créances (-)	21 727	26 162	33 252	36 226
Concours de la Banque centrale	29 458	32 009	32 189	33 707
Concours des banques	2 635	3 165	2 321	2 322
Dépôts en C.C.P.	913	964	975	969
Total des dettes (+)	33 006	36 138	35 485	36 998
POSITION NETTE	11 279	9 976	2 233	772
	</			

U.M.O.A. - ÉPARGNE INTÉRIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVÉES

	1984	1985		1986		
	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA						
U.M.O.A.						
Dépôts dans les banques	376,7	472,2	490,5	525,5	519,1	489,5
- Dépôts à terme	262,7	326,8	332,1	355,7	344,0	310,2
- Comptes à régime spécial	114,0	145,4	158,4	169,8	175,1	179,3
. Comptes sur livret	90,4	123,2	132,8	146,8	150,3	143,5
. Comptes d'épargne-logement	21,1	19,0	22,2	19,2	20,8	31,6
. Autres comptes d'épargne	2,5	3,2	3,4	3,8	4,0	4,2
Dépôts en caisse d'épargne	...	...	...	...	...	...
Total	...	...	...	...	...	...
Bénin						
Dépôts dans les banques	9,0	16,9	17,6	20,9	21,9	20,7
- Dépôts à terme	9,0	12,3	12,8	15,5	16,1	14,6
- Comptes à régime spécial	-	4,6	4,8	5,4	5,8	6,1
. Comptes sur livret	-	4,6	4,8	5,4	5,8	6,1
Dépôts en caisse d'épargne	1,6	2,0	2,1	2,2	2,3	2,3
Total	10,6	18,9	19,7	23,1	24,2	23,0
Burkina						
Dépôts dans les banques	14,1	17,3	19,1	20,9	22,9	23,8
- Dépôts à terme	8,5	9,8	11,6	12,4	13,7	14,6
- Comptes à régime spécial	5,6	7,5	7,5	8,5	9,2	9,2
. Comptes sur livret	5,4	7,0	7,1	8,1	8,8	8,8
. Comptes d'épargne-logement	0,2	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
- Autres	-	-	-	-	-	-
Dépôts en caisse d'épargne	5,0	5,4	5,5	5,5	6,1	6,1
Total	19,1	22,7	24,6	26,4	29,0	29,9
Côte d'Ivoire						
Dépôts dans les banques	208,9	262,1	280,0	295,0	283,3	254,3
- Dépôts à terme	140,0	177,6	185,0	192,7	180,5	150,4
- Comptes à régime spécial	68,9	84,5	95,0	101,3	102,8	103,9
. Comptes sur livrets	50,4	67,8	75,0	84,0	84,2	84,6
. Comptes d'épargne-logement	16,0	13,5	16,6	13,5	14,6	15,1
. Autres	2,5	3,2	3,4	3,8	4,0	4,2
Dépôts en caisse d'épargne	...	...	...	...	...	...
Total	...	...	...	...	...	...
N.B. - L'épargne ici retracée est considérée uniquement sous son aspect financier.						
Sources : Situations des banques.						

U.M.O.A. - ÉPARGNE INTÉRIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVÉES

	1984	1985	1986			
	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA						
Mali						
Dépôts dans les banques	9,0	12,5	12,3	13,4	14,5	16,1
- Dépôts à terme	4,0	6,0	5,5	6,1	6,5	7,7
- Comptes à régime spécial	5,0	6,5	6,8	7,3	8,0	8,4
. <i>Comptes sur livret</i>	5,0	6,5	6,8	7,3	8,0	8,4
Dépôts en caisse d'épargne	...	...	...	...	...	...
Total	...	...	...	...	...	...
Niger						
Dépôts dans les banques	21,3	20,6	20,5	27,6	29,9	27,8
- Dépôts à terme	20,1	18,9	18,7	25,5	27,7	25,6
- Comptes à régime spécial	1,2	1,7	1,8	2,1	2,2	2,2
. <i>Comptes sur livret</i>	1,2	1,7	1,8	2,1	2,2	2,2
. <i>Comptes d'épargne-logement</i>	-	-	-	-	-	-
Dépôts en caisse d'épargne	0,9	1,1	1,2	1,4	1,5	1,4
Total	22,2	21,7	21,7	29,0	31,4	29,2
Sénégal						
Dépôts dans les banques	87,1	105,4	104,0	106,5	101,0	101,8
- Dépôts à terme	65,4	80,2	77,8	78,8	72,4	72,0
- Comptes à régime spécial	21,7	25,2	26,2	27,7	28,6	29,8
. <i>Comptes sur livret</i>	16,8	20,2	21,0	22,4	22,8	13,6
. <i>Comptes d'épargne-logement</i>	4,9	5,0	5,2	5,3	5,8	16,1
Dépôts en caisse d'épargne	1,9	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Total	89,0	107,8	106,4	108,9	103,4	104,2
Togo						
Dépôts dans les banques	27,3	37,4	37,0	42,2	45,6	45,1
- Dépôts à terme	15,7	22,0	20,7	24,7	27,1	25,3
- Comptes à régime spécial	11,6	15,4	16,3	17,5	18,5	19,8
. <i>Comptes sur livret</i>	11,6	15,4	16,3	17,5	18,5	19,8
Dépôts en caisse d'épargne	4,4	5,5	...	...	...	6,3
Total	31,7	42,9	...	...	...	51,4
N.B. - L'épargne ici retracée est considérée uniquement sous son aspect financier.						
Sources : Situations des banques.						

BÉNIN – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1983	1984	1985		1986		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	27 417	24 947	24 805	23 955	24 142	25 217	25 614
– Circulation fiduciaire	26 277	23 296	22 563	20 261	20 396	22 106	24 168
– Réserves des banques	1 140	1 651	2 152	3 404	3 642	2 998	1 411
– Autres dépôts	–	–	90	290	104	113	35
Contreparties							
de la base monétaire	27 417	24 947	24 805	23 955	24 142	25 217	25 614
– Avoirs extérieurs nets	– 20 352	– 28 532	– 28 590	– 29 688	– 36 692	– 30 841	– 28 253
– Position du Gouvernement	9 867	13 020	12 316	9 145	10 633	11 386	11 292
– Concours aux banques et aux établissements financiers	38 982	39 358	38 967	42 428	49 633	44 410	42 445
– Autres éléments nets	– 1 080	1 101	2 112	2 070	568	262	130
Masse monétaire (M2)	98 310	100 295	104 550	111 619	112 384	116 284	107 495
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	3,58	4,02	4,21	4,66	4,65	4,61	4,20
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	26,7	23,2	21,6	18,2	18,1	19,0	22,5
– Dépôts en C.C.P.	3,1	2,9	3,2	2,6	3,4	3,3	2,9
– Dépôts en banque	70,2	73,9	75,2	79,2	78,5	77,7	74,6
Coefficients de réserves (a)	1,6	2,2	2,7	3,8	4,1	3,3	1,8
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							

BURKINA – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1983	1984	1985		1986		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	32 693	48 465	56 689	51 759	65 250	63 325	63 476
– Circulation fiduciaire	24 912	24 679	27 673	30 971	34 654	36 702	38 110
– Réserves des banques	7 765	23 783	28 967	20 552	30 561	26 501	25 240
– Autres dépôts	16	3	49	236	35	122	126
Contreparties							
de la base monétaire	32 693	48 465	56 689	51 759	65 250	63 325	63 476
– Avoirs extérieurs nets	10 986	32 041	42 047	35 736	46 043	46 724	46 531
– Position du Gouvernement	10 030	6 119	6 583	6 673	8 705	9 015	9 738
– Concours aux banques et aux établissements financiers	11 705	10 169	6 464	7 787	8 773	7 464	7 261
– Autres éléments nets	– 28	136	1 595	1 563	1 729	122	– 54
Masse monétaire (M2)	74 138	82 515	93 603	98 791	105 197	110 439	112 510
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	2,27	1,70	1,65	1,90	1,61	1,74	1,77
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	33,6	29,9	29,6	31,4	32,9	33,2	31,9
– Dépôts en C.C.P.	1,8	2,3	2,3	2,0	1,9	1,9	1,8
– Dépôts en C.N.E.	–	–	5,7	5,5	5,3	5,6	5,4
– Dépôts en banque	64,6	67,8	62,4	61,1	59,9	59,3	58,9
Coefficients de réserves (a)	16,2	42,5	49,6	34,0	48,5	40,4	38,1
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							

CÔTE D'IVOIRE – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1983	1984	1985		1986		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	183 019	215 505	294 438	389 107	397 096	355 633	329 099
– Circulation fiduciaire	171 438	182 794	218 387	307 030	307 911	252 734	237 810
– Réserves des banques	11 456	32 530	75 855	81 983	89 098	102 847	91 033
– Autres dépôts	125	181	196	94	87	52	256
Contreparties							
de la base monétaire	183 019	215 505	294 438	389 107	397 096	355 633	329 099
– Avoirs extérieurs nets	– 471 196	– 493 567	– 401 023	– 365 568	– 314 123	– 225 329	– 291 288
– Position du Gouvernement	262 873	321 511	313 468	302 461	292 753	273 433	301 901
– Concours aux banques et aux établissements financiers	391 519	359 423	331 951	402 030	372 656	308 670	324 162
– Autres éléments nets	– 177	28 138	50 042	50 184	45 810	– 1 141	– 5 676
Masse monétaire (M2)	632 612	692 245	808 224	939 411	1 011 772	914 765	860 072
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	3,46	3,21	2,74	2,41	2,55	2,57	2,61
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	27,1	26,4	27,0	32,7	30,4	27,6	27,7
– Dépôts en C.C.P.	0,8	1,3	0,5	0,2	0,3	0,2	0,5
– Dépôts en banque	72,1	72,3	72,5	67,1	69,3	72,2	71,8
Coefficients de réserves (a)	2,5	6,5	12,9	13,0	12,7	15,6	14,7
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							

MALI - ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1984		1985		1986		
	Sept.	Déc.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	50 104	63 594	65 727	71 745	80 867	73 649	69 475
– Circulation fiduciaire	39 882	50 486	47 598	59 765	65 112	54 516	53 000
– Réserves des banques	9 384	13 108	18 129	11 980	15 755	19 133	16 475
– Autres dépôts	838	-	-	-	-	-	-
Contreparties							
de la base monétaire	50 104	63 594	65 727	71 745	80 867	73 649	69 475
– Avoirs extérieurs nets	- 41 990	- 33 356	- 41 576	- 41 800	- 40 099	- 42 292	- 50 184
– Position du Gouvernement	39 604	41 309	49 218	47 514	48 437	46 606	48 500
– Concours aux banques et aux établissements financiers	9 515	12 511	13 722	20 620	27 521	28 320	31 133
– Autres éléments nets	42 975	43 130	44 363	45 411	45 008	41 015	40 026
Masse monétaire (M2)	100 927	117 395	118 630	127 579	129 706	119 211	117 476
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	2,01	1,85	1,80	1,78	1,60	1,62	1,70
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	39,5	43,0	40,1	46,8	50,2	45,7	45,1
– Dépôts en C.C.P.	2,0	2,7	2,6	3,4	2,9	3,3	2,8
– Dépôts en banque	58,5	54,3	57,3	49,8	46,9	51,0	52,1
Coefficients de réserves (a)	16,1	20,6	26,7	18,9	25,9	31,5	26,9

(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.

NIGER – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1983	1984	1985		1986		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	34 320	42 718	60 802	58 277	55 973	56 500	56 034
– Circulation fiduciaire	28 754	28 094	30 033	33 340	34 752	33 781	34 479
– Réserves des banques	5 561	14 619	30 764	24 931	21 216	22 714	21 550
– Autres dépôts	5	5	5	6	5	5	5
Contreparties							
de la base monétaire	34 320	42 718	60 802	58 277	55 973	56 500	56 034
– Avoirs extérieurs nets	– 3 107	11 468	19 701	12 062	10 913	16 367	18 256
– Position du Gouvernement	4 241	8 094	18 872	22 330	19 324	21 864	18 160
– Concours aux banques et aux établissements financiers	33 402	21 134	18 069	20 326	20 707	18 658	17 822
– Autres éléments nets	– 216	2 022	4 160	3 559	5 029	– 389	– 298
Massé monétaire (M2)	77 257	95 494	108 926	108 105	114 321	113 501	112 886
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	2,25	2,35	1,79	1,85	2,04	2,00	2,01
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	37,2	29,4	27,6	30,8	30,4	29,8	30,5
– Dépôts en C.C.P.	1,4	1,5	1,3	1,6	1,4	1,7	1,8
– Dépôts en banque	61,4	69,1	71,1	67,6	68,2	68,5	67,7
Coefficients de réserves (a)	11,7	22,2	39,7	34,1	27,2	29,2	28,2
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							

SÉNÉGAL – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1983	1984	1985		1986		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	91 949	81 675	87 747	108 161	103 687	91 806	96 367
– Circulation fiduciaire	69 877	66 957	63 670	86 222	81 690	75 223	75 257
– Réserves des banques	21 615	14 716	24 076	21 938	21 996	16 582	21 109
– Autres dépôts	457	2	1	1	1	1	1
Contreparties							
de la base monétaire	91 949	81 675	87 747	108 161	103 687	91 806	96 367
– Avoirs extérieurs nets	–188 336	–215 830	–233 469	–246 361	–250 320	–235 630	–217 029
– Position du Gouvernement	104 043	138 725	146 820	152 103	154 778	156 754	147 757
– Concours aux banques et aux établissements financiers	176 349	148 147	154 151	182 844	180 696	172 555	169 247
– Autres éléments nets	– 107	10 633	20 245	19 575	18 533	– 1 873	– 3 608
Masse monétaire (M2)	258 405	263 204	279 285	300 109	306 094	291 556	288 313
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	2,81	3,22	3,18	2,77	2,95	3,17	2,99
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	27,0	25,4	22,8	28,7	26,7	25,8	26,1
– Dépôts en C.C.P.	1,9	2,5	1,7	1,3	1,4	1,3	1,3
– Dépôts en banque	71,1	72,1	75,5	69,9	71,9	72,8	72,5
Coefficients de réserves (a)	11,8	7,8	11,4	10,4	9,9	7,8	10,1

(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.

TOGO – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1983	1984	1985		1986		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	62 567	80 727	105 732	116 270	129 339	116 631	118 148
– Circulation fiduciaire	30 818	28 406	32 606	39 213	39 960	37 002	37 510
– Réserves des banques	31 742	52 298	73 086	77 013	89 363	79 578	80 598
– Autres dépôts	7	23	40	44	16	51	40
Contreparties							
de la base monétaire	62 567	80 727	105 732	116 270	129 339	116 631	118 148
– Avoirs extérieurs nets	32 163	49 088	63 406	75 757	81 627	79 576	83 459
– Position du Gouvernement	25 053	22 716	32 963	29 887	34 734	31 024	30 752
– Concours aux banques et aux établissements financiers	5 459	6 060	3 548	4 748	7 317	5 950	4 215
– Autres éléments nets	– 108	2 863	5 815	5 878	5 661	81	– 278
Masse monétaire (M2)	97 970	115 433	134 095	143 199	151 253	148 625	149 311
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	1,57	1,43	1,27	1,23	1,17	1,27	1,26
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	31,5	24,6	24,3	27,4	26,4	24,9	25,1
– Dépôts en C.C.P.	0,9	0,8	0,7	0,9	0,7	0,7	0,9
– Dépôts en banque	67,6	74,6	75,0	71,7	72,9	74,4	74,0
Coefficients de réserves (a)	47,9	60,8	71,8	75,6	81,3	72,7	72,8

(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.

U.M.O.A. – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES AUX CENTRALES DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	51 255	61 853	58 115	57 903	57 691	52 039	49 878	56 968	65 414	50 921	56 195
– Agriculture, chasse	36 714	47 031	43 694	43 142	42 763	37 368	34 911	38 263	44 903	34 679	40 267
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	14 541	14 822	14 421	14 761	14 928	14 671	14 967	18 705	20 511	16 242	15 928
Industries extractives	13 505	8 144	10 201	12 881	8 383	6 955	8 396	10 865	11 223	17 339	20 406
– Pétrole brut et gaz naturel	8 252	2 869	4 904	3 647	1 527	669	10	12	37	11	14
– Autres	5 252	5 275	5 297	9 234	6 856	6 286	8 386	10 853	11 186	17 328	20 392
Industries manufacturières	214 941	231 416	225 479	241 015	226 034	218 258	218 934	217 220	218 140	233 407	225 185
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	75 265	88 099	71 052	87 788	87 341	86 180	85 322	74 172	85 674	88 674	78 203
– Textiles, habillement, cuir	36 137	39 142	43 123	40 733	39 109	40 668	41 084	38 868	34 770	37 943	44 801
– Industries chimiques	35 928	31 080	35 955	39 475	29 867	29 145	24 607	30 442	29 222	38 207	26 552
– Autres	67 611	73 095	75 349	73 018	69 717	62 265	67 921	73 730	68 474	68 583	75 629
Electricité, gaz, eau	16 017	14 778	8 368	14 220	16 299	16 787	32 815	41 557	13 913	18 512	26 505
Bâtiment, travaux publics	83 963	88 581	80 007	81 510	81 534	73 357	74 395	73 362	77 850	75 224	70 642
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	452 451	396 775	397 738	472 079	561 257	455 166	456 913	549 443	630 002	548 284	527 534
– Commerce de gros	377 280	312 919	307 038	384 955	469 435	355 552	352 101	446 018	522 664	436 264	411 195
– Commerce de détail	62 842	70 494	75 749	72 843	77 465	84 722	82 778	88 552	91 612	96 268	99 868
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	12 329	13 362	14 951	14 281	14 357	14 892	15 034	14 873	15 726	15 752	16 471
Transports, entrepôts et communications	53 839	54 619	54 937	56 659	56 561	56 567	59 805	64 151	65 735	66 442	70 030
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	31 345	50 975	49 577	51 157	52 867	48 952	50 808	54 860	58 628	56 019	58 318
– Établissements financiers, assurances	11 360	12 507	12 940	13 260	13 550	13 944	14 360	15 232	15 450	13 950	14 761
– Affaires immobilières, services aux entreprises	36 985	38 468	36 637	37 897	39 317	35 008	36 448	39 628	43 178	42 069	43 557
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	48 555	48 191	49 148	48 839	51 647	50 913	53 784	55 634	58 824	62 609	63 581
– Services divers fournis à la collectivité	3 359	3 958	4 422	3 740	4 015	2 976	3 978	4 125	4 321	5 474	5 475
– Prêts aux particuliers	21 002	25 205	26 879	27 179	29 519	28 691	30 890	26 148	26 481	27 304	29 867
– Autres	24 194	19 028	17 847	17 920	18 113	19 246	18 916	25 361	28 022	29 831	28 239
TOTAL	982 871	855 332	933 570	1 036 262	1 112 273	978 994	1 005 728	124 060	1 133 994	1 128 757	1 118 396
N.B. - Non compris obligations cautionnées et crédit-bail.											

BÉNIN – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	8 600	8 672	10 957	10 302	10 344	10 279	10 293	10 295	14 688	10 199	10 300
– Agriculture, chasse	7 291	7 362	8 751	8 857	8 908	8 849	8 860	8 860	13 252	8 764	8 859
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	1 309	1 310	2 206	1 445	1 436	1 430	1 433	1 435	1 436	1 435	1 441
Industries extractives	–	–	–	–	–	–	–	16	17	18	19
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	–	–	–	–	16	17	18	19
Industries manufacturières	11 220	10 931	10 445	9 767	9 368	9 665	9 333	10 182	10 155	9 919	9 897
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 354	1 919	806	989	484	546	316	2 096	1 766	1 397	1 414
– Textiles, habillement, cuir	6 589	6 679	7 567	6 730	6 726	6 775	6 814	5 756	6 390	6 504	6 594
– Industries chimiques	89	98	106	89	77	59	75	81	70	112	103
– Autres	2 188	2 235	1 966	1 959	2 081	2 285	2 128	2 249	1 929	1 906	1 786
Électricité, gaz, eau	9	9	9	–	–	–	–	–	–	–	–
Bâtiment, travaux publics	1 027	762	784	904	863	886	1 033	714	654	675	650
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	19 758	19 425	21 435	21 192	28 783	21 330	21 763	22 296	24 466	25 368	22 471
– Commerce de gros	12 846	13 105	14 555	14 591	21 306	13 451	13 867	13 932	16 117	17 145	14 206
– Commerce de détail	4 076	3 225	3 350	3 105	3 968	4 374	4 381	4 922	4 924	4 785	4 826
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 836	3 095	3 530	3 496	3 509	3 505	3 515	3 442	3 425	3 438	3 439
Transports, entrepôts et communications	4 041	3 955	3 847	2 515	2 373	2 161	2 139	2 141	1 946	1 319	1 307
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	148	146	145	141	237	227	225	299	144	154	159
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	16	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	148	146	145	141	237	227	149	283	144	154	159
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	14 174	9 311	6 671	6 945	5 536	5 220	5 459	4 716	4 793	4 453	4 604
– Services divers fournis à la collectivité	102	103	104	104	100	95	104	132	117	127	121
– Prêts aux particuliers	273	241	344	248	297	291	331	325	212	179	164
– Autres	13 799	8 967	6 223	6 593	5 139	4 834	5 024	4 259	4 464	4 147	4 319
TOTAL	58 977	53 211	54 293	51 766	57 504	49 768	50 245	50 659	56 863	52 105	49 407

BURKINA – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	945	1 205	1 093	694	769	708	837	1 083	1 552	1 959	1 995
– Agriculture, chasse	945	1 205	1 093	694	769	708	837	1 083	1 552	1 959	1 995
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	984	433	942	1 993	2 281	1 852	2 405	2 495	2 323	1 393	2 008
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	984	433	942	1 993	2 281	1 852	2 405	2 495	2 329	1 393	2 008
Industries manufacturières	8 672	8 485	8 087	8 686	7 118	5 834	7 945	10 220	8 717	10 311	11 456
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	4 536	4 035	4 080	4 640	4 468	3 946	5 265	5 412	5 525	6 360	6 118
– Textiles, habillement, cuir	1 259	1 569	1 437	1 553	923	426	740	574	187	387	1 010
– Industries chimiques	993	995	1 028	937	624	618	779	1 558	1 938	2 421	850
– Autres	1 884	1 886	1 542	1 556	1 103	844	1 161	2 676	1 067	1 143	3 478
Électricité, gaz, eau	–	–	32	15	17	102	–	8	–	58	118
Bâtiment, travaux publics	2 247	2 136	2 621	2 351	2 526	2 561	2 975	4 006	4 585	4 397	3 418
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	16 299	14 517	13 375	13 007	15 934	17 306	16 381	21 605	23 624	28 162	27 588
– Commerce de gros	12 655	10 630	9 107	9 195	12 260	13 769	12 875	17 473	19 122	23 580	22 582
– Commerce de détail	3 478	3 717	4 081	3 580	3 531	3 414	3 399	4 043	4 396	4 471	4 645
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	166	170	187	232	143	123	107	89	106	111	361
Transports, entrepôts et communications	959	927	624	793	1 011	877	911	726	1 024	1 037	1 223
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	210	228	95	117	155	203	98	195	230	236	776
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	210	228	95	117	155	203	98	195	230	236	776
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	3 969	3 612	3 385	4 054	4 202	4 012	3 960	4 326	5 308	4 125	2 157
– Services divers fournis à la collectivité	15	20	33	10	11	24	30	54	47	44	31
– Prêts aux particuliers	931	612	543	636	805	654	607	756	860	918	499
– Autres	3 023	2 980	2 809	3 408	3 386	3 334	3 323	3 526	4 401	3 163	1 627
TOTAL	34 285	31 543	30 235	31 710	34 013	33 455	35 512	44 664	47 369	51 678	50 739

CÔTE D'IVOIRE – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	23 765	23 907	24 360	26 428	24 506	21 107	20 822	23 161	28 048	19 792	25 367
– Agriculture, chasse	15 171	15 216	16 803	17 777	16 190	13 086	12 843	15 247	14 239	11 403	16 265
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	8 594	8 691	7 557	8 651	8 316	8 021	7 979	7 914	13 809	8 389	9 102
Industries extractives	9 858	4 514	6 552	5 072	2 844	1 998	1 472	1 493	1 483	1 344	1 347
– Pétrole brut et gaz naturel	8 252	2 869	4 904	3 647	1 527	669	10	12	37	11	14
– Autres	1 606	1 645	1 648	1 425	1 317	1 329	1 462	1 481	1 446	1 333	1 333
Industries manufacturières	120 161	119 070	124 102	131 201	118 848	116 450	112 586	110 897	108 331	121 165	116 885
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	38 644	41 071	36 378	44 753	43 730	44 804	42 716	33 779	40 887	42 658	34 787
– Textiles, habillement, cuir	19 317	19 324	20 874	18 602	16 233	17 218	17 083	17 586	13 747	16 895	20 665
– Industries chimiques	20 907	16 852	23 362	27 169	17 747	15 832	13 711	16 897	14 845	22 060	16 044
– Autres	41 293	41 913	43 488	40 677	41 138	38 596	39 076	42 636	38 852	39 552	45 389
Électricité, gaz, eau	13 039	10 545	4 552	10 022	11 085	12 198	29 351	38 354	10 403	13 909	22 631
Bâtiment, travaux publics	46 627	51 111	43 691	44 278	44 544	35 763	36 452	34 577	37 336	32 873	28 405
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	270 521	215 030	210 143	268 769	334 482	245 906	242 843	312 178	371 962	292 581	272 988
– Commerce de gros	243 033	185 316	177 607	240 328	303 655	213 061	214 623	278 321	336 748	255 873	234 272
– Commerce de détail	23 143	24 315	26 976	23 542	25 496	27 813	23 034	28 940	30 233	32 152	33 804
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	4 345	5 399	5 560	4 899	5 331	5 032	5 186	4 917	4 981	4 556	4 912
Transports, entrepôts et communications	31 115	29 213	29 547	30 910	30 229	31 213	33 276	38 625	39 209	39 996	42 001
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	25 132	27 260	27 940	29 662	31 540	27 177	28 008	32 218	36 063	33 435	33 980
– Établissements financiers, assurances	330	377	576	344	303	492	276	1 378	1 408	803	390
– Affaires immobilières, services aux entreprises	24 802	26 883	27 364	29 318	31 237	26 685	27 732	30 840	34 655	32 632	33 590
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	15 841	17 546	17 488	17 867	18 587	18 540	19 380	19 380	19 540	21 663	24 519
– Services divers fournis à la collectivité	1 456	1 559	1 889	1 834	1 871	1 877	1 654	1 753	2 031	2 910	3 217
– Prêts aux particuliers	11 821	13 471	13 104	13 458	13 944	14 307	15 460	14 778	14 817	15 702	18 116
– Autres	2 564	2 516	2 495	2 575	2 772	2 356	2 266	2 849	2 692	3 051	3 186
TOTAL	556 059	498 105	488 375	564 209	616 665	510 352	624 190	610 883	652 375	576 758	568 123
N.B. - Non compris obligations cautionnées et crédit-bail.											

MALI - CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986	
	Jun	Sept.	Déc.	Mars	Jun	Sept.	Déc.	Mars	Jun	Sept.
Millions de francs CFA										
Agriculture, sylviculture et pêche	9 464	6 900	7 307	10 147	7 525	5 448	6 482	8 914	5 408	5 207
– Agriculture, chasse	9 449	6 885	7 292	10 132	7 510	5 433	6 358	8 754	5 258	5 061
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	15	15	15	15	15	15	124	160	150	146
Industries extractives	18	255	312	369	256	154	130	190	214	284
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	18	255	312	369	256	154	130	190	214	284
Industries manufacturières	15 020	15 141	14 292	15 144	15 505	16 333	16 853	16 742	16 434	17 097
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	7 453	6 890	6 650	6 824	6 807	6 790	7 352	7 303	6 980	6 984
– Textiles, habillement, cuir	2 497	2 857	2 864	3 027	3 698	4 427	3 709	3 835	3 790	4 171
– Industries chimiques	512	596	613	647	531	546	468	454	360	399
– Autres	4 558	4 790	4 165	4 646	4 469	4 570	5 324	5 150	5 304	5 543
Électricité, gaz, eau	99	117	105	111	31	121	42	13	14	118
Bâtiment, travaux publics	2 238	1 832	1 589	2 330	1 636	1 812	1 791	2 019	2 086	2 427
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	17 692	19 946	22 138	24 245	26 355	29 527	28 887	32 709	33 529	37 778
– Commerce de gros	13 945	15 728	17 246	19 371	20 231	22 954	22 740	25 567	26 007	29 987
– Commerce de détail	3 468	3 758	4 430	4 540	5 788	6 230	5 850	6 762	7 139	7 414
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	279	460	462	334	336	343	297	380	383	377
Transports, entrepôts et communications	2 517	2 872	2 782	3 008	3 009	3 317	3 479	3 341	3 440	3 804
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises.	1 083	1 263	1 263	1 244	1 214	1 258	1 081	1 237	1 298	1 326
– Établissements financiers, assurances	770	940	905	972	1 026	1 095	893	905	903	891
– Affaires immobilières, services aux entreprises	313	323	358	272	188	163	188	332	395	435
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	3 028	4 360	5 033	6 002	5 558	6 302	7 125	8 532	8 662	10 292
– Services divers fournis à la collectivité	222	110	84	44	33	30	31	16	18	40
– Prêts aux particuliers	2 379	3 380	4 055	5 103	4 546	5 114	266	318	344	373
– Autres	1 427	870	894	855	979	1 158	6 828	8 198	8 300	9 879
TOTAL	51 159	52 686	54 821	62 600	61 089	64 272	65 870	73 697	71 085	78 333

NIGER – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	3 877	4 679	2 957	3 014	3 057	3 414	3 539	3 649	3 736	3 873	4 141
– Agriculture, chasse	3 877	4 679	2 957	3 014	3 057	3 414	3 539	3 649	3 736	3 873	4 141
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	1 719	1 122	1 798	570	2 023	849	426	1 289	2 399	1 223	1 705
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	1 719	1 122	1 798	570	2 023	849	426	1 289	2 399	1 223	1 705
Industries manufacturières	9 025	9 516	9 800	10 334	9 657	10 137	10 529	10 676	11 701	11 832	11 556
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 970	3 065	2 692	2 924	2 779	2 949	3 063	3 050	3 823	4 317	4 531
– Textiles, habillement, cuir	1 467	1 731	1 866	2 142	1 782	2 007	2 061	1 866	1 663	1 630	2 401
– Industries chimiques	352	488	788	633	542	536	659	777	733	754	574
– Autres	4 236	4 232	4 454	4 635	4 554	4 645	4 746	4 983	5 482	5 131	4 050
Électricité, gaz, eau	1 318	1 980	1 106	1 367	1 548	1 409	988	725	1 598	2 057	1 986
Bâtiment, travaux publics	10 211	9 325	9 850	10 974	9 947	9 424	9 785	10 124	8 536	9 881	10 047
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	45 471	40 365	40 223	41 479	41 595	37 510	38 558	42 100	44 180	43 058	45 417
– Commerce de gros	36 665	31 207	29 520	29 126	29 177	25 157	25 663	28 098	29 164	28 293	29 807
– Commerce de détail	7 944	8 553	9 781	11 264	11 225	11 089	11 237	12 268	12 853	12 442	13 194
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	862	605	922	1 089	1 193	1 264	1 658	1 734	2 163	2 323	2 416
Transports, entrepôts et communications	7 791	7 835	7 410	8 185	8 061	7 370	7 759	7 887	8 136	8 168	8 641
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	85	91	115	150	105	193	187	219	251	536	161
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	85	91	115	150	105	193	187	219	251	536	161
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	1 172	1 258	1 337	1 503	1 583	1 648	2 037	2 129	2 056	2 224	2 081
– Services divers fournis à la collectivité	315	396	417	371	418	463	464	463	426	425	400
– Prêts aux particuliers	232	221	228	368	281	241	248	234	260	254	254
– Autres	625	641	692	764	884	944	1 325	1 432	1 370	1 545	1 427
TOTAL	80 669	76 171	74 596	77 576	77 576	71 954	73 808	78 798	82 591	82 852	85 735

SÉNÉGAL – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	13 595	13 387	11 287	9 576	8 261	8 416	8 351	11 812	8 013	9 336	8 849
– Agriculture, chasse	9 054	8 682	6 64	5 025	3 214	3 329	2 934	2 604	2 934	3 094	3 636
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	4 541	4 705	4 633	4 551	5 047	5 087	5 417	9 208	5 079	6 242	5 213
Industries extractives	821	975	517	640	727	720	2 145	2 094	1 687	2 597	3 234
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	821	975	517	640	727	720	2 145	2 094	1 687	2 597	3 234
Industries manufacturières	57 668	60 537	50 787	59 190	62 565	57 019	58 177	54 872	59 340	60 522	55 252
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	25 143	28 272	19 108	25 863	28 579	26 244	26 305	21 045	25 508	26 287	23 546
– Textiles, habillement, cuir	6 318	6 252	7 398	7 861	9 558	9 675	9 138	9 194	8 696	8 499	9 723
– Industries chimiques	12 778	11 317	9 395	9 248	9 434	6 298	8 130	9 932	10 493	11 730	7 951
– Autres	13 429	14 696	14 886	16 218	14 994	14 802	14 604	14 701	14 643	14 006	14 032
Electricité, gaz, eau	1 608	1 527	1 891	1 910	3 441	2 999	2 280	2 352	1 807	2 313	1 521
Bâtiment, travaux publics	20 084	18 961	17 060	17 689	18 183	21 044	18 706	18 435	19 740	20 787	20 596
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	85 659	74 088	76 703	87 098	97 731	88 369	88 225	103 108	111 888	105 002	100 848
– Commerce de gros	65 634	53 367	54 100	65 627	74 007	63 455	64 555	77 711	85 624	77 514	73 621
– Commerce de détail	16 038	16 932	18 250	17 430	19 904	20 324	19 560	21 146	21 824	22 771	22 534
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	3 987	3 789	4 353	4 041	3 820	4 590	4 110	4 251	4 440	4 717	4 693
Transports, entrepôts et communications	8 367	8 644	9 108	9 986	10 459	10 519	10 659	9 443	10 474	10 797	11 238
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	22 288	21 898	19 665	19 516	19 234	19 566	20 656	20 498	20 368	19 984	21 594
– Établissements financiers, assurances	11 000	11 345	11 146	11 995	12 257	12 398	12 897	12 917	13 113	12 213	13 451
– Affaires immobilières, services aux entreprises	11 288	10 553	8 519	7 521	6 977	7 168	7 759	7 581	7 255	7 771	8 143
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	12 416	12 423	14 979	12 508	14 850	15 026	15 769	17 007	17 701	20 310	18 803
– Services divers fournis à la collectivité	1 246	1 409	1 582	1 049	1 322	186	1 441	1 440	1 425	1 495	1 332
– Prêts aux particuliers	7 203	7 753	8 856	8 000	8 679	8 254	8 700	9 374	9 590	9 426	9 891
– Autres	3 967	3 261	4 541	3 459	4 849	6 586	5 628	6 193	6 686	9 389	7 580
TOTAL	222 506	212 440	201 997	218 113	235 451	223 678	224 968	239 621	251 017	251 648	241 935

TOGO – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	473	539	561	582	607	590	588	486	463	354	336
– Agriculture, chasse	376	438	551	483	493	472	465	462	436	328	310
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	97	101	10	99	114	118	123	24	27	26	26
Industries extractives	123	1 082	137	4 294	139	1 280	1 794	3 348	3 118	10 550	11 809
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	123	1 082	137	4 294	139	1 280	1 794	3 348	3 118	10 550	11 809
Industries manufacturières	8 195	7 857	7 125	7 544	3 334	3 648	4 031	3 520	3 154	3 224	3 042
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 618	2 284	1 098	1 969	477	884	867	1 439	862	675	823
– Textiles, habillement, cuir	1 187	1 180	1 018	981	860	869	821	183	252	238	237
– Industries chimiques	809	818	786	786	796	802	707	729	689	770	631
– Autres	4 581	4 575	4 223	3 808	1 201	1 093	1 636	1 169	1 351	1 541	1 351
Électricité, gaz, eau	43	709	680	801	97	48	75	76	92	161	131
Bâtiment, travaux publics	3 767	4 048	4 169	3 725	3 141	2 929	3 632	3 715	4 980	4 525	5 099
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	14 743	15 658	15 913	18 396	18 487	18 390	19 616	19 269	21 170	20 584	23 486
– Commerce de gros	6 447	5 349	6 421	8 842	9 659	6 428	4 564	7 743	10 322	7 852	6 720
– Commerce de détail	8 163	10 284	9 453	9 492	8 801	11 920	14 937	11 383	10 620	12 508	13 451
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	133	25	39	62	27	42	115	143	228	224	273
Transports, entrepôts et communications	1 566	1 528	1 529	1 488	1 420	1 418	1 744	1 850	1 605	1 685	1 816
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	482	269	354	308	352	372	376	350	335	376	322
– Établissements financiers, assurances	30	15	68	16	18	28	16	28	24	31	29
– Affaires immobilières, services aux entreprises	452	254	286	292	334	344	360	322	311	345	293
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	983	1 013	928	929	887	909	877	951	894	1 172	1 125
– Services divers fournis à la collectivité	225	249	287	288	249	298	255	252	259	455	334
– Prêts aux particuliers	542	528	424	414	410	398	430	425	424	481	570
– Autres	216	236	217	227	228	213	192	274	211	236	221
TOTAL	30 375	32 703	31 396	38 067	28 464	29 584	32 733	33 565	35 811	42 631	44 124

U.M.O.A. – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES AUX CENTRALES DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	21 230	21 944	21 358	19 620	18 361	18 904	18 072	19 812	19 846	16 715	16 867
– Agriculture, chasse	16 516	16 928	16 184	15 018	13 602	13 763	13 777	13 056	13 504	12 229	12 506
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	4 714	5 016	5 174	4 602	4 759	5 141	4 295	6 756	6 342	4 487	4 361
Industries extractives	24 698	23 713	27 951	22 720	22 117	21 232	18 987	18 498	18 738	16 720	15 536
– Pétrole brut et gaz naturel	13 769	13 056	17 549	12 261	11 962	11 447	10 740	10 416	10 149	8 359	7 659
– Autres	10 929	10 657	10 402	10 459	10 155	9 785	8 247	8 082	8 589	8 361	7 877
Industries manufacturières	131 828	140 429	143 854	142 029	146 588	134 536	129 377	128 044	126 647	125 975	120 954
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	59 207	61 022	63 445	61 016	63 462	58 878	52 986	51 797	52 809	50 808	49 786
– Textiles, habillement, cuir	11 766	11 833	11 727	11 601	12 840	10 502	9 815	10 859	9 460	9 764	8 535
– Industries chimiques	38 159	42 387	43 657	44 093	44 285	41 167	41 609	42 041	40 536	40 461	38 188
– Autres	22 696	25 187	25 025	25 319	26 001	23 989	24 967	23 347	23 842	24 942	24 445
Électricité, gaz, eau	22 186	25 047	39 921	38 019	36 878	35 441	34 644	33 092	35 212	52 378	57 573
Bâtiment, travaux publics	13 099	12 690	17 636	18 178	17 622	14 179	16 290	16 567	15 230	16 466	17 239
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	106 962	109 463	109 503	107 363	105 360	111 234	111 815	121 002	126 127	124 309	125 869
– Commerce de gros	82 096	83 003	84 046	81 751	80 579	86 378	86 835	95 607	99 509	99 433	99 914
– Commerce de détail	10 165	12 488	13 017	13 401	12 145	11 999	12 226	12 752	13 825	13 556	13 769
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	14 701	13 972	13 440	12 211	12 636	12 857	12 554	12 643	12 793	11 320	12 186
Transports, entrepôts et communications	42 147	42 587	44 979	40 652	41 705	40 691	39 810	39 861	40 874	39 352	36 058
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	70 177	73 159	70 475	68 680	65 157	57 589	57 140	53 448	54 196	53 992	52 106
– Établissements financiers, assurances	1 060	755	780	224	111	102	504	532	98	102	153
– Affaires immobilières, services aux entreprises	69 117	72 404	69 695	68 456	65 046	57 487	56 636	52 916	54 098	53 890	51 953
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	59 181	59 907	62 611	63 628	64 221	63 098	64 794	63 301	62 035	62 835	63 824
– Services divers fournis à la collectivité	6 937	6 945	6 658	6 867	6 419	4 446	6 334	5 916	5 664	5 597	5 463
– Prêts aux particuliers	44 098	44 553	46 957	46 815	48 675	47 430	47 046	46 842	46 309	45 561	48 136
– Autres	8 146	8 409	8 996	9 946	9 127	11 222	11 414	10 543	10 062	11 677	10 225
TOTAL	491 508	508 939	538 288	520 799	518 009	496 904	490 929	493 625	498 905	508 742	506 026

BÉNIN – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	2 669	2 630	2 592	2 200	1 474	1 471	1 465	1 460	1 478	1 437	1 473
– Agriculture, chasse	2 564	2 533	2 509	2 129	1 403	1 403	1 403	1 403	1 404	1 353	1 394
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	105	97	83	71	71	68	62	57	74	84	79
Industries extractives	81	81	80	74	65	65	70	70	70	70	70
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	81	81	80	74	65	65	70	70	70	70	70
Industries manufacturières	9 951	9 514	9 728	9 564	10 953	10 938	10 976	11 553	10 979	10 809	10 915
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	5 617	5 386	5 409	5 488	5 794	5 921	5 935	5 316	5 818	5 524	5 567
– Textiles, habillement, cuir	89	89	89	95	94	94	93	1 614	108	101	102
– Industries chimiques	142	142	258	258	258	258	257	1 002	257	257	325
– Autres	4 103	3 897	3 972	3 723	4 807	4 665	4 691	3 621	4 796	4 927	4 921
Électricité, gaz, eau	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bâtiment, travaux publics	1 045	956	939	1 238	1 288	1 288	1 288	1 289	1 290	1 365	1 293
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	5 224	4 910	6 351	4 846	5 054	5 505	5 508	5 059	5 009	5 879	5 804
– Commerce de gros	2 180	1 934	3 118	1 801	1 915	2 362	2 319	1 893	2 576	2 469	2 398
– Commerce de détail	570	547	531	579	588	598	646	615	858	864	836
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 474	2 429	2 702	2 466	2 551	2 545	2 543	2 551	2 575	2 546	2 570
Transports, entrepôts et communications	2 799	2 540	1 300	2 382	2 414	2 429	2 460	2 424	2 216	1 069	990
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	608	608	590	385	1 345	1 418	1 421	1 291	1 005	1 020	1 000
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	411	411	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	608	608	590	385	1 345	1 418	1 010	880	1 005	1 020	1 000
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	4 662	5 030	5 650	6 348	5 149	4 760	4 838	4 940	4 838	4 975	4 816
– Services divers fournis à la collectivité	427	420	487	756	583	718	630	596	622	637	627
– Prêts aux particuliers	776	757	1 019	1 020	1 377	1 411	1 365	1 400	1 552	1 528	1 460
– Autres	3 459	3 853	4 044	4 572	3 189	2 631	2 843	2 944	2 664	2 810	2 709
TOTAL	27 039	26 269	27 230	27 027	27 742	27 874	28 024	28 086	27 885	26 624	26 361

BURKINA - CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	1 959	1 803	1 922	2 374	2 493	2 305	2 241	2 745	2 625	2 513	2 411
– Agriculture, chasse	1 959	1 803	1 922	2 374	2 493	2 305	2 241	2 745	2 625	2 513	2 411
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	4 500	4 516	4 622	4 568	4 270	4 252	4 272	4 139	4 744	4 680	4 172
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	4 500	4 516	4 622	4 568	4 270	4 252	4 272	4 139	4 744	4 680	4 172
Industries manufacturières	7 663	7 491	7 651	7 505	7 808	7 550	6 949	6 997	7 144	7 869	6 915
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 866	3 795	3 778	3 628	3 473	3 271	2 833	2 847	2 870	2 776	2 703
– Textiles, habillement, cuir	1 167	1 160	1 159	1 163	1 155	1 420	1 430	1 441	1 436	2 285	1 056
– Industries chimiques	1 071	1 062	989	990	1 432	1 116	984	1 263	1 136	933	1 127
– Autres	1 559	1 474	1 725	1 724	1 748	1 743	1 702	1 446	1 702	1 875	2 029
Électricité, gaz, eau	899	790	778	676	789	677	1 018	952	1 096	1 140	710
Bâtiment, travaux publics	631	597	980	903	905	853	936	861	850	801	810
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	3 816	3 803	4 243	4 176	4 169	4 213	4 837	5 282	5 018	5 265	5 540
– Commerce de gros	1 782	1 795	2 082	2 023	2 096	2 180	2 666	3 011	2 578	3 142	3 719
– Commerce de détail	1 230	1 218	1 313	1 319	1 246	1 207	1 326	1 434	1 603	1 336	1 294
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	804	790	848	834	827	826	845	837	837	787	527
Transports, entrepôts et communications	2 897	2 832	2 865	2 767	2 725	2 514	2 476	2 632	2 392	2 587	2 099
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 071	1 054	1 066	1 164	480	480	246	1 015	987	984	412
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	1 071	1 054	1 066	1 164	480	480	246	1 015	987	984	412
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	5 356	5 110	5 517	5 946	6 364	6 331	6 679	6 153	5 836	5 886	7 502
– Services divers fournis à la collectivité	664	615	626	621	565	482	526	505	401	402	350
– Prêts aux particuliers	2 861	2 954	3 129	3 064	3 321	3 241	3 374	3 815	3 560	2 597	5 335
– Autres	1 831	1 541	1 762	2 261	2 478	2 608	2 779	1 833	1 875	2 887	1 817
TOTAL	28 792	27 996	29 644	30 079	30 003	29 175	29 654	30 776	30 692	31 725	30 571

CÔTE D'IVOIRE – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERMÉ : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	13 308	13 957	13 218	11 380	10 663	10 741	10 569	12 185	11 211	8 533	8 967
– Agriculture, chasse	10 377	10 812	9 901	8 516	7 767	8 239	8 289	7 619	7 523	6 460	6 975
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	2 931	3 145	3 317	2 864	2 896	2 502	2 280	4 566	3 688	2 073	1 992
Industries extractives	14 031	13 315	17 808	12 556	12 257	11 742	11 037	10 771	10 503	8 714	8 016
– Pétrole brut et gaz naturel	13 769	13 056	17 549	12 261	11 962	11 447	10 740	10 416	10 149	8 359	7 659
– Autres	262	259	259	295	295	295	297	355	354	355	357
Industries manufacturières	88 999	94 428	97 345	86 792	87 716	80 134	82 405	74 573	73 139	70 680	68 747
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	38 798	40 178	43 377	34 769	36 265	34 206	35 241	28 553	28 182	26 701	25 328
– Textiles, habillement, cuir	7 973	7 860	7 777	7 630	7 551	7 003	6 351	5 906	6 137	5 755	5 754
– Industries chimiques	30 164	32 478	32 284	31 002	30 635	28 037	28 785	27 854	27 520	26 151	25 653
– Autres	12 064	13 912	13 907	13 391	13 265	10 888	12 028	12 260	11 300	12 073	12 012
Électricité, gaz, eau	16 162	18 021	34 148	32 249	31 292	29 969	29 131	27 649	29 945	47 065	53 020
Bâtiment, travaux publics	6 653	7 051	7 594	7 470	6 995	6 405	5 985	6 407	5 610	6 626	7 522
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	19 737	24 244	23 048	21 888	19 067	23 830	23 663	22 089	25 180	24 844	25 702
– Commerce de gros	11 629	15 162	13 775	13 613	11 455	16 895	16 481	15 287	18 131	18 323	18 450
– Commerce de détail	4 100	5 178	5 341	4 736	4 368	3 736	4 088	4 143	4 577	4 783	5 111
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	4 008	3 904	3 932	3 539	3 244	3 179	3 094	2 659	2 472	1 730	2 141
Transports, entrepôts et communications	30 118	31 492	34 848	29 490	30 728	30 245	29 120	26 460	27 752	27 060	24 344
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	53 495	56 552	55 755	54 767	49 084	43 323	43 254	39 087	40 263	40 146	38 764
– Établissements financiers, assurances	71	63	56	48	40	32	23	15	15	15	15
– Affaires immobilières, services aux entreprises	53 424	56 489	55 699	54 719	49 044	43 291	43 231	39 072	40 248	40 131	38 749
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	25 232	25 210	25 154	25 110	24 566	23 020	22 972	21 263	20 813	21 068	20 713
– Services divers fournis à la collectivité	3 423	3 490	3 102	3 062	2 846	2 583	2 822	2 440	2 270	1 914	2 091
– Prêts aux particuliers	20 336	20 244	20 566	20 553	20 365	19 187	18 964	17 817	17 495	17 764	17 536
– Autres	1 473	1 476	1 486	1 495	1 355	1 250	1 186	1 006	1 048	1 106	1 086
TOTAL	267 735	284 270	308 918	281 702	272 368	259 409	258 136	240 484	244 416	254 736	255 794

MALI - CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986	
	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA										
Agriculture, sylviculture et pêche	20	17	66	68	71	108	222	224	196	143
– Agriculture, chasse	20	17	66	68	71	108	222	224	196	143
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries manufacturières	2 336	3 727	4 403	7 656	3 550	4 046	3 286	3 688	4 331	3 676
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	976	2 087	2 140	3 828	1 649	1 913	1 564	2 018	2 386	2 388
– Textiles, habillement, cuir	161	106	106	2 072	52	39	39	26	26	13
– Industries chimiques	344	335	372	339	339	370	327	475	467	270
– Autres	855	1 199	1 785	1 417	1 510	1 724	1 356	1 169	1 452	1 005
Électricité, gaz, eau	22	14	14	14	4	6	2	2	–	2
Bâtiment, travaux publics	41	–	24	26	18	18	46	–	39	39
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	151	136	446	623	780	550	772	663	660	723
– Commerce de gros	31	110	62	472	464	433	561	554	526	546
– Commerce de détail	115	26	384	151	316	117	211	109	134	177
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transports, entrepôts et communications	12	135	145	167	222	231	253	302	290	225
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	55	60	36	57	44	7	–	19	16	5
– Établissements financiers, assurances	2	2	2	2	–	7	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	53	58	34	55	44	–	–	19	16	5
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	519	1 940	2 125	2 374	3 072	3 490	3 500	3 420	3 449	3 657
– Services divers fournis à la collectivité	72	6	–	–	–	–	6	8	7	3
– Prêts aux particuliers	381	1 625	1 804	2 061	1 851	1 363	1 435	1 461	1 422	1 471
– Autres	66	309	321	313	1 221	2 125	2 059	1 951	2 020	2 183
TOTAL	3 156	6 029	7 259	8 611	7 796	8 456	8 079	8 318	8 981	8 470

NIGER – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	326	309	324	364	371	212	210	186	183	134	167
– Agriculture, chasse	326	309	324	364	371	212	210	186	183	134	167
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	3 244	2 919	2 680	2 745	2 744	2 405	855	769	768	506	517
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	3 244	2 919	2 680	2 745	2 744	2 405	855	769	768	506	517
Industries manufacturières	2 564	2 666	2 874	2 882	2 943	2 903	2 933	2 863	2 825	2 595	2 475
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 214	1 192	1 155	1 165	1 404	1 402	1 565	1 362	1 565	1 357	1 483
– Textiles, habillement, cuir	597	724	825	793	788	780	719	693	665	580	546
– Industries chimiques	89	89	312	312	72	72	36	243	18	200	–
– Autres	664	661	582	612	679	649	613	565	577	459	446
Électricité, gaz, eau	2 728	2 833	2 554	2 515	2 294	2 235	1 988	1 959	1 734	1 676	1 428
Bâtiment, travaux publics	1 405	1 312	1 154	1 064	968	1 058	771	671	354	453	279
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	2 561	2 381	2 265	2 974	2 173	2 069	1 965	1 750	2 529	1 425	1 336
– Commerce de gros	1 292	1 110	1 075	1 531	991	970	944	794	1 561	1 214	1 144
– Commerce de détail	445	421	393	889	409	373	339	306	326	195	165
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	824	850	797	554	773	726	682	650	642	16	27
Transports, entrepôts et communications	2 728	2 500	2 527	2 487	2 317	2 087	2 034	2 003	1 877	1 835	1 834
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	26	36	37	38	47	8	44	47	15	42	13
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	26	36	37	38	47	8	44	47	15	42	13
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	2 036	2 232	2 069	1 893	1 903	2 037	1 973	1 961	1 953	2 008	1 963
– Services divers fournis à la collectivité	66	68	68	60	39	56	54	51	51	47	45
– Prêts aux particuliers	1 836	1 925	1 878	1 713	1 734	1 766	1 762	1 757	1 777	1 808	1 845
– Autres	134	239	123	120	100	215	157	153	125	153	73
TOTAL	17 618	17 188	16 484	16 962	15 760	15 014	12 773	12 209	12 238	10 674	10 012

SÉNÉGAL – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	2 414	2 462	2 564	2 521	2 723	3 420	2 812	3 014	3 468	3 277	3 209
– Agriculture, chasse	736	701	797	861	938	856	866	881	895	955	926
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	1 678	1 761	1 767	1 660	1 785	2 564	1 946	2 133	2 573	2 322	2 283
Industries extractives	195	238	123	137	141	131	131	134	136	136	131
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	195	238	123	137	141	131	131	134	136	136	131
Industries manufacturières	19 129	20 600	19 164	27 935	27 121	27 102	19 986	26 744	26 935	27 254	26 062
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	8 030	7 858	6 042	12 618	11 540	11 532	4 784	11 650	11 866	11 494	11 973
– Textiles, habillement, cuir	1 361	1 289	1 102	1 145	878	928	960	943	944	873	920
– Industries chimiques	6 305	7 908	9 108	10 797	11 208	11 013	10 806	10 843	10 589	11 465	9 840
– Autres	3 433	3 545	2 912	3 375	3 495	3 629	3 436	3 308	3 536	3 422	3 329
Électricité, gaz, eau	1 785	1 818	1 826	1 970	1 900	1 956	1 924	1 959	1 982	2 052	2 125
Bâtiment, travaux publics	3 123	3 542	6 815	7 288	6 983	4 074	6 809	6 811	6 736	6 798	6 934
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	73 116	70 762	70 194	69 840	71 203	71 303	71 539	81 964	82 496	82 045	82 759
– Commerce de gros	64 699	62 250	62 207	62 050	62 950	62 694	62 840	72 802	72 927	72 561	72 714
– Commerce de détail	2 339	2 584	2 886	3 026	3 057	3 071	3 159	3 265	3 379	3 319	3 198
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	6 078	5 928	5 101	4 764	5 196	5 538	5 540	5 897	6 190	6 165	6 847
Transports, entrepôts et communications	3 323	2 949	3 070	3 056	3 114	2 961	3 212	5 852	5 969	6 095	5 758
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	14 269	14 229	12 359	11 693	13 425	11 623	11 484	11 326	11 262	11 155	11 278
– Établissements financiers, assurances	989	690	685	174	59	60	53	96	73	77	109
– Affaires immobilières, services aux entreprises	13 280	13 539	11 674	11 519	13 366	11 563	11 431	11 230	11 189	11 078	11 169
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	17 129	17 002	17 521	17 425	19 034	18 918	19 792	20 195	19 919	20 204	19 811
– Services divers fournis à la collectivité	2 061	1 995	1 988	2 083	2 006	374	2 081	2 052	2 071	2 041	1 986
– Prêts aux particuliers	13 902	13 875	14 364	14 276	15 442	15 348	15 484	15 690	15 552	15 569	15 566
– Autres	1 166	1 132	1 169	1 066	1 586	3 196	2 227	2 453	2 296	2 594	2 259
TOTAL	134 483	133 602	133 636	141 865	145 644	141 488	137 689	157 999	158 909	159 016	158 067

TOGO – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1984				1985				1986		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	554	661	721	715	637	684	667	678	657	625	497
– Agriculture, chasse	554	654	721	708	630	677	660	671	650	618	490
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	7	7	7	7	7	7	7	7
Industries extractives	2 647	2 644	2 638	2 640	2 640	2 637	2 622	2 615	2 517	2 614	2 630
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	2 647	2 644	2 638	2 640	2 640	2 637	2 622	2 615	2 517	2 614	2 630
Industries manufacturières	3 522	3 394	3 365	2 948	2 391	2 359	2 082	2 028	1 937	2 436	2 164
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 682	1 637	1 597	1 208	1 158	897	715	505	490	570	344
– Textiles, habillement, cuir	579	550	669	669	302	225	223	223	144	144	144
– Industries chimiques	388	364	371	362	341	332	371	509	541	988	973
– Autres	873	843	728	709	590	905	773	791	762	734	703
Électricité, gaz, eau	612	607	601	595	589	586	577	571	453	446	288
Bâtiment, travaux publics	242	147	154	191	457	483	485	482	390	384	362
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	2 508	3 212	3 266	3 193	3 071	3 534	3 753	4 086	4 232	4 199	4 005
– Commerce de gros	415	721	679	671	700	813	1 152	1 259	1 182	1 198	943
– Commerce de détail	1 481	2 425	2 527	2 468	2 326	2 678	2 551	2 778	2 973	2 925	2 988
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	513	66	60	54	45	43	50	49	77	76	74
Transports, entrepôts et communications	282	262	234	235	240	233	277	237	366	416	808
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	708	625	608	597	719	693	684	682	645	629	615
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	10	10	10	10	10	10	10
– Affaires immobilières, services aux entreprises	708	625	608	597	709	683	674	672	635	619	605
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	4 766	4 804	4 760	4 781	4 831	4 960	5 050	5 289	5 256	5 237	5 382
– Services divers fournis à la collectivité	296	285	281	285	350	233	219	266	241	257	361
– Prêts aux particuliers	4 387	4 417	4 376	4 385	4 375	4 626	4 734	4 928	4 912	4 873	4 923
– Autres	83	102	103	111	106	101	97	95	103	107	98
TOTAL	15 841	16 356	16 347	15 895	15 575	16 170	16 197	16 668	16 453	16 986	16 751

BÉNIN – BALANCE DES PAIEMENTS

	1982*	1983*	1984*	1985*	1986**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 96,2	- 40,7	- 9,1	- 18,5	- 57,0
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 42,7	+ 53,9	+ 81,3	+ 79,5	+ 45,0
<i>Importations FOB</i>	- 138,9	- 94,6	- 90,4	- 98,0	- 102,0
Services	- 27,9	- 39,7	- 26,3	- 28,0	- 18,3
Transferts sans contrepartie	+ 40,2	+ 42,4	+ 39,9	+ 41,0	+ 41,7
dont : <i>Privés</i>	+ 18,6	+ 18,8	+ 20,5	+ 22,6	+ 24,9
<i>Publics</i>	+ 21,6	+ 23,6	+ 19,4	+ 18,4	+ 16,8
Balance des paiements courants	- 83,9	- 38,0	+ 4,5	- 5,5	- 33,6
Mouvements de capitaux non monétaires à long terme	+ 70,1 (a)	+ 26,6 (a)	- 3,7 (a)	+ 4,4 (a)	+ 30,1 (a)
Balance de base	- 13,8 (b)	- 11,4 (b)	+ 0,8 (b)	- 1,1 (b)	- 3,5 (b)
Mouvements de capitaux non monétaires à court terme	...	...	...	...	...
Erreurs et omissions nettes	- 0,8	- 0,8	- 1,6	- 5,0	+ 5,3
Balance globale	- 14,6	- 12,2	- 0,8	- 6,1	+ 1,8
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations					
(a) Long terme + court terme.					
(b) Solde global des transactions non monétaires y compris les mouvements de capitaux non monétaires à court terme.					
Source : B.C.E.A.O.					

BURKINA – BALANCE DES PAIEMENTS

	1982	1983	1984*	1985*	1986**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 76,7	- 74,7	- 56,3	- 76,5	- 81,0
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 41,5	+ 43,0	+ 61,7	+ 51,5	+ 56,0
<i>Importations FOB</i>	- 118,2	- 117,7	- 118,0	- 128,0	- 137,0
Services	- 44,6	- 45,4	- 44,6	- 48,4	- 51,8
Transferts sans contrepartie	+ 91,1	+ 97,2	+ 95,5	+ 96,1	+ 100,4
dont : <i>Privés</i>	+ 38,7	+ 42,6	+ 41,5	+ 41,1	+ 43,4
<i>Publics</i>	+ 52,4	+ 54,6	+ 54,0	+ 55,0	+ 57,0
Balance des paiements courants	- 30,2	- 22,9	- 5,4	- 28,8	- 32,4
Mouvements de capitaux non monétaires à long terme	+ 19,2	+ 30,2	+ 20,9	+ 26,2	+ 42,6
Balance de base	- 11,0	+ 7,3	+ 15,5	- 2,6	+ 10,2
Mouvements de capitaux non monétaires à court terme	+ 1,7	- 0,7	+ 3,3	+ 1,0	+ 1,0
Erreurs et omissions nettes	+ 5,1	+ 4,1	-	-	-
Balance globale	- 4,2	+ 10,7	+ 18,8	- 1,6	+ 11,2
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

CÔTE D'IVOIRE – BALANCE DES PAIEMENTS

	1982	1983	1984*	1985*	1986**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	+ 183,2	+ 164,2	+ 569,0	+ 623,5	+ 389,3
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 771,3	+ 787,4	+ 1 156,0	+ 1 228,9	+ 996,1
<i>Importations FOB</i>	- 588,1	- 623,2	- 587,0	- 605,4	- 606,8
Services	- 398,2	- 407,9	- 507,9	- 527,0	- 461,6
Transferts sans contrepartie	- 118,9	- 111,9	- 110,0	- 108,0	- 106,0
dont : <i>Privés</i>	- 126,2	- 119,1	- 116,0	- 115,0	- 114,0
<i>Publics</i>	+ 7,3	+ 7,2	+ 6,0	+ 7,0	+ 8,0
Balance des paiements courants	- 333,9	- 355,6	- 48,9	- 11,5	- 178,3
Mouvements de capitaux non monétaires à long terme	+ 280,4	+ 162,9	+ 201,3	+ 125,4 (a)	+ 142,2 (a)
Balance de base	- 53,5	- 192,7	+ 152,4 (b)	+ 113,9 (b)	- 36,1 (b)
Mouvements de capitaux non monétaires à court terme	+ 19,0	- 23,5	...	...	...
Erreurs et omissions nettes	- 3,5	+ 9,9	-	-	-
Balance globale	- 38,0	- 206,3	+ 152,4	+ 113,9	- 36,1
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
(a) Long terme + court terme.					
(b) Solde global des transactions non monétaires y compris les mouvements de capitaux non monétaires à court terme.					
Source : B.C.E.A.O.					

MALI – BALANCE DES PAIEMENTS

	1982*	1983*	1984*	1985*	1986*
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 28,6	- 33,4	- 23,9	- 50,3	- 39,8
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 47,9	+ 63,0	+ 89,4	+ 81,1	+ 66,4
<i>Importations FOB</i>	- 76,5	- 96,4	- 113,3	- 131,4	- 106,2
Services	- 46,8	- 55,3	- 70,0	- 78,4	- 68,6
Transferts sans contrepartie	+ 38,3	+ 49,1	+ 63,2	+ 75,0	+ 55,3
dont : <i>Privés</i>	+ 8,2	+ 8,9	+ 9,1	+ 9,6	+ 8,9
<i>Publics</i>	+ 30,1	+ 40,2	+ 54,1	+ 65,4	+ 46,4
Balance des paiements courants	- 37,1	- 39,6	- 30,7	- 53,7	- 53,1
Mouvements de capitaux non monétaires à long terme	+ 22,0	+ 32,2	+ 96,5	+ 33,0 (a)	+ 38,6 (a)
Balance de base	- 15,1	- 7,4	+ 65,8	- 20,7 (b)	- 14,5 (b)
Mouvements de capitaux non monétaires à court terme	- 3,9	- 4,3	- 7,0	...	...
Erreurs et omissions nettes	- 1,3	- 1,1	-	-	-
Balance globale	- 20,3	- 12,8	+ 58,8	- 20,7	- 14,5
N.B. Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
* Données provisoires. - ** Estimations.					
(a) Long terme + court terme.					
(b) Solde global des transactions non monétaires y compris les mouvements de capitaux non monétaires à court terme.					
Sources : Ex-B.C.M. pour 1982 et 1983 et B.C.E.A.O. pour 1984 à 1986.					

NIGER – BALANCE DES PAIEMENTS

	1982*	1983*	1984**	1985**	1986**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 70,1	- 18,0	- 14,4	- 46,3	- 10,1
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 125,3	+ 127,7	+ 134,6	+ 112,6	+ 114,6
<i>Importations FOB</i>	- 195,4	- 145,7	- 149,0	- 158,9	- 124,7
Services	- 38,2	- 38,6	- 38,2	- 37,8	- 36,4
Transferts sans contrepartie	+ 31,8	+ 33,0	+ 29,3	+ 58,4	+ 28,8
dont : <i>Privés</i>	- 16,0	- 16,9	- 16,7	- 14,5	- 15,0
<i>Publics</i>	+ 47,8	+ 49,9	+ 46,0	+ 72,9	+ 43,8
Balance des paiements courants	- 76,5	- 23,6	- 23,3	- 25,7	- 17,7
Mouvements de capitaux non monétaires à long terme	+ 12,3	+ 18,1	+ 46,7	+ 26,2	+ 24,7
Balance de base	- 64,2	- 5,5	+ 23,4	+ 0,5	+ 7,0
Mouvements de capitaux non monétaires à court terme	+ 18,5	+ 3,6	- 2,8	+ 2,2	-
Erreurs et omissions nettes	- 1,7	- 2,0	- 0,3	+ 4,4	-
Balance globale	- 47,4	- 3,9	+ 20,3	+ 7,1	+ 7,0
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

SÉNÉGAL – BALANCE DES PAIEMENTS

	1982*	1983*	1984*	1985*	1986**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 102,9	- 114,0	- 99,2	- 138,9	- 81,8
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 164,9	+ 221,4	+ 268,1	+ 216,0	+ 212,5
<i>Importations FOB</i>	- 267,8	- 335,4	- 367,3	- 354,9	- 294,3
Services	- 42,7	- 50,4	- 74,4	- 71,6	- 67,8
Transferts sans contrepartie	+ 58,4	+ 56,7	+ 58,3	+ 67,6	+ 66,5
dont : <i>Privés</i>	- 1,5	- 3,4	- 2,3	+ 7,7	+ 9,0
<i>Publics</i>	+ 59,9	+ 60,1	+ 60,6	+ 59,9	+ 57,5
Balance des paiements courants	- 87,2	- 107,7	- 115,3	- 142,9	- 83,1
Mouvements de capitaux non monétaires à long terme	+ 51,3 (a)	+ 98,2 (a)	+ 100,6 (a)	+ 113,1 (a)	+ 102,6 (a)
Balance de base	- 35,9 (b)	- 9,5 (b)	- 14,7 (b)	- 29,8 (b)	+ 19,5 (b)
Mouvements de capitaux non monétaires à court terme	...	...	...	...	...
Erreurs et omissions nettes	- 1,0	- 3,7	- 2,7	- 9,0	-
Balance globale	- 36,9	- 13,2	- 17,4	- 38,8	+ 19,5
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
(a) Long terme + court terme.					
(b) Solde global des transactions non monétaires y compris les mouvements de capitaux non monétaires à court terme.					
Source : B.C.E.A.O.					

TOGO – BALANCE DES PAIEMENTS

	1982	1983*	1984*	1985*	1986**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 20,8	- 7,0	+ 3,9	- 3,4	- 29,7
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 113,3	+ 104,2	+ 106,9	+ 109,8	+ 97,5
<i>Importations FOB</i>	- 134,1	- 111,2	- 103,0	- 113,2	- 127,2
Services	- 29,6	- 34,4	- 36,9	- 36,6	- 34,8
Transferts sans contrepartie	+ 21,9	+ 24,8	+ 24,7	+ 31,6	+ 30,6
dont : <i>Privés</i>	- 0,6	- 1,0	+ 1,5	+ 0,1	+ 0,3
<i>Publics</i>	+ 22,5	+ 25,8	+ 23,2	+ 31,5	+ 30,3
Balance des paiements courants	- 28,5	- 16,6	- 8,3	- 8,4	- 33,9
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	+ 27,1	+ 15,3	+ 14,8	+ 9,7	+ 15,7
Balance de base	- 1,4	- 1,3	+ 6,5	+ 1,3	- 18,2
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	+ 19,9	+ 4,2	+ 10,5	+ 7,1	+ 12,8
Erreurs et omissions nettes	- 1,6	+ 1,9	-	-	-
Balance globale	+ 16,9	+ 4,8	+ 17,0	+ 8,4	- 5,4
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
* Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

Imprimerie de la Banque Centrale
des États de l'Afrique de l'Ouest
D A K A R
